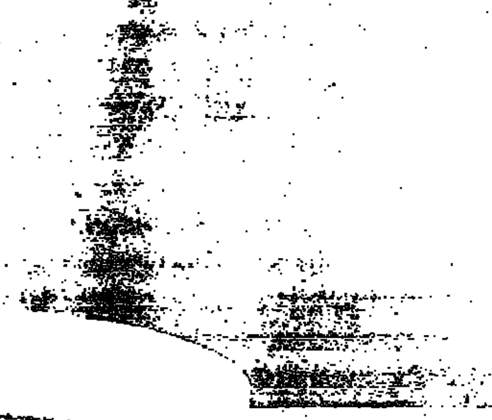
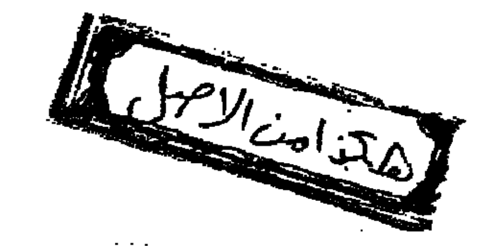




Heures locales/Radio-Télévision

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15070 – 7 F – DIMANCHE 11 – LUNDI 12 JUILLET 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

L'Espagne du dialogue

POUR la quatrième fois depuis l'arrivée des socialistes au pouvoir, en 1982, Felipe Gonzalez a été « investi », vendredi 9 juillet, président du gouvernement. Mais c'est la première fois que le secrétaire général du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) a besoin de renforts pour obtenir son investiture, faute d'avoir arraché la majorité absolue lors des élections du 6 juin.

Ce nouveau mandat, « Felipe » le doit en partie aux dix-sept députés catalans de Convergence et Union (CIU) et aux cinq parlementaires du Parti nationaliste basque (PNV) qui lui ont apporté leur soutien. Ainsi s'ouvre une nouvelle phase pour l'Espagne, une période de dialogue dans une vie politique jusqu'alors placée sous le signe de la suprématie du parti au pouvoir.

CETTE concertation sera délicate, comme l'ont montré les premières négociations entre les socialistes et Jordi Pujol, dirigeant des nationalistes catalans, qui ont finalement refusé de participer au gouvernement. Felipe Gonzalez et ses amis n'ont – il est vrai – pas perdu tout espoir : à l'automne prochain, au vu des choix budgétaires, Convergence et Union pourrait bien se laisser tenter et rejoindre le gouvernement.

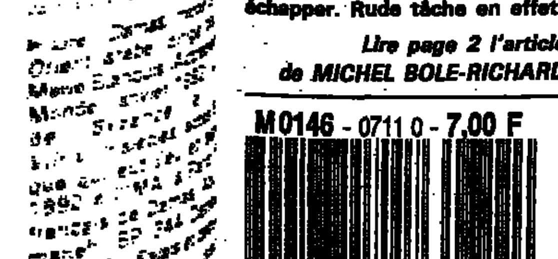
Pour le moment, la balle est plutôt dans le camp basque, où les nationalistes se demandent toujours s'il serait opportun de s'associer à l'équipe socialiste pour pouvoir peser sur ses options politiques. La décision devait être prise pendant le week-end.

Une chose est sûre : avec ou sans la participation au gouvernement des Basques et des Catalans, le pouvoir socialiste ne peut que pratiquer désormais la concertation, et essayer de dégager des majorités d'idées et de projets. Finie la domination, oubliée l'arrogance. Les socialistes vont devoir écouter les autres, et composer avec eux. Felipe Gonzalez s'y est dit prêt. Preuve en est sa main tendue aux nationalistes.

CE dialogue au quotidien sera d'autant plus difficile à faire entrer dans les mœurs qu'il portera sur l'un des dossiers les plus sensibles de l'heure : les rapports entre le pouvoir madrilène et les dix-sept régions autonomes. Pour reprendre la lucide prédiction de Miquel Roca, leader de Convergence et Union, la période qui s'ouvre en Espagne, sera « la plus délicate depuis la transition démocratique ».

Cette « nouvelle étape », Felipe Gonzalez préfère la dépeindre de manière plus exaltante en soulignant qu'elle sera celle « de la solidarité, de la rénovation, de la tolérance ». Encore devra-t-il tenir compte de l'autre grand défi de l'Espagne d'aujourd'hui : l'aggravation de la crise économique. Pour la surmonter, les socialistes doivent impérativement – au-delà de leurs alliances politiques – élargir le consensus à l'ensemble des partenaires sociaux. Voilà, à l'aube de cette nouvelle législature, le double pacte auquel Felipe Gonzalez ne pourra échapper. Rude tâche en effet.

Lire page 2 l'article de MICHEL BOLE-RICHARD

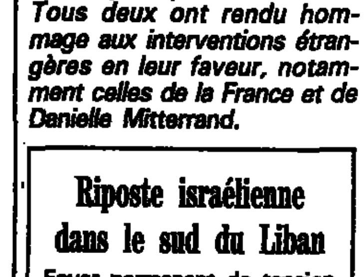


M0146 - 0711 0 - 7,00 F

Libéré par le président Milosevic

Le chef de l'opposition serbe rend hommage à la France

La présidence bosniaque va proposer aux négociateurs internationaux, qui font pression sur elle, la création, en Bosnie-Herzégovine, d'une fédération de provinces sans aucune base ethnique. Elle continue à rejeter le projet présenté par les Serbes et les Croates d'une confédération composée de trois Républiques (croate, serbe et musulmane). A Belgrade, le président Slobodan Milosevic a gracié le leader de l'opposition serbe Vuk Draskovic et son épouse Danica, emprisonnés depuis plus d'un mois. Tous deux ont rendu hommage aux interventions étrangères en leur faveur, notamment celles de la France et de Danielle Mitterrand.



Lire l'article de FLORENCE HARTMANN et nos informations sur les propositions de la présidence bosniaque, page 2

Riposte israélienne dans le sud du Liban

Foyer permanent de tension entre l'armée israélienne et le Hezbollah (pro-iranien), le sud du Liban est le théâtre d'un brusque regain de tension. Cinq soldats israéliens ont été tués jeudi 8 et vendredi 9 juillet dans la « zone de sécurité » créée dans cette région par l'Etat juif. L'affaire est d'autant plus grave que, pour la première fois depuis de longs mois, des combattants d'une organisation palestinenne prosyrienne, le FPLP-Commandement général d'Ahmed Jibril, sont entrés en action. Après plusieurs raids et bombardements en riposte, les dirigeants israéliens ont prévenu Beyrouth et Damas qu'ils envisageaient de *« très douloureuses »* représailles.

page 3

Discrètes négociations franco-chinoises

La France vient d'envoyer discrètement trois émissaires à Pékin pour tenter d'améliorer ses relations avec la Chine, affectées récemment par les ventes à Taïwan de frégates et, surtout, de soixante Mirage-2000. La Chine avait, en rétorsion, fermé unilatéralement le consulat français à Canton, et elle appliquait une discrimination sélective lors d'attributions de contrats. La France, à l'instar d'autres pays, tente de concilier ses relations avec Pékin et avec Taïpeh.

page 5

CHRONIQUE DES MARCHÉS

■ Devises et or ■ Marché monétaire et obligataire ■ Matières premières ■ Marché international des capitaux.

page 15

Charles Pasqua invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

Charles Pasqua, ministre d'État, ministre de l'intérieur, est l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », dimanche à 18 h 30.

Pour empêcher des licenciements

L'Etat financerait du travail à mi-temps

Promis par Edouard Balladur dès son discours de politique générale à l'Assemblée nationale, le projet de loi quinquennale de lutte pour l'emploi est en préparation. Il devrait être présenté en octobre et il complétera alors les dispositions d'urgence contenues dans la loi sur l'emploi et l'apprentissage adoptée le 5 juillet. Ce projet prévoit notamment des incitations à la réduction de la durée du travail et conduirait l'Etat à financer le travail à mi-temps des salariés menacés de licenciement.

par Alain Lebaube

Un avant-projet, déjà soumis à la consultation interministérielle, circule. Elaboré par le ministère du travail, il comprend plus de cinquante articles et embrasse un large champ qui va des aides à la création d'emplois à « l'assouplissement » du droit du travail en faveur des PME-PMI, en passant par l'incitation à l'aménagement du temps de travail et la décentralisation de la formation professionnelle pour les jeunes ou la modernisation du service public de l'emploi. Un vaste et énorme chantier qui ressemble un peu à un catalogue à la Prévert où se mêleraient l'anecdotique, le raisonnable et le surprenant. Voire, dans certains cas, l'idéologique. Première constatation, le document, rédigé le 28 juin, ne reprend pas l'amendement du Sénat, présenté par Jean-Pierre Fourcade (et repoussé), qui voulait que les seuils de 10 et 50 salariés, pour l'élection de délégués du personnel et de comités d'entreprise, soient temporairement relevés.

Lire la suite page 12

Le franc succès de l'emprunt Balladur

Plus d'un million de Français ont souscrit, rapportant 110 milliards de francs à l'Etat

Le premier ministre a indiqué, vendredi 10 juillet sur TF 1, que l'emprunt d'Etat qu'il avait lancé le 25 juin a rencontré « un succès extraordinaire », rapportant près de 110 milliards de francs (au lieu des 40 escomptés). Il a réaffirmé sa détermination de maintenir la stabilité monétaire. Il réagissait ainsi à l'accès de faiblesse qu'a connu le franc cette semaine.

par Erik Izraelewicz

Avant les « grandes marées », la grande marée : c'est une véritable déferlante qu'a annoncée Edouard Balladur pour se féliciter d'avoir lancé le plus grand emprunt jamais contracté par l'Etat.

En mobilisant près de trois fois le montant escompté – environ 110 milliards de francs au lieu de 40 milliards, – cet « emprunt 6 % 1993 » est une réussite exceptionnelle. Il s'agit pour le premier ministre d'un succès économique, mais aussi et surtout politique, qui intervient à un moment fort opportun. Il indique en effet que la France possédante lui fait largement confiance au moment même où cette confiance, si décisive dans toute sa stratégie, semble quelque peu s'effriter à l'extérieur, le franc ayant connu cette semaine une alerte importante.

L'« emprunt Balladur » aura donc été *« sans précédent historique »*. Jamais, en France, un montant aussi important n'avait été mobilisé par l'Etat à l'occasion d'un appel public direct à l'épargne des particuliers. Les emprunts Giscard, Pinay et les autres sont battus ! L'opération la plus importante dans le passé aurait été, en 1872, l'« emprunt Thiers », d'un montant estimé à 63 milliards de francs (en francs 1993).

Encore faut-il souligner que, cette fois-ci, s'étant engagé à prendre toutes les souscriptions des particuliers, le gouvernement a décidé de ne pas satisfaire la demande des investisseurs institutionnels (caisses de retraite, compagnies d'assurances...).

Lire la suite page 12

Avignon, rideau de pluie

Eclairs, foudre : la représentation de « Dom Juan », qui ouvrait le 47e Festival, a dû être interrompue

par Michel Cournot

Le Ciel. Il est le partenaire le plus souvent invoqué de l'œuvre de Molière. Dom Juan est le plus violent blasphémateur de l'histoire du théâtre. Il insulte le Ciel, le pousse au grotesque, le fait complice des pires horreurs, le traite par-dessus la jambe, et cela sans discontinuer. Ce grand soir d'ouverture du 47e Festival d'Avignon, le Ciel a-t-il voulu protester contre l'accueil de ce blasphème dans l'historique demeure des papes ? A-t-il voulu punir l'*« hérétique »* – comme le nomme Sganarelle – Andrzej Seweryn, un enfant de la Pologne, l'une des filles préférées de l'Eglise ? (La photographie des ouvriers des chantiers de Gdansk, agenouillés dans leur usine, en prière, est dans toutes les mémoires.) Eh bien, ce soir du vendredi 9 juillet, le Ciel a perdu patience. *« Le château des papes n'est pas un palais de tout repos »*, a dit dom Juan Giono, grand spécialiste d'Avignon comme de toute la Provence.

Don du Ciel : la foudre tombant sur dom Juan, lui coupant net le sifflet, venait rappeler que ce *« diable »* (Molière *dixit*) a été entièrement abâtardi au cours des siècles.

Lire la suite page 9

HEURES LOCALES

Euro Disney prend du retard

Les pertes financières de la société de loisirs obligent ses responsables à différer la signature, avec les collectivités, du programme de création d'un deuxième parc.

Chamonix : porte d'un royaume trop fréquenté

La ruée des touristes transforme chaque été la station du Mont-Blanc en un immense complexe commercial.

pages 17 à 24

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 95 p.; Grèce, 250 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 190 PTE; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

ÉTRANGER

SERBIE : cédant aux pressions internationales

Slobodan Milosevic a fait libérer Vuk Draskovic et son épouse

En un spectaculaire revirement, le président Slobodan Milosevic a, sans que rien ne le laisse prévoir, décidé, vendredi 9 juillet, de faire libérer le principal responsable de l'opposition serbe, Vuk Draskovic, et son épouse Danica, emprisonnés depuis plus d'un mois. Cédant à une pression internationale croissante, l'homme fort de la Serbie a pris une décision politique après s'être longtemps réfugié – pour refuser la libération du couple Draskovic – derrière « la séparation des pouvoirs », s'en remettant à une justice visiblement de plus en plus embarrassée.

BELGRADE

de notre correspondante

Slobodan Milosevic a cédé, mais n'a certainement pas renoncé au but qu'il vise inlassablement : briser tout élan de l'opposition démocratique. Or « l'affaire Draskovic » a eu pour effet principal, en Serbie, de ressouder cette opposition. En tout état de cause, une menace d'interdiction plane toujours sur le Mouvement du renouveau serbe de M. Draskovic.

Vendredi en début d'après-midi, c'était, dans les milieux belgradois de l'opposition belgradois, le découragement total. Le tribunal de Belgrade venait de repousser de trois jours sa décision quant à une éventuelle remise en liberté de Vuk et Danica Draskovic ; une libération que la justice serbe avait refusée à plusieurs reprises.

Cette fois-ci, cette même justice s'est retranchée, pour retarder sa décision, derrière la nécessité, selon elle, d'une contre-expertise médicale sur l'état de santé des époux Draskovic. Les médecins chargés de suivre ces derniers avaient, en effet, demandé leur libération pour raison médicale, estimant notamment que la vie de Vuk Draskovic, en grève de la faim depuis une semaine, était en danger.

Cris de joie

L'espoir montant depuis la visite à Belgrade de Danielle Mitterrand, suivie d'autres manifestations de soutien à l'opposant, telles que celles venues de Washington ou de Moscou, s'était effondré. En sortant du palais de justice, où ils venaient d'entendre la décision des juges, les avocats des époux Draskovic étaient atterrés par ce nouveau délai. *« On se livre à un marchandage autour de la vie de M. Draskovic »*, a lancé l'un d'entre eux. Refusant d'être placé sous perfusion et déterminé à se laisser mourir, l'écrivain serbe, battu lors de son arrestation, le 1er juin, et affaibli par sa grève de la faim, semblait perdu.

Mais, en début de soirée, des cris de joie ont retenti dans Belgrade. La télévision officielle venait de lire un communiqué du président Milosevic, annonçant que Vuk et Danica étaient graciés. L'affaire avait visiblement pris beaucoup plus d'ampleur, dans le pays comme à l'étranger, que l'homme fort de la Serbie ne l'avait imaginé.

Et Slobodan Milosevic d'accuser l'opposition d'avoir utilisé l'arrestation des époux Draskovic pour brosser une image *« laide et humiliante »* de la Serbie à l'étranger, qui, *« en lui imposant des sanctions, perpètre un véritable génocide contre le peuple serbe qui se bat pour la liberté et l'égalité »*, d'organiser une véritable chasse aux sorcières politique. Pour contrecarrer cette campagne, le président serbe a estimé nécessaire de *« gracier Vuk Draskovic ainsi que son épouse »*.

« Le sale travail »

Les époux Draskovic, accusés d'avoir pris la tête de la manifestation du 1er juin, qui avait tourné à l'émeute, faisant un mort parmi les policiers et une trentaines de blessés chez les manifestants, étaient passibles d'une peine d'au moins dix ans de prison. Le chef d'inculpation a donc été levé par Slobodan Milosevic, mais Vuk Draskovic reste inculpé pour avoir *« agressé physiquement »* un policier au début de la manifestation.

Pour justifier son geste de « bonne volonté », M. Milosevic a encore expliqué que *« les leaders de partis qui attendent la disparition de Vuk Draskovic pour prendre sa place et qui montrent leur souci de son état de santé en se livrant à une compétition médiatique ne méritent pas que l'Etat termine pour eux ce sale travail »*.

Plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées sur la place de la République pour fêter cette libération aux côtés des députés de l'opposition qui poursuivaient, depuis le 2 juillet, une grève de la faim en signe de solidarité avec leur leader. De sa chambre d'hôpital, qu'il gardera quelques jours en raison de son état de faiblesse, Vuk Draskovic et son épouse ont tenu à remercier la France (*lire ci-dessous*).

Mme Draskovic, qui souffre de violentes douleurs à la colonne vertébrale à la suite des coups qui lui ont été infligés lors de sa détention, a estimé que leur libération était *« le résultat de la pression internationale et de l'opinion publique de Serbie, de la pression exercée par la France et Mme Danielle Mitterrand, que je remercie personnellement pour le très grand geste qu'elle a fait en venant à Belgrade »*. *« Je remercie également*, a-t-elle ajouté, *tous les Français qui ont fait beaucoup pour la Serbie démocratique, qu'ils veulent aider et voir vaincre afin qu'elle ait un jour, comme la France, sa place en Europe. »*

FLORENCE HARTMANN

« La France, ma deuxième patrie... »

BELGRADE

de notre correspondante

Sur son lit d'hôpital, Vuk Draskovic, le visage émacié et livide perdu dans une chevelure brune retombant sur les épaules, s'exprime d'une voix lente. Il s'adresse à trois journalistes français pour rendre hommage à la France.

« Je suis très fatigué, exténué. Je transgresse l'avis des médecins pour vous, Français, à cause du président Mitterrand et de son extraordinaire épouse, à cause des intellectuels français et des maires français, à cause de Franchet d'Esperey qui fut le commandant de mon grand-père sur le front de Salonique, à cause de tout ce que la France a entrepris et réussi, non seulement en libérant Vuk et Danica Draskovic, mais en sauvant la vérité, en réveillant l'espoir au sein de la Serbie démocratique. C'est pourquoi je transgresse les conseils des médecins... J'arrête parce que je n'ai plus de forces... Mais, du fond de mon cœur et de celui de mon épouse, la France est ma deuxième patrie. Entre les mots France et liberté, il n'y a pas de différence. »

F. H.

Les relations entre Kiev et Moscou

M. Eltsine désavoue le Parlement, qui a décrété l'appartenance de Sébastopol à la Russie



Le Parlement russe a voté, vendredi 9 juillet, une résolution affirmant l'appartenance du port ukrainien de Sébastopol à la Russie. Ce texte remet en cause les accords passés entre Kiev et Moscou sur le partage de la flotte de la mer Noire. Boris Eltsine a désavoué cette décision, en déclarant samedi à Irkoutsk que celle-ci n'était pas *« sérieuse »* et qu'il fallait *« revenir à une politique prudente et à des pourparlers avec l'Ukraine »*.

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Debout et applaudissant à tout rompre – *« pour un peu, ils en auraient dansé de joie »*, ironise le quotidien *Komsomolskaïa Pravda*, – les députés russes ont salué, vendredi 9 juillet, les résultats sans ambiguïté de leur vote (166 voix pour, une abstention et une voix contre) « rendant » le port de Sébastopol à la Russie. Et ce n'est pas tout : le Parlement charge le gouvernement *« de mener des entretiens avec le gouvernement ukrainien pour appliquer sa décision »*, exige que le gouvernement ukrainien *« retire les unités militaires de la région de Sébastopol pour éviter les tensions politiques »*, demande à la Banque centrale russe d'*« organiser le financement de la ville »* et au comité parlementaire constitutionnel d'*« élaborer un texte fixant les statuts »* de la ville.

Cette décision, qualifiée de *« déclaration de guerre »* par les parlementaires ukrainiens, a aussi été vivement dénoncée par le président ukrainien Leonide Kravtchouk, qui ne lui trouve *« aucune base légale »*. *« Avec cette décision, le Soviet suprême russe essaie de provoquer un conflit sur le territoire de Crimée, de causer des tensions et d'introduire une pomme de discorde dans les relations entre l'Ukraine et la Russie »*, a ajouté le chef de l'Etat ukrainien, qui a lancé un appel à la communauté internationale *« pour empêcher les responsables russes de prendre des décisions destructrices qui pourraient mener jusqu'au gouffre non seulement les nations fraternelles mais la paix et la stabilité universelles »*.

L'Union des officiers de marine d'Ukraine a, pour sa part, déclaré : *« Le territoire de l'Ukraine, Sébastopol compris, est sous la protection des forces armées de l'Ukraine et elles n'accepteront aucun empiétement sur la souveraineté de cet Etat indépendant. »*

La décision du Parlement russe remet en cause l'accord signé en juin dernier par les présidents russe et ukrainien qui prévoyait le partage en deux de la flotte de la mer Noire, qui mouille essentiellement à Sébastopol, et qui autorisait la Russie à utiliser ce port. Elle relance, surtout, la querelle entre Kiev et Moscou à propos de la Crimée, cette région que Nikita Khrouchtchev avait placée sous la juridiction ukrainienne en 1954.

Les parlementaires russes font valoir que Sébastopol a, en fait, toujours été administrée par Moscou, qui finance 85 % du budget de la ville, que celle-ci est peuplée par une majorité de Russes et que 70 % des députés du Parlement de Crimée souhaitent que la ville soit sous juridiction russe.

JOSÉ-ALAIN FRALON

Tout en acceptant l'idée d'une fédération

La présidence bosniaque refuse toujours un découpage ethnique

La présidence bosniaque, rejetant le projet serbo-croate de création d'une confédération composée de trois Républiques (croate, musulmane et serbe), va proposer aux négociateurs internationaux David Owen et Thorvald Stoltenberg de transformer la Bosnie-Herzégovine en fédération. Cette proposition bosniaque devait être déposée à l'issue d'une réunion, samedi 10 juillet, à Zagreb, a annoncé vendredi à Sarajevo le président Alija Izetbegovic.

Neuf membres – sur dix – de la présidence collégiale bosniaque doivent participer à cette réunion dans la capitale croate, a précisé M. Izetgebovic, qui a décidé de rester à Sarajevo en raison de ses *« obligations »*. *« La présidence a défini son attitude »*, a souligné M. Izetbegovic, selon qui la Bosnie doit être constituée en Etat fédéral.

Le nombre des unités fédérales n'a pas encore été défini. Mais, a insisté le président, il n'est pas question qu'il y en ait trois et que ces unités soient basées sur des critères ethniques. *« La division ethnique de la Bosnie a été rejetée »*, a assuré M. Izetbegovic. Jeudi, celui-ci avait expliqué que la confédération, telle que proposée par les présidents croate Franjo Tudjman et serbe Slobodan Milosevic, était inacceptable car elle aboutirait à une division ethnique de la Bosnie.

La Serbie et la Croatie ont proposé la création de trois Républiques confédérées – croate, musulmane et serbe. C'est cette division que rejette la présidence bosniaque, du moins la majorité de ses membres, au profit d'une solution fédérative basée sur des *« provinces ou des unités fédérales »* non ethniques. Ces unités ne devraient pas avoir d'existence internationale légale, a expliqué M. Izetbegovic. Des garanties sur l'égalité de traitement seront accordées aux nations constitutives de la Bosnie (Serbe, Croate et musulmane), a-t-il toutefois ajouté.

« Une guerre sans fin »

Le débat se complique du fait que certains membres de la présidence bosniaque, essentiellement les représentants croates, sont plutôt favorables à une solution proche de celle défendue par Zagreb et Belgrade. M. Izetbegovic avait, pour sa part, déclaré jeudi que son gouvernement n'accepterait la solution confédérale que si elle lui était imposée et si le refus d'une telle solution devait plonger le pays dans *« une guerre sans fin »*. D'autre part, dans une lettre adressée vendredi aux dirigeants des sept pays les plus industrialisés réunis à Tokyo, M. Izetbegovic a souligné que la poursuite des négociations de paix en Bosnie n'était possible que si un cessez-le-feu effectif et l'acheminement de l'aide humanitaire étaient garantis par la communauté internationale.

Sur le terrain, les chefs d'état-major des forces croates et serbes de Bosnie, les généraux Milivoj Petkovic et Ratko Mladic, ont à nouveau refusé vendredi de se déplacer pour assister à une réunion où devait être signé un accord faisant de Sarajevo une « zone de sécurité », a annoncé un porte-parole de la Force de protection de l'ONU (FORPRONU). C'est la deuxième fois cette semaine que ces deux généraux refusent d'assister à une telle réunion, qui aurait dû être présidée par le général Philippe Morillon, dont la mission à la tête des « casques bleus » de Bosnie s'achève lundi. – *(AFP.)*

Après l'expulsion de plus de 20 000 Albanais

Athènes veut établir des « relations amicales » avec Tirana

Les malentendus entre la Grèce et l'Albanie ne sont pas dissipés, plus d'une semaine après le début d'une crise déclenchée par l'expulsion par Tirana d'un prélat grec orthodoxe. Mais les expulsions par la Grèce d'Albanais en situation irrégulière ont diminué, et un apaisement serait en vue.

ATHÈNES

de notre correspondant

Par la voix de son ministre des affaires étrangères, Michalis Papaconstantinou, la Grèce s'est employée à faire baisser la tension, en réponse à une note de protestation de Tirana, envoyée lundi 5 juillet. Soulignant que son pays ne nourrissait aucune revendication territoriale à l'encontre de l'Albanie, M. Papaconstantinou a appelé jeudi 8 juillet à l'établissement de *« relations amicales »* avec ce pays. Il a démenti que l'expulsion, depuis le 27 juin, de quelque 23 000 Albanais en situation irrégulière en Grèce, ait été décidée en représailles pour le traitement réservé au prélat grec, et justifié cette opération sans précédent par les *« difficultés économiques de la Grèce »* et ses *« devoirs envers la CEE »* quant à l'immigration clandestine.

La Grèce veut *« accélérer la signature d'un accord avec l'Albanie »* permettant de réguler le flux migratoire, a, pour sa part, déclaré le premier ministre grec, Constantin Mitsotakis, après s'être entretenu à Athènes avec le primat orthodoxe d'Albanie, Mgr Anastassios. Ce dernier avait lancé un apppel à la modération, et demandé l'arrêt des expulsions, qui se poursuivaient jeudi, mais à un rythme très ralenti.

Les « cercles chauvins »

En précisant toutefois que la *« normalisation souhaitable »* des relations passait par le *« respect des droits de la minorité grecque »*, M. Papaconstantinou n'a laissé planer aucune doute sur la ferme volonté d'Athènes de se poser en protectrice des Albanais de souche grecque. Cette position reste lourde de controverses, alors que les deux capitales fournissent des chiffres divergents sur cette population (400 000 personnes selon les Grecs, 60 000 selon les Albanais), et que l'Albanie s'estime menacée par l'activisme de *« cercles chauvins »* grecs, favorables à l'autonomie, voire au rattachement à la Grèce, des zones où vit la minorité grecque : une vieille revendication des nationalistes grecs, pour qui le sud de l'Albanie, désigné exclusivement du nom d' *« Epire du Nord »*, fait partie de la province grecque d'Epire, et n'en a été séparée que par un diktat des grandes puissances, au moment de la formation de l'Etat albanais.

Invoquant *« l'impossibilité pour un régime démocratique de contrôler les médias privés et les organisations »*, M. Papaconstantinou s'est abstenu de condamner la propagande en ce sens menée en Grèce, notamment par deux radios privées émettant du territoire hellénique à destination des *« frères Grecs »* d'Albanie, et dont Tirana a demandé la fermeture. Il s'est limité à déclarer que la *« politique et la pratique grecque »* démentaient les *« allégations »* albanaises visant, a-t-il déploré, *« à créer l'impression que la Grèce cultive un climat anti-albanais et veut s'immiscer dans les affaires intérieures de ce pays en vue de sa partition »*. – *(Intérim.)*

□ **CSCE : la Grèce et la Croatie refusent de signer le document final.** – L'assemblée parlementaire de la CSCE (Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe) a adopté vendredi 9 juillet, à l'issue de sa deuxième session annuelle à Helsinki, un document final que la Grèce et la Croatie ont refusé de signer. La Grèce a récusé ce texte qui *« invite »* les membres de la CSCE à reconnaître la Macédoine comme un Etat indépendant. La Croatie a également refusé de le signer car il contient un paragraphe dans lequel l'Etat croate est accusé *« d'épuration ethnique »*. Ce document ne possède toutefois pas la valeur juridique d'une résolution et se contente d'adresser des recommandations. – *(AFP.)*

ESPAGNE : imputé aux indépendantistes

L'enlèvement d'un industriel basque provoque une vive émotion

MADRID

de notre correspondant

L'enlèvement d'un industriel basque, Julio Iglesias Zamora, lundi 5 juillet, vraisemblablement par un commando du mouvement indépendantiste ETA (*le Monde* du 8 juillet), a provoqué une véritable indignation à Saint-Sébastien et dans la région. Non seulement les trois cent quarante employés de cette entreprise d'électronique, propriété de l'oncle de cet ingénieur de quarante-deux ans, protestent en organisant des marches et de courts arrêts de travail, mais une bonne partie de la population s'élève contre ces méthodes crapuleuses que chacun croyait définitivement oubliées.

Pour l'instant, les ravisseurs ne se sont pas encore manifestés. Ce mode de financement de l'organisation séparatiste a cependant largement été utilisé par le passé, en plus de « l'impôt révolutionnaire ». Il est difficile de savoir combien les enlèvements ont rapporté à l'ETA. Le journal catalan *la Vanguardia* a cependant calculé qu'en vingt années *« plus de 4,3 milliards de pesetas »* (environ 180 millions de francs) avait été « récupérées » par les nationalistes pour promouvoir leur lutte contre l'Etat espagnol.

Des « Martiens » terroristes

Pas moins de soixante-quinze séquestrations ont eu lieu depuis le début de 1970 : bon nombre ont abouti, soit au paiement d'une rançon ou à un accord sous une forme ou sous une autre, soit à une libération – avec une balle dans la jambe – ou par une intervention de la police, soit enfin à un assassinat dans neuf des cas, selon *la Vanguardia*.

L'émotion suscitée par ce rapt d'un père de famille de trois enfants est telle que le président du parti nationaliste basque (PNV), Xabier Arzalluz, a demandé à la population que l'on cherche le séquestré *« dans chaque recoin, dans chaque maison »*. Il a accusé les auteurs de cet enlèvement d'être *« des Martiens qui vivent loin de la réalité de ce pays »*, mettant directement en cause, comme le président du gouvernement autonome, José Antonio Ardanza, la Coordination socialiste basque (KAS) qui regroupe les radicaux du nationalisme.

KAS a répondu – comme si la preuve était désormais fournie – que *« l'on n'était pas parvenu a décapiter l'ETA »* et a comparé l'enlèvement de l'industriel au sort des six cents prisonniers de l'ETA en Espagne et en France. Herri Batasuna, considéré comme le bras politique du mouvement indépendantiste, a, pour sa part, estimé que cet enlèvement était *« une manifestation supplémentaire de l'existence d'un conflit politique au Pays basque »* estimant que *« seul un dialogue politique pourrait régler cette situation »*. Aucune de ces organisations n'a condamné le rapt, pas plus d'ailleurs qu'elles ne rejettent les attentats à la voiture piégée.

MICHEL BOLE-RICHARD

PROCHE-ORIENT

LIBAN : après avoir perdu cinq soldats dans un « ...

... menace de lancer de « très douloureu...

... général Aoun ... pays « est dans l'abîme »

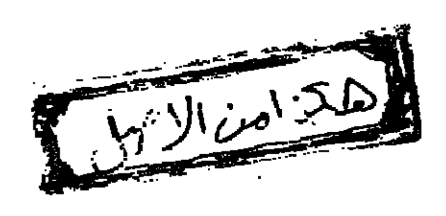
MOUNA NAÏM

AMÉRIQUES

HAÏTI

L'armée respectera l'accord de Governors Island

EN BREF



PROCHE-ORIENT

LIBAN : après avoir perdu cinq soldats dans sa « zone de sécurité »

Israël menace de lancer de « très douloureuses » représailles

Des hélicoptères israéliens ont attaqué, vendredi 9 juillet, une base du Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général (FPLP-CG), dirigé par Ahmed Jibril, qui avait revendiqué une attaque dirigée la veille contre une patrouille israélienne (*le Monde* du 10 juillet). En trente-six heures, cinq soldats israéliens ont été tués et huit autres blessés à l'intérieur de la « zone de sécurité » occupée par l'Etat juif dans le sud du Liban.

JERUSALEM

de notre correspondant

La guerre, dite de *« faible intensité »*, qui sévit depuis plusieurs années au Liban du sud, entre Israël et les maquisards chiites du Hezbollah, s'est brusquement aggravée à la fin de la semaine, avec l'entrée en action des combattants palestiniens du FPLP-CG.

Le dernier bilan, qui porte à douze le nombre de soldats israéliens tués depuis le début de l'année dans cette zone, est le plus lourd subi par l'armée depuis octobre dernier. Pour la même période, treize combattants de l'armée du Liban du sud (ALS) – une milice majoritairement constituée de chrétiens libanais entraînée et financée par Israël – ont également été tués.

On estime le nombre de miliciens de l'ALS à environ trois mille hommes pour un millier de soldats juifs dans cette région. De source israélienne, le camp opposé, c'est-à-dire, jusqu'ici, le Hezbollah pratiquement seul, disposerait de quelques centaines de combattants qui bénéficient de la sympathie d'une partie des deux cent cinquante mille habitants de la « zone de sécurité » ; ils auraient perdu cette année trente-deux hommes.

Selon la *Voix d'Israël*, radio d'Etat, Uri Lubrani, coordinateur des activités du pays au Liban, a mis vendredi soir Beyrouth en garde : l'Etat juif pourrait rapidement lancer des opérations de représailles ponctuelles mais *« très douloureuses »*. De fait, une opération de l'armée de l'air répondant à cette définition avait été lancée le même jour en début d'après-midi contre *« une base terroriste d'Ahmed Jibril »* située près de Naameh, à douze kilomètres seulement au sud de la capitale libanaise.

D'après la *Voix du Liban*, deux hélicoptères d'attaque de type Apache ont tiré six missiles, dont quatre auraient atteint leur cible, faisant au moins deux morts et plusieurs blessés. D'autres objectifs, situés plus au sud, dans la vallée de la Békaa, ont également été bombardés. Ce raid avait été décidé en représailles à l'embuscade tendue le jour précédent par des combattants du FPLP-CG à une patrouille blindée de soldats juifs dans la « zone de sécurité ».

Avertissement à la Syrie

Lancés à la poursuite des agresseurs, des commandos israéliens, secondés par leurs alliés ALS, étaient, semble-t-il, parvenus à en rattraper un et à le tuer. Le lendemain, peu de temps après le raid aérien sur ce qui paraît être l'un de leurs postes de commandement du faubourg de Beyrouth, les combattants du FPLP-CG ont repris l'offensive en tirant au mortier et à la roquette sur une position israélo-ALS près de Sojoud, à l'est de la « zone de sécurité ».

Les tirs, apparemment plus précis que d'ordinaire, ont atteint un bunker et tué à nouveau trois soldats israéliens, en blessant cinq autres, dont un est dans un état sérieux. Les artilleurs israéliens et leurs alliés ont immédiatement riposté par de puissants tirs d'obus sur *« des objectifs terroristes »* situés dans les localités libanaises, immédiatement au nord du territoire qu'ils contrôlent.

Vendredi soir, les duels d'artillerie dans ce secteur, d'une intensité assez rarement atteinte, ont duré plusieurs heures. Selon un communiqué de l'armée ils ont cessé vers minuit. D'après certains journalistes israéliens, le premier ministre, Itzhak Rabin, ainsi que le général Ehud Barak, chef d'état-major de l'armée, se trouvaient sur les lieux lors de l'attaque palestinienne.

Les deux hommes étaient venus rencontrer Antoine Lahad, chef de l'ALS, pour discuter avec lui des mesures à prendre après l'embuscade de la veille. M. Rabin avait alors fait savoir que cette opération était jugée *« très grave »* et, d'après le journal *Yedioth Aharonoth*, il avait fait parvenir un message d'avertissement à la Syrie.

Opposée au processus israélo-arabe de paix en cours, l'organisation d'Ahmed Jibril est, en effet, basée à Damas, le régime syrien contrôlant par ailleurs tous les acheminements d'armes délivrées, à partir de l'Iran, aux combattants anti-israéliens dans le sud du Liban. Le Hezbollah, également soutenu par Téhéran, est exactement dans la même situation de dépendance vis-à-vis d'un pays, la Syrie, qui entretient plus de trente mille soldats au « pays du cèdre ».

Les responsables israéliens estiment qu'en laissant le FPLP-CG joindre ses forces à celles des chiites du « parti de dieu », Damas cherche à faire pression sur eux pour obtenir plus rapidement la restitution du plateau du Golan conquis par l'Etat juif en 1967 et annexé en 1981. *« Si les Syriens espèrent obtenir quelque chose de nous de cette façon,* a prévenu M. Lubrani, *ils se trompent lourdement ».*

Tard dans la soirée, à la veille du week-end et tandis qu'une activité intense se développait autour du bureau du chef du gouvernement – lequel cumule ces fonctions avec celles de ministre de la défense, – le chef de la diplomatie, Shimon Pérès, déclarait : *« Israël connaît bien Ahmed Jibril. Il a déjà payé plusieurs fois pour ses actes terroristes. Il paiera encore cette fois-ci. »*

PATRICE CLAUDE

L'exil en France du général Aoun

Le pays « est dans l'abime »

Exilé en France depuis le mois d'août 1991, le général Michel Aoun, après un long séjour à Marseille, réside depuis quelques mois en Seine-et-Marne, à la Haute-Maison, sous haute surveillance. Refusant de se laisser entraîner dans des reproches contre ses amis de la droite française, il évite de commenter le soutien apporté par le gouvernement d'Edouard Balladur à celui de Rafic Hariri à Beyrouth, comme il s'interdit de porter un jugement sur le récent séjour, de Jacques Chirac dans la capitale libanaise. Il souligne qu'il est *« l'hôte du gouvernement français envers lequel il est tenu par un devoir de réserve »*. Mais pressé de questions, il ajoute : *« Le monde politique est un monde de clowns. Je ne fais pas d'exceptions ».*

L'exil n'a en rien atténué son ardeur militante. En parole en tout cas, il demeure combatif. Il continue d'affirmer que les accords de Taëf, destinés à mettre fin à la guerre civile dans son pays, sont un véritable *« diktat »* syrien, que la nomination du plus petit fonctionnaire au Liban requiert l'aval de Damas, que *« le peuple libanais ne dispose pas de lui-même »*, que *« le monde entier »* soutient *« à tort »* ces accords de Taëf et que ce *« comportement mène à la destruction de l'entité libanaise »*.

Tout aussi excessif, le général Aoun est convaincu qu'en dépit de son exil, il est *« le seul présent au Liban »*, que les dirigeants actuels sont *« exilés »* dans leur propre pays. Rien ni personne ne trouve grâce à ses yeux, ni le gouvernement, qu'il qualifie de *« fantoche »*, ni la reconstruction *« médiatique »* du pays. Il affirme avoir reçu des offres de participation au gouvernement et la promesse de voir attribuer à ses partisans un tiers des sièges de la chambre des députés. En vain. *« Je ne réclame pas de pouvoir personnel,* dit-il. *C'est pourquoi négocier avec moi est difficile ».*

Le général Aoun refuse toujours d'admettre qu'il n'avait pas les moyens de sa politique lorsqu'il avait proclamé, en 1990, la *« guerre de libération »* du Liban, contre l'occupant syrien notamment. *« Aujourd'hui, le Liban n'est pas au bord de l'abime, il est dans l'abime »*, s'exclame-t-il, appelant *« le peuple libanais à entrer en résistance ».*

A quand le bout du tunnel ? A en croire le général Aoun, la conclusion d'un accord de paix israélo-arabe entraînera, au Proche-Orient, des changements de régimes qui ne se maintiennent en place *« que par nécessité »*. Et il regarde en direction de Damas.

MOUNA NAÏM

Un nouveau délégué général de Palestine est attendu à Paris

Le ministère français des affaires étrangères a indiqué, vendredi 9 juillet, que le remplacement d'Ibrahim Souss, délégué général de Palestine en France, qui vient d'annoncer son départ imminent pour le Canada, *« fait l'objet de contacts entre les autorités françaises et l'OLP »*.

Après avoir obtenu la nationalité française, M. Souss – longtemps représentant de l'OLP à l'UNESCO, puis délégué de l'organisation palestinienne à Paris depuis 1978 à la suite de l'assassinat d'Ezzedine Kalak, – entend, désormais, se consacrer à des activités universitaires. Depuis près de trois semaines, l'OLP a proposé une candidate à sa succession, Leïla Chahid, actuellement en poste aux Pays-Bas. La réponse des autorités françaises devrait être connue avant la mi-juillet.

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD : les règlements de comptes entre militants noirs

Violence chronique au Natal

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Alors que le calme revient lentement dans les ghettos des environs de Johannesburg, les affrontements entre partisans du Congrès national africain (ANC) et du mouvement Inkatha se multiplient au Natal, chroniquement en proie à la violence. Dix nouvelles victimes ont été recensées, vendredi 9 juillet, dans la cité noire d'Ezakheni, proche de Ladysmith, dans la région des Midlands, où les affrontements sont particulièrement rudes.

Les morts d'Ezakheni appartiennent cette fois à l'ANC. Vendredi à l'aube, un groupe de l'Inkatha a pénétré dans la township d'Ezakheni, tuant dix personnes et en blessant onze autres surprises dans leur sommeil. Un responsable de l'Inkatha a reconnu que son mouvement était à l'origine de cette tuerie qui, a-t-il supposé, était une opération de représailles après d'autres agressions commises par l'ANC, notamment contre des bus transportant des partisans de l'Inkatha.

En quelques jours, quelque soixante-dix personnes sont mortes au Natal dans ces affrontements traditionnels. Dans les seuls Midlands, qui apparaissent comme un des points les plus chauds de la région, plus de quarante personnes ont été tuées au cours des deux dernières semaines. Malgré de multiples réunions, aucun des accords de « cessez-le-feu » signés entre les adversaires n'a tenu plus de quelques heures, chaque partie accusant l'autre d'être à l'origine de la reprise des hostilités.

Ces affrontements répétés et de plus en plus sanglants avaient incité les chefs de l'ANC et de l'Inkatha, Nelson Mandela et Mangosuthu Buthelezi, à se rencontrer, après deux ans de bouderie, lors d'un « sommet » où diverses mesures propres à réduire la violence entre Noirs avaient été décidées (*le Monde* du 25 juin). Les deux parties avaient notamment reconnu le droit de chacun d'intervenir politiquement sur le territoire contrôlé par l'autre.

C'est cette dernière disposition qui, au Natal, à moins de dix mois des premières élections multiraciales, fixées au 27 avril prochain, paraît la plus difficile à faire admettre par chacun des deux camps.

GEORGES MARION

DJIBOUTI : dans une offensive généralisée

L'armée repousse les rebelles afars vers la frontière érythréenne

Les maquisards afars du Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie (FRUD) ont perdu leurs dernières positions dans le nord de la République de Djibouti. Randa, Dorra et Balho sont tombées aux mains des forces gouvernementales, qui ont attaqué, vendredi 9 juillet, et peut-être déjà pris le quartier général des rebelles, Assa-Gueyla, selon diverses sources concordantes.

L'état-major des forces armées garde le silence le plus absolu sur le déroulement de cette offensive menée sur plusieurs fronts, depuis le 3 juillet, contre les derniers retranchements de la guérilla dans les montagnes afars du nord de Djibouti. Mardi, Radio Djibouti avait annoncé la prise de la forêt du Day, tenue jusqu'alors par le FRUD, près de la ville portuaire de Tadjoura.

Face à l'avance des forces gouvernementales, les rebelles du FRUD se replient vers la frontière érythréenne, avec les prisonniers qu'ils détiennent depuis dix-huit mois. Aucun bilan n'est fourni par l'état-major des forces djiboutiennes sur les pertes enregistrées de part et d'autre, ni sur le nombre de maquisards capturés.

Les succès des troupes gouvernementales constituent un sérieux revers pour la guérilla afar qui, depuis le début de l'année, a perdu toute la façade maritime et ainsi la possibilité de s'approvisionner depuis le Yémen. Ils confirment également l'écrasante disproportion de moyens entre une guérilla affaiblie et une armée qui a mis à profit les trêves successives et les tentatives infructueuses de médiation de la France pour se renforcer en hommes (passant de 3 000 à 15 000 soldats) et en matériel. En raison de ces événements, le ministre français de la coopération a annulé la visite qu'il devait effectuer à Djibouti du 8 au 10 juillet. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

HAÏTI

L'armée respectera l'accord de Governors Island

Le chef de l'armée haïtienne, le général Raoul Cédras, a indiqué vendredi 9 juillet que l'armée respecterait l'accord de Governors Island (New York), qui prévoit le rétablissement de la démocratie dans le pays. Au cours d'une conférence de presse au quartier général des forces armées à Port-au-Prince, le général a fait appel aux parlementaires pour qu'ils *« assument leurs responsabilités »* et *« agissent vite »* afin que les sanctions de l'ONU soient levées.

Le chef de l'armée a affirmé que l'institution militaire, en signant cet accord, avait *« ouvert une porte vers une solution négociée »* de la crise ouverte par le renversement du président Jean Bertrand Aristide en septembre 1991. *« L'armée entend respecter ce plan de paix comme elle a joué sa partition pour le succès des élections de décembre 1990 »* (gagnées par le père Aristide), a déclaré le général Cédras.

L'actuel homme fort d'Haïti a souhaité également que le président Aristide *« désigne le plus rapidement possible »* son premier ministre et *« participe aux côtés des autres secteurs de la vie nationale à une campagne d'apaisement social »*. – *(AFP.)*

□ **GUATEMALA : nouveau plan de paix.** – Le président Ramiro de Leon a dévoilé jeudi 8 juillet un certain nombre de propositions destinées à mettre fin à la guerre civile larvée que connaît le Guatemala depuis trente-deux ans. Celles-ci comportent une réduction du rôle de l'armée dans les négociations et des concessions à la guérilla. Les militaires seraient défendus par une équipe de négociateurs nommée par le président et non par l'institution elle-même comme cela avait été le cas lors de précédentes discussions. – (*Reuter.*)

□ **CUBA : coupures prolongées d'électricité à La Havane.** – Des coupures prolongées d'électricité, dues à la pénurie de carburant, ont perturbé, vendredi 9 juillet, l'alimentation en gaz et en eau potable de La Havane. Au lieu des quatre heures quotidiennes de coupure ces dernières semaines, les habitants de la capitale sont désormais privés d'électricité plus de dix heures par jour. La compagnie nationale d'électricité demande aux usines de réduire leur consommation de manière à ce que la priorité soit accordée aux hôpitaux et aux boulangeries. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **ALLEMAGNE : la Fraction armée rouge accuse les autorités d'avoir *« exécuté »* le terroriste Grams.** – Dans une lettre parvenue à l'AFP à Bonn, datée du 6 juillet, l'organisation d'extrême gauche Fraction armée rouge (RAF) a accusé, vendredi 9 juillet, les autorités allemandes d'avoir *« exécuté »* le terroriste présumé de la RAF Wolfgang Grams, tué dans des circonstances obscures il y a douze jours en ex-RDA, sans annoncer clairement de nouvelles actions. La RAF déclare néammoins : *« Nous lançons un appel à tous les êtres humains que cette terreur a choqués. Ne laissez pas passer cela (...). Le système* [capitaliste] *doit être vaincu. »* Une manifestation de sympathisants de la RAF était prévue samedi dans la ville natale de Grams, à Wiesbaden, dans l'Ouest, et la police craignait des échauffourées.

□ **Des croix gammées à Gransee.** – Des inconnus ont couvert les murs de rues entières de la commune de Gransee, dans l'est de l'Allemagne, de dizaines de svastikas, croix celtes, symboles SS et divers slogans néo-nazis, dans la nuit du jeudi 8 au vendredi 9 juillet, a indiqué la police locale. L'action, minutieusement préparée selon les enquêteurs, n'a pas été remarquée par les habitants, qui l'ont découverte à leur réveil. Par ailleurs, plusieurs tentatives d'incendies criminels contre des habitations d'étrangers se sont produites dans diverses villes dans la nuit de jeudi à vendredi. – *(AFP.)*

□ **ITALIE : M. Scalfaro critique les juges.** – Le président de la République italienne, Oscar Luigi Scalfaro, a accusé, jeudi 8 juillet, la magistrature milanaise d'excès de zèle. M. Scalfaro a souligné que les avis d'ouverture d'enquête *« tuent parfois »*, allusion aux huit personnes qui se sont suicidées après avoir reçu un tel avis, théoriquement confidentiel. Quant aux quelque trois cents personnes emprisonnées dans le cadre de l'enquête *« Mains propres »*, M. Scalfaro a affirmé : *« Il ne fait aucun doute qu'avoir recours à la prison pour persuader un suspect de parler constitue un non-respect des droits inviolables de l'homme »*. Les magistrats milanais, qui constituent le fer de lance de l'opération *« Mains propres »*, rejettent ces accusations. – *(Reuter.)*

(Le Monde des débats *de juillet-août publie un débat entre juges italiens et français sur les « affaires »).*

□ **HONGRIE : Le conflit entre Budapest et Bratislava à propos de la centrale de Gabcikovo devant la Cour internationale de Justice.** – Les gouvernements de Budapest et de Bratislava ont officiellement porté devant la Cour internationale de justice de La Haye le conflit qui les oppose à propos de la centrale hydroélectrique de Gabcikovo sur le Danube. Les travaux du barrage, dont la construction avait été décidée en 1977 par la Hongrie et la Tchécoslovaquie, avaient été interrompus par les Hongrois sous la pression des écologistes. La poursuite unilatérale des travaux du côté slovaque est au centre du contentieux examiné par la Cour. – *(AFP.)*

□ **MOZAMBIQUE : la RENAMO exige des sièges de gouverneurs dans les provinces qu'elle contrôle.** – Le chef de la RENAMO, Afonso Dhlakama, a exigé du gouvernement, vendredi 9 juillet, certains des 11 postes de gouverneurs régionaux, conformément à l'accord de paix signé le 4 octobre 1992 à Rome. Dans l'hypothèse de la seule nomination de membres du FRELIMO (ex-parti unique) à ces postes, *« il n'y aura ni paix ni élections au Mozambique »*, a menacé M. Dhlakama. L'ONU a reporté d'un an les élections présidentielle et régionales initialement prévues pour octobre 1993, en raison des désaccords persistants entre la RENAMO et le gouvernement. – *(AFP.)*

□ **PÉROU : un Suisse et une Autrichienne tués au Pérou.** – Les corps d'un Suisse et d'une Autrichienne en voyage au Pérou ont été découverts dans la province de Lucanas, dans le sud-est des Andes. Il semble qu'ils aient été tués par des guérilleros du Sentier lumineux, a indiqué la police. Denis Masserey, vingt-sept ans, et Nicolette Huber, vingt-deux ans, ont été retrouvés mercredi 7 juillet près d'un lac en bordure de la route Nazca-Puquio, à 450 kilomètres de Lima, et leurs corps présentaient des *« signes de torture »*. Les deux jeunes gens parcouraient ensemble l'intérieur du Pérou et avaient disparu depuis mai. – (*Reuter.*)

□ **TURQUIE : un sous-secrétaire d'Etat et le directeur général de la police démis de leurs fonctions après les incidents meurtriers de Sivas.** – Le directeur général de la police turque, ainsi que le sous-secrétaire d'Etat aux affaires intérieures ont été démis de leurs fonctions à la suite des manifestations intégristes de la semaine dernière, qui ont fait trente-six morts à Sivas, a-t-on appris vendredi 9 juillet de source proche du ministre de l'intérieur. La décision a été prise jeudi par le conseil des ministres en raison de leur *« négligence »*. Le conseil avait déjà pris des sanctions contre d'autres responsables (*le Monde* du 10 juillet). Une commission parlementaire mène une enquête. La police a arrêté quelque deux cents personnes en une semaine. – *(AFP.)*

□ **ZAIRE : nomination d'un envoyé spécial de l'ONU.** – Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, vient de nommer Lakhdar Brahimi envoyé spécial des Nations unies au Zaïre. Ancien ministre algérien des affaires étrangères, M. Brahimi va entreprendre une mission de bons offices, dont le principal objectif sera d'étudier les moyens pour l'ONU d'aider à trouver une solution politique à la crise zaïroise. Le mois dernier, l'ONU avait envoyé une mission humanitaire au Zaïre, qui est le théâtre de troubles politiques et ethniques depuis plusieurs mois. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

Trois émissaires français à Pékin

Paris tente de normaliser ses relations avec la Chine

Trois émissaires français sont arrivés vendredi 9 juillet à Pékin pour des entretiens avec les dirigeants chinois. Cette rencontre vise à renouer des relations détériorées à la suite de ventes d'armes françaises à Taïwan.

PÉKIN

de notre correspondant

La France est à nouveau engagée dans un effort de diplomatie secrète pour améliorer ses relations avec la Chine populaire, empoisonnées par ses récentes ventes de navires et d'avions à Taïwan, l'île nationaliste revendiquée par Pékin.

Des sources gouvernementales ont confirmé ici l'arrivée, vendredi 9 juillet, d'une délégation de trois membres menée par Jacques Friedman, ancien patron d'Air France et conseiller d'Edouard Balladur. Il est accompagné de Jean-David Lévitte, directeur du département d'Asie au Quai d'Orsay, et d'un responsable du ministère de la défense. L'ambassade de France se refusait à toute confirmation.

Selon des fuites ayant précédé, à Paris, l'arrivée de ces émissaires, la mission a pour objet d' *« expliquer »* les ventes d'armements à Taïwan et d'examiner ce qu'il est possible de faire afin d'améliorer les relations bilatérales. La Chine avait réagi à la vente de soixante Mirage 2000, l'an passé, en ordonnant la fermeture du consulat général français à Canton et en laissant entendre que les industriels français paieraient pour *« l'erreur »* du gouvernement Bérégovoy.

Cependant, la punition a été assez sélective : si des négociations sur certains projets d'équipement ont bien été conclues au détriment de fournisseurs français (dans les télécommunications notamment) d'autres se poursuivent sans difficulté. La Chine a aussi fait montre de pragmatisme dans l'acquisition de six Airbus qu'elle a présentés comme des produits de l'industrie allemande, alors que 34 % du montant de la commande va dans l'escarcelle française.

Depuis l'arrivée de la droite au gouvernement à Paris, Pékin a fait des appels du pied pour tenter de reprendre langue. La Chine aurait, au demeurant, espéré qu'on lui envoie un ministre en exercice, plutôt qu'un conseiller. La difficulté, pour la France, provient de ce que Taïwan entend continuer à renforcer et moderniser sa défense à l'aide d'armements provenant de sources multiples, et non plus exclusivement américaines comme par le passé : une commande d'équipements divers, pour un montant pouvant atteindre une centaine de milliards de francs, a été adressée par Taïpeh à des fournisseurs non américains, dont certains français.

Les ventes par la France à Taïwan de frégates de classe *La Fayette* en 1991, puis de chasseurs Mirage l'an dernier, avaient constitué des brèches sérieuses dans une politique envers la Chine qui avait consisté pendant longtemps à céder aux oukases de Pékin interdisant de tels contrats. Il en a résulté, dans la riche île non communiste, un préjugé très favorable à Paris . Cependant, il apparait nettement que la France n'a pas géré au mieux ce capital de sympathie. A Taïpeh, ces derniers jours, des responsables taïwanais nous ont fait part en privé de leurs craintes de voir la France retourner à ses premières amours pékinoises.

Des rapports sur un mode exclusif

Des observateurs regrettent qu'on continue souvent à Paris à envisager les rapports que la France peut avoir avec Pékin et Taïwan sur un mode exclusif, privilégiant une capitale ou l'autre – une approche dépassée par la réalité.

Bien que la France se soit récemment décidée à étoffer sa présence à Taïpeh (un diplomate en activité y dirige désormais sa mission officieuse), elle ne semble guère tenir compte de la complicité croissante qui s'est nouée entre l'île et le continent, notamment dans le domaine économique, en dépit de la rivalité des deux gouvernements. Il n'est pas dit que la mission de M. Friedman à Pékin rompe avec cette conception.

FRANCIS DERON

En visite à Séoul

M. Clinton entend rassurer les Sud-Coréens

Le président Bill Clinton a commencé, samedi 10 juillet, une visite de deux jours en Corée du Sud. Il entend y assurer Séoul du soutien des Etats-Unis face à la Corée du Nord. A la requête de M. Clinton, les Sept réunis à Tokyo ont montré du doigt le régime de Pyongyang dans leur déclaration politique du 8 juillet. Ils lui ont demandé de *« revenir immédiatement »* sur sa décision de se retirer du traité de non-prolifération nucléaire (TNP). La visite de Bill Clinton a lieu juste avant la reprise à Genève, le 14 juillet, de négociations sur ce thème entre les Etats-Unis et Pyongyang. Cette capitale avait annoncé, le 12 mars, sa décision de se retirer du TNP, mais suspendu cette mesure en juin après une première rencontre entre diplomates américains et nord-coréens. Le régime de Kim Il-sung continue pourtant de refuser aux experts de l'Agence internationale pour l'énergie atomique l'accès à deux de ses installations qui pourraient contenir des éléments d'un programme de fabrication d'armes nucléaires. La Corée du Nord a, par ailleurs, testé en mai, dans la mer du Japon, un missile, le Rodong, dont la portée serait de 1 000 kilomètres. Cet essai a suscité l'inquiétude de la Corée du Sud. Les craintes de Séoul ont été aggravées par la volonté de M. Clinton de réduire le budget du Pentagone. Pourtant, M. Clinton a récemment averti Pyongyang qu'il serait *« très dur »* en cas de tentative du Nord d'acquérir l'arme nucléaire. Il a aussi annoncé qu'il maintiendrait *« une très forte présence »* militaire dans la zone démilitarisée qui scinde la péninsule depuis la fin de la guerre de Corée, il y a quarante ans. Les Etats-Unis y ont encore 36 000 hommes. – *(AFP.)*

□ **HONGKONG : nouvel échec de négociations sino-britanniques.** – Le secrétaire au Foreign office Douglas Hurd a quitté Pékin le vendredi 9 juillet sans avoir pu débloquer les négociations avec la Chine sur une démocratisation de l'élection du Conseil législatif de Hongkong. Une huitième session est prévue le 20 juillet. Le ministre britannique a paru fixer un butoir aux négociations pour septembre. Les discussions sont au point mort depuis fin 1992, quand le gouverneur de la colonie, Chris Patten, a proposé ses réformes démocratiques. Pékin estime que ce programme viole l'accord conclu avec Londres en 1984 pour une rétrocession de la Colonie à la mi-1997. – *(Reuter.)*

OCÉANIE

LOIN DES CAPITALES

Darwin, le dos au désert

DARWIN

de notre envoyé spécial

QUAND cet avant-poste tropical, qui devait prendre le nom de Charles Robert Darwin, fut fondé par un certain George Goyder – en 1869, – le célèbre biologiste entamait, à l'autre bout du monde, une vieillesse paisible et studieuse dans sa jolie maison de Down (comté de Kent).

Quelque trente-cinq ans plus tôt, le jeune Darwin avait fait escale sur ces rives de mangrove. Fou d'enthousiasme et de curiosité, le futur père du « transformisme » savourait alors l'aventure de sa vie, cette croisière initiatrice à bord du navire scientifique *Beagle* (1831-1836), au cours de laquelle il butina les géniales intuitions qui firent sa gloire.

Rêvant d'y attirer des foules d'immigrants, les pionniers de Darwin imaginaient un grand port et une vraie métropole. A l'abri de l'immense rade naturelle, le port a aujourd'hui fière allure, avec ses quais deux fois et demi plus longs – insiste-t-on ici – que ceux de Sydney. Mais la ville, elle, n'a jamais pris son essor. Avec moins de 80 000 habitants, Darwin n'est qu'une coquette cité de passage, aimable aux fonctionnaires, civils et militaires, et trop onéreuse aux retraités.

Une ville jeune – moyenne d'âge, vingt-six ans, – ouverte à tous les horizons – on recense dans sa population cinquante-trois pays d'origine – mais qui, malgré l'afflux récent d'Asiatiques – elle eut même, il y a peu, un maire chinois, – est restée jusqu'à maintenant la modeste capitale d'un désert infini, le Territoire du Nord, presque aussi grand que trois France, mais trop vide pour avoir mérité, comme les six colonies fondatrices de l'Australie, de devenir un Etat fédéré. Dotés pourtant d'un gouvernement et d'une assemblée propres, les « Territoriens » sont directement administrés par Canberra.

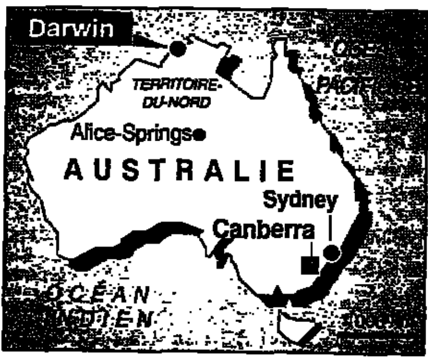
Darwin n'oublie pas qu'elle fut d'abord une ville d'éleveurs, adossée à l'immense « outback », variante locale du bush. Qui sait que l'Australie est le premier exportateur mondial de... dromadaires ? Des milliers d'entre eux transitent chaque année dans le port, en partance vers l'Asie et le Proche-Orient. Leurs ancêtres avaient fait le chemin inverse, débarquant à Darwin au début du siècle, guidés par des escouades de chameliers venus de la lointaine Kandahar.

C'était l'époque où l'appât du gain enfiévrait les « gold dogs » – les chercheurs d'or australiens – et les poussait à l'aventure vers le cœur du plus sec des continents. L'entre-deux-guerres vit l'apogée des caravanes. Et du côté d'Alice-Springs, l'oasis bien nommée, on guettait avec impatience, toutes les six semaines, les dromadaires du service postal. Puis vint le lent déclin, avec, en 1929, l'arrivée du chemin de fer, baptisé « Ghan Railways », en hommage – dérisoire – aux chameliers afghans. De ce temps légendaire, il reste la nostalgie sépia des photos d'amateurs, le souvenir de quelques mosquées au toit de chaume, et vingt mille chameaux sauvages rendus par l'homme au désert.

Le souvenir de deux catastrophes

A l'image de l'Australie, ce pays si jeune qui, volontiers, évoque et invoque son passé, Darwin chérit trop ses rares souvenirs, fussent-ils liés à des catastrophes. L'une d'elles fut le fait de l'homme, l'autre de la nature.

Dans la matinée du 19 février 1942, 188 avions japonais bombardèrent la ville et le port, où mouillaient 46 navires alliés, dont beaucoup furent touchés à mort. Une demi-heure plus tôt, le père McGrath avait pourtant



transmis, depuis sa mission catholique de Nguiu, un message radio signalant des appareils suspects au dessus de l'île de Bathurst, dans la mer de Timor. Cette alerte resta sans écho dans Darwin incrédule, car la ville attendait une attaque de la mer, non des airs.

Le cinquantenaire du « message » donna lieu l'an dernier à cérémonie, et le raid sur Darwin appartient tellement à la mémoire collective que les aborigènes en ont fait un thème de leurs danses rituelles. Ironie de l'Histoire : lorsque, dans les années 50, Darwin lança un appel d'offres pour nettoyer sa rade, encombrée de vestiges guerriers, le marché fut enlevé par une compagnie japonaise. Aujourd'hui, la ville entretient ses blockaus et brique ses canons avec un soin sans pareil. L'autre désastre s'appelle « Tracy ». Ce cyclone, d'une violence inouïe, frappa – et rasa – Darwin dans la nuit de Noël 1974.

Curés et pasteurs écourtèrent leur office, les familles se protégèrent sous les lits, les maisons s'envolèrent comme fétus de paille, dans le vent qui poussait des pointes de 350 kilomètres à l'heure. A l'aube, la ville s'était, au sens propre, volatilisée, à 90 % détruite. Bilan : soixante-huit morts. Un pont aérien évacua la population, qui revint quelques mois plus tard, en plein chantier.

Tracy, ou la seconde naissance de Darwin. Elle fut reconstruite en trois ans, dans le respect, cette fois, des normes anticycloniques. Désormais, des pilotis rehaussent souvent les maisons, et les vis ont remplacé les clous. *« Cela entraîne un surcoût d'environ 30 000 dollars australiens,* nous dit un vieux Darwinien, *mais au moins... »* En Australie, où l'immensité des terres effraie, la mer semble plus familière. A la tombée du jour, l'on vient, en famille, sur les belles promenades d'East Point, voir le ciel – et l'océan – s'enflammer, avant de dîner dans les restaurants du port, sur les vieux quais de bois, soigneusement préservés. Face à cet horizon, d'où surgirent il y a trois siècles les pêcheurs macassars, apportant dans leurs pirogues du tabac et des plants de cocotiers.

Que la saison soit sèche – de novembre à avril – où humide – sous l'influence de la mousson, – on avale, bien sûr, force bière. A Darwin, comme ailleurs, la bière est un art de vivre. Celui qui ne sacrifie pas à son rituel s'attire des regards de compassion. C'est le suc nourricier de l'Australien, qui en boit en moyenne 140 litres – glacés – par an, enfants compris. Cette performance lui vaut un honorable troisième rang mondial, après l'Allemand et le Tchèque.

Comme toutes les petites villes, Darwin rêve de grandeur. Elle aimerait accueillir les capitaux des riches Chinois de Hongkong en quête d'un abri sûr, à l'approche de 1997, l'échéance fatidique pour la colonie de la Couronne. Elle mise à fond sur le tourisme, déjà devenu la deuxième source de devises, après l'uranium. Darwin n'est qu'à trois heures de route du parc national de Kakadu, l'un des sites touristiques les plus visités du pays. Kakadu, que l'acteur Paul Hogan fit connaître au monde dans le célèbre *Crocodile Dundee*. Sept ans après la sortie du film, Darwin continue, elle aussi, d'en toucher les « royalties ».

JEAN-PIERRE LANGELLIER

A TRAVERS LE MONDE

ARABIE SAOUDITE

Trois trafiquants de drogue ont été décapités

Reconnus coupables de trafic de drogue, deux Saoudiens et un Pakistanais ont été décapités au sabre, vendredi 9 juillet, en Arabie saoudite, a annoncé le ministère de l'intérieur. Trafiquants, revendeurs et consommateurs de drogue sont, depuis 1987, passibles de la peine capitale et les exécutions ont généralement lieu sur la place publique, à l'issue de la prière du vendredi.

Ces trois nouvelles décapitations portent à 58 le nombre d'exécutions dans le royaume depuis le début de l'année, selon un décompte établi à partir de communiqués officiels. Amnesty International avait dénoncé, dans un rapport publié récemment à Londres, une *« recrudescence effroyable »* des exécutions publiques en Arabie saoudite, l'organisation humanitaire en ayant dénombré 105 entre mai 1992 et mai 1993 *(le Monde* daté 4-5 juillet). – *(AFP.)*

AZERBAÏDJAN

Violents combats autour d'Agdam

Les forces arméniennes et azerbaïdjanaises se sont durement opposées, vendredi 9 juillet, aux portes de la ville d'Agdam, siège du quartier général azéri. Les bombardements arméniens sur plusieurs villages entourant la ville ont fait des morts et des blessés, selon l'agence russe ITAR-TASS, qui précise que ces affrontements violents n'ont apporté aucun changement sur le front et que *« la guerre de positions se poursuit. »*

A Bakou, la direction militaire a appelé la population à réunir *« toutes ses forces et ses moyens »* pour répondre en urgence au nouveau mot d'ordre *« tout pour le front, tout pour la victoire. »* Le représentant de la CSCE, Mario Rafaelli doit arriver samedi à Bakou pour une nouvelle tournée destinée à mettre en place un plan de paix. La direction arménienne du Haut-Karabakh, l'enclave peuplée majoritairement d'Arméniens sur laquelle Eravan revendique la souveraineté, estime que la recrudescence des combats autour d'Agdam est *« artificielle »* et seulement destinée a empêcher la venue de M. Rafaelli à Stepanakert, la capitale de la province. – *(AFP.)*

BURUNDI

Investiture du président Ndadaye

Melchior Ndadaye, premier président burundais appartenant à l'ethnie majoritaire des Hutus, devait être officiellement investi, samedi 10 juillet, à la tête de l'Etat. Au terme d'un processus de démocratisation qui a bouleversé les rapports de force politico-ethniques, dans un pays jusqu'alors dominé par sa minorité tutsie, M. Ndadaye, 40 ans, un psychologue devenu cadre de banque, avait remporté l'élection présidentielle du 1er juin en obtenant 64,75 % des suffrages, contre 32,39 % au major Pierre Buyoya, au pouvoir depuis septembre 1987.

Moins d'un mois plus tard, le parti de M. Ndadaye, le Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU), obtenait une très large victoire aux législatives du 29 juin, avec 71,4 % des voix et 65 élus dans la nouvelle assemblée nationale de 81 membres. – *(AFP.)*

CONGO

Quatre morts à Brazzaville

Quatre personnes ont été tuées par balles, vendredi 9 juillet, à Brazzaville. Un policier en retraite a été tué à Makélé-kélé, l'un des quartiers sud de la capitale, par des civils armés qui avaient fait irruption chez lui, après l'avoir accusé de détenir des armes de guerre.

Un civil s'est tiré une balle dans le ventre par maladresse et deux autres personnes ont été tuées *« par erreur »*, par un voisin qui se sentait menacé. Ces morts portent à six, en trois jours, le nombre des victimes du regain de violences politiques que connaît Brazzaville, depuis le 7 juillet ; dans le même temps, une dizaine de personnes ont été blessées.

Le ministre de la défense, le général Raymond Damase N'Golo, a été désigné, vendredi 9 juillet, par le président Pascal Lissouba, comme médiateur entre la Mouvance présidentielle et la Coalition de l'opposition, à propos de la crise politique portant notamment sur le litige des dernières élections. La Belgique conseille depuis jeudi à ses ressortissants de ne pas se rendre à Brazzaville sans *« raisons impérieuses »*, compte tenu de l'instabilité qui règne au Congo. – *(AFP, Reuter.)*

ESTONIE

Les Douze se félicitent de l'amélioration de la loi sur les étrangers

Les Douze se sont félicités, vendredi 9 juillet, des modifications apportées par le Parlement estonien à la loi sur les étrangers. Elles vont, en effet, dans le sens des recommandations du Conseil de l'Europe, de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et de la Communauté européenne.

Le Parlement estonien avait amendé, jeudi, la loi sur les étrangers en précisant mieux les conditions de rejet des demandes de citoyenneté ou de séjour prolongé (600 000 russophones vivent dans ce pays balte). Les Douze estiment que *« cet acte politique constitue un indice clair de l'attachement de l'Estonie aux valeurs démocratiques et de son engagement sur la voie du dialogue politique et du compromis, et non de l'affrontement avec ses communautés et avec ses pays voisins »*.

D'autre part, à une semaine du référendum – illégal aux yeux du gouvernement estonien – prévu par les autorités locales de Narva sur le statut autonome de cette ville russophone, Tallin a vigoureusement protesté, vendredi, contre *« toute tentative d'ingérence dans les affaires intérieures »* estoniennes. Les autorités estoniennes reprochent au maire de Narva d'avoir rencontré des officiels russes pour discuter des garanties fournies par la partie russe pour la tenue de ce référendum. – *(AFP.)*

RWANDA

Le premier ministre accuse le président d'être opposé à la paix

Le premier ministre, Dismas Nsegiyaremye, accuse le président Juvénal Habyarimana d'être opposé à tout accord de paix avec la guérilla du Front patriotique rwandais (FPR) et de vouloir *« provoquer la reprise des hostilités »* en formant un nouveau *« gouvernement belliciste »*. Dans une lettre adressée au président rwandais, datée du 6 juillet et rendue publique vendredi, le premier ministre écrit : *« Vous avez développé constamment ce rejet* (de la paix) *tout au long des négociations* (...) *Vos partisans l'ont mis en œuvre en janvier 1993, notamment par les troubles qu'ils ont provoqués dans les préfectures de Gisenyi, Ruhengeri* (nord-ouest) *et de Kibuye* (ouest). »

Le premier ministre accuse également le président de n'avoir pas respecté *« la procédure de nomination du premier ministre dans le futur gouvernement de transition »*. – *(AFP.)*

SÉNÉGAL

La France prête à « témoigner » sur la Casamance

La France s'est déclarée, vendredi 9 juillet, prête à fournir un *« témoignage historique »* sur la Casamance dont le mouvement séparatiste vient de signer un accord de cessez-le-feu avec le gouvernement sénégalais. Mais elle n'est pas disposée à un *« arbitrage juridique »*. Le texte de l'accord indiquait qu'une fois le cessez-le-feu effectif, *« il sera fait appel à l'arbitrage du gouvernement français qui livrera son témoignage aux deux parties »*.

Le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) a toujours affirmé que des documents de la période coloniale stipulaient que la France s'était prononcée en faveur de l'indépendance de la Casamance, une thèse toujours catégoriquement rejetée par le président sénégalais Abdou Diouf. – *(AFP.)*

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Le Monde L'ÉCONOMIE

POLITIQUES

Dans le kaléidoscope français



Quand la direction du PCF soutenait « l'Idiot international »

En invitant les militants communistes à exclure ceux d'entre eux qui auraient fait *« preuve de complaisance à l'égard des idées d'extrême droite »*, le secrétariat du comité central du PCF avait assuré, le 1er juillet, que seuls des *« comportements individuels totalement marginaux »* étaient en cause (*le Monde* des 26 juin, 1er et 3 juillet). Or plusieurs documents prouvent qu'un soutien actif à *l'Idiot international*, dans les colonnes duquel se sont exprimées ces connivences entre militants communistes et d'extrême droite, fut apporté directement par la direction du PCF, notamment en 1990 et 1991, à travers les éditions Messidor, dont le PDG était François Hilsum, membre du comité central.

C'est fin 1989 que les membres du comité de direction de Messidor ont la surprise d'entendre leur PDG, François Hilsum, nommé par la direction du PCF à la tête de cette maison d'édition durant l'été 1988, faire l'éloge de Jean-Edern Hallier, qui, depuis mars 1989, avait fait reparaître *l'Idiot international*. En 1984, une première tentative de reparution n'était pas allée au-delà d'un unique numéro, dans l'éditorial duquel M. Hallier, définissant son projet politique, écrivait que les gens *« ne sont plus de droite, plus de gauche, ils ne sont plus rien. Ils sont à droite, à gauche, ils ballottent, ils ne sont nulle part mais ils commencent à aller ailleurs »*. *« On m'a compris*, précisait-il en conclusion, *ce journal sera un journal d'aristos. »*

Quand M. Hilsum propose que Messidor tisse des liens avec M. Hallier et son journal, ce dernier a déjà explicité cet *« ailleurs »* qu'il recherche en publiant, dans son numéro du 2 août 1989, le discours inaugural prononcé au Parlement de Strasbourg par le doyen d'âge, Claude Autant-Lara, qui vient d'être élu sur la liste du Front national conduite par Jean-Marie Le Pen. Un *« magnifique texte »*, écrit *l'Idiot*, qui ajoute : *« Peu nous importe le camp politique du vieux metteur en scène de quatre-vingt-huit ans, assisté dans la rédaction de son discours par Alain Sanders, rédacteur en chef de* Présent *et écrivain de grand talent. »* Figure du quotidien lepéniste *Présent*, Alain Sanders signe d'ailleurs, dans le numéro de *l'Idiot* du 23 août 1989, un article sur la télévision (1).

Quelques mois plus tard, le 6 décembre 1989, M. Hallier, écrira, au détour d'un éditorial de *l'Idiot*, ceci : *« Il ne faudrait tout de même pas qu'Anne Sinclair, représentante du gouvernement israélien, se prenne pour une speakerine française. Il ne faudrait tout de même pas que Jean Daniel Ben sanisette se prenne pour autre chose qu'un bougnoul domestique. Il ne faudrait tout de même pas qu'Harlem Désir, faux Nègre café au lait, se prenne pour un Blanc mal noirci. »*

Une avance de 500 000 francs

Cette prose n'empêchera pas M. Hilsum, malgré le désaccord pratiquement unanime des autres responsables de la maison d'édition communiste, de signer, le 22 janvier 1990, un accord en bonne et due forme avec M. Hallier. Détaillé en quatre pages où M. Hilsum donne à M. Hallier du *« cher ami »*, cet accord prévoit notamment la parution *« avant septembre 1990 »* d'un pamphlet ou d'une *« édition de vos éditoriaux de* l'Idiot international *dans une collection Libres propos »*.

Mais il va bien au-delà. Portant les signatures de MM. Hilsum et Hallier, il accorde en effet à Messidor *« la priorité des droits d'édition et d'exploitation dérivée »* des *« romans à venir »* et des *« essais et textes futurs »* du fondateur de *l'Idiot international*. Une *« convention éditoriale »* est également conclue entre « l'Idiot international *représenté par Jean-Edern Hallier »* et *« les éditions Messidor représentées par François Hilsum »* dont l'objectif est une *« collection de pamphlets intitulée « L'Idiot international »*. Pour valider ces accords, M. Hilsum décide de verser à M. Hallier un à-valoir de 500 000 francs, qu'il recevra en trois versements, en juillet et août 1990. Les droits alors offerts à M. Hallier sur les livres qu'il s'engage à publier chez Messidor sont de 16 % du prix public hors taxes jusqu'à 20 000 exemplaires et de 18 % au-delà de 20 000 exemplaires...

A Messidor, où l'on est plutôt habitué à des avances financières aux auteurs n'atteignant qu'exceptionnellement 50 000 francs et à des pourcentages sur les ventes bien moindres, cet accord fut très mal ressenti par les cadres de la maison. De fait, M. Hallier ne lui confiera finalement qu'un seul ouvrage, mais qui fera grand bruit, sa *Conversation au clair de lune*, parue à l'automne 1990 et relatant ses entretiens avec Fidel Castro. Toutefois les ventes de ce livre, malgré les efforts militants des fédérations communistes, ne dépasseront guère les 10 000 exemplaires – ce qui était loin de couvrir l'avance de 500 000 francs offerte à l'auteur. M. Hallier n'en restera pas moins la coqueluche de la direction du PCF puisque, pour tous les connaisseurs de l'appareil communiste, il était évident que M. Hilsum ne prenait pas des initiatives aussi controversées sans l'aval de celle-ci. De même que le voyage à Cuba de M. Hallier, afin qu'il recueille les confidences de Fidel Castro, ne pouvait qu'avoir été organisé au plus haut niveau.

C'est ainsi que, début 1991, la direction de Messidor se verra proposer de venir au secours des finances défaillantes de *l'Idiot*, M. Hilsum évoquant alors l'installation, dans sept bureaux du siège des éditions, de la rédaction du journal de M. Hallier. La publication des éditoriaux de ce dernier sera à nouveau évoquée, au point que, pour l'éviter, les adversaires de ce projet devront recourir à une consultation juridique auprès d'un avocat qui mettra en garde Messidor contre une probable avalanche de procès, entre autres pour provocation à la haine raciale. Il en ira de même avec un projet de recueil d'articles d'un autre collaborateur de *l'Idiot*, Marc-Edouard Nabe, connu pour son goût de l'injure prétendument littéraire.

« Les Fiterman et autres soi-disant reconstructeurs »

Entre-temps, dans un édiorial signé *« l'Idiot international »* de son numéro du 19 décembre 1990, le journal de M. Hallier avait su renvoyer l'ascenseur en se solidarisant avec la direction communiste contre ses contestataires. *« A l'heure où se déroule le 27e congrès du Parti communiste français*, pouvait-on y lire, *nous nous félicitons qu'il ait résisté, envers et contre tout, à toutes les campagnes de diffamation. (...) L'histoire s'est remise en marche. En France, il y a eu le PCF de la Résistance, puis celui du Programme commun – et il n'y a pas de renouveau si les Fiterman et autres soi-disant reconstructeurs ne songent qu'à reprendre leurs vieux maroquins de ministres. Quant à la génération Marchais, son honneur sera de mettre en place la nouvelle jeunesse communiste. A elle de conquérir son propre avenir. Quand il le faudra nous mènerons des luttes avec elle, mais aussi avec d'autres. »* En juin 1991, M. Hallier expliquera plus crûment au *Monde* qu' *« il faut réconcilier Doriot et Thorez »*, avant de confier, en février 1992, à *France-Soir*, à propos de son amitié pour Jean-Marie Le Pen : *« Parfois, je regrette qu'il ne soit pas dans les rangs communistes. »*

Une lettre collective à Georges Marchais

Illustrée par l'épisode Hallier, la guérilla des cadres de Messidor contre la direction communiste, représentée par M. Hilsum, se terminera par le dépôt de bilan de la maison d'édition au printemps 1992. Brutalement licenciés, ces femmes et ces hommes, qui comptaient, selon les cas, de vingt ans à cinquante ans de parti, adressèrent, le 2 octobre 1992, une lettre collective à Georges Marchais pour lui faire part de leur amertume. Refusant de porter la responsabilité d'une faillite éditoriale et financière qu'ils attribuaient à l'*« erreur de stratégie »* commise par M. Hilsum qui leur avait imposé un doublement du nombre de titres publiés chaque année, ils écrivaient au secrétaire général du PCF notamment ceci : *« Il n'y a pas de camp dans cette affaire. Il y a des gens qui ont été agressés et qui se sont défendus. Il y a des communistes qui n'ont pas accepté des méthodes que notre parti dénonce avec vigueur en toutes circonstances dans sa politique. »*

Ce courrier répondait à une lettre-circulaire, du 24 juillet 1992, de la direction aux membres du comité central et aux premiers secrétaires fédéraux où était dénoncée avec virulence l'*« obstruction systématique organisée par l'ex-directrice générale, son adjoint et quelques cadres »* des éditions Messidor. Or il se trouve que ces personnes, toutes membres du PCF, étaient justement celles qui s'étaient opposées à l'entrée de *l'Idiot* et de son fondateur dans le catalogue de Messidor...

OLIVIER BIFFAUD et EDWY PLENEL

(1) M. Sanders nous a fait savoir que, contrairement aux affirmations de M. Hallier (*le Monde* du 26 juin 1991), il n'a jamais été membre du comité de rédaction de *l'Idiot international*.

L'attitude des communistes au début de l'Occupation et l'appel du 10 juillet 1940

L'historien Roger Bourderon dénonce une « mythification »

La revue des refondateurs communistes, *Futurs*, publie dans son numéro de juillet un article de Roger Bourderon, rédacteur en chef des *Cahiers d'histoire* de l'Institut de recherches marxistes, organisme dépendant du PCF, au sujet de l'« appel du 10 juillet » (1940), longtemps invoqué par la direction communiste comme preuve de l'engagement rapide du parti dans la lutte contre l'occupant. « *L'initiative politique* » de cet appel vient *« du Komintern »*, écrit M. Bourderon, qui, se fondant sur les archives désormais accessibles à Moscou, écrit :

« Le 22 juin, une directive au PCF contient la plupart des thèmes du futur « appel ». Le 3 juillet, dans une lettre à l'Internationale communiste, Duclos annonce un « manifeste du Parti » qui s'en inspirera, et confirme, le 6, sa rédaction. La suite est connue : mis à jour après le vote des pleins pouvoirs à Pétain le 10 juillet, le manifeste commence à être distribué, sous le titre « Peuple de France », vers le 15 juillet.

« Le refus de la servitude »

» S'il exprime clairement le refus de la servitude et l'objectif de l'indépendance nationale, il est prisonnier du rejet de toute participation de la France à la « guerre impérialiste » et – sur ce point en deçà de la directive du 22 juin – ignore l'occupant. Sans doute les militants communistes qui en eurent connaissance (combient furent-ils ?) y puisèrent des raisons d'espérer, y retrouvant, avec la foi en la classe ouvrière et en l'URSS, l'esquisse d'une stratégie frontiste – à eux familière – pour l'indépendance nationale. Mais, ancré dans les analyses de l'automne 1939, aveugle sur l'avenir du conflit, le manifeste, en dépit de quelques phrases vibrantes, n'a en rien le caractère anticipateur du hautain appel du 18 juin, par lequel le général de Gaulle proclame le maintien de la France dans une guerre qu'il annonce lucidement mondiale.

» Aussi bien, pour les directions communistes, à Paris comme au Komintern, le manifeste constitua, non une référence politique de base, mais un texte parmi bien d'autres, circonstanciel au point que l'Humanité *clandestine ne le mentionne même pas. Il ne commence à sortir de l'ombre qu'en mars 1943, avec un article de Thorez dans la revue* l'Internationale communiste. *A partir de 1944, sa transformation en appel fondateur, légitimant la résistance communiste face au gaullisme, se construit par touches successives, à coup de citations tronquées, sous les plumes de Thorez et de Duclos. Lors du comité central de janvier 1945, Marty consacre sa légende en évoquant sa parution dans un numéro de* l'Humanité *clandestine du 10 juillet 1940, avec des extraits qui en dénaturent le sens. Ainsi naquit « l'appel du 10 juillet ». Un fac-similé de ce prétendu numéro parut dans* l'Humanité *du 12 décembre 1947, lorsque, à l'Assemblée nationale, éclata l'affaire de la demande de reparution de* l'Humanité *en 1940* (1), *dont la légende noire allait désormais coexister avec la mythification du manifeste de juillet. »*

M. Bourderon conclut : *« Abandonnons sans complexe les mythes. Le rôle de tout premier plan des communistes dans la Résistance mérite d'être abordé, par les communistes eux-mêmes, avec la plus grande sérénité. »*

(1) En juin 1940, la direction clandestine du PCF, menée par Jacques Duclos, engagea des pourparlers avec les autorités allemandes à Paris pour obtenir le droit de faire reparaître *l'Humanité*, interdite par le gouvernement français, en septembre 1939, en raison du soutien apporté par le parti au pacte germano-soviétique (*le Monde* des 23 et 24 juin dernier).

LIVRES POLITIQUES

ANDRE LAURENS

BILAN DE LA FRANCE 1981-1993
sous la direction de Laurent Manière.
Hachette-Pluriel,
418 pages, 120 F.
L'ÉTAT DE LA FRANCE 93-94
La Découverte,
631 pages, 155 F.

Dans le kaléidoscope français

Le changement de majorité politique qui est intervenu dans une conjoncture de crise économique rend plus pressantes les interrogations sur la santé de la France. Deux ouvrages nous livrent des éléments de réponses, à défaut d'une réponse unique, satisfaisante, recevable par tous. Il n'est pas possible, en effet, de cerner en un seul jugement global toutes les données de la vie d'un pays, surtout lorsque celui-ci est fortement associé à son environnement international. Outre que, indépendamment des effets de la crise, la société française reste soumise à ses propres pesanteurs politiques, à son modèle d'organisation, à l'évolution de ses mœurs.

L'intérêt des deux ouvrages qui nous occupent est d'affronter la complexité de la tâche sous divers angles et par le biais de plusieurs auteurs. Dans les deux cas, il s'agit d'entreprises collectives et pluridisciplinaires, dont on ne saurait rendre compte de manière à la fois succincte et complète. Aussi bien, ne retiendra-t-on que quelques vues de ces kaléidoscopes.

Le premier de ces ouvrages est directement lié à l'échéance législative qui s'est traduite au printemps par le basculement de la majorité parlementaire et la désignation d'un nouveau gouvernement, celui de M. Balladur, dans le cadre d'une seconde expérience de cohabitation. Il s'agit du *Bilan de la France 1981-1993*, publié sous la direction de Laurent Manière et auquel ont contribué une vingtaine de hauts fonctionnaires et spécialistes de l'action publique.

La polémique n'est pas de mise dans ce travail qui examine les politiques appliquées dans les grands secteurs de l'action gouvernementale moins en fonction de leur motivation idéologique qu'au regard des résultats obtenus, bons ou moins bons, et des besoins qui restent à satisfaire. Les conclusions des auteurs sont, le plus souvent, nuancées et modérées, leur objectif étant plutôt d'attirer l'attention sur les réformes qu'il conviendrait de poursuivre ou d'entreprendre pour renforcer une base de gestion commune dans les fluctuations de l'alternance politique. Car cette base existe déjà, comme le prouvent la continuité et la cohérence de certains choix (l'Europe, la politique extérieure, le système de marché, etc.), dans le cadre d'une sujétion acceptée aux contraintes de l'environnement international, qui, lui, ne procède pas des humeurs nationales.

Dans ce que l'on pourrait appeler leurs recommandations, les auteurs soulignent la faiblesse du financement de l'économie, qui appelle l'encouragement de l'épargne longue ; ils souhaitent qu'une réflexion sur la politique industrielle détermine des nouveaux moyens de la raviver dans des marges de manœuvre devenues étroites ; ils déplorent *« l'incohérence et l'archaïsme de la fiscalité »* et l'obscurité des comptes publics car, assurent-ils, *« les douze années écoulées n'ont marqué aucun progrès à cet égard »*. Si un important effort de rattrapage en matière de recherche et de développement a enrayé la courbe du déclin, celui-ci leur paraît encore insuffisant à l'aune de la compétition internationale. Ce bilan pose, évidemment, la question brûlante des stratégies d'intégration sociale en période de crise économique longue, tant il est vrai que *« la réhabilitation de l'entreprise, l'apologie de la performance productive et de la flexibilité »* ont eu aussi pour effet de produire des exclus.

Le volume sur *l'État de la France 93-94* s'inscrit dans le cadre d'une publication régulière mais il trouve cette année, en raison du changement politique, une opportunité accrue. Cent vingt auteurs, sociologues, géographes, économistes, politologues, démographes, juristes, journalistes, ont participé à cette synthèse faite en collaboration avec le CREDOC (Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie).

L'originalité de l'édition 1993-94 est de proposer deux chapitres nouveaux, « Enjeux et débats », et « Culture et opinion », qui sont consacrés à des analyses de fond sur des questions majeures et à des synthèses sur le mouvement des idées, les pratiques culturelles, l'évolution des mœurs et les mutations des médias. Exemples : la retombée des espoirs mis dans la ratification du traité de Maastricht, qui laisse une impression de *« rêve brisé »* ; la crise de la consommation, liée à la fois à l'amplification des peurs et des incertitudes de l'avenir et à une remise en cause de l'attrait pour les produits nouveaux, aux dépens de l'image et de la signification sociale et au profit de la valeur d'usage.

A propos d'un débat d'actualité, Pierre-André Taguieff montre que les limites du post-national inclinent à éviter toute *« satanisation imprudente »* de la dimension nationale. Yves Roucaute voit dans la sanction légitime de la corruption des effets pervers du moralisme, d'une *« soif de pureté qui menace le système »*, car aucune démocratie ne saurait pleinement la satisfaire. Stephen Smith souligne le paradoxe qui fait triompher l'action humanitaire dans la misère des politiques étrangères et Agnès Pitrou en détecte un autre dans le fait que l'âge adulte se raccourcit par les deux extrémités, en même temps qu'il accumule de plus en plus de charges.

C'est en prenant conscience de ces faits, de ces évolutions, de ces blocages, que l'on mesure le champ d'action offert à la politique et la possibilité qu'elle a de s'en saisir pour les exploiter à des fins inquiétantes, si elle ne sait pas les prendre en compte lucidement et à temps.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6080

HORIZONTALEMENT

I. Est peu doué pour le calcul. Participe. – II. Sont très menaçants lorsqu'ils débordent. Figure mythologique. Son tour ne prête pas à rire. – III. Qualité d'un trois-quarts. Peut mettre du plomb dans la cervelle d'un étourneau. – IV. Aveu de paternité. Il est difficile à acquérir et encore plus à conserver. – V. Pronom. Exclues d'une situation intéressante. En Turquie. – VI. Mobile ou non, elle suscite des déplacements. Ne peuvent donc que mâcher leurs mots. – VII. Degré. Peut avoir des fleurs de lis dans son champ. En France. – VIII. Ce n'est pas la compagnie en laquelle les parents désirent voir leurs enfants. Truc en plumes. Dans l'opposition. – IX. A moitié brûlés. Son pont est fait de rochers. Sigle. Préfixe. – X. D'un auxiliaire. Recouvrent parfois des coutures. Abréviation. – XI. On peut lui confier des cancres : elle les rendra excellents. Conjonction. – XII. Effectue un certain travail. Additif. But. – XIII. Se redore parfois avec de l'argent. De quoi faire bondir. – XIV. A l'étranger. Loin d'être insignifiant. Facteur. – XV. Centres intellectuels. Marque déposée.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I		■											■		
II							■					■			
III									■		■				■
IV										■					
V				■									■		
VI					■		■								
VII	■			■				■				■		■	
VIII							■				■				
IX				■					■			■			
X			■										■		
XI		■											■		
XII						■			■		■				
XIII	■							■		■		■			
XIV	■				■								■		
XV						■									

VERTICALEMENT

1. Réserve d'essences. Ils connaissent l'instruction obligatoire. – 2. Il est facile d'y acquérir une fortune. Fait observer les commandements après avoir reçu les ordres. – 3. Font partie des personnes affranchies. Ce que regrette généralement le plus celui qui casse sa pipe. – 4. Petit qui peut être morveux. Quelque chose d'empoisonnant. – 5. Brille d'un faux éclat. Frappées et renversées. – 6. Ne savent pas éviter les répétitions en parlant. Se démettent sans préavis. – 7. Pas entendue. Ne fait pas du tout preuve de présence d'esprit. – 8. Reste très longtemps attaché à son berceau. On ne peut l'atteindre qu'en remontant aux sources. En larmes. – 9. Heureux élu. Est condamné pour la légèreté de sa plume. Lettres de félicitations. Devise. – 10. Souverain. Sardines. Symbole. – 11. Partie de pétanque. Nom royal. Est doux dans un noyau. Est d'autant plus embarrassée qu'elle est très empruntée. – 12. Le manomètre de l'intelligence. Est indispensable au corps. Lettre. – 13. Certains en sont fous à condition qu'il ne soit pas piqué. Terre perdue. Interjection. – 14. Renonce à siffler. On y descend toujours avant l'arrêt. – 15. Constituent un héritage souvent contesté. Traite des blanches.

Solution du problème n° 6079

Horizontalement

I. Casse-tête. – II. Opiomane. – III. N. E. Us. Clé. – IV. Crêt. Iles. – V. Uccello. – VI. Ruons. Sac. – VII. Lido. Ce. – VIII. Emir. Prêt. – IX. Nue. Lear. – X. Cerna. Nés. – XI. Etendages.

Verticalement

1. Concurrence. – 2. Aperçu. Muet. – 3. Si. Ecolière. – 4. Soutenir. N. N. – 5. Ems. LSD. Lad. – 6. Ta. Il. Ope. – 7. Enclos. Rang. – 8. Télé. Acérée. – 9. Es. Cet. S.S.

GUY BROUTY

POLITIQUE

Les travaux du Parlement

Le Sénat, approuvé par l'Assemblée, a durci le projet de loi sur la maîtrise de l'immigration

Le Sénat a adopté en première lecture, par 230 voix (RPR et UDF) contre 89 (PS et PC), vendredi 9 juillet, le projet de loi sur la maîtrise de l'immigration et les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France. Si les sénateurs ont durci le texte en matière d'interdiction de séjour, d'expulsion et de regroupement familial, ils l'ont assoupli dans le domaine de l'aide sociale. Députés et sénateurs sont parvenus à un accord, le soir même, en commission mixte paritaire, le député RPR de la Haute-Vienne, Alain Marsaud, ayant notamment accepté la suppression de son amendement sur les contrôles d'identité.

Charles Pasqua *« regrette »*. Il *« regrette »* que *« la discussion n'ait pas pu se nouer avec l'opposition »*. Il *« regrette »* que les sénateurs socialistes et communistes se soient livrés à *« un dénigrement systématique »* et à *« la diabolisation »* de son projet. Bref, il qualifie d'*« occasion gâchée »* cette discussion au Sénat sur la nouvelle politique gouvernementale vis-à-vis des étrangers résidant ou immigrant en France qui, selon lui, est plus *« libérale »* et plus *« protectrice »* que le régime actuel issu de l'ordonnance de 1945.

Le ministre de l'intérieur, il est vrai, s'est heurté à une opposition sénatoriale qui n'a pas été moins pugnace que celle de l'Assemblée nationale. Michel Dreyfus-Schmidt (Territoire-de-Belfort), Monique Ben Guiga (Français de l'étranger) et Françoise Seligmann (Hauts-de-Seine) du côté du PS, ainsi que Charles Lederman (Val-de-Marne) et Robert Pagès (Seine-Maritime) du côté du PC, ont multiplié les interventions soulignant le caractère *« discriminatoire »* et *« xénophobe »* du texte. Au point que, devant l'enlisement des débats, M. Pasqua a recouru à la procédure du vote bloqué qui permet de faire l'économie d'un vote sur chacun des amendements et des articles.

L'aide médicale à domicile rétablie

La discussion avait commencé, mercredi 7 juillet, par la suppression du fameux « amendement Marsaud », introduit à l'Assemblée nationale et aux termes duquel les policiers pouvaient effectuer des contrôles d'identité en se fondant sur *« tout élément permettant de présumer la qualité d'étranger autre que l'appartenance raciale »*. On en est donc globalement revenu au texte initial qui distinguait deux types de situation : d'une part, indépendamment de tout contrôle d'indentité, les étrangers *« doivent être en mesure de présenter »* leurs titres de circulation et de séjour ; d'autre part, à l'occasion d'un contrôle d'identité – dont les nouvelles modalités font l'objet d'un projet de loi spécifique en cours de discussion au Parlement, – ils *« peuvent être également tenus de présenter »* ces mêmes documents attestant de la régularité de leur séjour en France. Les sénateurs ont donc souhaité abroger toute référence à la *« présomption »* de la qualité d'étranger.

Cette volonté d'assouplir le texte issu de l'Assemblée nationale s'est également manifestée sur les dispositions touchant à l'aide sociale. Alors que le projet initial de M. Pasqua excluait les étrangers en situation irrégulière du bénéfice de l'aide médicale à domicile, les députés avaient rendu possible celle-ci pour tout étranger – quelle que soit sa situation – justifiant d'une résidence d'au moins trois ans en France. Rapporteur de la commission des affaires sociales, Hélène Missoffe (RPR, Val-d'Oise) a toutefois estimé que cette nouvelle version ne respectait pas le *« principe d'égalité devant la loi »* puisqu'elle introduit une *« différence de traitement »* entre les nationaux qui auraient accès à ce type de soins *« sans restriction »* et les étrangers en situation régulière soumis à la condition de résidence de trois ans . Elle a donc fait voter un amendement n'imposant aucune condition aux étrangers « réguliers » et réservant aux autres, c'est-à-dire aux clandestins, le délai de résidence de trois ans.

Voilà pour les assouplissements. Car pour le reste, le Sénat a réécrit le texte dans un sens plus restrictif. L'Assemblée nationale avait en effet considéré qu'un étranger résidant régulièrement en France depuis plus de dix ans ne pouvait être frappé d'une interdiction du territoire – à la suite d'une condamnation – que d'une manière exceptionnelle, la décision du tribunal devant alors être *« spécialement motivée »*. Arguant d'un alignement sur le nouveau code pénal, les sénateurs ont porté le délai de résidence régulière en France de dix à quinze ans, rendant ainsi plus faciles les mesures d'interdiction de territoire.

La majorité sénatoriale a également durci le dispositif sur les expulsions. Elle a précisé que l'étranger résidant habituellement en France depuis l'âge de dix ans ne fera partie des catégories bénéficiant d'une protection *« relative »* que s'il est arrivé en France au titre du regroupement familial. Elle est ainsi revenue au texte initial puisque c'est la droite du Palais Bourbon qui avait supprimé la référence à la régularité de la venue en France.

Enfin, le Sénat s'est montré plus ferme que l'Assemblée sur le chapitre de la polygamie. Les députés avaient entériné, sans y toucher, une disposition du texte de M. Pasqua précisant que le titre de séjour *« peut »* être retiré à l'étranger polygame faisant venir auprès de lui plus d'un conjoint ou des enfants d'un autre conjoint que celui déjà présent en France. Les sénateurs ont tenu à ce que cette sanction ne soit pas une possibilité mais une obligation.

FRÉDÉRIC BOBIN

Les pouvoirs du chef de l'Etat et les critiques de M. Giscard d'Estaing

M. Balladur donne raison à M. Mitterrand

Edouard Balladur a estimé, vendredi soir 9 juillet, au journal de 20 heures de TF 1, que le refus de François Mitterrand d'inscrire à l'ordre du jour de la session extraordinaire du Parlement la proposition de révision de la loi Falloux est *« un événement anodin auquel il ne convient pas d'accorder trop d'importance »*. Pour le premier ministre, qui a observé que *« tous les juristes en sont d'accord »*, cette décision *« est dans les pouvoirs du président de la République »*.

Le chef du gouvernement répond ainsi à Valéry Giscard d'Estaing, qui, dans un « point de vue » publié dans *le Monde* du 8 juillet, lui demandait de *« s'interroger sur la légitimité de ce glissement constitutionnel »*, à ses yeux non conforme à la Constitution. Après avoir rappelé le précédent intervenu lors de la première cohabitation, en 1987, quand M. Mitterrand s'était opposé à l'inscription de la réforme du statut de Renault sans qu'à l'époque M. Giscard d'Estaing proteste, M. Balladur a déclaré : *« La cohabitation est un système difficile pour lequel je n'ai pas un goût particulier. (...) les Français l'ont voulue. »* Puis il a souligné que chacun doit *« respecter les pouvoirs de l'autre »*, dans un esprit de *« conciliation »*, et que jusqu'à maintenant *« tout se passe bien »*.

« S'il arrivait que sur un point que je jugerais essentiel pour la conduite de l'action du gouvernement, ou qui mettrait en cause une conviction fondamentale j'étais empêché de conduire l'action du gouvernement, il va de soi que j'en tirerais les conséquences », a répété le premier ministre avant d'ajouter : *« Mon objectif prioritaire, c'est le redressement et le renouveau de la France, et tout aussi longtemps que je pourrai travailler pour cet objectif je considérerai le reste sans y mettre de passion. »*

EN BREF

□ **Le temps de service militaire ne sera plus pris en compte dans le calcul de la retraite.** – Les députés ont adopté à main levée le 9 juillet le texte de la commission mixte paritaire (CMP), réunissant députés et sénateurs, sur le projet de loi *« relatif aux pensions de retraite et à la sauvegarde de la protection sociale »* présenté par le ministre des affaires sociales Simone Veil. RPR et UDF ont voté pour, PS et PC contre. Le texte de la CMP a supprimé plusieurs amendements adoptés par l'Assemblée nationale dont celui créant une commission consultative comprenant des représentants d'associations de retraités. La CMP a également exclu la prise en compte de la période de service militaire dans les années de cotisation, et cela contrairement à ce qui se passait jusqu'à maintenant. L'approbation définitive de ce projet aura lieu au Sénat le 13 juillet.

□ **L'Assemblée nationale adopte le texte de la commission mixte paritaire sur l'emploi.** – Les députés ont adopté le 9 juillet, à main levée (RPR et UDF votant pour, PS et PC contre), le texte de la commission mixte paritaire (CMP) sur le projet de loi *« relatif au développement de l'emploi et de l'apprentissage »* présenté par Michel Giraud, ministre du travail. La CMP avait repris le texte amendé par le Sénat après son passage en première lecture à l'Assemblée (*le Monde* du 7 juillet), en y apportant une précision concernant la formation dans le cadre d'un contrat de qualification. Le Sénat doit se prononcer définitivement sur ce texte le 13 juillet.

□ **Rhône-Alpes : Charles Millon mis en minorité.** – Charles Millon (UDF-PR), président du conseil régional de Rhône-Alpes, a été mis en minorité, vendredi 9 juillet, sur un rapport d'orientation visant à développer les liaisons intercités. Il avait refusé presque tous les amendements des écologistes (Verts et GE) qui souhaitaient que ce texte privilégie des solutions ferroviaires. Ces deux groupes, ainsi que le PS, le PC et le FN ont rejeté ce rapport qui a donc été repoussé par soixante-seize voix contre quarante-six. A l'issue de ce vote, le groupe Génération Ecologie s'est déclaré prêt à travailler à une nouvelle version du projet. Depuis mars 1992, M. Millon, qui ne dispose que d'une majorité relative (soixante-quatre conseillers sur cent cinquante-sept), avait pu faire adopter la plupart de ses dossiers, dont le budget, grâce au vote positif ou à l'abstention des écologistes. – *(Bur. rég.)*.

Les syndicats de magistrats critiquent la révision de la Constitution

L'Union syndicale des magistrats (USM, modérée) et le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) ont vivement critiqué, vendredi 9 juillet, le projet de loi révisant la Constitution adopté la veille par les sénateurs (*le Monde* du 10 juillet). Les deux syndicats protestent contre la distinction, au sein du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), de deux formations, l'une compétente pour les magistrats du siège, l'autre pour les magistrats du parquet.

Pour l'USM, cette distinction *« accentue le clivage existant »* entre siège et parquet, tandis que le SM, qui dénonce le faiblesse des prérogatives du Conseil en matière de nomination des magistrats du parquet, estime que ce texte *« fait obstacle au principe de l'unité du corps judiciaire »*. Les deux syndicats craignent également que la loi organique ne retienne le principe d'un tirage au sort combiné à une élection pour le choix des magistrats appelés à siéger au Conseil. L'USM *« met en garde les pouvoirs publics contre l'instauration éventuelle d'un tirage au sort, qui risquerait de ridiculiser cette institution et de lui ôter toute crédibilité »* et le SM estime qu'un tel système *« nierait la réalité du fait syndical dans un corps où plus de 40 % des magistrats sont syndiqués »*.

COMMUNICATION

Les difficultés de la presse économique

Le sort du groupe Desfossés-International sur le point d'être tranché

Une assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de Desfossés International (DI), société éditrice des quotidiens économiques et financiers *la Tribune-Desfossés* et l'*Agefi*, a eu lieu, vendredi 9 juillet. Un mandataire de justice, Mᵉ Hubert Lafont, spécialiste des affaires de presse, y a assisté afin d'en vérifier la validité. Outre l'examen des comptes, les actionnaires ont entendu les propositions de restructuration du groupe présentées par son PDG, Georges Ghosn. Celle-ci devrait, selon ce dernier, être finalisée avant le 14 juillet et le dossier bouclé à la fin du mois.

Un audit récent réalisé par la société Waldo indique que le passif du groupe s'établirait, au 30 juin, à 230 millions de francs (dont 158,2 millions de francs d'endettement bancaire) pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 286 millions . L'objectif de M. Ghosn est d'apurer la majeure partie de l'endettement du groupe et de faire entrer dans son capital de nouveaux actionnaires (*le Monde* du 10 juin). Selon des sources proches de la direction, celle-ci envisage la conversion des dettes bancaires en participation au capital, à hauteur de 30 %, dévolue aux actuels organismes créanciers (Crédit national, UIC, etc.) tandis que les anciens actionnaires (Georges Ghosn, ainsi que la Mondiale et Hannover Finanz) contrôleraient 20 %. Un nouvel actionnaire pourrait faire son entrée dans le capital de DI et apporter *« de 80 à 90 millions de francs, voire plus »*, qui équivaudraient à environ 50 % du capital. Mais les actionnaires, comme les candidats, sont très divisés et d'autres propositions sont apparues.

Parmi les candidats au rachat de l'ensemble du groupe figure le groupe LVMH de Bernard Arnault, qui a fait une proposition de contrôle du groupe à 51 %. Robert Monteux, PDG du *Revenu français* est également sur les rangs et se propose de devenir l'opérateur du groupe aux côtés des anciens actionnaires mais vraisemblablement sans Georges Ghosn. Le troisième prétendant est l'un des actionnaires de DI, la Mondiale, allié à Patrice-Aristide Blank, PDG et actionnaire majoritaire de Liaisons, deuxième groupe de presse professionnelle et spécialisée en France. Il semble que la proposition de LVMH bénéficie d'une certaine préférence.

Y.- M. L

Devant le tribunal des référés

Le président de la CCI de Dieppe demande le « contrôle préalable » des articles d'un journal local

DIEPPE

de notre correspondant

Le président de la chambre de commerce et d'industrie de Dieppe (Seine-Maritime), Jean-Paul Lalitte, a demandé, mercredi 7 juillet, au tribunal de grande instance de Dieppe d'effectuer un *« contrôle préalable »* des publications du bi-hebdomadaire local *les Informations dieppoises*, lors d'une assignation en référé qu'il avait introduite contre ce journal pour violation de la présomption d'innocence.

C'est à la suite de la publication par ce journal d'informations liées à la mise en examen, le 6 mai, de M. Lalitte et d'un agent d'assurance, Ernest Follet, pour abus et recel de biens sociaux, que les deux plaignants ont engagé une procédure, estimant qu'il y avait là *« existence d'un abus dans l'exercice de la liberté d'expression et d'une atteinte à la vie privée »*.

Dans une série d'articles, un journaliste des *Informations dieppoises*, Laurent Rouault, avait analysé l'implication du président de la CCI de Dieppe dans la vie locale en parlant d'un système *« particulièrement complexe »* et d'une *« nébuleuse »*. Il avait ensuite, sur la foi d'un témoignage dont il avait publié le fac-similé, émis une série d'hypothèses sur l'authenticité d'accords commerciaux entre une entreprise de la région et celle dont M. Lalitte est le PDG. Il avait également ajouté que l'appartenance du président de la CCI à la loge locale du Grand Orient de France lui avait permis de *« faire prospérer un réseau d'amitiés indéfectibles auprès des francs-maçons dieppois »*.

Lors de l'audience au cours de laquelle ces faits ont été évoqués, l'avocat de Jean-Paul Lalitte, Mᵉ Michel Lemiègre, a affirmé qu'avait ainsi été *« livrée en pâture à une opinion publique mal informée la qualité réelle ou supposée de franc-maçon »* de son client.

Les deux plaignants n'ont demandé, pour partie, que des peines symboliques (1 franc de dommages et intérêts et la publication d'un communiqué dans *les Informations dieppoises*). En revanche, ils ont aussi réclamé, *« afin d'éviter toute récidive, que toutes publications ultérieures se rapportant à l'affaire (...) émanant du journal* les Informations dieppoises *et de son journaliste »* soient *« soumises à un contrôle préalable »* par le président du tribunal de grande instance de Dieppe *« afin de vérifier l'absence d'atteinte à la présomption d'innocence »*.

Cette requête a été qualifiée de *« monstrueuse »* par le défenseur du journal, qui a, d'autre part, plaidé l'incompétence du juge des référés en l'absence d'*« urgence »* et estimé qu'on ne pouvait retenir contre son client aucun fait précis.

L'ordonnance sera rendue le 21 juillet.

ÉTIENNE BANZET

Au Palais Bourbon

Unanimité en faveur des artistes-interprètes

L'Assemblée nationale a adopté à son tour, vendredi 9 juillet, à l'unanimité et sans modification, la proposition de loi visant à fixer les modalités de calcul de la rémunération due aux artistes-interprètes et aux producteurs de disques par les radios privées, dont le texte avait été voté le 28 juin par le Sénat (*le Monde* du 10 juillet).

Cette proposition de loi est donc définitivement adoptée par le Parlement. Elle est destinée à combler le vide juridique créé par un arrêt du Conseil d'Etat, saisi par la radio NRJ, qui avait annulé, le 14 mai, une partie du barème des rémunérations fixé par la commission paritaire compétente. Le texte rétablit les règles qui devront être appliquées de manière rétroactive à compter du 1ᵉʳ janvier 1988. *« Il s'agit pour les artistes interprètes de rentrer dans leurs droits »*, a affirmé Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie.

Au cours du bref débat qui a suivi la présentation de la proposition, Michel Pelchat (UDF, Essonne), s'est inquiété du sort des radios associatives qui n'ont pas les moyens de s'acquitter de leur dette et il a déposé en ce sens trois amendements tendant à donner à la commission paritaire le pouvoir de définir les rémunérations dues. Le ministre a tenu à le rassurer : *« Le but n'est en aucune façon de mettre en difficulté ces radios associatives*, a déclaré M. Toubon. *Elles paient en général la rémunération due. Celles qui sont en infraction sont les radios commerciales et pas les plus petites. Mais je suis partisan de la modération dans l'application du taux. »* M. Pelchat a donc retiré les amendements qu'il avait déposés.

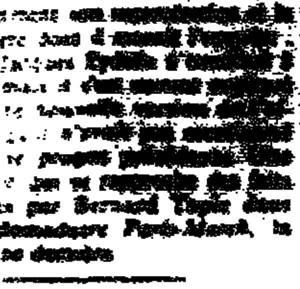
S. Z.

□ **ÉTATS-UNIS : M. Murdoch renoncerait à acheter le *New York Post*.** – Le magnat australien de la communication Rupert Murdoch renonce à racheter le plus vieux quotidien des Etats-Unis, le *New York Post*, à la suite de l'échec des négociations engagées avec les syndicats de cette entreprise en vue de mettre en œuvre un plan d'économies. C'est ce qu'a affirmé, vendredi 9 juillet, un porte-parole de M. Murdoch. Cette décision pourrait signifier la disparition du journal, fondé en 1801, qui emploie encore quelque sept cents personnes (*le Monde* du 27 mars). M. Murdoch s'était engagé à racheter le *New York Post*, qui perd 300 000 dollars (1,7 million de francs) par semaine, à la condition qu'un plan d'économies soit signé avant vendredi 9 juillet 16 heures, heure locale, (22 heures à Paris). Mais les syndicats, qui avaient déjà, en 1990 et 1993, accepté des baisses de salaires, ont estimé que les sacrifices réclamés par M. Murdoch étaient trop grands. Si la décision de M. Murdoch était confirmée, un juge des faillites devrait reprendre le dossier et, en l'absence de sauveur de dernière minute, décider de réaliser les actifs pour payer les créanciers.

SOC

L'enquête sur la corruption dans le football

L'épouse de Jean-Jacques Eydelie a é... par le juge d'instruction de Valen...

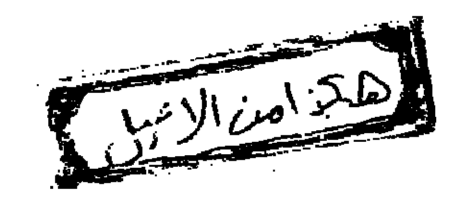


Confrontation bloquée

La piste du « contrat »

La fin de préparation de l'OM à Font-Romeu

Les champions d'Europe seuls con...



L'enquête sur la corruption dans le football

L'épouse de Jean-Jacques Eydelie a été entendue par le juge d'instruction de Valenciennes

La première confrontation de l'affaire de corruption présumée lors du match Valenciennes-OM, entre les Valenciennois Jacques Glassmann, Jorge Burruchaga, Christophe Robert, sa femme Marie-Christine Robert et le joueur marseillais Jean-Jacques Eydelie, vendredi 9 juillet à Valenciennes, n'a pas donné lieu à une *« évolution déterminante »* selon le procureur de la République, Eric de Montgolfier. Les joueurs valenciennois ont campé sur leurs positions, tandis que Jean-Jacques Eydelie a continué à nier, tout en donnant une nouvelle version des faits. Recueilli lors de son audition, jeudi, à Nantes par les policiers du SRPJ de Lille, le témoignage de Christine Eydelie, qui contredit les dénégations de son époux, n'a pas été évoqué durant la confrontation, le procès-verbal d'audition n'ayant pas encore été versé au dossier. Revenue à Valenciennes, Mme Eydelie a été entendue par le juge d'instruction Bernard Beffy samedi 10 juillet dans la matinée et dans un lieu tenu secret afin d'*« éviter toutes les pressions »*.

Mme Eydelie a affirmé aux enquêteurs que son mari avait tenté de corrompre les joueurs de Valenciennes à la demande de Jean-Pierre Bernès, directeur général de l'OM, mis en examen et écroué depuis le 6 juillet. *Le Point* du 10 juillet donne des informations complémentaires sur les appels téléphoniques de M. Bernès, la veille du match Valenciennes-Marseille.

Outre l'appel destiné à l'hôtel des Valenciennois, trace matérielle du contact lors duquel ces derniers auraient été pressentis pour « lever le pied » durant le match, M. Bernès a notamment téléphoné à Split, en Yougoslavie, à Poznan, en Pologne, au siège commun du *Méridional* et du *Provençal* à Marseille, à quatre reprises, et enfin, pour une brève conversation à 23 h 06, à *« un correspondant du quartier Saint-Germain à Paris »*.

Confrontation bloquée

VALENCIENNES

de notre envoyé spécial

La confrontation avait commencé dans le fracas. Elle s'est achevée dans le silence. Vendredi 9 juillet, vers 13 h 30, lorsque les joueurs valenciennois, sous les applaudissements, et Jean-Jacques Eydelie, sous les huées, ont pénétré dans le tribunal de grande instance de Valenciennes, les informations révélées par *le Monde* sur la déposition de Christine Eydelie (nos éditions du 10 juillet), la femme du footballeur, avaient commencé à circuler. Mais les bruits sont restés à l'extérieur du palais. Ce témoignage important n'a pas été évoqué à l'intérieur, puisque les procès-verbaux de la garde à vue de Mme Eydelie ne figuraient pas encore dans le dossier d'instruction.

Au bout de six heures passées dans le bureau du juge Bernard Beffy, les « Valenciennois » sont ressortis, bouche cousue. Mari-Christine Robert, blême, Christophe Robert et Jorge Burruchaga, le visage fermé, ainsi que leurs avocats, n'ont pas souhaité commenter ces moments *« pénibles »*. Avaient-ils été surpris par la résistance de Jean-Jacques Eydelie, alors que les époux Robert, notamment, avaient largement fait connaître à la presse leur intention de faire sortir leur ami de ses dénégations ? Avaient-ils, au contraire, été déstabilisés par la contre-attaque du joueur de l'OM ?

Car la seule véritable évolution amenée par cette confrontation aura été le changement d'attitude de Jean-Jacques Eydelie. Pendant ses auditions, le joueur, mis en examen pour *« corruption active »* et placé en détention provisoire à la maison d'arrêt de Valenciennes, s'était contenté de nier en bloc, puis de se réfugier dans le silence. Vendredi, il a parlé. Il se serait adressé en termes peu amènes au juge Bernard Beffy, lui reprochant *notamment son incarcération et la* manière dont il menait l'enquête. Jean-Jacques Eydelie a continué à nier, mais il s'est surtout expliqué sur une nouvelle version de l'affaire qu'il n'avait pas mentionné dans se propos précédents. Une version qui se rapproche des faits relatés par Bernard Tapie dans l'hebdomadaire *Paris-Match*, la semaine dernière.

« Jean-Jacques Eydelie a expliqué la relation qui pouvait justifier la demande de prêt des époux Robert, qui l'ont sollicité à de nombreuses reprises pour lui demander 150 000 ou 200 000 francs, a expliqué Me Thierry Herzog, l'avocat de Jean-Jacques Eydelie, qui avait le champ libre pour développer ses arguments. *Ce bar à vin a finalement été acheté 1 100 000 francs* [par les Robert], *en puisant dans leurs économies. La somme pouvant être facilement trouvée. »* Me Herzog a également indiqué que Christine Robert aurait reconnu avoir eu connaissance de tentatives de machandage autour des matches Valenciennes-Bordeaux et Valenciennes-PSG. Il a enfin indiqué que *« sept personnes ont témoigné avoir vu la femme de Christophe Robert entre le 19 et le 20 mai au Novotel* [où résidait l'OM] » et ajouté que *« l'enveloppe contenant l'argent était de couleur marron, comme l'affirment les époux Robert, alors que celle trouvée dans le jardin était de couleur blanche »*.

Totale harmonie

L'un des avocats des joueurs valenciennois, joint vendredi soir, refusait de commenter à chaud ces arguments tout en affirmant qu'ils *« ne tiennent pas »*. Selon lui, le fait important de la confrontation était que les témoignages des trois joueurs, qui accusent Jean-Jacques Eydelie et une personne qui s'est présentée comme étant Jean-Pierre Bernès de leur avoir téléphoné, le 19 mai, n'ont pas varié et restent en totale harmonie. Même si une divergence subsiste, à propos de l'attitude de Jacques Glassmann, dont ses deux coéquipiers disent qu'il n'aurait pas immédiatement refusé la tractation. Une confrontation entre les trois joueurs devrait être organisée prochainement pour éclaircir ce point.

En attendant, après cette confrontation bloquée et avant celle, décisive, qui devait mettre face à face Jean-Jacques Eydelie et sa femme, les footballeurs seconds rôles de cette affaire de corruption présumée devraient rester encore quelque temps sur le devant de la scène.

JÉRÔME FENOGLIO

La piste du « contrat »

Quel mobile ? Si les faits qui sont reprochés au footballeur de l'OM Jean-Jacques Eydelie devaient se révéler exacts, quelles raisons ou quelles pressions l'auraient poussé à tenter de corrompre trois joueurs de Valenciennes ? Dans sa déposition, lors de sa garde à vue à Nantes, Christine Eydelie fournit une ébauche de réponse. Elle indique que son mari aurait accepté d'agir ainsi dans l'espoir d'être retenu dans l'équipe marseillaise qui disputerait la finale de la Coupe des champions face au Milan AC, le 26 mai à Munich. Toutefois, cette explication pourrait n'être que partielle. Au sein d'une formation handicapée par plusieurs blessures, Jean-Jacques Eydelie, même si ses qualités de footballeur ne le classent pas parmi les « stars » de l'OM, possédait de bonnes chances de jouer cette finale sans céder à un chantage.

Le juge Bernard Beffy ne semble donc pas écarter une autre piste. Celle d'un contrat de travail de Jean-Jacques Eydelie, saisi lors de sa perquisition effectuée au siège marseillais de l'OM. Cette saison, le joueur ne disposait que d'un contrat d'un an. Après quelques rumeurs sur un possible départ du club, il avait obtenu un accord verbal de ses dirigeants pour un renouvellement de son engagement pour trois ans, peu de temps avant la finale de Munich. Le document saisi au siège de l'OM serait donc le nouveau contrat de Jean-Jacques Eydelie. Et il mentionne une augmentation substantielle du salaire du joueur qui intrigue d'autant plus les enquêteurs que Jean-Jacques Eydelie vient d'annoncer brutalement qu'il arrêtait sa carrière de footballeur professionnel et qu'il renonçait donc à ces nouveaux avantages.

S'agit-il de la récompense d'un footballeur qui vient de gagner le titre de champion d'Europe avec son équipe, ou bien d'une gratification en remerciement d'une tractation illicite ? Pour trancher, les enquêteurs ne disposent pas d'un élément capital, la date à laquelle ce contrat, qui ne portait pas encore la signature de Jean-Jacques Eydelie quand il fut saisi par les enquêteurs, a été établi. Un seul élément pourrait les éclairer davantage : une comparaison entre ce contrat et ceux d'autres joueurs marseillais, qui ne semble pas avoir encore été effectuée.

J. Fe.

Etienne Tête devant la cour d'appel de Lyon

Réquisitions modérées contre l'élu des Verts accusé de fausse déclaration aux ASSEDIC

L'avocat général Jean-Olivier Viout a requis devant la cour d'appel de Lyon deux mois de prison avec sursis et 20 000 francs d'amende pour *« fausse déclaration »* aux ASSEDIC contre Etienne Tête, ancien trésorier national des Verts et conseiller régional de Rhône-Alpes) qui a été condamné en première instance, le 29 septembre 1992, à six mois de prison avec sursis et 10 000 francs d'amende.

Antoine Waechter et André Buchmann, porte-parole des Verts, étaient dans la salle d'audience, *« en signe de solidarité muette »*. Pour autant, la comparution devant la cour d'appel de Lyon, mercredi 7 juillet, d'Etienne Tête, ancien trésorier national de ce parti et conseiller régional Rhône-Alpes, prévenu d'avoir « trompé » l'ASSEDIC du Rhône, ne fut pas un procès politique. Pas davantage un procès bâclé. Près de six heures d'audience ont été consacrées au réexamen des circonstances dans lesquelles M. Tête avait perçu, peut-être indûment, 131 852 francs d'indemnité chômage entre 1987 et 1991.

Dans trois demandes d'allocations successives, M. Tête, gynécologue de formation, avait omis de mentionner sa qualité de gérant de société, fonction exercée, assura-t-il, *« à titre bénévole »* et néanmoins déclarable. Cette société, la SARL Imprimerie et conseil du Rhône (ICR) – créée par les Verts et leur appartenant à 100 % – l'avait toutefois employé, courant 1990, durant trois mois comme « chargé de mission » rémunéré, relançant ainsi ses droits à indemnités...

Au terme d'une démonstration d'une belle rigueur, les réquisitions modérées de l'avocat général Jean-Olivier Viout ramenèrent l'« affaire Tête », qui avait connu certains dérapages, à sa juste dimension. Abandonnant la prévention d'« escroquerie » qui avait valu à M. Tête d'être condamné à six mois de prison avec sursis et *10 000 francs d'amende*, le 29 septembre 1992 (*le Monde* du 1er octobre), le représentant du ministère public réclama deux mois de prison avec sursis et 20 000 francs d'amende pour « fausse déclaration ».

Si elle est finalement prononcée, cette sanction relevant du code du travail (article L 365-1), ne serait pas susceptible – contrairement au premier jugement, s'appuyant sur le code pénal – d'entraîner l'incapacité électorale de l'élu régional écologiste, par ailleurs conseiller à la Communauté urbaine de Lyon. Considérant qu'il s'agissait du *« faux pas »*, d'un militant dont *« l'honnêteté scrupuleuse devait être la règle de vie »*, le magistrat voulut s'en tenir à une *« application stricte mais pas frileuse »* de la loi.

Alors que l'Assedic, partie civile, réclamait la confirmation du premier jugement, les avocats d'Etienne Tête s'employèrent à en dénoncer l'environnement. Me André Soulier, « collègue » (UDF-PR) de M. Tête au conseil de la Communauté urbaine de Lyon, fit ainsi le procès de la procédure *« expéditive et brutale »* utilisée contre son client à l'égard duquel l'ASSEDIC aurait dû user de la procédure administrative prévue, *« même en cas de déclaration sciemment inexacte »* : lettre amiable, examen en commission paritaire, etc. Au lieu de quoi, Etienne Tête qui *« a agi à visage découvert, sans rien maquiller »* avait été traduit en « comparution immédiate » au terme de sa garde à vue puis placé *illico* sous mandat de dépôt pour subir une semaine de détention.

Une « bavure judiciaire »

Lors de l'audience du fond, le 23 juillet 1992, le procureur-adjoint Paul Weisbuch, avait requis un an de prison ferme contre l'auteur d'un *« crime contre l'esprit, d'une atteinte à la solidarité »*, décrit comme un être *« machiavélique, cupide et cynique »* et comme un militant qui *« n'est pas vert mais marron »*...

Ce « mot » terrible et son contexte font encore frémir Me Henri Leclerc. Instruisant plus avant le procès d'un procès qui, précisément, aurait dû être la conclusion *« d'une instruction sereine, à charge et à décharge »*, l'avocat parisien qualifia l'affaire Tête de *« bavure judiciaire »*, un magistrat (auquel il s'était opposé lors du procès de l'assassinat de la petite Céline, devant les assises de l'Isère – NDLR) ayant, selon lui, *« détourné les devoirs de sa charge à des fins politiques »*.

Pour Me Leclerc, ce n'est pas du côté de M. Tête que *« se situent les lieux de pouvoir très résistants »*. Pour M. Viout, *« il ne s'agit pas d'une affaire politique de nature à jeter l'opprobe sur un parti »*. Reste que, pour Me Soulier, l'« apolitisme » du débat s'arrête devant une évidence : à travers de nombreux recours devant le tribunal administratif (dont un visait... l'ASSEDIC) concernant souvent des dossiers d'aménagements publics importants, Etienne Tête s'est taillé une réputation d'élu « procédurier ». *« Maniaque »* pour certains, *« exemplaire »* pour d'autres. Mais, par définition, *« non infaillible »*.

L'arrêt a été mis en délibéré.

ROBERT BELLERET

La fin de préparation de l'OM à Font-Romeu

Les champions d'Europe seuls contre tous

L'Olympique de Marseille devait rencontrer le FC Toulouse à Narbonne, pour un match amical, samedi 10 juillet au soir. Cette rencontre, premier test avant le début du championnat de France le 24 juillet, intervient à l'issue d'une semaine d'entraînement de l'équipe à Font-Romeu (Pyrénées-Orientales), quelque peu perturbée par l'affaire OM-Valenciennes.

FONT-ROMEU

de notre envoyé spécial

« Seuls contre tous », telle est la nouvelle devise de l'Olympique de Marseille, qui semble s'être imposée aux champions d'Europe au fil de leur séjour à Font-Romeu. Une cohésion née dans l'adversité et nourrie de silence qui pourrait bien faire la force de l'équipe au cours du championnat.

Le stage en altitude des Marseillais avait commencé dans la confusion. Une semaine plus tard, en marge de la tempête médiatique qui souffle sur leur club, joueurs et entraîneur se raccrochent à une certitude : ils disputeront le championnat de France de première division à partir du 24 juillet. Difficile pourtant de s'y préparer dans la sérénité.

A leur arrivée à la station, jeudi 1er juillet, les policiers du SRPJ de Lille ont formé un bien étrange comité d'accueil (*le Monde* du 3 juillet). Une douzaine de joueurs sont interrogés par les inspecteurs, qui retiennent quatre d'entre eux pour plusieurs heures (Marcel Desailly, Didier Deschamps, Eric Di Meco et Jean-Marc Ferreri). Cet interrogatoire, destiné à faire la lumière sur quelques points du match Valenciennes-OM du 20 mai, est très mal vécu par les intéressés. Le lendemain, ils s'en prennent verbalement à la presse avant d'opter pour le mutisme. Une seule fois il rompront le silence, dans un communiqué destiné à leur coéquipier emprisonné Jean-Jacques Eydelie, pour lui demander de renoncer à sa décision d'abandonner le football. Face à l'assaut incessant des rumeurs et des journalistes, l'équipe marseillaise, retranchée dans son Hôtel des Pyrénées, oppose un mur de silence.

Refermé sur lui-même

Cette règle est rompue une fois par jour, pour le « point presse » de midi au bord de la piscine de l'hôtel. Encore est-il presque inconvenant d'y évoquer l'affaire. *« Ne me parlez pas de procureur »*, prévient Jean-Louis Levreau. Le vice-président de l'OM, propulsé attaché de presse, est le seul à s'autoriser des commentaires sur l'instruction, pour dénoncer à l'envi les incohérences supposées de l'enquête. Le seul sujet de conversation acceptable, c'est le football, celui qui se joue, pas celui de l'argent.

« Nous sommes venus à Font-Romeu pour nous préparer, souligne Marc Bourrier, le nouvel entraîneur qui a pris la suite de Raymond Goethals. *Nous ne devons penser qu'au football. Ça n'a pas toujours été facile. »* Peu à peu, pour se protéger, l'OM s'est *refermé sur lui-même, a appris à* vivre sous cloche. Pour les deux séances d'entraînement quotidien, l'équipe se rend au stade en autocar. Là-bas, cantonnés derrière les grillages, les supporters peuvent admirer leurs idoles. Les joueurs sacrifient tout de même aux séances d'autographes – Boli est le plus demandé, – mais ils semblent concentrés, soucieux. Le *soir*, dans les bars ou au casino, seuls les journalistes marseillais « amis » peuvent les approcher.

Cette tension tranche avec la décontraction de leurs collègues nantais, eux aussi en stage à Font-Romeu. Ceux-ci se rendent à pied *au stade, où le seul* chien qui ait droit de cité, la mascotte Hermès, répond parfois au pseudonyme de Bernès.... A l'Hôtel des Pyrénées, des cerbères sont chargés d'écarter les journalistes qui seraient tentés d'affoler les joueurs par des questions indiscrètes, alors qu'en face les Nantais sont presque jaloux de ne pas recevoir leur visite.

Bref, l'OM se forge une image de victime outragée et entretient une manie de la persécution qui, le moment venu, sera un formidable ressort psychologique. Jean-Claude Suaudeau, entraîneur du FC Nantes, ne s'y trompe pas : *« L'adversité entraîne une motivation extraordinaire. Cela a été la réaction de Nantes après l'humiliation de la rétrogradation. Et déjà un match pas si amical cette semaine me laisse penser que les Marseillais seront encore plus redoutables cette année. »* Jean-Louis Levreau confirme cette stratégie : les joueurs ne sont jamais aussi agressifs que lorsqu'ils se sentent agressés. *« Au lieu d'être déstabilisés, ils sont encore plus solides, plus solidaires. »* Le vice-président ne se fait pas de souci pour la sécurité sur les stades. *« A l'extérieur, l'OM est sifflé pendant la première mi-temps, et puis il fait la conquête du public. »*

Pas si sûr. Depuis une semaine, derrière les grilles du stade, Florent, quatorze ans, et ses copains observent l'équipe avec perplexité. *« On s'est fait un planning : le matin on suit l'OM, l'après-midi Nantes. Les Nantais déjeunent comme nous, n'ont pas la grosse tête. En gagnant le championnat et la Coupe d'Europe, l'OM s'était fait une bonne image. Maintenant, ça paraît tout pourri. »* Pour ces footballeurs en herbe, avant même son commencement, *« la saison est gâchée »*.

HERVÉ MORIN

□ **L'USM demande un renforcement du contrôle des magistrats sur la police judiciaire.** – Dans une lettre adressée le 8 juillet au garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée) demande un *« accroissement du contrôle effectué sur l'action des forces de police par l'autorité judiciaire, gardienne des libertés individuelles »*. Reprenant les propositions du rapport sénatorial sur la justice, l'USM, puis dans les colonnes du *Monde* (*le Monde* du 7 juillet), l'USM estime que le *« manque de moyens matériels »* et *« l'absence de structures spécialisées au sein du ministère de la justice » « ne permettent pas aujourd'hui d'assurer aussi efficacement qu'il serait souhaitable la surveillance des activités de police »*. L'USM, qui estime qu'il est *« paradoxal »* que la police judiciaire, exercée sous la direction des magistrats, *« dépende exclusivement du ministère de l'intérieur ou de celui de la défense d'un point de vue administratif »*, demande au garde des sceaux d'engager *« rapidement »* une réflexion sur ce sujet.

□ **Un policier mis en examen et écroué pour violences illégitimes.** – Le brigadier de police Francis Catry a été mis en examen du chef de violences illégitimes par Mme Marie-Christine Devidal, juge d'instruction au tribunal de Paris, et placé sous mandat de dépôt, vendredi 9 juillet. On lui reproche d'avoir frappé Tameen Taqi, fils d'un secrétaire d'ambassade du Bahreïn, dans la nuit du 29 au 30 juin dernier au cours d'une opération de police dans un restaurant du onzième arrondissement de Paris. M. Taqi, mis en examen le 30 juin du chef de coups et blessures volontaires à agent de la force publique et outrage, avait été laissé en liberté par le juge Devidal. Mais le jeune homme affirmant avoir été victime de violences et présentant une incapacité temporaire de travail de vingt-neuf jours, l'Inspection générale des services était saisie le jour même. Au terme de l'enquête, le brigadier a été à son tour placé en garde-à-vue et déféré au parquet de Paris.

□ **La Ligue des droits de l'homme critique la création d'une police de l'immigration.** – Critiquant la décision annoncée par le ministre de l'intérieur de créer une direction de la police chargée *« du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi des clandestins »* (*le Monde* du 1er juillet), la Ligue des droits de l'homme considère que, *« dans un Etat démocratique, la règle veut que la police ait une compétence générale (...), sans considérations sur les personnes. Or, la direction de l'immigration sera quasiment affectée au contrôle des étrangers, aux frontières et à l'intérieur des frontières, ce qui aura pour conséquence de jeter davantage encore la suspicion sur eux (...). Cette initiative poursuit et aggrave une politique délibérée d'exclusion et non d'intégration. »*

□ **Manifestations contre les reconduites à la frontière par train.** – Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) appelle à des rassemblements destinés à protester contre le projet du ministère de l'intérieur d'utiliser les trains de la SNCF pour reconduire à la frontière des étrangers en situation irrégulière (*le Monde* daté 20-21 juin). Ces rassemblements auront lieu lundi 12 juillet à 18 heures dans les gares de Lyon, à Paris, et Saint-Charles, à Marseille. Avec d'autres associations antiracistes et les syndicats de cheminots CGT et CFDT.

SOCIÉTÉ

Sanctionné pour ses déclarations sur l'affaire Céline et sa gestion de l'affaire Botton

Le procureur adjoint de Lyon, Paul Weisbuch fera l'objet d'un déplacement d'office

Le garde des sceaux, Pierre Méhaignerie, a décidé de déplacer d'office le procureur adjoint de Lyon, Paul Weisbuch. Cette sanction disciplinaire intervient à la suite d'un avis de la commission de discipline du parquet préconisant un éloignement de la ville de Lyon et d'une interdiction des fonctions de commandement (*le Monde* du 19 juin). M. Weisbuch est sanctionné pour ses déclarations publiques lors du procès de l'affaire Céline et pour sa gestion controversée de l'affaire Botton.

Dans un avis rendu le 14 juin, la commission de discipline du parquet, qui examine les *«manquements aux devoirs de son état, à l'honneur ou à la dignité»* reprochés aux procureurs et aux substituts de France, avait estimé que Paul Weisbuch devait être éloigné de Lyon et écarté des postes de commandement. Présidée par le procureur général près la Cour de cassation, Pierre Truche, la commission avait retenu deux fautes disciplinaires : une conversation publiée par *VSD*, dans laquelle Paul Weisbuch injuriait violemment l'avocat général de Grenoble qui avait requis l'acquittement de Richard Roman lors du procès du meurtrier de la petite Céline, et une gestion très contestée de l'affaire Botton, qu'il suivait en 1992 en tant que chef du parquet financier du tribunal de Lyon.

Trois semaines après cette décision, Pierre Méhaignerie a décidé de prendre des sanctions (1). Paul Weisbuch fera l'objet d'un déplacement d'office, comme la commission le souhaitait, mais le garde des sceaux s'est montré plus clément : M. Weisbuch ne sera pas écarté des postes de commandement – procureurs et procureurs adjoints –, comme le préconisait l'avis du 14 juin. *«Le retrait de ces fonctions constituerait une sanction très lourde car elle serait définitive,* note-t-on à la chancellerie. *Si nous l'avions retenu, Paul Weisbuch aurait été privé de tout poste de responsabilité jusqu'à la fin de sa carrière.»*

«L'ennemi qui est la défense»

La nouvelle juridiction où exercera Paul Weisbuch n'est pas encore connue, mais la proposition de nomination le concernant sera diffusée dans les juridictions en même temps que les autres, dans la *«transparence»* (2) de la fin du mois de juillet. Le décret de nomination de Paul Weisbuch, qui devra, comme toutes les nominations du parquet à l'exception de celles des procureurs généraux, recueillir l'avis de la commission consultative du parquet, devrait paraître au mois d'octobre prochain.

Dans la conversation avec la journaliste de *VSD*, menée, selon la commission, *«de manière très familière»*, Paul Weisbuch, entendu comme témoin au procès de Grenoble puisqu'il était procureur de Digne lors de la découverte du corps de la petite Céline, affirmait que l'avocat général *«l'avait attiré dans un traquenard»*. Mécontent du réquisitoire demandant l'acquittement, M. Weisbuch accusait l'avocat général *«d'être passé à l'ennemi qui est la défense»*, avant de le traiter de *«collabo»*. Ces propos, notait la commission dans son avis, *«qui tantôt sont injurieux et tantôt portent atteinte à l'honneur et à la considération d'un magistrat tant dans sa vie privée, par l'imputation d'un fait imaginaire, que dans son activité professionnelle, par une interprétation orientée et abusive de ses décisions, constituent, pour celui qui les a proférés, un manquement à la réserve, à la dignité et à l'honneur, qui prend d'autant plus de relief que Paul Weisbuch a couru sciemment le risque qu'ils soient portés en tout ou partie à la connaissance du public par son interlocutrice dont les intentions n'étaient pas dissimulées»*.

Par ailleurs, à la suite de fuites et de désaccords, M. Weisbuch avait été dessaisi du dossier Botton par le procureur de la République de Lyon, Jean-Amédée Lathoud. Malgré ce désaveu, M. Weisbuch, qui avait continué à s'intéresser à ce dossier, avait déclaré à un commissaire de police qu'il était en mesure de se procurer les documents recherchés par les enquêteurs grâce à ses *«contacts»* et à son *«réseau d'informateurs»*. Il avait ensuite affirmé au procureur qu'il avait eu en sa possession un écrit important avant qu'il ne soit remis au juge. La commission reprochait à M. Weisbuch d'avoir *«continué à s'immiscer dans une affaire dont il avait été déchargé»*, *«laissé croire, en s'affranchissant des règles de la procédure pénale et sans en conférer avec sa hiérarchie ou le juge d'instruction, qu'il pouvait faire progresser, par des contacts officieux, une information confiée à ce magistrat»*, et *«manqué à l'obligation de loyauté envers son procureur en lui avançant pour vrais des faits qu'il reconnaît maintenant être le produit d'affabulations»*.

ANNE CHEMIN

(1) Au regard des textes, le garde des sceaux n'est pas tenu de suivre l'avis de la commission. Il peut s'abstenir de toute sanction ou prononcer une sanction plus modérée, mais s'il souhaite prendre une sanction plus sévère, il doit ressaisir la commission afin qu'elle émette un nouvel avis sur le projet de décision du ministre.

(2) La chancellerie diffuse dans les juridictions des projets de nominations indiquant les candidats à chacun des postes à pourvoir et les noms qui ont été retenus, afin que les magistrats en désaccord avec ces projets puissent faire connaître leurs observations. Ces *«transparences»* ont été officiellement reconnues par la réforme du statut de la magistrature de 1992.

Innocenté pour des raisons procédurales par la cour d'appel de Paris

Le maire de Toul envisage d'assigner l'Etat pour détention illégale

Jacques Gossot, maire RPR de Toul (Meurthe-et-Moselle), a l'intention *«d'assigner l'Etat français pour avoir été détenu illégalement pendant six mois»* après l'arrêt de la cour d'appel de Paris qui a annulé, jeudi 8 juillet, une grande partie de l'instruction concernant l'affaire des fausses factures de Nancy.

NANCY

de notre correspondant

Soulignant le long délai entre la première mention du nom de M. Gossot dans ce dossier, en mai 1988, et son inculpation, en décembre 1989, la cour d'appel a estimé qu'en vertu du privilège de juridiction bénéficiant aux officiers de police judiciaire – parmi lesquels les maires, – le dossier aurait dû être automatiquement et dès le départ transmis à la Cour de cassation aux fins de «délocalisation» par la désignation d'une autre juridiction. Cette décision intervient alors que le principe du privilège de juridiction, qui obligeait à de complexes manœuvres procédurales, a été supprimé dans le nouveau code de procédure pénale et n'est plus en vigueur depuis le 1er janvier.

«Maintenant, je suis blanchi, je vais attaquer.» Jacques Gossot, maire de Toul et conseiller général, a le triomphe revanchard : *«Mon avocat, Me Behr, entame une double procédure : devant le tribunal administratif de Paris contre l'Etat français, ensuite devant la Cour européenne des droits de l'homme pour prouver que la France n'est pas vraiment une démocratie puisqu'on peut y placer un innocent sous mandat de dépôt pendant six mois.»* Innocent, le maire de Toul l'est désormais de fait : la cour d'appel de Paris a en effet vidé le dossier des fausses factures de Nancy, instruit par le juge Gilbert Thiel, de l'essentiel de sa substance.

Dans l'arrêt qu'elle a rendu, jeudi 8 juillet, elle énumère *«les actes d'information accomplis entre le 9 mars 1988 et le 13 décembre 1989»*. La première date correspond à l'apparition du nom de Jacques Gossot dans le dossier. La seconde coïncide avec son inculpation. L'élu n'est pas le seul bénéficiaire de cet épilogue qui profite également aux auteurs des pourvois en cassation, Gérard Bouthier, alors secrétaire général de la chambre de commerce et d'industrie de Meurthe et Moselle, et Gérard Malgras, entrepreneur en travaux publics, ainsi qu'à une quinzaine d'autres inculpés.

Ainsi s'achève un marathon procédural qui a occulté, depuis le début, le fond d'une affaire qui porte sur vingt millions de francs de fausses factures. Le conseiller de la cour d'appel qui sera, dans les prochaines semaines, chargé de reprendre l'instruction a, *a priori*, fort peu de chances de reconstruire le dossier. Il devra se contenter des pièces antérieures à mars 1988. Deux écueils vont se présenter : la prescription – l'affaire a publiquement démarré en décembre 1985 – et les inévitables «trous de mémoire» des acteurs du trafic.

«Une personne visée par une rumeur»

Le nom de Jacques Gossot fit officiellement son entrée dans le dossier en mars 1988, à la faveur de la déposition de l'un des inculpés. Le juge Gilbert Thiel, en charge de l'enquête depuis novembre 1987, estima que *«le fait de citer un nom ne constitue pas une mise en cause»*. Il poursuivit donc ses investigations jusqu'à l'inculpation du maire de Toul en décembre 1989 pour *«recel de biens sociaux, faux en écritures de commerce, corruption active et passive»* et son placement sous mandat de dépôt. En février 1990, la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy valide la procédure mais, cinq mois plus tard, la Cour de cassation casse l'arrêt.

La juridiction suprême relève qu'en vertu du privilège de juridiction, elle aurait dû être saisie dès la mise en cause de Jacques Gossot, *«personne protégée par son statut d'officier judiciaire»*. La cour d'appel de Colmar annulera partiellement le dossier, écartant le maire de Toul, mais validant la procédure pour les vingt-six autres inculpés. *«Insuffisant»*, estima la Cour de cassation, plus que jamais favorable à une annulation globale. Mais la cour d'appel de Metz se rebellera contre la position de la haute juridiction en déclarant l'ensemble de la procédure régulière : *«Une inculpation ne peut être envisagée à l'encontre d'une personne visée par une rumeur»*. L'arrêt, qui refusait de suivre à la lettre le principe du privilège de juridiction, fut cassé quelques mois plus tard avant de définitivement échouer à Paris qui, en l'occurrence, a pratiqué l'orthodoxie juridique.

Les magistrats de la Cour de cassation ne sont cependant pas encore débarrassés du cas Gossot. Saisis par le parquet général de Nancy, ils doivent encore décider des suites à donner à deux affaires connexes aux fausses factures : celle des fraudes fiscales reprochées à Jacques Gossot, et celle du réseau de chauffe mis en place par la société Cofreth, pour le compte de l'office HLM de Toul, présidé par le maire de Toul. (*Intérim.*)

CYCLISME : la sixième étape du Tour de France

La course aux illusions

Echappé à 17 kilomètres de l'arrivée, le Belge Johan Bruyneel s'est imposé, vendredi 9 juillet, dans la sixième étape du Tour de France entre Evreux et Amiens (158 kilomètres). Il devance le peloton, emmené au sprint par l'Italien Mario Cipollini, deuxième, et l'Ouzbek Djamolidine Abdoujaparov, troisième. Grâce aux bonifications, Cipollini a repris le maillot jaune au Belge Wilfried Nelissen qui le suit au classement général à douze secondes. Filant à une moyenne de 49,197 km/h, poussés par un fort vent, les coureurs ont battu le record de vitesse dans une étape collective du Tour de France.

AMIENS

de notre envoyée spéciale

Tour cruel ! Une semaine après le départ, au Puy-du-Fou, avant même le premier grand contre-la-montre, avant même la torture de la montagne, certains coureurs sont déjà en berne. Après plus de onze cent kilomètres, la course s'est décantée. Si elle a privilégié les sprinteurs qui s'en sont donné à cœur joie dans les étapes dites en ligne, elle a déjà fait quelques victimes. Six hommes sont déjà rentrés chez eux, malades, blessés ou arrivés hors temps derrière un peloton pressé. La moyenne horaire d'une semaine frôle l'incroyable : près de 43,5 km/h.

Altor Garmendia n'est pas parti, vendredi. Victime d'une chute entraînée par les soubresauts d'un peloton toujours aussi nerveux, jeudi lors de la cinquième étape entre Avranches et Evreux, il s'est fracturé le poignet. La nouvelle a fait grand bruit. L'Espagnol devait être, dans la montagne, le garde du corps de son capitaine et compatriote Miguel Indurain. Quelques heures plus tard, ses coéquipiers, le Français Jean-François Bernard et l'Espagnol Julian Gorospe sont arrivés à plus de sept minutes du vainqueur, Johan Bruyneel. Privé d'un allié, ne pouvant guère se fier aux plus fidèles, Indurain voyait sa cote de favori baisser. Un tantinet, pas plus. Le peloton sait qu'Indurain peut être un vainqueur solitaire.

Vendredi soir, l'homme le plus déçu du Tour était sans doute le Suisse Tony Rominger, pointé à la quatre-vingt-onzième place au classement général, à 4 min 52 s du maillot jaune. Ses performances étaient l'inconnue de ce Tour. Tous attendaient beaucoup de lui.

Je serai sur les Champs-Elysées

Et lui, double vainqueur du Tour d'Espagne, espérait une place sur le podium. Rouleur, grimpeur, mais sûrement pas sprinteur, il se contentait de suivre le mouvement sans trop de casse. Et puis, il y a eu ce terrible contre-la-montre par équipes, mercredi. Et comme si près de quatre minutes de retard ne suffisaient pas, Tony et ses collègues ont écopé d'une minute de pénalisation pour « poussette». Le coup était d'autant plus dur que son équipe avait déjà perdu deux hommes, contraints à l'abandon.

Aujourd'hui, Rominger ne rêve plus du podium et espère terminer parmi les dix premiers.

Malgré cette pénalisation *«qui m'a fait très mal»*, dit-il, Tony Rominger continue donc. Mais comment poursuivre lorsque l'on est perdu aux alentours de la centième place ? Rominger est un garçon calme. La déception dans les yeux, même si la voix reste tranquille, il assure qu'il prendra la course au jour le jour : *«C'est vrai, parfois, quand on est largué, on ne sait plus pourquoi on roule. Mais, le soir, à mon hôtel, j'oublie tout de suite le parcours, je vais me faire masser, je dîne, je me concentre sur le parcours du lendemain et je regarde la télévision.»*

Il n'a vraiment pas aimé cette première semaine de course. Rouleur et grimpeur, il a peu goûté à la nervosité du peloton et au chemin des écoliers que prend le Tour qui aime à passer par les petites routes et visiter la France qu'il ne voit pas, le nez collé à son guidon, attentif aux caprices de la randonnée. *«Dans le Tour d'Italie et le Tour d'Espagne, nous n'empruntons que des nationales.»*

Absent de la Grande boucle depuis 1989 où il avait terminé cinquante-septième, Tony Rominger a aujourd'hui trente-deux ans et il y est présent comme s'il voulait gommer le temps perdu : *«Si j'ai un peu boudé cette course, c'est que je fais partie de ceux qui pensent qu'elle n'est pas la seule au monde, même si c'est la plus belle et la plus valorisante. Et puis, j'ai gagné beaucoup d'argent en remportant par deux fois la Vuelta.»* Ce Tour, il avait pourtant tout fait pour y revenir en vedette. Pendant un mois, il s'est entraîné sur les pentes du Colorado, aux Etats-Unis. Il en est revenu fatigué, a-t-il confié.

Aujourd'hui, c'est à peine s'il attend cette montagne qu'il a tant préparée. Il pourrait s'y refaire une santé de classement, mais pour lui, l'épreuve semble déjà jouée : *«Il y a tant de grimpeurs ici. Il suffit de ne pas être en bonne forme le matin et l'on est décroché»*. Et finir, lui demande-t-on ? Il rit : *«Cette année, je fais le Tour pour moi. J'aurais aimé gagner. Je peux encore remporter une étape. Alors, bien sûr, je serai sur les Champs-Elysées, quoi qu'il arrive»*. Tony Rominger aura juste revu, comme tant d'autres, ses illusions à la baisse, ses rêves envolés au fil de chaque kilomètre d'un début de Tour cruel.

BÉNÉDICTE MATHIEU

Classements

Sixième étape

Evreux-Amiens (158 kilomètres)

1. J. Bruyneel (Bel), 3 h 11 min 50 s; 2. M. Cipollini (Ita); 3. D. Abdoujaparov (Ouz); 4. Joahn Capiot (Bel); 5. C . Capelle (Fra); 6. F. Moncassin (Fra); 7. G. Fidanza (Ita); 8. Laurent Jalabert (Fra); 9. A. Ferrigato (Ita); 10. F. Simon (Fra), tous à 13 s.

Classement général

1. M. Cipollini (Ita), 25 h 21 min 28 s; 2. W. Nelissen (Bel) à 12 s; 3. J. Bruyneel (Bel) à 30 s; 4. L. Jalabert (Fra) à 44 s; 5. A. Zülle (Sui) à 45 s; 6. Z. Jaskula (Pol) à 53 s; 7. E. Breukink (PB) à 1 min 3 s; 8. P. Louviot (Fra) à 1 min 16 s; 9. S. Bauer (Can) à 1 min 21 s; 10. J. Museeuw (Bel) à 1 min 22 s.



HISTOIRE

Les conclusions d'une équipe de chercheurs

Le mystère des Romanov enfin levé ?

Le mystère qui entoure depuis trois-quarts de siècle le sort des Romanov serait-il levé ? Les ossements découverts en 1991 par des archéologues dans une fosse commune de la forêt d'Iekaterinbourg appartiennent-ils à Nicolas II, le dernier tsar de toutes les Russies, comme l'affirmèrent alors nombre d'experts scientifiques ? En comparant le matériel génétique collecté sur ces ossements avec celui des descendants directs de la famille impériale, une équipe scientifique russo-britannique, grâce aux avancées de la biologie moléculaire, vient pratiquement de le confirmer. Selon Peter Gill, chef du service scientifique de médecine légale du ministère de l'intérieur britannique, les ossements retrouvés appartiennent, *«avec une certitude de 99 %»*, aux squelettes du tsar Nicolas II, de son épouse Alexandra et de leurs filles aînées, Olga, Tatiana et Maria.

Dans la nuit du 16 au 17 juillet 1918, le dernier des Romanov, jusqu'alors gardé à vue à Iekaterinbourg, dans les montagnes de l'Oural, était exécuté par les bolcheviks. Son cadavre avait-il été brûlé, puis enterré dans un lieu secret ? Le «mystère Romanov» commençait. Il portait à la fois sur les conditions de sa mise à mort, et, surtout, sur le sort réservé à sa femme, l'impératrice Alexandra, et à ses quatre filles – dont l'identité des deux plus jeunes, Maria et Anastasia, fut par la suite revendiquée par de multiples postulantes.

L'énigme s'épaissit un peu plus en 1987, avec la publication, en Allemagne, du dossier presque complet de l'instruction menée en 1919 par le juge Sokolov. On y retrouvait en effet le texte d'un télégramme, publié après l'assassinat. *«La femme et les filles de Nicolas ont été envoyées en lieu sûr»*, indiquait-il. Les bolcheviks avaient-ils songé à sauver l'impératrice Alexandra pour satisfaire l'Allemagne, dont elle était originaire ? Avaient-ils tenté, comme le suggérait Marc Ferro dans un récent ouvrage (1), de garder le secret de son exécution ? La réponse reste à venir. Mais la tsarine, à en croire les résultats que viennent d'annoncer les chercheurs britanniques, a bel et bien suivi son époux jusque dans la tombe.

Les cheveux du prince Philip

Après avoir été exhumés de la fosse commune, les ossements retrouvés dans les montagnes de l'Oural ont été envoyés, dès septembre dernier, en Grande-Bretagne, où exercent les meilleurs spécialistes de la technique dite «des empreintes génétiques». Celle-ci, schématiquement, consiste à visualiser, sous la forme d'un système code-barre, certaines régions spécifiques de l'ADN (acide désoxyribonucléique), le support du patrimoine génétique. En comparant l'ADN collecté sur divers fragments biologiques (sang, sperme, os ou cheveux) avec celui d'individus vivants, elle permet ainsi, depuis plusieurs années, de conclure certains cas litigieux de criminalité ou de paternité.

Ainsi procédèrent, dix mois durant, les experts britanniques du laboratoire médico-légal d'Aldermaston (ouest de Londres) : en confrontant l'ADN retrouvé sur les ossements (2) avec celui des descendants directs de la famille impériale – parmi lesquels l'époux de la reine Elizabeth II, le prince Philip (dont la grand-mère maternelle, Victoria de Hesse, était la sœur d'Alexandra), le prince Rostislav Romanov (petit neveu de Nicolas II) et un membre de la famille de Grèce. *«L'ADN prélevé sur les ossements présumés de la tsarine et de ses filles concorde exactement avec celui du prince Philip. Quant à celui de Nicolas II, il concorde avec celui des descendants de sa famille maternelle à raison de 790 paires de bases* [les maillons élémentaires de l'ADN] *sur 800»*, a précisé le docteur Gill en présentant à Londres, vendredi 9 juillet, les résultats de son équipe. Une coïncidence suffisante, d'après la plupart des biologistes moléculaires, pour croire à la véracité de ses conclusions.

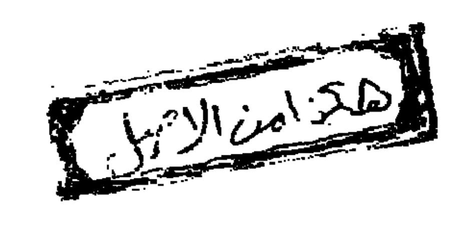
En 1991, aux côtés des ossements impériaux, les vestiges de quatre autres squelettes avaient également été retrouvés.

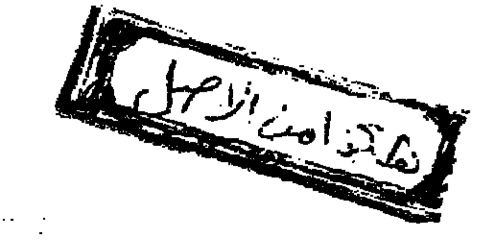
Mais ces derniers, les études génétiques le confirment, ne portent aucune trace d'ADN royal. Ils appartiennent sans doute à quatre employés de la famille du tsar, parmi lesquels leur médecin, Sergueï Botkine. Le mystère reste donc entier sur le sort d'Anastasia, la quatrième fille du tsar, ainsi que sur celui de son fils Alexeï.

CATHERINE VINCENT

(1) *Nicolas II*, de Marc Ferro, Payot 1990 (*le Monde* du 2 mars 1990).

(2) En raison de la mauvaise conservation des ossements, les chercheurs ont axé leurs travaux sur l'ADN des mitochondries (les «usines énergétiques» des cellules), plus concentré et plus fiable que celui des chromosomes. Ils ont également eu recours à la technique d'amplification génique, récente et très performante, dite de la PCR (*Polymerase Chain Reaction*).





L'été festival

AVIGNON

MARC ENGUERAND

J.-F. DUROURE **Si le temps le permet, si la colère du ciel s'apaise, ce samedi 10 juillet à 22 heures au Cloître des célestins, la compagnie de Jean-François Duroure – un habitué d'Avignon depuis le temps où il dansait avec Mathilde Monnier sur des musiques de Kurt Weill – ouvre le programme «danse» avec une création, *l'Ephémère et la Nuit partagée*. Jusqu'au 17 juillet, relâche le 14. Puis, au même endroit et à la même heure, du 19 au 23 juillet, Jean-François Duroure reprend *le Langage des oiseaux*, créé l'an dernier hors les murs.**

Rideau de pluie

Suite de la première page

Il est devenu un chasseur de filles, un cœur d'artichaut. Le directeur du théâtre, quand cette pièce est jouée, pourrait venir annoncer au public : *«Tu ne sais pas, crois-moi, quel homme est dom Juan»*, comme le dit Sganarelle aux premières minutes de l'acte un.

S'il fallait de nos jours faire parader sur scène un spécimen d'humanité comparable à ce qu'était le dom Juan de Molière du temps de la création, il faudrait qu'au moins, par exemple, il ait kidnappé et assassiné une vingtaine d'enfants, torturé des infirmes âgées, et fait sauter au plastic une synagogue – des crimes de cette dimension. Et après cela cet homme, sur scène, comme il le fait chez Molière, jouerait les importants, se donnerait le luxe de tenir par moments des propos sensés, inattaquables, puis annoncerait, comme chez Molière, que décidément le monde est peuplé de méchantes gens et qu'il va y mettre bon ordre, envoyer tout ça aux assises. Puis une «happy end» pour la forme : le spectre d'un ministre que dom Juan a assassiné lui enverrait de plein fouet un jerricane de pétrole, y jetterait une allumette, et hop signor!

Un criminel décidé

Les mises en scène modernes oublient souvent que le personnage chez Molière est un criminel décidé. Le duel, alors qualifié de «crime de lèse-majesté», c'est la peine capitale. La bigamie, c'est les galères. L'homicide (du Commandeur), c'est la peine capitale aussi, que dans ce cas le roi peut suspendre. Et, en effet, le père de dom Juan a obtenu cette grâce. L'adultère, c'est les amendes et le fouet. Le «rapt de séduction», c'est les galères, dont en pratique aucun homme ne revenait vivant. Le blasphème, après récidives, c'est l'ablation de la lèvre, puis celle de la langue, mais le plus souvent accompagnées des galères. Même une scène de comédie pure, comme celle de Monsieur Dimanche, a une coloration «pénale» : le non-paiement des dettes était puni de prison, et cela Molière en savait quelque chose puisqu'il fut, en 1645, arrêté et jeté en prison pour n'avoir pas réglé à M. Dubourg, linger, une dette de 155 livres. Tout cela nous l'ignorons, nous ne le soupçonnons même pas, tant cette grande figure a du charme.

Jusqu'au moment où la vengeance du Ciel a mis fin aux réjouissances, Andrzej Seweryn a donné un dom Juan singulier, vif et parfois brusque, à la voix aigrelette, au visage de clown blanc, un criminel qui commet ses crimes du même allant qu'il les fuit, avec à peine un soupçon de gaieté de conscience innocente, un peu à la Stan Laurel. Face à lui, Roland Bertin, sans quitter son penchant bonne brioche et montgolfière doucement flottante, a joué un Sganarelle sans amertume, qui annonce le châtiment mais laisse «filer la ligne», en pêcheur plus somnolent que bon diable. Seweryn et Bertin ont joué à la perfection, ce qui est le sommet de la pièce, l'instant où dom Juan, perdant la tête ou non, annonce qu'il se fait le vengeur du Ciel et qu'il va envoyer tout ce monde en justice, sinon au bûcher, et où Sganarelle, ignorant cette fois toute prudence, se jette dans un discours vengeur, mais s'y jette à l'aveuglette, en innocent profond qu'il est, et devient grandiose par humilité.

Comment rendre compte d'une mise en scène interrompue, qui n'allait prendre son vrai dessin que dans le profil de l'ensemble? Du moins est-il apparu que Jacques Lassalle, comme un tant soit peu inquiété par la dimension «céleste» de cette œuvre non commensurable, a «meublé» les échanges par une abondance exceptionnelle de jeux de scène, certes spectaculaires, certes bien venus, bien réglés, mais qui obstruent un peu le libre vol des paroles, qui confisquent une part d'attention vers des ornements superflus.

Mais le Ciel se zèbre d'un éclair, Jupiter se fait entendre. *Dom Juan* tombe en panne. L'auditoire ouvre les parapluies, prend ses jambes à son cou, s'égaille vers des terrasses où se réchauffer d'une verveine. Nous croyons entendre la voix de Molière, lorsqu'il annonce en toute quiétude (dans la préface de *Tartuffe*) : *«J'avoue qu'il y a des lieux qu'il vaut mieux fréquenter que le théâtre.»*

MICHEL COURNOT

► Cour d'honneur, jusqu'au 20 juillet à 22 heures. Relâche le 14.

LA ROCHELLE

Le tour du monde en 140 films

Du muet italien à l'avant-garde russe, un immense voyage à la découverte de trésors cachés du cinéma

LA ROCHELLE

correspondance

Rendez-vous annuel des cinéphiles devant l'éternel Jean-Loup Passek, le Festival International du film de La Rochelle réussit, du 1er au 11 juillet et pour la vingt et unième fois consécutive, à régaler son public de trésors inédits. Flanqué de ses deux muses programmatrices, Prune et Sylvie, l'insatiable directeur artistique du Festival a de nouveau dépassé ses propres limites, en dépit des avertissements amicaux prodigués depuis des années, quand la barre des cent films semblait insurmontable : cette fois, près de cent quarante films de tous horizons étaient proposés, du Mexique à l'Iran, de la Hongrie à la Corée du Sud, de l'Italie à la Russie. Sans oublier la petite musique personnelle du Français Bertrand Van Effenterre, avec ses six films (d'*Erica Minor* à *Poisson Lune*) tournés entre 1973 et 1992, ni l'éclectique et inégale section «Le monde tel qu'il est». Frustration, donc, du festivalier dans l'incapacité de tout voir : Passek rétorque que *«c'est tout le sens du festival»*, mais promet (*«cette fois c'est vrai»*) que l'an prochain il contiendra la marée des films et épargnera aux aficionados les éprouvants «débats-saunas» quotidiens.

Les assoiffés d'exotisme auront donc été satisfaits. Exotisme de l'espace, mais aussi du temps avec l'hommage à Francesca Bertini, la première diva, qui apparut avec le cinéma italien dans d'insolites *«films d'arte»* peints à la main (*Roméo et Juliette*, *Francesca de Rimini*; et le très kitsch *Salomé*). Ils préfigurent la période réaliste marquée par le mémorable *Assunta Spina* (1915), mélodrame napolitain populiste qui constitue d'ailleurs l'essentiel du beau document de Gianfranco Mingozzi, *l'Ultima Diva : Francesca Bertini*, tourné en 1983, deux ans avant sa mort à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Pourtant, le véritable événement du muet à La Rochelle fut la projection de trois films rares de Pabst, restaurés par la Cinémathèque de Munich, dont le directeur, Enno Patalas, offrait la primeur française au Festival. Outre *les Mystères d'une âme* (1926), dont le fouillis psychanalytique paraît aujourd'hui daté, on découvrit dans une admirable copie neuve, *l'Amour de Jeanne Ney* (1927), adapté du roman d'Ilia Ehrenbourg, où l'héroïne est prise dans les tourbillons de la révolution bolchévique, entre la Crimée livrée à toutes les intrigues et Paris, avec notamment une merveilleuse séquence dans les Halles.

Le cinéaste allemand y fait preuve d'une modernité narrative extraordinaire, que l'on retrouve dans *Crise* (1928), film généralement considéré comme mineur, parce que sans Louise Brooks et sans psychanalyse. Pourtant, le thème *a priori* banal des amours illicites d'une grande bourgeoise frustrée (Brigitte Helm, impériale, deux ans après *Metropolis*) y est constamment transcendé par le regard d'un réalisateur toisant les classes riches de l'entre-deux-guerres, et livrant toutes les ressources de sa technique dans une brillante scène de cabaret, enrichie par le contrepoint sonore du pianiste Aliocha Zimmermann, venu tout spécialement de Munich.

Cet héritage du muet s'est peut-être incarné chez le Russe Alexandre Sokourov (*le Jour de l'éclipse*, *la Voix solitaire de l'homme*, et toute la série des *Elégies*), dont l'irréalisme expérimental a séduit un cercle d'inconditionnels. Comme Sokourov, les Hongrois Imre Gyöngyössi et Barna Kabay se partagent entre documentaire et fiction, dans un cinéma fortement, et parfois lourdement ancré dans les questions socio-politiques, de *Pâques fleuries* (1968) à *Boatpeople*, ou aux *Exilés* (1991), films hantés par les dérives de l'Histoire.

Chez l'Iranien Mohsen Makhmalbaf (le seul cinéaste qui ne put venir à La Rochelle), la réalité de la société iranienne actuelle est souvent le ferment d'une sorte de «réalisme baroque», que l'on voit poindre dans *le Camelot*, *le Cycliste* et la *Force des bénis*, avant de triompher dans l'étonnant *Il était une fois le cinéma* (1992), hommage foisonnant à Méliès et évocation «éclatée» de l'histoire du cinéma iranien. Mais son dernier film, *l'Acteur* (1993), également dédié à l'univers de la comédie, est une relative déception.

Portrait décalé

Prince de l'humour noir et absurde, Arturo Ripstein débuta dans la grande ombre de Bunuel, comme assistant sur *l'Ange exterminateur*. Il est l'un des rares cinéastes mexicains qui fasse fructifier l'héritage des années 40 et 50, dominées par «El Indio» Fernandez (dont onze films ont également été projetés). Cinéaste du désespoir et du huis clos mental, avec *le Château de la pureté* ou *Prison à vie*, fables flirtant avec le surréalisme, Ripstein crée un univers parallèle, en explorant ce qu'il appelle *«l'irréalisme social»*. Grâce à l'apport récent de sa coscénariste et compagne Paz Alicia Garciadiego, depuis le remarquable *Empire de la fortune* (1985), il brosse désormais un portrait décalé et attachant d'un Mexique aux prises avec ses ambivalences sexuelles. Plus inattendu, ils viennent tous deux de terminer une adaptation de *Début et fin*, de l'écrivain égyptien Naguib Mahfouz.

Dans un tout autre monde, l'un des plus intéressants cinéastes coréens, Lee Doo Yong, tente de faire œuvre personnelle au sein d'une industrie éminemment commerciale. Les six films proposés, sur la cinquantaine qu'il a réalisée depuis 1969 (!), qu'ils soient contemporains ou en costumes (de soie), sont riches d'enseignements sur un pays où la censure fut longtemps très active. La présence de ce cinéaste réaliste et nourri de traditions préfigurait aussi, après celle de Bae Chang Ho l'an dernier, le prochain cycle coréen prévu en octobre au Centre Pompidou.

La Rochelle ne serait pas La Rochelle sans des hommages à des valeurs sûres (et réelles) du cinéma, comme cette année Michel Piccoli (*le Monde* du 1er juillet) et Jules Dassin, toujours accompagné de Mélina Mercouri. Tombés dans une inexplicable pénombre, les films de Dassin recèlent une force dramatique et une générosité éblouissantes. En témoignaient les retrouvailles avec *les Démons de la liberté* (1947), magnifié par Burt Lancaster dans tout l'éclat sauvage de ses débuts et l'excellent Hume Cronyn, *la Cité sans voiles* (1948) et *les Bas-fonds de Frisco* (1949), ou – plus connu et toujours superbe – *les Forbans de la nuit* (1950), tourné à Londres avant l'exil français et la seconde carrière, amorcée avec *Du rififi chez les hommes* (1954).

Tous ces films marquent la grande époque du film noir américain, avant et pendant la «chasse aux sorcières» dont Dassin fut l'une des victimes, avec son scénariste Albert Maltz. Sa «période grecque», dès *Celui qui doit mourir* (1956), méritent d'être revue en perspective, tout comme certains films réalisés après le retour de Dassin aux Etats-Unis, comme *Cri de femmes* (1978). On regretta d'autant plus que les longs-métrages tournés pour la MGM entre 1941 et 1946, tels *Nazi Agent* ou *Reunion in France*, n'aient été présentés au cours de cet hommage à Dassin, qui, à quatre-vingt-deux ans, continue une carrière théâtrale à Athènes, où il a récemment monté *l'Opéra de Quat'sous*.

Mais il fut impossible de mettre la main sur une copie projetable de *la Promesse de l'aube*, non plus que du *Grandeur nature*, de Berlanga, prévu dans le cycle Piccoli. C'est le lot des festivals : il est parfois plus facile de trouver des films de Francesca Bertini des années 10 que certaines copies des années 70...

MAX TESSIER

PHOTO

FLAMENCO, TANGO ET DANSES ORIENTALES *à l'Ecole de Nîmes*

Les corps sensuels d'Isabel Munoz

En trois temps, une vision intemporelle du couple par une photographe barcelonaise

NIMES

de notre envoyé spécial

Peut-on rêver exposition plus sensuelle? En trois parties – tango, flamenco, danses orientales, – Isabel Munoz propose un dialogue torride entre homme et femme : longues jambes gainées de soie, talons aiguilles vertigineux, jarretelles noires furtives, seins gonflés dans un corsage de pierres précieuses, mains assurées autour de la taille ou sur le pubis, fesses moulées dans des robes raffinées, ongles parfaits qui déchirent l'étoffe, matières claire de la robe et sombre du pantalon qui luttent, se marient pour se fondre dans des noirs et blancs épais et veloutés. *«Un appel à l'accouplement»*, résume justement Christian Caujolle, à qui l'on doit cette exposition.

Et une impression étrange. Les gestes, mouvements et corps ne sont pas ancrés dans le temps ou une époque, n'ont pas de réalité propre. Les photos ne sont ni légendées ni datées. Il y a peu de regards. La photo la plus célèbre d'Isabel Munoz montre deux danseurs de tango enlacés, dans un mouvement proche de la rupture, bouche contre bouche, image coupée net en dessous des yeux de l'homme : *«J'aime les images intemporelles, éternelles. Elles laissent l'imagination courir. Je me soucie donc des détails, pas des visages car ils mènent le spectateur vers une autre histoire qui n'est pas la mienne»*, affirme cette Barcelonaise de quarante-deux ans.

Le décor n'apporte pas plus d'indices. Certaines photos ont été réalisées en studio, sur fond neutre et sombre. La plupart ont été prises dans des lieux minutieusement repérés, une rue centenaire de Buenos-Aires, une maison désaffectée aux murs grisâtres, ou dans le désert égyptien, à quelques kilomètres des pyramides de Gizeh. Bref, des photos pour l'éternité. Toutes sont le produit de l'imagination d'Isabel Munoz, de l'idée qu'elle se fait de la danse – ses parents étaient d'excellents danseurs.

Impression d'éternité

En effet, Isabel Munoz travaille à partir des stéréotypes de la danse populaire. Pour ne pas les oublier? *«Le tango était une danse de bordels, qui a ensuite gagné la bonne société pour finir chez les touristes»*, constate simplement la photographe qui emploie uniquement des danseurs professionnels car *«ils ont une bonne notion de leur corps»*. Comme cette danseuse du ventre, seule dans le désert, loin des hôtels pour Occidentaux et qui ne s'est *«jamais sentie aussi libre»*.

Les tirages viennent renforcer cette impression d'éternité. Des tirages d'un autre âge, parfois à l'albumine et souvent au platine, incroyablement précis et chargés de matière. Le moindre grain de peau, le pli du vêtement dessiné sur mesure, la rayure sur la semelle de la chaussure, la couture au bas de la robe, la tension du muscle, toutes ces matières retrouvent ici leur noblesse.

L'époque est à la nostalgie, même en photographie, où l'on redécouvre les procédés du dix-neuvième siècle, le plus souvent mal à propos. Rien de cela chez Isabel Munoz, tant sa technique, étudiée pendant deux ans aux Etats-Unis, est indissociable du propos. *«Le tirage au platine rend les images plus tactiles, sensuelles. Je travaille les surfaces, j'obtiens plus de noirs.»* Mais elle a dû renoncer au tirage à l'albumine, bien trop toxique : *«Si je m'expose au soleil, des taches apparaissent sur ma peau»*.

Reste le travail, complexe, avec le platine. Isabel Munoz utilise des tirages grands formats, et doit donc obtenir un négatif de la taille de l'épreuve, soit parfois un 1 mètre sur 2. Il faut ensuite badigeonner au pinceau le papier de matière sensible, placer le négatif au contact du papier, laisser révéler l'image parfois plus d'une heure, à la lumière du jour ou sous un néon, faire sécher l'épreuve comme du linge. *«C'est ma cuisine»*, dit-elle en riant. C'est surtout une vision du monde, à l'image de cette femme aux cheveux couleur d'ébène et aux vêtements ivoire : belle, élégante, séduisante. Intemporelle.

MICHEL GUERRIN

► Ecole de Nîmes, 10, Grand-Rue, 30000, Nîmes. Tél. : (16) 66-67-29-11. Jusqu'au 31 juillet. Les éditions Plume publieront en septembre *le Flamenco* et en octobre *le Tango* d'Isabel Munoz.

ARTS

KAZUO SHIRAGA *à Toulouse*

De la tête aux pieds

Une rétrospective d'un des grands peintres japonais du groupe Gutai

Une photographie, en noir et blanc, publiée dans le catalogue de l'exposition, montre Kazuo Shiraga agrippé à une corde, tartinant des deux pieds de la peinture sur une toile posée au sol. Pour un Occidental, Shiraga est un homme qui peint avec les pieds, *«en une gestuelle qu'il peut contrôler en se suspendant à une corde»*. Rien de très étonnant, pour qui s'est penché sur le *dripping* de Jackson Pollock, les coups de serpillière et les balafres au tube de peinture de Georges Mathieu, ou encore les outils peu orthodoxes de Pierre Soulages.

Shiraga était membre du groupe Gutai qui fut actif au Japon à partir de 1952, anticipant sur tous les happenings et autres arts de comportement américano-européens. On le vit se rouler dans la boue, pour lutter avec la terre, entamer à coups de hache des poteaux peint en rouge et réunis en faisceau, danser dans d'étranges costumes situés à mi-chemin entre le théâtre no et la commedia dell'arte... Michel Tapié en fit un des héros de son «art autre», et la critique française tenta de l'intégrer à la cohorte des informels des années 50.

Pourtant le regard porté sur la peinture de Shiraga a trop souvent été européano-centriste. Cette fois, l'appartenance de l'artiste à la secte Tendai est heureusement soulignée, et Gérald Thupinier a eu l'intuition de titrer sa contribution au catalogue «Fra Kazuo», sans toutefois aller jusqu'au bout de cette pensée. Car Shiraga est un peintre religieux, un des rares artistes aujourd'hui à pratiquer un art sacré. Moine bouddhiste, comme en d'autres temps et en d'autres lieux d'autres peintres pouvaient être franciscains, il respecte dans tous les aspects de son travail les rites de son ordre, y compris les plus secrets : ainsi la corde – *kensaku* – qu'il empoigne, et qui est un des attributs de la déesse Kannon. Fuku Kenjaku Kannon attrape et lie les êtres ignorants et fous afin qu'aucun d'eux n'échappe au salut. Kannon est, avec Fudô, la divinité la plus adorée : elle est capable de réaliser tous les désirs sincères de l'homme. Fudô est pourvu de deux canines protubérantes pour briser les obstacles, et d'une épée pour trancher le nœud des problèmes insolubles (1). Les deux divinités sont présentes physiquement dans l'exposition de Toulouse, et les statues du panthéon nippon s'intègrent remarquablement dans l'austère réfectoire désaffecté des jacobins.

Lorsque Shiraga va peindre, il invoque donc les dieux, et c'est dans un état proche de la possession qu'il réalise ses tableaux. Ceux-ci n'ont rien du gadget, et l'huile leur confère une onctuosité et une profondeur, une matière aussi, que les déplacements des pieds – jamais sautillants, mais glissés à la manière, à la fois prudente et déterminée, des escrimeurs japonais – articulent et orientent en une gestuelle plus proche d'une danse millénaire que de l'abstraction de l'après-guerre. A étudier attentivement la succession des traces laissées par Shiraga à la surface de ses toiles, on perçoit peu à peu certains rythmes, une logique interne, et le spectateur peut se surprendre à esquisser un glissement de jambes, tout comme l'auditeur d'une symphonie aime à mimer les mouvements du chef d'orchestre.

HARRY BELLET

(1) Cf. Michel Coquet, *le Bouddhisme ésotérique japonais*, Paris, Vertiges, 1986.

► Exposition Kazuo Shiraga, Centre d'art contemporain Midi-Pyrénées, Labège-Innopole 31676 Labège. Tél. : (16) 61-39-29-29. Egalement au Musée d'art moderne, Réfectoire des jacobins, 69, rue Pargaminière 31000 Toulouse. Tél. : (16) 61-21-34-50. Jusqu'au 26 septembre. Catalogue 64 pages, 80 francs.

□ **Rectificatif.** – Contrairement à ce qui était indiqué dans la «sélection cinéma» (*le Monde* du 8 juillet, supplément Arts-Spectacles), *l'Empire des sens* n'est pas ressorti à Paris le mercredi 7. Le film de Nagisa Oshima sera à nouveau visible seulement à partir du 14.

La liste des salles parisiennes où sont projetés les films sortis mercredi 7 juillet figure page 11, sauf dans notre édition Rhône-Alpes.

CULTURE

POINT DE VUE

Pour une nouvelle Bibliothèque nationale

LA Bibliothèque de France semble condamnée à ne susciter qu'une suite de polémiques et stériles, de la hauteur des tours au sort de la forêt amazonienne, du choix du béton et de l'acier au développement des nouvelles technologies. Après les fantasmes bien alexandrins de la combustion solaire ou de la submersion, on agite aujourd'hui le spectre du démembrement et de l'amputation...

Les enjeux mêmes de ce projet, les efforts considérables consentis par la collectivité, le travail et l'engagement solidaires des personnels de la Bibliothèque nationale et de l'Etablissement public de la Bibliothèque de France imposent désormais avec urgence que l'on dépasse les intérêts partisans et la facilité d'une critique systématique et stérile.

La Bibliothèque nationale est par essence le couronnement de l'édifice de la lecture publique en France. Comment pourrait-elle échapper au formidable mouvement de modernisation et de démocratisation qui a conduit, ces vingt dernières années, à l'essor des bibliothèques publiques, scolaires et universitaires ? Exclure la Bibliothèque nationale de cette évolution traduirait un singulier mépris pour l'activité des chercheurs et des intellectuels, dont les aspirations à de nouveaux lieux, à de nouveaux moyens de travail se verraient dénier toute légitimité. La Grand Louvre a parfaitement démontré que l'on pouvait concilier les impératifs de la conservation patrimoniale, de la modernisation et de l'ouverture démocratique au plus grand nombre. La Bibliothèque nationale ne saurait demeurer le bastion d'une culture élitiste, d'accès réservé, ne serait-ce que par le nombre de places largement insuffisant qu'elle offre à la communauté des lecteurs.

La Bibliothèque de France est une nécessité, une urgence absolue pour préserver l'accès même au patrimoine écrit, accueillir dans des conditions satisfaisantes chercheurs, universitaires, grand public, répondre au salutaire élargissement de la communauté intellectuelle. La saturation de la Bibliothèque nationale est une réalité quotidienne vécue par son personnel comme par ses usagers. Le romantisme des reliures patinées et la noblesse architecturale de la salle Larousse ne peuvent pas toujours être appréciés à leur juste valeur par les dizaines de lecteurs qui, une demi-heure à peine après l'ouverture, sont en attente d'une place pour travailler.

La Bibliothèque de France apporte une solution quantitative à la paralysie actuelle de la Bibliothèque nationale : 3 590 places assises (dont 2 034 pour la bibliothèque patrimoniale de recherche) et 395 kilomètres linéaires de rayonnage. Mais c'est un singulier aveuglement qui conduit à occulter, sous couvert de la continuité de la mission patrimoniale, les innovations qualitatives majeures attachées à ce projet. Les exigences de la lecture publique, à la veille de l'an 2000, l'apparition de nouveaux supports pour le texte écrit, l'attente des chercheurs, confrontés à la croissance exponentielle des bibliographies, à la redéfinition, voire à l'éclatement des frontières disciplinaires, à la nécessité de maîtriser de vastes corpus documentaires et de disposer de nouveaux accès à la mémoire des textes et des images : autant de facteurs qui rendent urgente l'ouverture d'une bibliothèque pensée, dès l'origine, comme un nouveau lieu de conservation, de communication, de démocratisation du patrimoine collectif.

Car la modernisation est indissociable d'une redéfinition des fins et des moyens, et peu d'aspects de notre civilisation ont échappé à cette règle. Pour répondre aux nouveaux besoins dans le domaine des transports urbains, on a inventé le métro puis le réseau express régional. Pour moderniser le réseau des communications ferroviaires, on ne s'est pas contenté d'entretenir les voies existantes, mais on a créé une infrastructure nouvelle pour le train à grande vitesse. Pour améliorer la transmission des informations, France Télécom a développé le réseau Numéris. Chacune de ces innovations majeures a entraîné un changement qualitatif plus que quantitatif, un nouveau concept, un progrès. En refuser la logique et les bienfaits, c'est assumer une position rétrograde, obscurantiste et contraire à l'intérêt collectif.

Nostalgie élitiste

Plus que d'un retour à la Bibliothèque nationale d'hier, dans un esprit de nostalgie conservatrice et élitiste, il faut aller avec résolution vers la Bibliothèque nationale de demain. Seule une analyse erronée ou déformée par le parti pris tenterait d'opposer sur ce point la rue de Richelieu et le site de Tolbiac, en occultant la réalité de la coopération actuelle entre les deux établissements, l'ampleur sans précédents des moyens mis à la disposition de la Bibliothèque nationale pour l'informatisation de son catalogue, l'entretien et l'inventaire de ses collections.

Loin d'annoncer la dilapidation des collections patrimoniales, la Bibliothèque de France se dote de nouveaux moyens pour en assurer la conservation comme la fécondité intellectuelle. Une bibliothèque n'est ni un tombeau ni un musée, mais un lieu de savoir, de recherche, de réflexion et de partage. Offrir à la lecture le recours des nouvelles technologies ne relève pas d'une utopie de l'esprit mais de réalités déjà actuelles, et largement banalisées dans les bibliothèques et les universités les plus modernes des pays développés. Les nouveaux instruments de la recherche ne prédisent pas la fin d'une tradition savante et érudite dont les personnels de la Bibliothèque de France sauront être les dignes héritiers, mais garantissent sa perpétuation et ses métamorphoses, en offrant des accès multiples à l'information et au savoir, ensemble de dispositifs que les lecteurs pourront librement s'approprier, selon l'objet de leurs recherches, leurs méthodes de travail, leur inspiration. Encore faut-il donner aux lecteurs la liberté de ce choix et intégrer dans la Bibliothèque la possibilité même d'interroger de grandes bases de données, d'effectuer, grâce à un outil informatique développé à cette fin, des recherches jusqu'alors impensables sur de vastes corpus de textes, et de faire coïncider au plus près la patience et la minutie de la lecture savante avec la fécondité des intuitions et des idées, l'écriture du commentaire, de l'analyse, de la théorie et de la synthèse. La numérisation, loin d'annoncer la mort du livre, lui promet au contraire une nouvelle jeunesse, en assurant la conservation des textes menacés, en permettant une transmission délocalisée, et surtout en fondant de nouvelles pratiques intellectuelles, une visibilité et une force heuristique inédites des œuvres et des idées.

Il faut en effet inventer l'érudition du XXIe siècle, un nouveau paysage intellectuel ancré dans une tradition désormais accessible à tous, aux étudiants et aux jeunes chercheurs comme aux professeurs du Collège de France. La Bibliothèque nationale actuelle ne saurait dans son essence être opposée à la modernisation nécessaire à la perpétuation de sa vocation, publique, intellectuelle, démocratique. La Bibliothèque de France ne se limite pas au glorieux passé de la Bibliothèque nationale : elle en est l'avenir.

ROGER CHARTIER (EHESS),
FRANÇOISE HÉRITIER-AUGÉ (Collège de France),
BRUNO LATOUR (Ecole des Mines),
JACQUES LE GOFF (EHESS),
JEAN-CLAUDE SCHMITT (EHESS),
JEAN-PIERRE VERNANT (Collège de France),
PIERRE VIDAL-NAQUET (EHESS).

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » : □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 10 juillet

TF 1

20.40 Variétés : **Succès fous de l'été.** *Les refrains célèbres d'hier et d'aujourd'hui.*
22.25 Téléfilm : Zoom mortel. De Michael Deluise.
0.05 Sport : Formule 1 Magazine. Grand Prix de Grande-Bretagne, à Silverstone.
0.40 Sport : Pétanque Mondial de Marseillaise

FRANCE 2

20.50 Variétés : **La Chance aux chansons.** Emission présentée par Pascal Sevran. Casino Dancing.
22.45 Série : L'As de la crim'.
23.35 Journal et Météo.
23.50 Magazine : Le Cercle de minuit. Meilleurs moments de la semaine.

FRANCE 3

20.45 Téléfilm : **L'Enfant des loups.** De Philippe Monnier (1re partie). *La vie de Sainte-Radegonde.*
22.20 Journal et Météo.
22.45 ▶ Magazine : Pégase. Saint-Exupéry, un prince dans sa citadelle, de Bernard Besnier.
23.40 Documentaire : **Les Etoiles d'Hollywood.** Hommage à Kirk Douglas, de Louis J. Horvitz (v.o.).

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : **Raison de vivre,** l'histoire de Jill Ireland. De Michael Rhodes. *Une mère lutte pour sauver son fils de la drogue.*
22.00 Sport : Pétanque. Eliminatoires du 3e Trophée Canal Plus.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : **Demonic Toys.** □ Film américain de Peter Manoogian (1991).
0.25 Sport : Athlétisme. Meeting du Golden Four, en différé d'Oslo.

ARTE

20.40 La Roue. Portrait de la famille Simon.
20.45 Documentaire : **L'Homme pressé.** De Max Rehbein et Jens-Uwe Scheffler. *Dernier volet de la trilogie new-yorkaise de Rehbein.*
22.15 Téléfilm : Doberstein. De Charly Weller. *Reconversion à l'Ouest, d'un tueur à la solde de l'ancienne Stasi.*
23.45 Musique : **Montreux Jazz Festival.** Les plus grands moments du festival.
0.15 Série : Monty Python's Flying Circus (rediff.).

M 6

20.50 Téléfilm : **Dans l'enfer d'Alcatraz.** De Paul Krasny. *En 1945, un jeune Indien condamné à quatre-vingt-dix-neuf ans de prison est enfermé dans le célèbre pénitencier.*
0.15 Série : **Soko, brigade des stups.**

Dimanche 11 juillet

TF 1

20.40 Cinéma : **Chambre à part.** ■ Film français de Jacky Cukier (1989).
22.20 Magazine : Ciné dimanche.
22.30 Cinéma : Le Voyou. ■■ Film français de Claude Lelouch (1970).
0.35 Journal et Météo.
0.40 Concert : Festival de Prades 1992. *Sextuor n° 2* et *Quatuor pour piano* op. 26, de Brahms.

FRANCE 2

20.50 Cinéma : **Etroite surveillance.** ■ Film américain de John Badham (1987)..
22.50 Cinéma : Le Jardinier d'Argenteuil. □ Film français de Jean-Paul Le Chanois (1966).
0.15 Journal et Météo.
0.35 Concert : Offrandes. De Varèse, par l'Ensemble InterContemporain.

FRANCE 3

20.45 Spectacle : Cirque. 1er Festival des étoiles du cirque, à Vérone (1992).
22.00 Magazine : Montagne. Reportages : La planète verticale ; Le long silence ; Le donjon des aigles ; Cet été-là.
22.45 Journal et Météo.
23.10 Magazine : Le Divan. Invitée : Arlette Laguiller.
23.35 Cinéma : **L'Evadé du bagne.** ■■ Deuxième époque : Tempête sur Paris, film de Riccardo Freda (1947) (v.o.).

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : **La Dernière Folie de Mel Brooks.** ■■ Film américain de Mel Brooks (1976).
22.00 Flash d'informations.
22.05 Corridas.
23.30 Cinéma : La Chair. ■■ Film italien de Marco Ferreri (1991) (v.o.).
0.55 Cinéma : **La Fille de Trieste.** ■ Film franco-italien de Pasquale Festa Campanile (1983) (v.o.).

ARTE

20.45 Soirée thématique : **Rêves de sable.** Voyage dans le désert.
20.46 Moyen métrage : **Nuits d'Afrique.** De Catherine Martin. *Grâce à des lettres qui ne lui sont pas destinées, une femme suit au quotidien la lente progression d'un inconnu dans le désert.*
21.35 Documentaire : **Du sable dans le moteur.** De Mascha Jirsa. *Un groupe de touristes au Sahara.*
22.40 Cinéma : L'Ombre de la terre. ■■ Film franco-tunisien de Taïeb Louhichi (1982).
0.05 Documentaire : **La déchéance est au bout du progrès.** Famine et déculturation au Mali.

M 6

20.45 Téléfilm : Scènes de ruptures conjugales. De Richard Michaels.
22.30 Magazine : Culture pub. Spécial guerres.
23.00 Téléfilm : **Les Fantasmes de Laura.** De Vincent Salviani. *Erotisme et violence.*
0.25 Six minutes première heure.
0.35 Magazine : Nouba. Spécial eurockéennes.

CARNET DU Monde

Mariages

Nadia DÉHAN
et
Claude ROTSCHILD

se sont mariés dans l'intimité familiale, le 18 juin 1993, selon les lois de la République.

Décès

– Le président de l'université Paris-VII,
Le directeur de l'UFR de mathématiques,
Ses collègues,
ont la tristesse de faire part du décès de

Yvette AMICE,
ancienne élève de l'Ecole normale supérieure de jeunes filles,
professeur d'université,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu dimanche 4 juillet 1993.

Les obsèques ont été célébrées, jeudi 8 juillet, dans la plus stricte intimité.

– Mme Michèle Barré,
son épouse,
Josquin et Brigitte,
ses enfants,
Ses parents
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Martin BARRÉ,

survenu le 8 juillet 1993, à l'âge de soixante-huit ans.

La cérémonie aura lieu le mardi 13 juillet, à 11 heures, au cimetière du Montparnasse, entrée principale, 3, boulevard Edgar-Quinet, Paris-14e.

– Marie Decraene,
sa fille.
Matías Decraene,
son fils,
font part du décès de

Hector CATTOLICA,

L'incinération aura lieu au crématorium du cimetière de Valenton (Val-de-Marne), le lundi 12 juillet 1993, à 13 h 30.

– M. David Tsu,
son neveu,
Mlle Zhu Jiacai,
sa petite-nièce,
font part du décès du

Père Vincent ZHU HONGSHENG (Vincent Tsu), S.J.,

survenu le 6 juillet 1993, à l'hôpital Tong-Ren de Shanghaï.

Une messe sera célébrée à son intention à Paris, au mois d'octobre.

118, rue Salvador-Allende,
92000 Nanterre.

– Le Père provincial
Et les jésuites de France,
font part du décès du

Père Vincent ZHU HONGSHENG (Vincent Tsu), S.J.,

survenu le 6 juillet 1993, à l'hôpital Tong-Ren de Shanghaï.

Une messe sera célébrée à son intention à Paris, au mois d'octobre.

Né à Shanghaï, le 17 juillet 1914, entré au noviciat des jésuites en France, le Père Vincent Zhu a retrouvé son pays en 1947 pour un apostolat dont, à cause de sa fidélité au pape, il allait exercer la plus longue période comme détenu. Emprisonné de 1955 à 1979, et de nouveau en 1981, relâché pour raisons de santé depuis 1988, sa remise de peine lui avait été notifiée à l'hôpital, le 17 février 1993.

– Le docteur Hélène Cinqualbre-Bon,
son épouse,
Olivier Cinqualbre et Isabelle Vittori,
ses enfants,
Marion et Joséphine Cinqualbre,
ses petites-filles,

M. et Mme Paul Cinqualbre
et leurs enfants,
Mme Germaine Cinqualbre
et ses enfants,
ses frère et belles-sœurs, neveux et nièces,

M. et Mme Stravinsky,
ses beaux-parents,
M. et Mme Jacques Bon
et leurs enfants,
M. et Mme John Stravinsky
et leurs enfants,
M. et Mme Mamert
et leurs enfants,
M. Pierre Bon,
ses beaux-frères et belles-sœurs,

Le docteur Bernard Breuil et Christiane Breuil,

Ses collaborateurs et collaboratrices,

ont la douleur de faire part du décès du

docteur Claude CINQUALBRE,
ancien chef de service de radiologie de l'hôpital
Notre-Dame-de-Bon-Secours,

survenu le 9 juillet 1993, à l'âge de soixante-huit ans.

Une cérémonie religieuse aura lieu en la chapelle de Jésus-Enfant, 29, rue Las-Cases, Paris-7e, le lundi 12 juillet, à 16 heures.

Cet avis tient lieu de faire-part.

56, rue de Bourgogne,
75007 Paris.

– Alain et Nicole Laude,
ses parents,
Olivier Laude et Valentina Arce,
Stéphane et Anouk Laude
et leurs enfants,
Et tous les siens,
ont la douleur de faire part du décès de

Fabrice LAUDE,

survenu le 7 juillet 1993, à l'âge de vingt-neuf ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 12 juillet, à 14 h 30, en l'église de Romilly-sur-Seine (Aube).

– Mme François Le Bris,
née Henriette Pochet,
M. et Mme Jean Le Bris,
M. et Mme Raymond-François Le Bris,
M. et Mme Ronan Freton,
M. et Mme Philippe Le Bris,
M. et Mme Loïk Ferrand,
M. et Mme Jean-Philippe Munch,
M. Bertrand Le Bris,
Mlle Béatrice Le Bris,
Loïk et Marine Freton,
ont la douleur de faire part du décès de

M. François LE BRIS,

leur époux, père, grand-père, et arrière-grand-père,

survenu le 8 juillet, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

La cérémonie religieuse a eu lieu le samedi 10 juillet 1993, à 16 h 30, en l'église Saint-Luc, à Brest.

11, rue Danielle-Casanova,
29200 Brest.
101, résidence de l'Orée-du-Parc,
impasse Jean-Guitton,
17000 La Rochelle.
34, rue des Vignes,
75016 Paris.

Remerciements

– Mme Pierre Bousquet,
son épouse,
M. et Mme Eric Bousquet
et leurs enfants, Georges-Henri et Louise,
M. et Mme Tristan Corbin
et leurs filles Marie et Mathilde,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Robert Bousquet,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Paul Carrel,
leurs enfants et petits-enfants,
son frère, son beau-frère, ses belles-sœurs, neveux et nièces,
Les familles Vigues, Martin, Guibert et Enjalbert,
Parents et alliés,
remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine par leurs prière, présence, envoi de fleurs et messages lors du rappel à Dieu de

Pierre BOUSQUET.

2, rue de Séguret-Saincric,
12000 Rodez.

– Mme Lily Soria,
Ses enfants,
Et sa famille,
remercient toutes les personnes qui, par leur présence, leurs messages et fleurs, ont témoigné leur sympathie et leur affection envers leur cher

Manuel SORIA.

Ils les prient de trouver ici l'expression de leur vive reconnaissance.

Anniversaires

– En ce 11 juillet 1993, premier anniversaire de la disparition du

docteur Jean-Jacques PRÉVOST,

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

THÉÂTRE

EN VISITES

LUNDI 12 JUILLET

AGENDA

THÉÂTRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Le Premier : 17 h et 22 h. Couleurs de Paris : 19 h. L'Enfant criminel : 20 h 30.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). L'Eloge de la folie : 18 h et 21 h.

AUDITORIUM SAINT-GERMAIN (46-33-87-03). Au bord du lit : 20 h 30, dim. 15 h.

BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Sur le dos d'un éléphant : 21 h, dim. 17 h.

BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Le Galop des sortilèges : 21 h 30. La Prose du Transsibérien et de la petite Jehanne de France : 22 h 45.Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.

BOBINO (43-27-75-75). Le Pied à l'étrier : 21 h.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). L'Avare : 21 h, dim. 16 h.

BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). ,a vaut la peine quand même : 21 h.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Les Zappeurs : 20 h. Le Graphique de Boscop : 21 h 15.Dim. Gare aux comiques : 20h.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : 21 h, dim. 15 h 30.

CENTRE POUCHKINE (44-05-64-20). Des pommes pour Eve : 20 h 30.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Oui : 20 h 30, dim. 17 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Les coqs se couchent à l'aube : 21 h.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 18 h et 21 h.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h 15.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 19 h et 21 h 30.

COMÉDIE-FRANCAISE SALLE RICHELIEU (40-15-00-15). Le Faiseur : 20 h 30.Dim. Le Prix Martin : 14h. Le Malade imaginaire : 20h30.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). La Lettre : 18 h 30, dim. 15 h. Le Cid : 20 h 30, dim. 17 h 30.

ESPACE DES BLANCS-MANTEAUX (48-87-04-62). Le Grand Cérémonial : 15 h et 21 h 15.

ESPACE HÉRAULT (43-29-86-51). Sonate pour deux femmes seules et une cité HLM : 20 h 30.

ESPACE MARAIS (48-04-91-55). L'île des esclaves : 19 h, dim. 15 h. Feu la mère de madame : 20 h, dim. 18 h. La Mouette : 21 h.Dim. Le Mariage de Figaro : 16h.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Ce qui arrive et ce qu'on attend : 20 h 45.

GALERIE CHRISTIAN SIRET (42-61-46-04). Un amour : 17 h 30.

GRAND EDGAR (43-35-32-31). Le Système Ribadier : 20 h. Mignonne, allons voir si la rose : 22 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Temps contre temps : 20 h 30, dim. 15 h.

LE FUNAMBULE THÉATRE (42-23-88-83). Man, Doris, Gus : 19 h 30, dim. 17 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Le Banc : 20 h. Isabelle Eberhardt ou la Magie des sables : 21 h 30. Théâtre rouge. Les Dix Commandements : 18 h. Les Aventures du baron de Faeneste : 20 h.

MADELEINE (42-65-07-09). Atout cœur : 21 h, dim. 15 h 30.

MARIE-STUART (45-08-17-80). Je me tiens devant toi nue : 20 h 30.

MATHURINS (42-65-90-00). En attendant les bœufs : 20 h 30, dim. 15 h.

MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Tonnelle d'été : 15 h. Le Miroir des songes : 21 h, dim. 15 h.

MICHODIÈRE (47-42-95-22). Les Palmes de M. Schutz : 17 h et 20 h 30, dim. 16 h.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Mortadela : 18 h et 21 h 15.

UVRE (48-74-42-52). Pendant que vous dormiez : 20 h 45, dim. 15 h.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). Pétaouchnok : 20 h 45.

PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (42-02-27-17). Bruno Lugan : 20 h 30.

PRÉ-CATELAN, JARDIN SHAKESPEARE (42-27-39-54). Les Précieux : 15 h et 19 h 30. Les Femmes, les truffes et la musique ou Mon gendre, tout est rompu! : 21 h 30, dim. 17 h 30.

RANELAGH (42-88-64-44). Les Enfants du silence : 20 h 45, dim. 17 h.

RENAISSANCE (42-08-18-50). La Java des mémoires : 16 h et 21 h.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 20 h 45.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Improvizafond : 20 h 30. Didier Benureau : 22 h.

THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Les Jeunes Pères : 20 h 30. Rien ne sert de dormir, faut s'lever l'matin : 22 h.

THÉATRE D'EDGAR (42-79-97-97). Union libre : 20 h 15. Les Sacrés Monstres : 22 h.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Charité bien ordonnée : 21 h.

THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Western-solo : 20 h, dim. 15 h.

THÉATRE MAURICE-RAVEL (43-48-10-98).Dim. Littorina littoralis ou le Complexe du bigorneau : 20h30.

THÉATRE MONTORGUEIL (48-06-76-86). Variations sur l'assassinat ; Teatr : 20 h 30.

THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (44-41-36-36). Il Campiello (en dialecte vénitien) : 20 h 30.

THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Le Théâtre de Brel : 19 h.

THÉATRE SILVIA-MONFORT (45-31-10-96). La Peau des autres : 20 h 30, dim. 17 h.

TOURTOUR (48-87-82-48). M'sieur Offenbach : 15 h et 19 h. Les Rendez-vous : 20 h 30. Le rêve était presque parfait : 22 h.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Chopelia : 21 h.

RÉGION PARISIENNE

AUBERVILLIERS (ESPACE JEAN-RENAUDIE) (42-65-28-37). L'Ombre : 20 h 30, dim. 17 h.

CLICHY (PETIT THÉATRE) (40-87-12-72). Entre ciel et terre : 21 h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 12 JUILLET

« Le Père-Lachaise selon l'humeur du conférencier », 10 h 30 et 14 h 45, porte principale, boulevard de Ménilmontant (V. de Langlade).

« L'Opéra Garnier : de la rotonde des abonnés à la salle ornée du plafond de Chagall », 11 heures, hall d'entrée (P.-Y. Jaslet).

« Le siège de l'UNESCO, un exemple d'architecture des années 50 » (limité à trente personnes), 14 h 30, devant les grilles, place de Fontenoy (Monuments historiques).

« Le faubourg Poissonnière : un Marais du dix-huitième début dix-neuvième siècle », 14 h 30, angle du boulevard Bonne-Nouvelle et de la rue du Faubourg-Poissonnière (Monuments historiques).

« L'Hôtel-Dieu, l'ancêtre des hôpitaux parisiens, et la médecine autrefois », 14 h 30, entrée de l'Hôtel-Dieu, côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).

« Promenade historique dans l'île de la Cité et l'île Saint-Louis », 14 h 30, sur le Pont-Neuf, devant la statue d'Henri IV (Connaissance de Paris).

« A la découverte de l'UNESCO », 14 h 30, place de Fontenoy, entrée de l'UNESCO (Paris et son histoire).

« Hôtels et jardins du faubourg Saint-Germain », 14 h 30, métro Assemblée-Nationale, sortie Assemblée nationale (C. Merle).

« Montmartre d'hier et d'aujourd'hui : du Bateau-Lavoir au château des Brouillards », 15 heures, métro Abbesses (P.-Y. Jaslet).

« Le nouveau parc André-Citroën et ses jardins clos », 15 heures, entrée rue Balard, face au numéro 67 (Approche de l'art).

« Hôtel de Lassay, demeure de fonction du président de l'Assemblée nationale » (carte d'identité, nombre limité), 16 heures, devant la colonnade de la Chambre des députés (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX

LA DISPARUE. (*) Film américain de George Sluizer, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

LES EPICES DE LA PASSION. Film mexicain d'Alfonso Arau, v.o. : Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

LA FEMME A ABATTRE . Film français de Guy Pinon : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

GRANDEUR ET DESCENDANCE. Film américain de Robert Young, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (36-68-75-55) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

JIMI HENDRIX AT WOODSTOCK. Film américain de Chris Hedgedus et Erez Laufer, v.o. : Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88).

LA NUIT SACRÉE. Film français de Nicolas Klotz : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PASSION FISH. Film américain de John Sayles, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44).

ROBOCOP 3. Film américain de Fred Dekker, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

VILLA MAURESQUE. Film franco-portugais de Patrick Mimouni : Latina, 4e (42-78-47-86).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

L'Espionnage, un genre impur : Deuxième Bureau contre Kommandantur (1939), de René Jayet et Robert Bibal, 14 h 30 ; l'Amiral Canaris, v.f.), d'Alfred Weidemann, 16 h 30 ; Morituri (1966, v.o. s.t.f.), de Bernhard Wicki, 19 h ; Intelligence Service (1956, v.o. s.t.f.), de Michael Powell et Emeric Pressburger, 21 h.

DIMANCHE

L'Espionnage, un genre impur : Double Crime sur la ligne Maginot (1937), de Félix Gandera, 14 h 30 ; RPZ appelle Berlin (1960), de Ralph Habib, 16 h 30 ; Cape et poignard (1946, v.o.), de Fritz Lang, 19 h ; En pays ennemi (1968, v.o. s.t.f.), de Harry Keller, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma arménien : Bonjour, c'est moi! (1965, v.o. s.t.f.), de Frounzé Dovlatia, 14 h 30 ; Aimez-moi ce soir (1932, v.o. s.t.f.), de Rouben Mamoulian, 17 h 30 ; Hakob Hovnatanian (1967, v.o. s.t.f.), de Serguel Paradjanov, Sayat Nova - couleur de la grenade (1969, v.o. s.t.f.), de Serguel Paradjanov, 20 h 30.

DIMANCHE

La Cinéma arménien : Paysage caucasien (1981, v.o. s.t.f.), de Levon Issahakian et Aghassi Aivazian, 14 h 30 ; le Bouton (v.o. s.t.f.), de Robert Sahakiants, les Fantômes du chapelier (1982, v.o. s.t.f.), de Claude Chabrol, 17 h 30 ; Waiting for Mary (1987, v.o. traduction simultanée), de Sylvette Artinian, Charles Garry : Streetfighter in the Courtroom (1992, v.o. traduction simultanée), de Roxanne Bezjian, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

**2, grande galerie
porte Saint-Eustache
Forum des Halles (40-26-34-30)**

SAMEDI

Les Seventies - 2e partie : l'après-Mai 68 : Années utopiques : Actualités Gaumont, la Chute d'un corps (1973) de Michel Polac, 14 h 30 ; Abracadabra Rock'n roll (1976) d'Olivier Lorquin, Aurais dû faire gaffe, le choc est terrible (1977) de Jean-Henri Meunier, 16 h 30 ; Spot Samaritaine (1960-1969), Valparaiso, Valparaiso (1971) de Pascal Aubier, 18 h 30 ; Stone et Charden

chantent l'Avventura (1971) de Dady Davis-Boyer, Croque la vie (1981) de Jean-Charles Tacchella, 20 h 30.

DIMANCHE

Les Seventies - 2e partie : l'après-Mai 68 : Années militantes : Si on avait su (1976) de Stanislas Choko, l'Affiche rouge (1976) de Frank Cassenti, 14 h 30 ; Comité Giscard (1974), Député 73 (1973) de Jean-Paul Savignac, 16 h 30 ; l'Enfant prisonnier (1976) de Jean-Michel carré, Alertez les bébés (1978) de Jean-Michel Carré, 18 h 30 ; la Bergère en colère (1970) de Francis Warin, 20 h 60 ; la Fête aujourd'hui, la fête demain (1972) de Maria Koleva, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

A CAUSE D'ELLE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

A FLEUR DE MER (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

A TOUTE ÉPREUVE (**) (Hong-Kong, v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14).

L'ADVERSAIRE (Ind., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

AGAGUK (Fr.-Can., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

AMANTS (Esp., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

ANTONIA & JANE (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

L'ARCHE ET LES DÉLUGES (Fr.) : Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

AVRIL ENCHANTÉ (Brit., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

BAD LIEUTENANT (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra - ex-Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BODY SNATCHERS (*) (A., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

CHUTE LIBRE (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45).

COMMENT FONT LES GENS (Fr.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

LA CRISE (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

CUISINE ET DÈPENDANCES (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75).

LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

DES JOURS ET DES NUITS DANS LA FORÊT (Ind., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

DRACULA (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DRAGON, L'HISTOIRE DE BRUCE LEE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

L'ENFANT LION (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47).

EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

FANFAN (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

FIORILE (It., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

FRANÇOIS TRUFFAUT, PORTRAITS VOLÉS (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LES HISTOIRES D'AMOUR FINISSENT MAL... EN GÉNÉRAL (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

IMPITOYABLE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

JAMBON JAMBON (*) (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

JENNIFER 8 (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

LE JEUNE WERTHER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

LA LÉGENDE (Fr.) : Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55).

LOUIS, ENFANT ROI (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

MA SAISON PRÉFÉRÉE (Fr.) : Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

MAD DOG AND GLORY (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

MADE IN AMERICA (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MOI IVAN, TOI ABRAHAM (Fr., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

MONSIEUR LE DÉPUTÉ (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

NIAGARA, AVENTURES ET LÉGENDES (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).

NINJA KIDS (A., v.f.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (vietnamien, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

L'IL DE VICHY (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

ORLANDO (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

PASSAGER 57 (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LE PAYS DES SOURDS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).

PÉTAIN (Fr.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78 ; 36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

PROPOSITION INDÉCENTE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

RED ROCK WEST (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81).

RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65).

RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SANTA SANGRE (**) (Mex., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

SINGLES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

SOMMERSBY (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

LE SONGE DE LA LUMIÈRE (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LE SOUPER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

SUPER MARIO BROS (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

THE CRYING GAME (*) (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TOUT A POUR A (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

TOXIC AFFAIR (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55).

UN JOUR OU L'AUTRE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES VISITEURS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES YEUX BLEUS DE YONTA (Guinée-Bissau-Por.-Fr., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.

ATTACHE-MOI! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 20 h.

LA BAIE SANGLANTE (**) (It., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86) .

BLUE VELVET (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.

BRAINDEAD (**) (néo-zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 25.

CASABLANCA (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 ; 36-65-70-64) 16 h 10, 18 h 10, 20 h 10, 22 h 10.

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) 19 h, 21 h.

CHASSEUR DE MONSTRES (It.-Esp., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86) 21 h 40.

LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 17 h 15.

CRIN BLANC (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) .

LE CUISINIER, LE VOLEUR, SA FEMME ET SON AMANT (*) (Fr.-Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 16 h 10.

DROWNING BY NUMBERS (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 21 h 40.

EDWARD II (Brit., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) 17 h, 19 h, 21 h.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

INDOCHINE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 40.

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 19 h 15.

MALCOLM X (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 20 h.

MO' MONEY (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 16 h.

PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 18 h 30.

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF? (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

SISTER ACT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 21 h 30.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30.

TINTIN ET LE MYSTÈRE DE LA TOISON D'OR (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 40.

TINTIN ET LES ORANGES BLEUES (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 40.

ÉCONOMIE

BILLET

Les collectivités locales et la relance

Deux jours après qu'Edouard Balladur eut déclaré que *« toutes les marges disponibles pour soutenir la croissance avaient été mobilisées »* (*le Monde* du 8 juillet), le président du Crédit local de France (CLF), relevant le gant, lui a en quelque sorte répondu : « Non, pas tout à fait. »

Pierre Richard, auréolé des très bonnes performances de la banque qu'il dirige, et qui a ouvert le bal des privatisations, a indiqué jeudi 8 juillet en présentant sa note de conjoncture sur les finances locales : *« Les villes, départements et régions ont amélioré leur épargne cette année et réduit leur endettement. Ils sont donc capables d'accélérer la réalisation de leurs investissements en participant activement au plan de relance économique. »*

Certes, Edouard Balladur a pris soin depuis trois semaines d'associer les collectivités à ses efforts pour trouver des solutions à la lutte contre le chômage. Mais au-delà des initiatives macro-économiques, on ne peut pas ne pas être étonné par la timidité ou le manque d'imagination qui caractérisent le partenariat entre l'Etat et les collectivités décentralisées dans la bataille pour la relance. Pourtant, il est évident que la reprise, si reprise il y a, ne pourra être uniforme, selon qu'on est à Nice, où 50 % de la population est composée de retraités, à Valenciennes, avec un taux de chômage de 17 %, dans les zones frontalières, ou encore à la Défense, « temple » de l'emploi tertiaire. Si la relance se manifeste, elle sera diversifiée et *« à la carte »*.

Même si telle ville a pu être imprudente dans la construction d'un palais des congrès, ou telle région faire fonctionner comme paravent un office culturel, la gestion des collectivités locales, en général, est à mettre au crédit des élus et de la décentralisation. Leurs budgets disposent encore de réserves de puissance, même si, depuis deux ans, la fiscalité a fait un bond en avant important.

Mais Pierre Richard est formel : laisser entendre, comme le suggère par exemple le rapport Raynaud, que l'on assisterait à une dégradation structurelle des finances locales *« est entièrement faux »*. Dépenses et recettes sont maîtrisées. L'Etat est mal placé pour donner des conseils : alors qu'entre 1983 et 1992 la dette des collectivités est passée de 7 % à 7,6 % du PIB (produit intérieur brut), celle de l'Etat a progressé fortement, de 22 % à 32 %.

On se demande même si davantage de fiscalité locale ne serait pas mieux accepté par le citoyen qu'une majoration des impôts d'Etat. Un exemple : la région Centre a accentué cette année sa pression fiscale de 25 %. Mais comme l'impôt régional n'entre que pour 8 % dans l'ensemble de la fiscalité locale, ce ne sont que 18 francs supplémentaires qui seront demandés à chaque habitant au titre de la taxe d'habitation.

FRANÇOIS GROSRICHARD

□ **Air France prévoit d'assurer la quasi-totalité des vols les 13 et 14 juillet.** – Air France *« prévoit d'assurer la quasi-totalité de ses vols les 13 et 14 juillet »* malgré un mot d'ordre de grève lancé par les syndicats représentatifs des hôtesses et stewards, a indiqué vendredi 9 juillet un communiqué de la compagnie nationale. La compagnie pourra garantir *« la totalité de ses vols long-courriers et environ 80 % de ses vols moyen-courriers »*. Elle invite sa clientèle à se renseigner en appelant, à partir de samedi, les numéros verts 05-05-11-55, pour les vols du 13 juillet, et 05-05-15-55, pour ceux du 14 juillet.

Les négociations pour l'UNEDIC

Résorber le déficit nécessitera 36 milliards de francs par an

Les partenaires sociaux, gestionnaires du régime d'assurance-chômage, ont rencontré Michel Giraud, ministre du travail, samedi 10 juillet au matin, dans le cadre de leurs négociations sur l'avenir de l'UNEDIC. Ils doivent se réunir à nouveau entre eux le 13 juillet et il est toujours prévu, au moins officiellement, qu'une solution devra être trouvée avant la fin juillet. Appelé à préciser les intentions des pouvoirs publics pour le règlement de ce dossier, M. Giraud devait en partie s'appuyer sur les recommandations contenues dans le rapport qui lui a été remis le 1er juillet par Pierre Cabanes, secrétaire général du groupe Thomson et ancien directeur des relations du travail au ministère du travail. Face à un déficit qui devrait atteindre 38 milliards à la fin de l'année, et sans doute 62 milliards à la fin de 1994, celui-ci estime à 36 milliards par an, sur dix ans, les besoins supplémentaires de financement pour, tout à la fois, résister à la montée du chômage, apurer les dettes et rembourser les emprunts.

Pour sa part, le gouvernement pourrait intervenir à la hauteur de 11 milliards et le régime d'assurance-chômage pourrait s'étendre à de nouvelles catégories de salariés (les agents non titulaires des collectivités territoriales, en particulier) dont les cotisations rapporteraient 3 milliards. Pour le reste (22 milliards), la suggestion avancée consisterait en un partage entre des mesures d'économies, dont des baisses de prestations, et une augmentation des cotisations qui pourrait être de l'ordre de 0,6 %. Si le CNPF paraît disposé à s'engager dans cette voie, les réticences les plus fortes viennent maintenant des syndicats.

A. Le.

En dépit de l'interdiction du préfet de police de Paris

Virgin Megastore ouvrira son magasin des Champs-Elysées les 10 et 11 juillet

Le bras de fer entre les pouvoirs publics et la société Virgin Megastore continue. L'entreprise a annoncé vendredi 9 juillet que *« son magasin des Champs-Elysées, Virgin Stores, avait pris la décision (en accord avec l'ensemble du personnel) d'ouvrir le Megastore, sans interruption, du samedi 10 juillet 10 heures au lundi 12 juillet minuit »*. La société ajoute que les Virgin Megastore de Bordeaux, Marseille, Toulon seront ouverts dimanche 11 juillet à partir de midi.

La veille, un communiqué de la préfecture de Paris avait annoncé que le préfet avait *« été amené à ne pas renouveler l'autorisation d'employer du personnel le dimanche par la SA Virgin Megastore dans son magasin de Paris »*, par un arrêté du 8 juillet. Ce texte rappelle que Virgin Mégastore *« avait obtenu en 1992 une autorisation valable pour un an à titre expérimental, expirant le 9 juillet »* et qu'*« au terme de la procédure réglementaire les avis recueillis avaient été défavorables »*. Les autorités administratives ajoutent qu'il *« n'a pas été établi par les services du travail qu'au cours de l'année écoulée, l'emploi dans l'entreprise ait connu une croissance significative »*.

La société Virgin Megastore a été créée en octobre 1988 et a fondé une part de la réputation de ses magasins sur son ouverture dominicale, vivement critiquée dans de nombreux milieux politiques, économiques et syndicaux.

La direction de la société a répondu que *« l'interdiction d'ouvrir le dimanche, qui avait coïncidé avec la guerre du Golfe, l'avait conduite à appliquer un plan social pour une réduction d'effectifs »*. Ceux-ci sont passés de 1 000 à 600 salariés, malgré une trentaine d'embauches l'an dernier à Paris.

La Slovaquie dévalue sa monnaie de 10 %

PRAGUE

de notre correspondant

La Banque nationale slovaque a procédé samedi 10 juillet à une dévaluation de 10 % de la couronne slovaque vis-à-vis des devises occidentales et de l'écu qui sert d'étalon dans les échanges commerciaux avec la République tchèque. Cette mesure que Bratislava refusait de prendre depuis le début de l'année, malgré ses graves problèmes économiques, largement dus à la partition de la Tchécoslovaquie, a été imposée par le Fonds monétaire international qui doit décider à la fin du mois d'un prêt de 90 millions de dollars, soit environ 520 millions de francs (*le Monde* du 30 juin 1993).

Cette dévaluation devrait être accompagnée par l'introduction d'une taxe exceptionnelle à l'importation (entre 10 % et 20 %) qui touchera la plupart des produits, y compris ceux importés de la République tchèque. La banque nationale a par ailleurs annoncé qu'une deuxième dévaluation pourrait intervenir d'ici à la fin de l'année, après *« l'étude des résultats de cette première dépréciation et de l'instauration de la taxe à l'importation »*.

M. P.

□ **La Hongrie dévalue légèrement le forint.** – Confrontée à une détérioration des résultats de son commerce extérieur, la Hongrie a procédé jeudi 8 juillet à une dévaluation de 3 % de sa monnaie vis-à-vis du dollar et de l'écu. Il s'agit de la quatrième dévaluation depuis le début de l'année, et la dépréciation du forint en 1993 atteint 7 %. Les exportations hongroises ont chuté de 20 % environ cette année, en raison de la faible demande sur les marchés d'Europe occidentale. En dépit des inquiétudes relatives à la situation de la balance des paiements du pays, les investisseurs internationaux font relativement confiance à la Hongrie, dont les récentes émissions d'obligations en Grande-Bretagne se sont déroulées dans des conditions satisfaisantes.

Les négociations

« L'Allemagne n'acceptera aucun compromis sur le libre-échange »

nous déclare Hans-Peter Stihl, président des chambres de commerce et d'industrie

Le pré-accord commercial de Tokyo a été salué en Allemagne avec une très grande satisfaction. Les milieux industriels allemands espèrent que Bonn fera pression sur Paris pour que ce texte soit bientôt approuvé au GATT. Et le ministre de l'économie, Günter Rexrodt, a estimé que la France ne peut désormais plus faire cavalier seul. Le thème du protectionnisme qui monte dans les discours de la classe politique et parmi les chefs d'entreprise, inquiète au plus haut point les Allemands. Avant le sommet de Tokyo, la presse a multiplié les éditoriaux demandant au chancelier Kohl de jouer de toute son influence sur MM. Mitterrand et Balladur.

FRANCFORT

de notre correspondant

Le protectionnisme est en Allemagne une affaire aussi taboue que l'indépendance de la Bundesbank ou l'interventionnisme de l'Etat dans l'industrie. Pays exportateur, l'Allemagne croit au libre-échange et l'affiche. *« C'est un sujet sur lequel nous n'accepterons aucun compromis »*, nous a déclaré Hans-Peter Stihl, président des chambres de commerce et d'industrie. M. Stihl a du mal à comprendre comment en France, *« pays industriel, fort et exportateur »*, des positions protectionnistes puissent encore subsister. La pratique du commerce mondial ne correspond pas aux théories du marché libre et parfait, reconnaît M. Stihl. Plusieurs pays trichent. Mais c'est pour le regretter et pour dénoncer les arrangements bilatéraux qui faussent le jeu et qui, de toutes façons, sont vite détournés. M. Stihl est, par exemple, *« contre l'accord euro-nippon dans l'automobile qui limite l'entrée des voitures japonaises »*.

La conséquence, explique-t-il, *« en est une implantation des usines japonaises aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne d'où les voitures partiront directement pour le marché français. La France y perd »*. La directive de préférence communautaire édictée par Bruxelles est *« une stupidité protectionniste »* qui conduira à une guerre commerciale avec les Américains. Que l'Allemagne refuse de la mettre en pratique lui semble dès lors une bonne chose. Il estime que la tentative de M. Clinton de remplacer le libre-échange par un *« commerce administré »*, est *« une grosse erreur que les Américains regretteront bientôt »*. Que les Européens soient tentés de leur répondre par des mesures de rétorsion, par exemple après l'imposition de droits de douanes dans l'acier, lui paraît *« compréhensible mais incapable de résoudre le problème »*.

Les solutions au chômage européen sont à chercher du coté d'*« une amélioration du marché du travail »*. L'Europe n'a pas à craindre pour son avenir : elle a des capitaux et des salariés très éduqués et qualifiés. Mais les Douze doivent *« arrêter d'abaisser la durée du travail, d'accroître les niveaux d'impôts et de distribuer chaque année des augmentations de salaires »*. C'est le seul moyen pour l'Europe de retenir les capitaux et d'empêcher les entreprises de fuir et d'aller s'implanter en Tchécoslovaquie ou en Malaisie. Toute politique autoritaire ou protectionniste est *« illusoire »*.

E. L. B.

Le franc succès de l'emprunt Balladur

Suite de la première page

Si celle-ci avait été prise en compte (on parle de 40 milliards supplémentaires), le montant en aurait été accru d'autant. 110 milliards de francs, c'est environ 1,5 % du produit national brut français. Les particuliers avaient, avant cet emprunt, 800 milliards de francs placés dans les sicav de trésorerie. Le programme de privatisations, avec vingt et une entreprises, devait rapporter *grosso modo* 400 milliards.

Se félicitant du succès de son emprunt et remerciant les Français qui avaient marqué leur confiance en l'avenir – et dans celui du premier ministre, – Edouard Balladur n'a pas pu donner beaucoup d'autres indications sur cette souscription, celle-ci étant en fait encore ouverte jusqu'à samedi 10 juillet. Le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, devrait être plus précis lundi 12 juillet. Il semble qu'il y ait eu plus d'un million de souscripteurs, un nombre important pour une opération de ce type. Les premières privatisations en 1986-1987 avaient mobilisé plus de Français (près de 3,8 millions d'entre eux s'étaient portés candidats à l'achat d'actions de Paribas par exemple), mais les sommes minimales à investir étaient alors nettement inférieures. Le montant moyen souscrit par ménage devrait en outre être élevé – entre 50 000 et 100 000 F.

Les « Balla-bonds » un bon produit

Dans les réseaux qui ont été chargés de diffuser le *« Balla-bond »* (anglicisme servant d'ores et déjà à qualifier le titre Balladur, *bond* signifiant obligation en anglais), on explique ce succès auprès des classes moyennes et aisées par deux éléments. Tout d'abord, tous les professionnels reconnaissent, sur le plan technique, la qualité du produit et son adéquation aux préoccupations du moment. Il s'agit d'un produit court (quatre ans) et peu sensible aux variations des taux d'intérêt, d'une porte ouverte aux privatisations futures et d'un instrument bénéficiant, sous certaines conditions, d'un statut fiscal favorable (celui du plan d'épargne en actions, le PEA). Une hausse des taux d'intérêt, pour défendre le franc, pourrait cependant affecter cet emprunt

En annonçant que l'argent ainsi mobilisé allait servir à investir et à créer des emplois, la campagne de publicité a touché une corde sensible de la France au travail. Le civisme est d'ailleurs la seconde explication. Même des banquiers peu sensibles aux charmes du « balladurisme » le reconnaissent : de nombreux clients sont venus souscrire en invoquant ce sentiment. *« Ils ont voulu donner un coup de main au gouvernement »*, explique un banquier parisien.

Quel usage pour le surplus

Ce vote massif soulève toutefois deux grandes interrogations. La première porte sur l'origine des fonds collectés. Les souscripteurs ont-ils uniquement transféré de l'argent de leurs sicav vers l'emprunt ou bien ont-ils procédé à un effort d'épargne supplémentaire ? On ne connaît pas encore la proportion entre ce qui est simple transfert et épargne nouvelle. Si cette dernière devait représenter une part importante des souscriptions, il y aurait là source d'inquiétudes pour le gouvernement. L'épargne nouvelle étant un report de consommation, l'emprunt Balladur viendrait en contradiction avec les appels à consommer que lance désormais le premier ministre.

La seconde série de questions porte sur l'utilisation que le gouvernement fera des 70 milliards supplémentaires qui vont entrer dans les caisses de l'Etat dès le 16 juillet. Venant en avance sur les recettes des privatisations à venir, les 40 milliards initiaux avaient été affectés à un soutien de l'activité et avaient fait l'objet notamment du collectif budgétaire. Un plan « Balladur III » (le lancement de l'emprunt comptant comme « Balladur II ») va maintenant être préparé, *« dans la plus grande transparence »*, a expliqué le premier ministre. Fidèle à son obsession, il ne souhaite pas qu'il soit l'occasion d'une augmentation du déficit budgétaire.

L'Etat dispose en fait d'une avance sur des recettes à venir qu'il va utiliser, par exemple et comme l'a indiqué M. Balladur, pour *« rembourser plus vite »* les dettes qu'il a sur les entreprises dans le cadre de la suppression du décalage d'un mois sur le remboursement de la TVA. Il devrait aussi en affecter une partie pour renforcer le soutien à certains secteurs, comme l'immobilier, le bâtiment ou les travaux publics. Cette marge nouvelle devrait aussi relancer le débat sur la nécessité d'une stimulation accrue de la demande. L'hypothèse d'une baisse des impôts directs pour les ménages à la fin de l'année est déjà évoquée à Bercy et à Matignon. Ce serait naturellement un signal contradictoire avec les hausses d'impôts du « plan Balladur I » du 10 mai (augmentation de la CSG et de diverses taxes). Elle pourrait cependant être justifiée par la dégradation plus rapide que prévu de la conjoncture.

Réussite technique, l'emprunt Balladur est surtout un succès politique. L'Etat aurait très bien pu emprunter des sommes équivalentes en émettant, comme il le fait en continu sur le marché financier et sans que le grand public ne s'en émeuve, des obligations assimilables (OAT) et autres bons du Trésor. Le premier ministre va surtout pouvoir désormais s'appuyer sur cette nouvelle preuve de confiance des Français pour répondre, d'une part, à ses « amis » politiques qui contestent sa stratégie, d'autre part, aux opérateurs financiers internationaux qui s'inquiètent de cette contestation. *« Le fond de la politique économique, c'est la stabilité monétaire pour défendre la croissance et l'emploi »*, a expliqué M. Balladur, concluant : *« Il n'y aura pas d'autre politique. »* Le premier ministre dispose en tout cas maintenant de moyens pour infléchir, à nouveau, sa propre politique.

ÉRIK IZRAELEWICZ

Les grands emprunts du passé

Les grands emprunts contractés par l'Etat français dans le passé et équivalant à celui d'Edouard Balladur ont été les emprunts Richelieu 1825 (l'équivalent de 15,5 milliards de francs, en francs 1993), Thiers 1871 (48,4 milliards), Thiers 1872 (62,8 milliards), Pinay 1952 (41 milliards), Ramadier 1956 (30,2 milliards), Pinay 1958 (25,9 milliards), Giscard 1973 (26,4 milliards) et Barre 1977 (21,3 milliards).

L'Etat financerait le travail à mi-temps

Suite de la première page

En revanche, il prévoit la fusion de ces deux fonctions représentatives dans les entreprises de moins de 100 salariés, selon une idée chère au CJD (Centre des jeunes dirigeants), et autorise les comités d'entreprise à se réunir tous les deux mois, plutôt que tous les mois, dans les entreprises de moins de 150 salariés. Jusqu'à ce seuil, aussi, les heures de délégation sont ramenées de quinze heures par mois à dix heures et le mandat du délégué du personnel porté à deux ans. De plus, dans les entreprises de moins de 300 salariés, il est permis que l'information économique et sociale due par l'employeur soit succincte.

Cela suffira-t-il pour rassurer M. Fourcade, qui avait obtenu un engagement plus net de la part de M. Giraud ? Le ministre du travail n'a pas non plus totalement abandonné l'idée d'une aide financière de l'Etat pour compenser la baisse de salaire acceptée par les salariés pour éviter les licenciements et qui avait provoqué un début de polémique avant d'être suspendue. Dans le cadre d'une convention FNE (Fonds national de l'emploi), il devrait être possible de faire travailler à mi-temps des salariés à temps plein, soit pour empêcher des suppressions d'emplois, soit pour embaucher une main-d'œuvre supplémentaire. Une allocation compensatrice sera alors versée pendant une période maximale d'un an.

Des innovations dérangeantes

Dans un esprit voisin, mais cette fois à la suite d'accords de branches ou d'entreprises, le travail à temps partiel pourra être annualisé et le travail en continu admis pour des raisons économiques dans toutes les industries. Des incitations à la réduction de la durée du travail sont envisagées, ainsi qu'à la modulation annuelle de cette durée, qui, au moins pour cette dernière mesure, correspondent à de vieilles revendications du patronat. Mais des « espaces » de formation seront également dégagés pendant toute la durée de vie active, et les salariés pourront prendre des congés de longue durée pour convenances personnelles.

Pêle-mêle, des innovations ne vont pas manquer de susciter de vives réactions. L'âge d'accès à l'apprentissage, qui est de seize ans, est abaissé à quatorze ans selon le souhait souvent formulé dans certains milieux de petits patrons. Pour les diplômés de l'enseignement supérieur, et seulement eux, la limite d'âge pour bénéficier d'un contrat d'adaptation, exonéré de charges sociales, est portée de vingt-cinq à vingt-six ans. Surtout, le licenciement d'un salarié inapte, et donc pas uniquement handicapé, devient possible dès lors que le médecin du travail, et non une commission extérieure, a constaté « l'inaptitude ».

De grandes réformes sont également envisagées, aux côtés d'assouplissements ou de dispositions avantageuses. A l'issue d'un contrat emploi-solidarité (CES, successeurs des TUC, dont le nombre a été porté à 650 000), les employeurs qui procéderont à une embauche seront exonérés de charges sociales. Pour aider les cadres au chômage et les demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés particulières d'insertion, les conditions d'accès aux concours de la fonction publique seront aménagées et les âges relevés.

Mais c'est dans le domaine de la formation professionnelle que les changements de fond les plus importants interviendraient, satisfaisant ainsi la nouvelle majorité et d'abord l'UDF. Le texte définit les modalités de la décentralisation concertée et progressive de la formation des jeunes et accorde le transfert aux régions des compétences de l'Etat, tant pour l'apprentissage que pour la filière « unifiée » de l'alternance et les différents dispositifs de stages.

Parallèlement, l'avant-projet « pérennise » les crédits d'impôt pour cinq ans, confirme les primes à l'embauche des apprentis, mais il dote aussi les pouvoirs publics de moyens de contrôle plus forts afin, notamment, de s'assurer d'un meilleur usage des fonds collectés pour la formation. Enfin, mais ce n'est là qu'une ultime confirmation d'une orientation déjà évoquée, l'AFPA (Association pour la formation des adultes) et l'ANPE sont appelées à se déconcentrer. L'une et l'autre, qui appartiennent au service public de l'emploi, devront établir des plans quadriennaux en liaison avec les contrats de plan Etat-régions.

ALAIN LEBAUBE

ÉCONOMIE

sur le GATT

Le commerce mondial désorienté

VI. – Textile et habillement : la grande peur de l'Asie

Avec la crise et le développement du chômage, le libre-échange est de plus en plus souvent contesté. Après avoir examiné la position des Etats-Unis et de l'Europe et étudié la nouvelle stratégie des pays d'Extrême-Orient devant la montée du protectionnisme, notamment comment les constructeurs automobiles japonais arrivent à contourner les législatures restrictives (*le Monde* des 6, 7, 8, 9 et 10 juillet), nous nous intéressons aujourd'hui à l'industrie du textile et de l'habillement et aux conséquences de la réintégration de ce secteur dans le cadre général du GATT.

C'était à la fin juin. Le premier ministre, Edouard Balladur, recevait une délégation d'industriels venus se plaindre de la rigueur des temps, de la puissance de leurs rivaux et de la dureté de la compétition internationale. La rencontre aurait été ordinaire, commune, si les murs de Matignon avaient résonné d'anathèmes contre les Etats-Unis, l'Allemagne ou, plus encore, le Japon... Mais non.

C'était des pays du Sud-Est asiatique et de la Chine dont il était question. Des représentants des industries françaises de main-d'œuvre – habillement, chaussure, horlogerie ou jouet, – étaient venus dire leur inquiétude face au *« déferlement »* des importations *« déloyales »*, dénoncer le *« dumping social »* et le recours à la fraude ou à la contrefaçon. Une philippique d'autant plus virulente que, comme le confie un observateur, ni les pouvoirs publics ni les industriels *« n'ont rien vu venir : l'alerte, pourtant, avait été donnée à la fin des années 80, quand le matériel des grandes filatures du Nord en liquidation prenait le chemin de l'Asie. Nous n'y avons pas prêté attention. Aujourd'hui, ils achètent du neuf »*.

L'Europe ouvre les yeux. Et voit, soudain, son industrie textile, ses 2,85 millions de salariés et ses 1 200 milliards de francs de chiffre d'affaires menacés par la formidable montée en puissance des pays d'Asie. La capacité de production de Taïwan, en fils et fibres polyester, n'est-elle pas une fois et demie celle des Douze ? Celle de Corée du Sud, 80 % ? Les capacités de tissage du coton, en Thaïlande, n'égalent-elles pas celles de la France ? Quant à *« celles, en filature et tissage, de la Chine populaire, elles seront égales à celles du... reste du monde dans sept ans »*, si l'on en croit un spécialiste. L'enjeu ? Des échanges mondiaux représentant 7 % du commerce international et 1 350 milliards de francs, selon les estimations de l'Union des industries textiles (UIT). Craintes excessives ? Mythologie du péril jaune ? Peut-être. Mais le passé montre qu'il faut prendre la menace au sérieux. En peu d'années, l'Asie du Sud-Est a conquis de très importantes parts de marché. La Chine s'est hissée au deuxième rang mondial des pays exportateurs de textile et d'habillement (118 miliards de francs l'an dernier), juste derrière la Communauté européenne (166 milliards) qui peut s'enorgueillir, pourtant, d'avoir imposé sa mode au monde entier. la Corée du Sud, Hongkong, Taïwan surclassent les Etats-Unis.

Ensemble, les pays de la zone asiatique (avec l'Inde et le Pakistan, mais sans le Japon) affichent un excédent commercial record de 359 milliards de francs pour le seul textile-habillement, quand les Etats-Unis et l'Europe des Douze affichent respectivement des déficits vertigineux de – 173 et – 131 milliards de francs. L'Amérique latine (5 milliards d'excédents), l'Afrique du Nord (9 milliards) et même la Turquie (26 milliards), n'en profitent pas. Ou peu.

Les 10 premiers exportateurs textile-habillement mondiaux

	milliards de francs
Communauté européenne.	166
Chine	118
Corée du Sud	83
Hongkong	68
Taïwan	67
Etats-Unis	50
Japon	40
Inde	30
Turquie	29
Thaïlande	27

Source : Union des industries textiles (UIT).

Les 10 premiers importateurs textile-habillement mondiaux

	milliards de francs
Communauté européenne.	262
Etats-Unis	198
Japon	77
Ex-URSS	41
Hongkong	28
Canada	26
Autriche	24
Chine	22
Suède	20
Corée du Sud	14

(*) *Derniers chiffres connus.*
Source : UIT.

La Chine, Hongkong et Taïwan

La France n'échappe pas au phénomène. L'an dernier, 38,9 % de ses importations venaient d'Asie du Sud-Est, dont 6,6 % de Chine continentale. Une Chine devenue son premier fournisseur de soutiens-gorge, son troisième de chemisiers et son cinquième de pull-overs. Une Chine dont les exportations à destination de l'Hexagone d'articles de maille sont passées, en quinze ans, de 211 tonnes à près de 10 800 ! Et celles de produits tissés de 356 tonnes à 7 186 ! Pour ne rien dire des produits livrés par Hongkong ou par Taïwan, qui ne sont parfois que de simples réexportations. Les Etats-Unis, par exemple, n'ont-ils pas infligé, récemment, à l'île nationaliste une réduction de 6,9 % de ses quotas pour détournement d'origine ?

Que cette montée en puissance dérange, qui s'en étonnera ? Qu'elle se traduise par un formidable transfert de richesses et d'emplois d'Europe et d'Amérique du Nord vers l'Asie du Sud-Est, c'est la loi. Qu'elle s'accompagne de la création de nouveaux empires économiques en Extrême-Orient, qui en sera surpris (ne dit-on pas qu'une dizaine de familles contrôlent, depuis Honkong, l'essentiel de l'industrie du textile et de l'habillement des pays membres de l'ASEAN, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est) ?

Mais qu'elle se fasse au détriment des autres Etats du tiers-monde est plus inédit. *« Le prix moyen d'une chemise en coton déclarée en douane est de 67 francs si elle est d'origine communautaire, de 39,60 francs si elle a été fabriquée au Maroc et de 18,70 francs si elle vient du Bangladesh »*, souligne Dominique Jacomet, vice-président de l'UIT. De Tunis à Casablanca, la remarque inquiète, où l'on redoute de perdre le marché de l'Europe communautaire, le seul solvable à proximité. Où l'on craint que les nouveaux flux du commerce international ne viennent remettre en cause un développement toujours fragile.

« Ce pourrait être pire », lance pourtant un spécialiste. Le marché mondial de l'industrie du textile et de l'habillement est, en effet, partiellement régulé par ce que les diplomates ont baptisé l'Accord multifibres (AMF). Inspiré des accords de Lancaster House de 1947 qui limitaient, déjà, les exportations vers la Grande-Bretagne de produits textiles de Hongkong, ce système a *« accompagné »* la progressive ouverture des frontières, en substituant au traditionnel contingentement des importations, une limitation *« volontaire »* des exportations. En 1961, est conclu un premier accord sur les produits en coton. S'y ajoutent bientôt des dispositions similaires pour la laine, les synthétiques et les fibres artificielles. En 1974, le premier accord global est signé pour quatre ans. Il est, depuis, périodiquement renouvelé ou prorogé. A l'exception du jute et de la soie, tous les échanges de produits textiles sont encadrés par des quotas. Pays par pays, produit par produit : 43 Etats signataires (les Douze comptent pour un), 123 catégories et autant de cas particuliers gérés par une noria d'ambassadeurs à Genève.

L'Accord multifibres

L'Accord multifibres couvre désormais le quart du commerce mondial de produits textiles. Y échappent, bien sûr, les échanges entre pays industriels ainsi que ceux relevant d'accords préférentiels comme ceux liant l'Europe aux pays du bassin méditerranéen et aux 68 Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (zone ACP). Avant même l'entrée en vigueur de l'Association de libre-échange nord-américaine (ALENA), les Etats-Unis ont fait de même avec le Mexique et les Caraïbes.

« L'AMF n'a jamais stoppé la progression des importations. Il a eu pour effet de réguler et de ralentir la progression de celles-ci », écrit Dominique Jacomet dans *les Textiles* (collection « Cyclope » aux éditions Economica). Il a eu, aussi, le mérite – lorsqu'il n'est pas détourné par la fraude à l'origine, – de ménager en faveur des Etats les plus démunis un accès aux marchés des pays développés. Un avantage qui n'est pas que de pure forme : ces dernières années, la Chine s'est ainsi octroyé plus de 60 % du marché américain des radio-portables ou des chaussures en caoutchouc – non protégé – mais 14 % seulement de celui – régulé – des produits textiles.

Or c'est paradoxalement au moment où s'accentue la percée du Sud-Est asiatique, où gagne une certaine « panique » dans de multiples secteurs économiques, où s'élèvent, en France, de plus en plus de voix contre les « délocalisations », que l'industrie du textile et de l'habillement fait l'objet d'une tentative de réintégration dans le cadre général du commerce international : le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). Un pas que les industriels – même las de la complexité, du caractère incomplet et surtout des multiples détournements dont l'AMF est l'objet (« le Monde L'Economie » du 16 mars), – ne sont pas prêts à franchir sans de solides contreparties.

Les industriels français insistent sur l'ouverture réciproque des marchés qui leur permettrait de vendre des articles de mode aux bourgeoisies enrichies d'Asie du Sud-Est et, même, de Chine du Sud. Ils réclament l'insertion, dans les clauses du GATT, d'une *« charte sociale »* interdisant notamment le travail des enfants. A la Commission de Bruxelles, ils demandent la création d'une *« agence européenne du commerce international »* dotée de pouvoirs et de moyens, à l'image de son modèle américain. Ce que celle-ci a commencé à faire, avec la mise au point d'un plan d'action, encore timide, le TAFI (Textile Antifraud Initiative).

Dans le jeu de rôles des négociations internationales, pourtant, l'Europe joue bizarrement. Presque contre son camp. Pointe fragile du triangle constitué par les Américains, les Européens et les pays du Sud, la Communauté étale ses faiblesses et ses divisions. Entre une Commission, lointaine et technocratique, largement *« coupée du terrain »*, et des industriels européens trop longtemps divisés, le courant n'est jamais vraiment passé. Rarement, pourtant, la polémique aura été aussi vive et publique que celle opposant actuellement, par presse interposée, la Commission à l'UIT.

Une incompréhension que vient encore une fois de souligner l'étrange pas de clerc des négociateurs européens, proposant aux Américains, à la veille du sommet de Tokyo, l'abandon de tous les droits de douane sur le textile et l'habillement. En tablant, sans doute, comme le dénonce la partie américaine, sur l'inévitable refus qui, dans le jeu de poker menteur des négociations du GATT, rejetterait sur les Etats-Unis la responsabilité de l'échec. C'est peu dire, pourtant, que l'industrie européenne n'a pas apprécié de se sentir, ainsi, otage d'une tactique à laquelle elle n'avait pas été associée.

« Une telle histoire n'aurait jamais pu arriver outre-Atlantique, où l'administration travaille toujours en symbiose avec l'industrie », raconte Seth Goldschlager, avocat international américain. Outre-Atlantique, où se met en place une véritable machine de reconquête du marché intérieur avec la mise en place de l'ALENA, les industriels américains ont obtenu, à cette occasion, ce qu'il est convenu d'appeler la règle de la *« triple transformation »*. Règle qui prévoit d'exonérer de droits de douane, entre le Mexique, les Etats-Unis et le Canada, les produits dont non seulement la fabrication et le tissu seraient locaux – comme c'est le cas dans la Communauté européenne, – mais aussi le fil (*le Monde* du 17 octobre 1992). Un dispositif qui, combiné avec certains droits de douane élevés, s'apparente fort à un verrouillage. Voire à une tentative de recréer, en Amérique du Nord, une filière textile-habillement avec une main-d'œuvre abondante et bon marché au Mexique, où la seule industrie du vêtement emploie déjà 214 000 personnes (160 000 en France) pour un salaire horaire d'environ 2 dollars (11 francs).

L'Europe a aussi son arrière-cour : l'Europe de l'Est, pour l'Allemagne, qui se substitue à une Yougoslavie dévastée ; le Maroc et la Tunisie, pour la France, l'Espagne et l'Italie. Elle a son système administratif et réglementaire, le TPP : le trafic de perfectionnement passif qui autorise la réimportation de produits sans droits de douane si ceux-ci sont réalisés avec des fournitures européennes. Mais a-t-elle une ambition et une stratégie ? Répondre à la question est d'autant plus urgent que les négociations du GATT – qui viennent de rebondir au sommet des pays industrialisés à Tokyo (*le Monde* du 9 juillet), – ont été entamées il y a sept ans. A une époque où ni la Chine, ni l'Indonésie ni l'Inde n'étaient encore les acteurs majeurs du commerce international textile et habillement qu'ils sont devenus.

PIERRE-ANGEL GAY

FIN

La Grèce, reine menacée du T-shirt

SALONIQUE

de notre envoyé spécial

« Nous exportons environ 60 % de notre production, essentiellement en Europe occidentale. » L'horizon de Georges Accas, président d'Hellenic Fabrics, un des premiers groupes textiles grecs (tissage de *denim* pour les jeans, filature surtout), installé dans la région de Salonique, c'est la Communauté. Président d'Eurocoton, l'association européenne des industriels du coton à Bruxelles, ses concurrents sont l'Inde, le Pakistan, les pays d'Extrême-Orient, la Turquie aussi. Auxquels il reproche calmement de *« vendre cher sur le marché intérieur pour faire du dumping à l'extérieur »*. Si son groupe possède un *« avantage comparatif »* grâce à la culture locale du coton, il se bat cependant avec les armes des industriels de la CEE : sélection des fournisseurs, intégration de la filière, réduction progressive des effectifs, investissements (jusqu'à 15 % de son chiffre d'affaires sur les dernières années).

Avec quelques autres, dans le nord de la Grèce, parfois alliés, comme lui, à des étrangers, Georges Accas est un des rares survivants modernes d'une industrie en déclin. Faute d'avoir investi, beaucoup ont perdu leurs marchés et sont aujourd'hui dans le rouge, quelquefois en dépôt de bilan. Depuis dix ans, les ventes de *« produits textiles »* à l'étranger plafonnent aux alentours de 500 millions de dollars et ne représentent plus que 6 % des exportations grecques contre 10 % au début des années 80. Seules les ventes de filés de coton se maintiennent.

L'habillement (la fabrication des vêtements), heureusement, s'en est mieux tiré. *« C'est sur ce terrain que la Grèce peut se battre »*, souligne Jean-Paul Paoli, du poste d'expansion économique français à Athènes, qui vient de consacrer une étude bien informée à l'industrie textile grecque (1). Les exportations de vêtements n'ont cessé de croître depuis les années 80, notamment depuis 1986 : elles ont été multipliées par 2,8 en dollars, et ont dépassé en 1991 25 % du total, contre 10 % en 1982.

Entre tiers-monde et modernité

Ce succès repose avant tout sur la bonneterie : tricots, T-shirts, pulls... La Grèce est la reine de la maille, qui représente plus de la moitié de ses exportations de vêtements, et en particulier du T-shirt, qui en fait le cinquième. Pas seulement des cotonnades bon marché pour grandes surfaces, mais aussi des jerseys haut de gamme, avec des impressions riches, des incrustations... Une diversité qui reflète celle de l'industrie grecque de l'habillement, entre tiers-monde et modernité. Une masse de minuscules ateliers, pratiquant en cas de besoin la sous-traitance en cascade, pouvant répondre vite à la commande, pour un article ou une opération (boutonnières, cols, etc.), si nécessaire par appel à une main-d'œuvre familiale, voire clandestine. Mais aussi des entreprises moyennes modernes, utilisant l'informatique, sachant travailler avec des cahiers de charges rigoureux, à qualité constante, ayant même quelquefois leurs marques, leur réseau de boutiques, à l'étranger comme en Grèce.

La souplesse, la rapidité de réponse, la capacité d'adaptation à la demande de cette industrie, qui mêle l'officiel et l'« immergé », ont fait son succès à l'exportation, auprès des grandes firmes de vente par correspondance ou des grandes chaînes de magasins.

Plus de la moitié des exportations grecques portent sur des formes de travail à façon pour des entreprises étrangères, notamment allemandes : à elle seule l'Allemagne, qui envoie à l'étranger filés et tissus, et récupère des vêtements avant emballage et présentation, absorbe 57 % des exportations grecques. Mais cette réussite, vitale pour l'économie grecque – textile et habillement emploient 23 % de la population active, – paraît aujourd'hui menacée.

Malgré leur croissance, les exportations grecques de vêtements ne représentent plus, en valeur, que quatre fois les importations, contre treize fois en 1987. La Grèce perd aujourd'hui des clients au profit des pays du Sud-Est asiatique, dont les produits commencent à arriver sur son propre marché – avant même la fin de l'Accord multifibres, – en même temps que les vêtements italiens de haut de gamme. Avec la hausse des salaires, la main-d'œuvre grecque – même clandestine – ne peut plus rivaliser en coût avec la Turquie, l'Extrême-Orient ou les pays d'Europe centrale et orientale.

« Notre avenir réside aujourd'hui dans l'investissement, l'informatisation, l'automatisation », dit un jeune industriel grec. Trop tard ? Un signe : certaines entreprises importantes (Laliotis, Ilias Damos) commencent, à leur tour, à « délocaliser » leur production en Bulgarie, en Albanie ou en Roumanie.

GUY HERZLICH

(1) *Eléments d'information sur l'industrie du textile et de l'habillement en Grèce*, disponible au Centre français du commerce extérieur.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 5 AU 9 JUILLET 1993

PARIS

Malgré tout

INDICE CAC 40

+ 2,3 %

Sur fond de remous monétaires, surtout en fin de semaine, la Bourse de Paris s'est très sensiblement reprise après l'indécision dont elle avait fait preuve au cours de la semaine précédente. Cette nouvelle progression permet à la place de continuer, avec une régularité de métronome, d'alterner pour la huitième semaine consécutive les périodes gagnantes et perdantes. Après la baisse de 1 % au cours de la semaine passée, les cinq séances se sont donc achevées sur une hausse de 2,3 % portant la progression depuis le début de l'année à 6,89 %.

La semaine avait débuté médiocrement : pour la cinquième séance consécutive, les valeurs françaises cédaient encore du terrain (- 0,81 %), portant ainsi les pertes de l'indice à 3,3 % en tout. Le lendemain, un sursaut technique et une meilleure tenue du franc face au mark permettaient au marché de rebondir de façon sensible (+ 0,5 %). Le mouvement devait d'ailleurs se poursuivre le mercredi, où de nouvelles anticipations de baisse des taux poussaient le marché à sortir de sa morosité.

Jeudi, des rumeurs concernant une possible sortie du franc du système monétaire européen (SME), auxquelles on n'accordait plus crédit depuis le second tour des élections législatives, refirent surface. Les valeurs françaises, notamment les exportatrices et les cycliques (comme Michelin ou Peugeot) en profitèrent largement. La tendance avait également été soutenue par la flambée de hausse qu'a connue la Bourse de Francfort (+ 3,7 %), la plus importante variation quotidienne depuis la chute du mur de Berlin. Selon certains intervenants, elle serait le fait d'investisseurs étrangers, anglo-saxons et américains notamment, estimant que le creux de la vague aurait été atteint en Allemagne. Au terme des échanges, l'indice CAC 40 s'inscrivait en hausse de 1,89 %.

La dernière séance de la semaine a été placée sous le signe de la plus parfaite indécision : après une ouverture en hausse, des prises de bénéfice entraînèrent rapidement les valeurs vers le rouge avant qu'elles ne se ressaisissent pour finalement évoluer de part et d'autre du point d'équilibre pour finalement s'établir en hausse de 0,27 %, à 1 985,70 points.

Paradoxalement, cette progression s'est manifestée malgré une conjoncture peu favorable pour la France : la publication par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), dans la nuit de mercredi à jeudi, de statistiques peu encourageantes, comme la baisse du PIB (produit intérieur brut) total de 0,7 % en France en 1993 ou la montée du chômage à 12,5 % de la population active. Ces prévisions sont plus pessimistes que celles présentées jusqu'à présent par le ministère de l'économie, qui tablait sur un recul de 0,4 % du PIB total cette année. Par ailleurs, les conjoncturistes allemands estiment que la reprise pourrait intervenir en Allemagne dès le quatrième trimestre. Forts de ces deux éléments, il n'en a pas fallu plus à certains intervenants pour porter de vives attaques contre le franc et les autres monnaies, au profit du mark.

Roussel-Uclaf et Euro Disney

Du côté des valeurs, plusieurs titres ont retenu l'attention. Roussel-Uclaf, notamment, dont l'offre publique de vente (OPV) a débuté lundi 5 juillet et s'est terminée jeudi (*le Monde* daté 4-5 juillet). Au prix de 563 francs par titre, l'offre portait sur la moitié de la participation de Rhône-Poulenc dans Roussel-Uclaf (29,17 % du capital et 35 % des droits de vote). Sur un total de 7,79 millions, 3 898 607 titres ont été mis en vente sur le marché de Paris, l'autre moitié étant réservée à la tranche internationale. Le résultat de l'offre a été connu vendredi : selon la Société des Bourses françaises (SBF), le nombre de titres demandés a été supérieur à celui des titres offerts, les ordres d'achat exprimés en réponse à l'offre ont été satisfaits à concurrence de 44,57 % environ ; 10 057 407 actions étaient demandées au prix unitaire de 563 francs. La SBF a procédé à la répartition des 3 898 607 actions Roussel-Uclaf offertes dans le cadre de l'OPV auxquelles ont été ajoutées 584 791 actions supplémentaires par prélèvement sur la quantité d'actions offertes sur le marché international.

La cotation des actions ordinaires Roussel-Uclaf sur le marché à réglement mensuel, et des actions à dividende prioritaire sur le marché au comptant, devrait reprendre lundi.

On a beaucoup parlé d'Euro Disney également cette semaine : l'annonce de pertes prévisibles de l'ordre de 500 millions de francs pour le troisième trimestre de son exploitation sans espoir d'amélioration pour le quatrième trimestre (juillet, août, septembre), pourtant qualifié de haute saison touristique a pesé sur le titre. Le groupe s'attendait effectivement à un exercice 1992-1993 déficitaire mais pensait que la saison d'été compenserait partiellement les pertes de la saison creuse. Alors que l'indice CAC 40 terminait la séance sur un gain de 1,89 %, le titre Euro Disney abandonnait jeudi 12,8 % dans un marché actif de 486 500 titres. Le lendemain, la tendance était identique, et le titre devait figurer en tête des plus fortes baisses tout au long de la séance. En clôture, l'action du parc de loisirs avait à nouveau perdu 6,6 % pour 1,6 million de titres échangés.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	9-7-93	Diff.
Bongrain	2441	- 49
BSN	895	+ 11
Eridania Béghin	785	- 2
Fromageries Bel	4 350	+ 141
LVMH	3 930	+ 109
Pernod-Ricard	399	+ 8,8
Remy-Cointreau	180	+ 7,2
Saint-Louis	1 209	+ 45

Assurances

	9-7-93	Diff.
AGF	605	+ 5
AXA	1 335	+ 24
GAN	455	- 10,2
Groupe Victoire	1 352	+ 1
SCOR SA	605	- 1
UAP	595	+ 29

Bâtiment et matériaux

	9-7-93	Diff.
Bouygues	652	+ 9
Ciments français	311	- 1
Colas	985	+ 68
Eurotunnel	35,2	- 0,55
Eiffage	940	+ 35
GTM Entrepose	408	+ 9
Immob. Phénix	137	- 1,9
Jean Lefebvre	1 040	inchangé
Lafarge-Coppée	381,9	+ 15,8
Poliet	290	+ 2
Saint-Gobain	528	+ 18
SGE	218,1	- 8,9
Spie-Batignolles	345	- 7,5

Chimie

	9-7-93	Diff.
Air liquide (L')	752	+ 18
ELF Sanofi	926	- 5
Gascogne	295	- 0,5
Institut Mérieux	10 880	+ 180
Michelin	184,30	+ 8,20
Plastic Omnium	730	+ 60
Rhône-Poulenc A.	582	+ 11
Rhône-Poulenc Cl.	551	+ 26
Roussel-Uclaf (1)	575	Inch.
Synthélabo (1)	231 5	+ 0,1

(1) Coupon = 11 F.

Consommation non alimentaire

	9-7-93	Diff.
BIC	1 264	+ 13
Chargeurs	1 013	+ 29
Christian Dior	288	- 9
Clarins	545	+ 51,50
DMC	277	+ 8
EBF	632	+ 12
Essilor Int.	449	- 3
Groupe André	620	+ 3
L'Oréal	1 112	+ 48
Moulinex	94	+ 2
Salomon	1 661	+ 36
SEB	437,50	- 7,60
Skis Rossignol	1 275	+ 37
Sommer-Allibert	1 502	+ 2
Yves Saint Laurent	740,50	- 20
Zodiac	1 770	+ 38

Crédit et banques

	9-7-93	Diff.
Comp. bancaire	542	+ 11
BNP CI	535	- 3
Cetelem	1 377	+ 18
CPR	380	+ 1
CCE	219	Inch.
CCF	234,50	+ 7,20
CFF	1 070	+ 60
CLF	418	+ 7,90
Créd. lyon. (1)	680	Inch.
Crédit national	1 285	+ 16
Société générale	589	+ 15
SOVAC	1 315	+ 10
UFB Locabail	346,50	+ 3,50
UIC	530	- 5
Via Banque	323,90	- 1,10

Distribution

	9-7-93	Diff.
Alsacienne Sup	2 935	+ 13
Bon Marché	539	+ 11
Carrefour	2 920	+ 50
Casino	139	+ 3,80
Castorama	630	+ 24
Compt. Modernes	1 315	+ 25
Damart	4 037	- 65
Docks de France	532	+ 34
Gal. Lafayette	1 675	- 10
Guilbert SA	1 485	- 23
Goyenne Gasc.	1 538	+ 39
Pinault Pr. CP 21 F	715	- 1
Primagaz	820	- 15
Promodès	826	- 16
REXEL (ex-CDME)	433,50	- 14,50
SCOA	14	+ 0,20

Electricité et électronique

	9-7-93	Diff.
Alcatel-Alsthom	660	+ 20
Alcatel-Câble	554	+ 2
CSEE	484,90	- 8,1
Intertechnique	430	- 16,50
Labinal	888	+ 24
Legrand	4 350	+ 215
Matra Hachette	132,90	+ 2,10
Radiotechnique	270	- 10
Sagem	1 687	- 5
Schneider	663	+ 19
Sextant Avionique	180	- 5
Thomson CSF	170,60	+ 2,10

Immobilier et foncier

	9-7-93	Diff.
CFI	390	Inch.
GFC	450	+ 19
Lucia	193	- 5
Olipar	47,80	- 2,15
Rue Impériale (1)	3 109	+ 47
Sefimeg	483	- 2
Silic	800	Inch.
Simco	519	+ 7
Sogeparc	706	+ 1
UIF	606	+ 12

(1) 1 coupon = 88F.

Investissement et portefeuille

	9-7-93	Diff.
Arnault et Assoc.	272	0
Bolloré	423	+ 14
Cerus	84,80	+ 2,90
CGIP	1 157	+ 61
Eurafrance	1 700	+ 50
Gaz et Eaux	1 630	+ 2
Lagardère MMB	117	+ 2,90
Marine-Wendel	338	- 2
Navigation mixte	947	- 13
Nord-Est (1)	134,60	+ 0,20
Origny-Desvroise	758	- 27
Parfinance	180	0
Paribas	437,50	+ 19,50
Pinault	281	0
SPEP	447	+ 2
Suez	307,60	+ 9,60
Worms	276	- 7

(1) 1 coupon = 5,20 F.

Métallurgie, mécanique

	9-7-93	Diff.
CarnaudMetalbox	212,70	+ 9,70
Dassault Aviation	444	- 18
De Dietrich	1 496	- 35
Fives-Lille	329	+ 23
Imétal	450	Inch.
Legris Industrie	150	+ 2,50
Métaleurop	76,20	+ 11,10
Pechiney CI	329	+ 17
Pechiney Int (1)	197,90	- 8,60
Peugeot SA	628	+ 58
Strafor, Facom	465,10	- 11,90
Valeo	838	+ 18
Vallourec	172	+ 4

(1) Coupon = 6 F.

Mines d'or, diamant

	9-7-93	Diff.
Anglo-American	180	- 7
Buffelsfontein	66,90	- 0,80
De Beers	109,10	+ 5,90
Driefontein	76,55	+ 0,35
Gencor	14,65	+ 0,15
Harmony	29,10	- 1,40
Randfontein	54,00	+ 4,40
Sainte-Helena	47,40	+ 1,40
Western Deep	200,90	+ 7,80

Pétrole

	9-7-93	Diff.
BP-France	120	Inch.
Elf-Aquit.	401,90	+ 13,80
Erap-Elf	345,70	- 2,30
Esso	695	- 18
Géophysique	603	+ 3
Total	276,60	+ 6

Sicomi ou ex-Sicomi

	9-7-93	Diff.
Bail Investis.	1 035	+ 25
Genefim	320	+ 29
Immobail BTP	449	+ 15,90
Interbail	516	- 14
Klepierre	609	+ 18
Locindus	896	+ 1
Selectibanque	172,70	- 1,10
Unibail	418,50	- 18,50

Transports, loisirs, services

	9-7-93	Diff.
Accor	620	+ 2
BIS	119	- 5
Canal Plus	1 279	+ 58
Cap Gemini	189,90	+ 4,50
CEP Comm. (1)	368	+ 6
CGI Inf.	337,80	+ 12,60
Club Méditerranée	368	+ 18,10
Dauphin Ota	NC	Inch.
Génér. des eaux	2 163	+ 91
Ecco CP 10 F	432,50	+ 7,50
Euro Disney	56,15	- 10,95
Havas	441,10	+ 27
Lyonnaise-Dumez	471	+ 5,30
OGF CP 24 F	576	+ 10
Pub. Filipacchi	706	- 4
Publicis	700	+ 38
Delmas Vieljeux	650	- 27
SITA	620	+ 5
Sligos	445	+ 8
Sodexho	989	+ 5
TF1	444,50	+ 10,40

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	9-7-93	Diff.
9,80 % 1978	100	Inch.
9 % 1979	101,1	- 0,7
10,80 % 1979	104,5	Inch.
EDF-GDF 3 %	5 610	+ 10
CNB 5 000 F	100,4	- 0,2
CNB Par. 5 000 F.	100,35	+ 0,1
CNB Suez 5 000 F	100,5	- 0,1
CNI 5 000 F	100,6	- 0,6

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (MF)
Alcatel Alsthom	1 505 925	1 071 758
ELF Aquitaine	1 723 100	668 820
Lafarge Coppée	1 301 400	481 086
Peugeot	789 800	469 135
Eaux (Cie générale)	200 660	424 560
CLF	1 003 660	414 713
Total	1 490 200	408 259
LVMH	101 430	386 643
BSN	433 400	385 463
Société générale	6 482 705	379 274
Suez	1 213 425	384 341
L'Oréal	328 100	352 634
Saint-Gobain	640 250	328 841
Valeo	372 820	305 181

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Metaleurop	+ 13,7	Euro Disney	- 12,5
Docks France	+ 10,1	Bail Equipem.	- 6,8
Rochette (La)	+ 7,5	Centrest	- 6
Sade	+ 7	CCMC Manegix	- 5,8
Peugeot	+ 6,7	Bis	- 5,5
Euro RSCG	+ 6,3	UIC-UNI	- 5,3
Sophia	+ 6,2	Olipar	- 5,1
Skis Rossignol	+ 5,9	Unibail	- 4,7
Guyenne-Gasc.	+ 5,3	Scoa	- 4,3
CFF	+ 5,3	Degremont	- 4,2
Rémy-Cointr.	+ 4,9	Gle Entreprises	- 4,1
SFIM	+ 4,7	Sodecco	- 4,1
Clarins	+ 4,6	Worms et Cie	- 4
Canal Plus	+ 4,2	Métrologie	- 3,7

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	2-7-93	5-7-93	6-7-93	7-7-93	8-7-93
RM	2 799 857	1 653 649	2 523 447	2 329 427	3 841 041
Comptant R. et obl.	35 264 748	22 993 543	21 694 806	25 719 757	27 171 550
Actions	122 964	181 474	191 787	155 982	171 093
Total	38 187 569	24 828 666	24 410 040	28 205 166	31 183 684

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	5-7-93	6-7-93	7-7-93	8-7-93	9-7-93
Indice gén.	530,6	533,1	532,9	535,8	546
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 925,44	1 935,12	1 943,73	1 980,37	1 985,70

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 9 juillet 1993

Nombre de contrats : 167 611 environ

COURS	ÉCHÉANCES SEPTEMBRE 93	DÉCEMBRE 93	MARS 94
Premier	119,44	118,98	121,54
Dernier	119,52	119,10	121,60

NEW-YORK

Rassurée

INDICE DOW JONES

+ 1,06 %

Après avoir perdu une soixantaine de points entre vendredi dernier et mardi par crainte d'une relance de l'inflation et d'un affaiblissement de l'économie américaine, Wall Street s'est redressée à partir de mercredi, rassurée sur l'inflation et stimulée par une chasse aux bonnes affaires. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé vendredi à 3 521,06 en hausse de 37,09 points (1,06 %) par rapport à la semaine dernière. La semaine a été raccourcie par la célébration lundi de la fête nationale américaine.

Mardi les craintes d'inflation, provoquées par un bond des cours de l'or, du pétrole et des prix agricoles, ont entraîné une remontée des taux d'intérêt à long terme et un transfert de capitaux vers le marché obligataire et le marché des matières premières.

«Si on voit une telle progression des prix des matières premières dans un environnement économique mou, que va-t-il se passer quand l'économie prendra de la vitesse?», se demande Michaël Metz, de Oppenheimer and Co.

Mais les inquiétudes sur l'inflation se sont largement dissipées à partir de mercredi et la grande Bourse new-yorkaise a recommencé à progresser.

Le mouvement d'achats a surtout été alimenté par les opérateurs à court terme, qui voulaient rapidement tirer avantage de la faiblesse de Wall Street, plutôt que par les investisseurs à long terme. Ceux-ci ont préféré se tenir sur la réserve avant la publication à la mi-juillet des résultats des entreprises américaines pour le deuxième trimestre.

Indice Dow Jones du 9 juillet : 3 521,06 (c. 3 483,97).

	Cours 2 juillet	Cours 9 juillet
Alcoa	71 1/2	71 1/2
ATT	62 1/4	61 7/8
Boeing	36 5/8	37 1/4
Chase Man. Bank	32 3/8	33
Du Pont de Nemours	47 3/8	47 7/8
Eastman Kodak	50 1/2	51 3/4
Exxon	64 3/4	64
Ford	49 1/2	52 1/8
General Electric	95 1/2	97 1/8
General Motors	43 5/8	47 3/8
Goodyear	40 3/8	41
IBM	48 1/8	46 5/8
ITT	85 3/8	85 1/8
Mobil Oil	72 5/8	71 5/8
Pfizer	63 3/8	65 3/4
Schlumberger	62 1/2	62 3/4
Texaco	63 1/2	63 1/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	126	123 1/2
Union Carbide	19	18 1/2
United Tech.	52 3/8	54 1/4
Westinghouse	15 3/4	17
Xerox Corp	77 3/4	77 1/2

TOKYO

Incertitudes

INDICE NIKKEI

+ 1,4 %

L'indice Nikkei de la Bourse de Tokyo a terminé la semaine en hausse à 19 877,39 points, soit une progression de 1,4 % (255,93 points) par rapport au vendredi précédent, grâce notamment à des achats d'arbitrage et aux spéculations sur de nouvelles mesures de relance fiscale. Sur la semaine, la moyenne quotidienne des échanges s'est établie à 275,8 millions d'actions contre 231,1 millions au cours de la période précédente.

Des achats d'arbitrages sur indice ont soutenu les cours, ont indiqué les courtiers. Des rumeurs selon lesquelles le G7 ajouterait une pression supplémentaire vers la baisse des taux japonais ont également contribué à la progression.

A un peu plus d'une semaine des élections législatives (18 juillet), les controverses politiques alimentent les incertitudes des investisseurs sur la période qui suivra le scrutin, et les poussent à rester sur la réserve, indiquent les intervenants. Après avoir dirigé le pays pendant quarante ans marqués par une très forte croissance économique, le Parti libéral démocratique, proche des milieux d'affaires, est sérieusement menacé de perdre le pouvoir.

Le sommet des responsables des sept pays les plus industrialisés n'a pas impressionné les intervenants jusqu'à vendredi. Restés de marbre lors de la déclaration finale économique de vendredi midi, ils ont réagi lorsque, peu après, le premier ministre Kiichi Miyazawa, a évoqué la possibilité de nouvelles mesures de relance, après les mesures d'un total de 24 000 milliards de yen déjà annoncées depuis août dernier.

Indices du 9 juillet : Nikkei, 19 877,39 (c. 19 621,46); Topix, 1 608,62 (c. 1 586,03).

	Cours 2 juill.	Cours 9 juill.
Ajinomoto	1 350	1 340
Bridgestone	1 200	1 190
Canon	1 290	1 320
Fuji Bank	2 380	2 410
Honda Motors	1 240	1 300
Matsushita Electric	1 260	1 240
Mitsubishi Heavy	643	650
Sony Corp.	4 280	4 280
Toyota Motors	1 550	1 530

LONDRES

– 0,5 %

Les incertitudes économiques ont laissé leur empreinte cette semaine au Stock Exchange, où les valeurs ont reculé en dépit du préaccord sur le GATT conclu en marge du sommet du G7 à Tokyo. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a enregistré une perte hebdomadaire de 14,5 points (0,5 %), clôturant vendredi à 2 843,2 points.

Les seuls indicateurs économiques de la semaine ont été assez décevants : la masse monétaire M0 a moins progressé que prévu en juin (+ 0,3 % par rapport à mai), et la croissance de l'encours des crédits à la consommation s'est ralentie (+ 118 millions de livres en mai après une hausse de 194 millions en avril).

Le secteur des loisirs a été fortement ébranlé : Euro Disney a plongé de 132 pence (17 %) à 638 après avoir annoncé des pertes d'environ 500 millions de francs au troisième trimestre de son exercice 1992/1993 (avril-mai-juin) et un nouveau déficit au quatrième trimestre.

Indices *«FT»* du 9 juillet : 100 valeurs, 2 843,2 (c. 2 857,1); 30 valeurs, 2 229,3 (c. 2 238); fonds d'Etat, 97,89 (c. 97,39); mines d'or, 222,2 (c. 228,9).

	Cours 2 juill.	Cours 9 juill.
Allied Lyons	5,31	5,36
BP	2,95	2,98
BTR	3,65	3,69
Cadbury	4,62	4,51
De Beers	11,68	12,63
Glaxo	5,47	5,60
GUS	31	31,25
ICI	6,37	6,41
Reuters	14,14	13,93
RTZ	6,72	6,78
Shell	6,11	6,16
Unilever	10,13	10,11

FRANCFORT

Flambée de hausses

+ 5,86 %

Les cours ont flambé cette semaine à la Bourse de Francfort suite à l'arrivée massive mercredi d'investisseurs étrangers sur le marché allemand. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a progressé de 5,86 %, clôturant vendredi à 1 797,41 points, son plus haut de l'année.

La Bourse avait entamé la semaine mollement, le DAX perdant 0,33 % lundi. Mais mercredi, en milieu de séance, une vague d'investisseurs institutionnels étrangers, américains en particulier, a submergé le marché.

Les investisseurs avaient pour cri de ralliement *«tous en Allemagne»*, a indiqué un opérateur. *«Il y a eu une réaction en chaîne et jeudi, le DAX explosait, gagnant 3,72 %»*, a-t-il précisé.

Les courtiers expliquent que les investisseurs étrangers étaient sous-représentés sur le marché allemand. *«Un regain de confiance dans notre économie les a poussés à acheter ici»*, a précisé l'un d'eux.

Un regain d'espoir quant à une baisse des taux d'intérêt directeurs, avant la pause de l'été, a également soutenu les cours, ont indiqué les opérateurs. Les économistes estiment toutefois que la baisse des taux ne reprendra qu'en septembre.

Indice DAX du 9 juillet : 1 797,41 (c. 1 697,81).

	Cours 2 juill.	Cours 9 juill.
AEG	162,60	162,20
BASF	235,90	274
Bayer	275	290,50
Commerzbank	298,20	314,50
Deutschebank	685,30	725,50
Hoechst	257,80	274,30
Karstadt	526,50	560
Mannesman	270,70	296
Siemens	615,80	643,30
Volkswagen	360,30	373,80

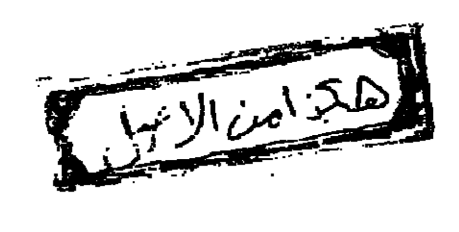
CRÉDITS, CHAN

...INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Les antagonismes de l'eurolire

...ES PREMIÈRES

Le nickel sur la défensive



CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Les antagonismes de l'eurolire

Le Crédit foncier de France a émis, vendredi 9 juillet, son premier emprunt international en eurolires italiennes. Bien que toute fraîche, cette opération de 150 milliards de lires a déjà suscité de nombreux commentaires, qui reflètent les tensions actuelles du marché international des capitaux telles que les révèle la nouvelle crise monétaire qui sévit en Europe.

Pour ce qui est de l'accueil fait à cette transaction, sa réussite ne fait aucun doute. Le débiteur est partout tenu en grande estime, et il a choisi, pour diriger son emprunt, la banque la plus puissante de tout l'euromarché. Il s'agit de la Deutsche Bank, qui a sur la majorité de ses concurrents un avantage certain, celui de compter parmi ses clients non seulement des investisseurs institutionnels, mais également une foule de personnes privées. Les titres en lires se placent actuellement auprès de ces deux catégories de bailleurs de fonds. Les particuliers, en Allemagne, dans les pays du Benelux et en Suisse, sont très friands de placements en lires, qui rapportent beaucoup. Et le rendement facial des titres du Crédit foncier, 10 % l'an pour une durée de dix ans, est très alléchant.

Les investisseurs professionnels, qui mesurent les rendements en centièmes de point de pourcentage, y trouvent également leur compte. Le rapport des obligations, calculé «au pied» (compte tenu) des commissions que chargent des banques, correspond à une nuance près (9,91 % contre 9,90 %) à celui que procurait vendredi un emprunt de même durée lancé quelques jours auparavant pour le compte de la Suède. Les crédits sont comparables.

En dépit de ses mérites, l'affaire a été vivement contestée. Les critiques sont venues des banques italiennes spécialisées dans le domaine des émissions en eurolires. Celles-ci s'étaient entendues pour faire respecter une trêve à la veille du week-end. Le marché de l'eurolire a été beaucoup sollicité depuis plusieurs semaines. Les plus prestigieux des emprunteurs du monde cherchent à s'y présenter, car ils y obtiennent des ressources à des conditions très avantageuses, bien meilleures que celles qui sont concédées au Trésor italien lui-même. Cela s'explique notamment par des considérations de crédit, l'Italie étant actuellement moins bien estimée sur le plan international que la plupart des grands emprunteurs étrangers.

Jusqu'à jeudi dernier, tout s'est fort bien déroulé. Mais, lorsque l'accès de faiblesse du franc français a pris des proportions inquiétantes, la lire italienne n'a pu résister. Elle a perdu en très peu de temps près de 5 % de sa valeur face au mark, et cette évolution a incité les banques italiennes à la prudence; elles ont décidé d'attendre la semaine prochaine avant de lancer de nouvelles opérations. La Deutsche Bank, qui dirige les émissions en lires depuis Londres, avait été tenue à l'écart de leurs délibérations et n'avait pas été avertie de leur décision. On lui a pourtant amèrement reproché d'avoir rompu l'accord que les autres grands du marché s'étaient engagés à respecter.

Une source de fonds très avantageuse

Cette anecdote est instructive. Elle témoigne des antagonismes du marché international, où s'opposent des tendances très libérales et d'autres beaucoup plus dirigistes. L'incompréhension qui s'est manifestée vendredi dans le compartiment de l'eurolire se retrouve d'ailleurs sous d'autres formes dès qu'un établissement étranger occupe une place trop importante. A commencer par New-York, le nationalisme est très prononcé sur la plupart des grandes places financières. Dans le cas du marché de l'eurolire, qui pour l'essentiel se situe encore en Italie, les tensions qui résultent d'une telle attitude sont renforcées par le fait que la banque allemande a choisi d'opérer non pas depuis Milan ou Rome, mais depuis Londres, comme le fait d'ailleurs avec un même succès une banque française, Paribas. Une telle intrusion n'est pas possible dans le marché de l'eurofranc pour la simple raison que les autorités françaises sont beaucoup plus restrictives. Elles tiennent à ce que les banques qui dirigent des émissions en francs le fassent toutes à partir de Paris. Cela a d'ailleurs jusqu'à présent permis aux banques françaises de dominer largement le terrain, ne laissant aux banques étrangères qu'une place marginale.

Il faut ajouter que le Crédit foncier, qui n'a pas l'emploi de ressources en lires italiennes, a conclu avec sa banque un contrat d'échange afin de disposer des fonds en dollars des Etats-Unis, qu'il lui faudra rémunérer périodiquement en fonction de l'évolution du loyer de l'argent. Il aura payé quinze points de base (ou centièmes de point de pourcentage) de moins que le Libor, qui est le principal taux de référence du marché monétaire international.

Cette facilité des grands débiteurs internationaux à profiter des avantages du marché italien, à passer d'une devise à l'autre et, obtenir d'excellents résultats, est diversement appréciée en Italie. D'une part, on se réjouit d'accueillir des signatures impeccables qui rehaussent le prestige du compartiment de la lire; mais, d'autre part, certains se sentent un peu floués par tous ces étrangers qui se jouent du marché et obtiennent des conditions auxquelles aucun emprunteur italien ne pourrait prétendre. Ce sentiment s'est notamment exprimé à l'occasion d'une émission de 250 milliards de lires et de dix ans de durée dont le bénéficiaire est la Kontrollbank, la banque autrichienne du commerce extérieur. Cette opération, dont au demeurant la réussite est certaine, a fait l'objet d'un contrat d'échange aux termes duquel Paribas fournira à l'emprunteur des fonds en deutschemarks qui lui reviendront très peu cher : une quarantaine de points de moins que le Libor.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Coup de semonce sur le franc

C'était trop beau pour durer! Les cent jours de M. Balladur se terminent, sur les marchés des changes, par un bel accès de faiblesse du franc, dont la brutalité a surpris, et préoccupé. En une journée, celle du jeudi 8 juillet, le cours du mark à Paris a bondi de près de 2 centimes, passant d'un peu plus de 3,38 francs à 3,40 francs. La Banque de France est intervenue à plusieurs reprises, vendredi 9 juillet, aux environs de 3,3875 francs, pour défendre sa monnaie, qui était encore attaquée à New-York dans la soirée de ce même jour, le mark cotant 3,4030 francs, comme aux mauvais jours de la crise monétaire de l'hiver dernier.

Tout est parti de deux événements. Le premier a été la révision des prévisions de l'INSEE, qui pousse à 1,7 % la chute du PIB (produit intérieur brut) marchand français en 1993, contre 0,8 % estimés précédemment, avec 400 000 chômeurs supplémentaires, donc une aggravation de la récession. Le second a été, à l'inverse, une amélioration des pronostics sur la crise de l'économie allemande, qui pourrait avoir touché le fond, comme l'indique notre correspondant à Francfort (*le Monde* du 10 juillet). La réaction des marchés a été immédiate : quittons la France, où la situation empire, et portons-nous sur l'Allemagne, où la récession actuelle pourrait se terminer dès la fin de cette année.

Même si les pronostics sur le rétablissement de l'économie allemande peuvent et doivent être nuancés, l'ampleur de ces mouvements impressionne. En outre, elle donne la mesure des phénomènes qui perturbent les marchés des changes, et doit rendre prudents les analystes et commentateurs, y compris les hommes politiques. M. Alphandéry, ministre français de l'économie, ne déclarait-il pas, il y a quinze jours, à Europe 1, que *«le franc* [était] *au moins aussi fort que le mark»* et qu' *«il se* [portait] *bien... peut-être même mieux que le mark»*. Il a suffi d'une journée pour refaire, en sens inverse, le chemin parcouru depuis les élections législatives dans le sens d'une revalorisation du franc. Le 21 juin dernier, le cours du mark n'était-il pas redescendu en dessous de 3,36 francs, en route vers son cours pivot de 3,3538 francs?

Rumeurs «bouffonnes»

Sans doute, le raffermissement de la devise française était dû au retour de la confiance des milieux financiers internationaux après les incertitudes électorales. Mais il était dû, également, à l'afflux des capitaux étrangers qui jouaient l'abaissement des taux d'intérêt français, donc la hausse du cours des titres d'Etat français.

Déjà, depuis quinze jours, un flottement se faisait sentir, et des ventes bénéficiaires étaient notées. Cette fois-ci, le phénomène de la boule de neige a joué, et avec quelle vigueur, au profit d'une Allemagne que l'on croit trop vite diminuée. Ajoutons que les rumeurs de sortie du franc du système monétaire européen (SME) sont réapparues avec entrain, nourries à Londres, naturellement, et aussi à Paris, où certains grands groupes sont tentés de jouer ladite sortie. Naturellement, M. Balladur a qualifié de *«bouffonnes»* ces rumeurs, et, dans son entourage, on déclarait que toutes les mesures seront prises pour maintenir le franc dans le SME.

On veut bien croire le gouvernement, mais ce dernier aura plus de mal qu'auparavant pour défendre le franc sur un plan technique, si une vague de défiance déferlait. L'arme des taux d'intérêt, que l'on pourrait relever, n'est plus guère utilisable, sauf extrême urgence, et serait suicidaire en période de récession caractérisée. Seule l'aide de la Banque fédérale d'Allemagne serait efficace, soit par un soutien direct, soit par une nouvelle baisse de ses taux directeurs. Comme les relations avec la Bundesbank et le gouvernement allemand paraissent s'être un peu refroidies depuis l'impair de M. Alphandéry, qui, il y a quinze jours, voulait *«discuter avec les Allemands des conditions d'un nouvel assouplissement du crédit»*, le soutien sera, peut-être, un peu moins facilement accordé.

Mais, pour la Bundesbank, peu rancunière au demeurant, puisqu'elle a abaissé ses taux peu après l'impair en question, le maintien du franc dans le système monétaire européen est essentiel, et il est sûr qu'elle fera ce qu'il faudra le cas échéant. Le plus piquant est que beaucoup d'opérateurs attendaient une crise du franc à l'automne, et qu'elle se produit beaucoup plus tôt, ce qui prouve que notre monnaie n'est pas totalement sortie d'affaire et que la prudence s'impose.

Le mark s'est donc montré fort, mais le dollar l'a été davantage, toujours dans la perspective d'une diminution des taux d'intérêt en Europe. Il a, toutefois, eu du mal à dépasser 1,72 DM (plus de 5,85 francs) en raison des ventes bénéficiaires effectuées à ce niveau.

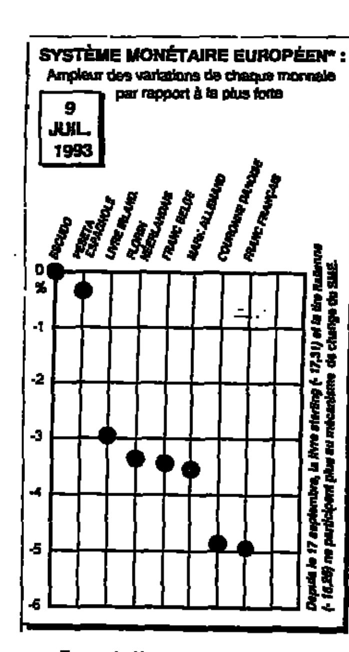
L'or, enfin, a encore effectué un petit galop, le cours de l'once poussant une pointe à 395 dollars et revenant à 391 dollars faute d'avoir pu dépasser les 400 dollars.

FRANÇOIS RENARD

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 5 JUILLET AU 9 JUILLET 1993
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,4795	–	17,8721	65,1890	58,0663	2,8185	51,6529	0,00631
	1,5118	–	17,9099	66,2691	58,9275	2,8653	52,4659	0,00649
Paris	8,6662	5,8575	–	381,8449	340,1173	16,5093	302,5568	3,6979
	8,3708	5,5370	–	366,9317	338,0672	15,8653	290,5037	3,5931
Zurich	2,2696	1,5340	26,1886	–	89,0721	4,3236	79,2355	0,9684
	2,2813	1,5090	27,3932	–	88,9216	4,3238	79,1710	0,9792
Francfort	2,5480	1,7222	29,4016	112,2686	–	4,8540	88,9566	1,0872
	2,5655	1,6970	29,5334	112,4586	–	4,8625	89,0346	1,1012
Bruxelles	52,4927	35,48	6,0572	23,1291	20,6016	–	18,3264	2,2399
	52,7618	34,90	6,0947	23,1279	20,5657	–	18,3106	2,2648
Amsterdam	2,8643	1,9360	330,5164	1,2620	112,4143	5,4566	–	1,2222
	2,8815	1,9060	332,4079	1,2630	112,3158	5,4613	–	1,2368
Milan	2343,53	1584	270,4225	1032,5945	919,7538	44,6448	818,1818	–
	2329 68	1541	275,9918	1021,2061	908,0731	44,1547	808,4995	–
Tokyo	162,38	109,75	18,73666	71,54498	63,72663	3,09329	56,68905	0,069287
	163,35	108,05	21,57249	71,60371	63,67118	3,09599	56,68940	0,070117

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 9 juillet, 5,33712 F contre 5,12447941 F, le vendredi 2 juillet 1993.



Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

Le nickel sur la défensive

Un temps porté par l'instabilité de la Russie dont les exportations étaient menacées, le nickel retourne à sa morosité habituelle. Les cours au London Metal Exchange (LME), la Bourse des métaux non ferreux, se sont stabilisés cette semaine autour de 2,34 dollars la livre. Ils étaient de 2,60 dollars la livre à la mi-juin. Quelques éléments militaient en faveur d'une légère hausse au cours de cette période. Le LME, à la grande surprise de tous, affichait une baisse ponctuelle de ses stocks. De 96 312 tonnes ils étaient descendus en quelques jours à 88 312 tonnes. De quoi alimenter de folles chimères et surtout quelques profits : certains opérateurs ont vendu aussitôt à des prix plus élevés que de coutume et ont trouvé acquéreur.

Des rumeurs alarmistes circulaient en effet sur le combinat de Norilsk, en Sibérie centrale, principal producteur de nickel de Russie. Pris d'une sévérité soudaine, le ministère russe du commerce extérieur exigea que les compagnies fournissent des documents comptables – on croit rêver! – et des justificatifs des ventes pour allouer de nouvelles licences d'exportation. Outre Norilsk, cette mesure concernait 93 producteurs russes de matières premières menacés de ne plus pouvoir vendre à partir du 1er juillet. D'aucuns expliquaient même la brutale diminution des stocks du MLE par cette mesure. Depuis, le marché s'est retourné car il a entendu parler, au contraire, de prochains arrivages de plus de 10 000 tonnes en provenance de la même Russie.

Que s'est-il passé? *«On ne peut pas faire la différence entre les exportations officielles et les ventes illégales de la Russie*, explique un négociant. *Mais une chose est certaine, quelles que soient leurs provenances, elles ne manqueront pas de garnir à nouveau les stocks du LME.»* Autre hypothèse non moins vraisemblable : le marché russe, bradé à un prix encore plus bas que les cours mondiaux, trouvera preneur au détriment d'autres approvisionnements qui s'entassent dans les entrepôts de Rotterdam et d'Anvers. L'atmosphère est donc au sauve-qui-peut généralisé.

Tendances fondamentales négatives

Et voilà que, tout à coup, les professionnels se souviennent avec horreur que les fondamentaux de ce matériau, à la fois dur et malléable, restent négatifs, que le marché, à défaut de hausse, n'avait connu tout au plus que des oscillations. Le nickel est frappé de surcapacité face à une demande non seulement tiède mais touchée elle aussi de... surproduction. Tributaire de l'activité sidérurgique – le nickel sert essentiellement à produire de l'acier inoxydable – le marché ne semble pas sortir de ce dilemme. Comment à la fois échapper aux stocks faramineux du métal et aux stocks de son débouché essentiel? Car, si ce milieu, discret, ne consent à donner aucune statistique sur l'inox entreposé en Europe, personne n'ignore – et encore moins les producteurs de nickel eux-mêmes – que l'Europe est largement pourvue. A ce point pourvue qu'elle a fourni à la Chine et aux Etats-Unis des livraisons substantielles. C'était au début de l'année. Depuis les mois ont passé sur un nickel tombé dans les oubliettes au fur et à mesure des saisons. L'été ne le ressuscitera pas. La production d'acier inoxydable s'arrête pour cause de congés...

Que reste-t-il à faire sinon réduire les capacités? Les producteurs, à l'exception de la France et du Japon n'ont pas voulu le faire. L'Etat nippon a diminué sa production de 10 % environ l'année dernière et la France, par le biais de la Société métallurgique Le Nickel (Eramet-SLN) a abaissé sa production l'année dernière de 4 000 tonnes environ. *«Nous ralentissons notre rythme de production en Nouvelle-Calédonie* [c'est en ce lieu que sont situés les gisements de nickel français] *au cours du deuxième semestre en fonction de l'évolution des ventes et des stocks»*, assure un responsable d'Eramet qui ne veut pas être cité. On ne saurait être plus mystérieux.

En attendant, l'usine de transformation de la SLN, à Sandouville-Le Havre, fonctionne à son rythme normal. Cette unité fabrique principalement des super-alliages destinés à l'aéronautique et à l'industrie nucléaire ainsi que des alliages pour les monnaies. Sandouville produit aussi du chlorure de cobalt pour l'industrie des pneumatiques et du chlorure ferrique pour le traitement des eaux. Présenté dans la légende comme le métal du diable – *Old Nick* est le diablotin des montagnes –, le nickel continue de jeter son sortilège sur le marché et les opérateurs, qui attendent des jours meilleurs sans savoir à quel saint se vouer...

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 9-7
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 983 (+ 55) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 244 (– 18) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 275 (– 125) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Août	276,8 (+ 2,3) Dollars/tonne
Café (Londres) Septembre	981 (+ 53) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Septembre	981 (+ 3) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Septembre	298 (– 4) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Septembre	241 (+ 3) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Septembre	220,50 (+ 14,20) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Août	16,50 (– 0,27) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 2-7-93	Cours 9-7-93
Or fin (kilo en barre)	71 100	73 850
– (kilo en lingot)	71 500	73 000
Pièce française (20 F)	410	420
• Pièce française (10 F)	340	372
Pièce suisse (20 F)	410	418
Pièce latine (20 F)	430	416
• Pièce tunisienne (20 F)	386	420
Souverain	525	530
• Souverain Elisabeth II	500	580
• Demi-souverain	271	280
Pièce de 20 dollars	2 280	2 860
– 10 dollars	1 205	1 280
• – 5 dollars	640	760
– 50 pesos	2 625	2 725
• – 20 marks	NC	528
– 10 florins	401	443
• – 5 roubles	282	289

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Brutal retour de flamme

Changement à vue cette semaine, sur le marché financier de Paris, où les taux d'intérêt à court terme, loin de poursuivre leur désescalade, ont amené une brutale remontée, en liaison avec le non moins brutal coup de semonce sur le franc. Motif : d'énormes ventes de titres d'Etat français à court terme (bons du Trésor) émanant de l'étranger (Japon, Etats-Unis, Grande-Bretagne, etc.) où les investisseurs, changeant leur fusil d'épaule, se sont massivement portés sur les titres de l'Etat allemand et sur les actions des sociétés d'outre-Rhin, après révision des pronostics formulés sur l'évolution de la conjoncture en France et en RFA *(voir ci-dessus en rubrique Devises et or)*. Le rendement de l'emprunt d'Etat allemand (Bund) est revenu de 6,69 % à 6,55 % avec l'espoir de nouvelles baisses, ce qui a précipité les achats.

A Paris, les ventes bénéficiaires ont porté surtout sur les titres d'Etat à court terme, les acheteurs ayant, auparavant, anticipé très fortement une forte diminution des taux anormalement élevés après la crise monétaire de l'hiver dernier. L'accès de faiblesse du franc a accéléré ce mouvement déjà amorcé depuis une quinzaine de jours, et les effets ont été spectaculaires. Si le loyer de l'argent au jour le jour ne s'est que faiblement tendu à 7 1/2 % (+ 1/8 %), celui de l'argent à trois mois, le seul qui compte, a bondi de 7,06 % à 7,60 %-8,20 %, supérieur de 0,6 point au 3 mois allemand, alors qu'il lui était inférieur de 0,3 point il y a huit jours.

Sur le long terme, plus éloigné et moins touché, pour l'instant, par les ventes étrangères, le rendement de l'OAT dix ans s'est maintenu à 6,81 %, soit 0,25 point au-dessus du Bund à dix ans. Sur le MATIF, le cours du contrat notionnel à dix ans a bien résisté, à 119,64, avec même des rachats étrangers et français vendredi en clôture. Cela signifie que les marchés jouent toujours une lente diminution des taux longs français mais, dans l'immédiat, ne croient plus, ou croient moins, à celle des taux courts.

Sur le marché obligataire domestique, on a joué relâche cette semaine, tandis que l'emprunt Balladur se plaçait : il a été souscrit presque trois fois, à 110 milliards de francs. La Caisse nationale des autoroutes (CNA), gérée par la Caisse des dépôts, qui a fêté son trentième anniversaire, a collecté 92 milliards de francs depuis sa création en 1963, avec une dette globale de 71 milliards de francs fin 1992, dont 25 milliards en devises étrangères. Bénéficiant de la prestigieuse notation AAA, sans garantie de l'Etat, elle émettra 10,4 milliards de francs d'emprunts en 1993, un record. Le Comptoir des entrepreneurs va bénéficier de la garantie de l'Etat pour un emprunt émis en juillet, contribution de la puissance publique au plan de redressement de cet établissement, dont la scandaleuse défaillance a, indirectement, mis en cause les plus hautes autorités et, peut-être, porté un coup fatal aux institutions financières spécialisées (IFS).

Amorce de recul sur les sicav monétaires

Les retraits nets sur les sicav à court terme ont été de 25,8 milliards de francs en juin, selon les statistiques d'Europerformance, après une collecte nette de 44,5 milliards de francs en mai. Pour les sicav monétaires, le plus gros de l'encours global (1 112,3 milliards de francs sur 1 363,3 milliards de francs), les retraits atteignent 36,7 milliards de francs, contre des souscriptions nettes de 30 milliards de francs en mai. Le mois de juin donne traditionnellement lieu à des retraits (– 9,8 milliards de francs en 1992 et – 15,3 milliards de francs en 1991), mais cette année le retrait est plus accentué, probablement du fait des souscriptions à l'emprunt Balladur, qui donnent lieu à des transferts. Mais, comme cet emprunt, clos le 10 juillet, sera payable le 16 juillet, ce n'est qu'au mois de juillet que les statistiques enregistreront véritablement l'impact de l'émission.

En tout cas, sur douze mois, de juillet 1992 à juin 1993, les rachats l'emportent sur les souscriptions de 3,2 milliards de francs pour l'ensemble des sicav à court terme et de 25,3 milliards pour les sicav monétaires. A cet égard, notons que selon Europerformance le rendement net, avant impôt, des sicav indexées sur le marché monétaire s'établissait à 6,72 % pour la dernière semaine de juin, sur une base annuelle. Autre phénomène, tout à fait logique, les souscriptions nettes de sicav obligataires ont atteint 14,9 milliards de francs en juin contre 11,4 milliards de francs en mai, surtout sur les françaises, dont la collecte dépasse 60 milliards de francs depuis le début de l'année (59,6 milliards sur douze mois). Quant aux sicav actions, le recul se poursuit : – 1,4 milliard de francs en juin, – 8,9 milliards depuis le début de l'année et – 15,8 milliards de francs sur douze mois.

F. R.

Le Monde

En marge du sommet de Tokyo

Bill Clinton a quitté Tokyo, samedi 10 juillet, pour Séoul après avoir conclu *in extremis* avec le premier ministre japonais un accord-cadre définissant les nouvelles règles du jeu des relations commerciales américano-nippones. Bien que les objectifs chiffrés demandés par Washington ne figurent pas dans cet accord, l'important excédent commercial nippon vis-à-vis des Etats-Unis (50 millions de dollars) devrait cependant être réduit.

Le sommet des Sept est décidément placé sous le signe du commerce puisqu'il y a trois jours, les grands pays industriels sont parvenus à un consensus pour débloquer les négociations commerciales multilatérales (*le Monde* des 8 et 9 juillet). Vendredi, la rencontre entre les Sept et Boris Eltsine s'est déroulée dans un climat favorable, et la Russie a obtenu la confirmation de la création d'un fonds multilatéral de privatisation doté de 3 milliards de dollars.

Les Etats-Unis et le Japon concluent un important accord commercial

TOKYO

de notre correspondant

« Les deux pays ont fait des choix douloureux », a déclaré Bill Clinton, ajoutant que l'accord signé samedi 10 juillet *« constitue un important pas en avant en direction d'un meilleur équilibre des échanges entre les Etats-Unis et le Japon »*. Ce nouvel accord cadre américano-nippon, appelé à faire suite aux *« initiatives sur les obstacles structurels »* décidées en 1989-1990, semblait pourtant encore loin d'être atteint au milieu de la nuit de vendredi à samedi.

C'est quelques heures avant le départ du président américain que les négociateurs sont finalement parvenus à un texte souhaité tant par l'hôte de la Maison blanche, qui ne voulait pas revenir les mains vides à Washington, et un premier ministre japonais, démissionnaire, qui avait bien besoin de mettre un succès à son actif à la veille des élections générales du 18 juillet.

Ce dernier, en dépit d'évidents antagonismes qui faisaient écrire à la presse nippone de ce samedi matin qu'il n'y aurait pas d'accord, a réussi à éviter de se laisser entraîner dans la fixation d'objectifs chiffrés de réduction du déficit comme le demandaient les Américains. Des objectifs chiffrés sont *« fondamentalement indésirables »*, avait déclaré Kiichi Miyazawa, car ils risquent de conduire à un *« commerce administré »*.

Le Japon s'engage néanmoins *« à faciliter l'accès de son marché tant dans le domaine des marchandises que des services afin de parvenir à moyen terme à un réduction significative de son excédent commercial »* par des mesures fiscales et monétaires. Un engagement, précise le communiqué, qui concerne les importations non seulement des Etats-Unis mais des autres pays et qui est assorti d'un renforcement des mécanismes de consultation bilatérale et de la périodicité (deux fois par an) des rencontres au cours desquelles seront évalués les résultats obtenus. L'accord mentionne en outre des secteurs précis où sont attendus des progrès en matière d'accès des firmes étrangères.

En contrepartie, le Japon a obtenu des Américains qu'ils s'engagent à poursuivre leur effort pour réduire le déficit du budget fédéral : le président Clinton a reconnu au cours de sa conférence de presse qu'il s'agissait là d'un élément du *« marchandage »* entre les deux pays. Les Japonais acceptent un assouplissement des réglementations sur les établissements financiers, les constructeurs automobiles et les équipementiers. Le Japon s'est en outre engagé à ouvrir davantage les marchés publics dans le secteur des ordinateurs et des super-ordinateurs, des satellites, des équipements médicaux et des télécommunications. A la suite de leurs rencontres bi-annuelles, les chefs de gouvernement des deux pays publieront un communiqué dans lequel figureront les résultats obtenus tant dans les domaines sectoriels que structurels.

Renforcer le système du libre-échange

Si le cadre est fixé, il reste à mettre en œuvre ses dispositions. *« Nous ne devons pas nous faire d'illusions »*, a déclaré M. Clinton. *« Ce que nous annonçons aujourd'hui est un accord-cadre dont les principes devront être concrétisés par des accords qui restent à négocier. Ces négociations s'annoncent serrées. Du moins, sommes-nous tombés d'accord sur ce que doivent être leurs résultats : des progrès tangibles et qualifiables »*. Pour M. Miyazawa l'essentiel a été préservé : *« le maintien et le renforcement d'un système de libre-échange »*.

Que faut-il attendre de ce « nouveau contrat » entre Washington et Tokyo ? L'accord dit *« initiatives sur les obstacles structurels »* eut des résultats encourageants (dans le domaine de la distribution, des licences et des mesures anti-trust). Mais ces concessions se traduisirent aussi par un renforcement du maquis de réglementations frappant les activités des firmes étrangères sur l'archipel. En 1986, les Américains obtinrent de haute lutte un meilleur accès au marché des « puces électroniques ». Sept ans plus tard, leur part du marché (20 %) n'a pas augmenté alors qu'elle progresse dans d'autres parties du monde.

Ph. P.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Heures locales », folioté de 17 à 24 et un cahier « Radio-télévision », folioté de 1 à 32
Le numéro du « Monde » daté 10 juillet 1993 a été tiré à 467 671 exemplaires.

La Russie resserre ses liens avec les pays industriels

TOKYO

de nos envoyés spéciaux

La Russie n'est pas encore devenue le huitième membre du G7, mais comme disait Boris Eltsine, par principe optimiste sur cette question comme sur bien d'autres : *« Nous ne sommes pas pressés, mais un jour ou l'autre nous y arriverons »*. Bien que la question n'ait pas été évoquée au cours des entretiens entre chefs d'État et de gouvernement, il existe *« un consensus qu'il est temps pour la Russie de rejoindre les Sept »*, a déclaré, pour sa part, le président Bill Clinton au cours d'une conférence de presse.

M. Eltsine, lors de sa rencontre vendredi après midi 9 juillet avec les dirigeants occidentaux, avait invité leurs ministres des finances et des affaires étrangères à se réunir à Moscou en septembre prochain : une façon sans doute de resserrer davantage les liens avec le club des Sept. Faute de pouvoir encore participer à part entière au sommet de l'année prochaine à Naples, il y sera une nouvelle fois l'invité du dernier jour.

Le président russe était naturellement venu à Tokyo remercier pour les mesures en faveur de son pays qu'avaient arrêtées quelques heures plus tôt les membres du G7. Elles étaient à vrai dire pour l'essentiel déjà connues puisque leurs grandes lignes avaient été annoncées en avril, à la veille du référendum en Russie, et avec l'objectif très ouvertement proclamé de soutenir Boris Eltsine. Il s'agit pour l'essentiel d'un programme de restructuration et de privatisation qui devrait mobiliser 3 milliards de dollars d'ici la fin de 1994, soit malgré tout un de moins que ce que Bill Clinton s'était fait fort d'obtenir de ses partenaires.

Curiosité et inquiétude

Les Sept ont veillé à mettre les formes, à ne pas donner le sentiment qu'on traitait la Russie en pays assisté, à user dans la déclaration finale du sommet de formules comme l' *« auto-assistance »* indiquant que c'est sur les Russes eux-mêmes que comptent les Occidentaux. Le président russe n'en a pas moins été soumis vendredi à un feu nourri de questions qui traduisaient, autant que la curiosité, une inquiétude sensible et certaines exigences de ses hôtes.

Le bilan dressé par Boris Eltsine de l'avancement des réformes en Russie se voulait des plus rassurants : il a souligné notamment les progrès accomplis vers l'économie de marché et en particulier vers la privatisation des entreprises, en notant qu'un sixième des travailleurs russes étaient aujourd'hui employés dans le secteur privé. Il a fait état aussi des premiers résultats dans la lutte contre l'inflation (actuellement supérieure à 15 % par mois), insistant sur sa volonté de la juguler complètement, et sur la réduction du déficit budgétaire. Il a indiqué d'autre part que les prix du gaz et du pétrole, objets de réguliers débats politiques depuis plusieurs années, seraient prochainement libérés, comme l'ont déjà été ceux du charbon.

Interrogé avec insistance par ses interlocuteurs sur les dysfonctionnements de la politique monétaire dus à des directives divergentes émanant de la banque centrale et du gouvernement, il a répondu que dans le projet de constitution, la banque centrale serait placée sous le contrôle de la présidence et que ces problèmes d'incohérence ne se poseraient donc plus. M. Eltsine estime que cette nouvelle constitution a « 80 % ou 90 % » de chances d'être approuvée.

L'une des demandes les plus pressantes qu'avaient à formuler les Occidentaux, la France en particulier, porte sur les conditions de la modernisation du parc de centrales nucléaires dans l'ex-URSS. Soucieux d'aider les pays de la CEI dans cette tâche, pour laquelle la Communauté européenne au moins consent déjà un effort financier considérable (de l'ordre de 450 millions d'Ecus, soit environ 3 milliards de francs d'ici fin 1994), les pays du G7 déplorent un manque de coopération des autorités nucléaires russes. Ils réclament notamment que soient transmis les plans des centrales de Russie et plus encore des autres pays de la CEI, qui sont détenus à Moscou. L'Ukraine réclame en vain ces plans. Boris Eltsine a promis vendredi qu'ils seraient communiqués.

La Géorgie et l'Ukraine

A propos des crises qui affectent la fédération elle-même et la Géorgie, le président Eltsine n'a pas caché son inquiétude. Il a redouté pour la Georgie une évolution à la Yougoslave, s'est défendu des accusations formulées contre Moscou à propos d'un soutien de l'armée russe aux séparatistes abkhazes, s'est déclaré opposé à une *« fragmentation de la Géorgie »*, et a proposé l'envoi d'une cinquantaine d'observateurs internationaux dans la région. Il s'est voulu rassurant en revanche à propos des relations avec l'Ukraine en demandant à ses interlocuteurs de ne pas écouter les discours de l'opposition et en leur garantissant que Moscou n'avait sur la Crimée aucune revendication. Boris Eltsine a aussi réclamé aux Occidentaux d'être vigilants sur le respect des droits des minorités russes hors de Russie, en particulier en Estonie où elles sont victimes, a-t-il dit, de *« discriminations »*.

Dès son arrivée à Tokyo, M. Eltsine avait au détour d'une phrase rappelé que la Russie était *« une et indivisible »*. Au cours d'une conférence de presse conjointe avec M. Miyazawa, il devait déclarer que le contentieux territorial serait *« examiné sous tous ses angles »* au cours de sa visite annoncée pour octobre mais que cette question était *« explosive »* et qu'il faudrait attendre une stabilisation de l'économie et des conditions de vie en Russie avant qu'une décision puisse être prise de manière sereine.

Les réactions aux déclarations de M. Eltsine sont mitigées. S'il paraît exclu d'espérer une normalisation *entière* (par la passation d'un traité de paix) avec la Russie, l'Asahi croit percevoir un réchauffement entre Moscou et Tokyo. Pris dans le jeu de la concertation multilatérale vis-à-vis de la Russie, le Japon paraît se résoudre à voir ajourner ses espoirs de règlement du problème étroitement national des « territoires du nord » sur lequel il ne peut guère compter sur l'appui de la communauté internationale.

PHILIPPE PONS et CLAIRE TREAN

Part de la CEI à la production mondiale

en %	
Minéraux	
TITANE	50
PLATINE	44
MANGANÈSE	38
MERCURE	37
CHROME	27
MAGNÉSIUM	26
NICKEL	23
DIAMANTS	18
OR	15
ÉTAIN	14
ZINC	14
PLOMB	14
ARGENT	11
Sources d'énergie	
URANIUM	50
GAZ NATUREL	25
PÉTROLE	18

Source : Union de banques suisses, données 1991

Placée en position de demandeur vis-à-vis des pays industriels, l'ex-URSS est cependant la puissance la mieux dotée du monde en ressources naturelles. En dépit de l'importante baisse de production intervenue depuis 1988, la CEI fournissait environ 18 % de la production de pétrole brut du monde en 1991 et 16,5 % en 1992 ; 20 % environ de la consommation de gaz naturel de l'Europe occidentale proviennent de Russie. Récemment, les exportations massives de certains métaux, comme le nickel ou le platine ont déséquilibré les marchés mondiaux ***(lire page 15)***.

L'ONU décide l'envoi de cinquante observateurs en Abkhazie

Le Conseil de sécurité des Nations unies a décidé, à l'unanimité, vendredi 9 juillet, d'envoyer une mission de cinquante observateurs militaires en Géorgie, lorsqu'un cessez-le-feu aura été établi dans la zone des combats entre les forces gouvernementales géorgiennes et les indépendantistes abkhazes soutenus par les « volontaires du Conseil des peuples du Caucase ».

La résolution demande au secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali d'envoyer un émissaire pour contribuer à la mise en place d'une trêve. C'est la première fois que les Nations unies interviennent dans un conflit dans un pays issu de l'ex-URSS.

Sur le terrain, la pression des forces abkhazes s'accentue autour de Soukhoumi, la capitale de la province, où se trouve toujours le président géorgien Edouard Chevardnadze, dont la résidence a été atteinte à plusieurs reprises par des tirs d'artillerie. Un communiqué du ministère de la défense abkhaze annonçait la prise, dans la nuit de vendredi à samedi, du village stratégique de Chroma, situé sur les hauteurs dominant Soukhoumi. – *(AFP.)*

A nos lecteurs

L'abondance de l'actualité nous contraint à différer la publication de notre page « Dates ».

D'autre part, la grève à Météo-France (*le Monde* du 10 juillet) nous empêche de publier les prévisions habituelles. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir accepter nos excuses.

D'importants changements sont attendus à la tête de l'armée algérienne

Les quotidiens indépendants algériens *el Watan* et *le Matin* ont indiqué, samedi 10 juillet, que d'importants changements à la tête de l'armée devaient être annoncés dans la journée ou dans les tout prochains jours.

Reprenant et complétant une rumeur persistante depuis quelques semaines, ces journaux font savoir que le ministre de la défense nationale, le général-major Khaled Nezzar, céderait son poste au général Lamine Zéroual, tandis que le chef d'état-major, le général Abdelmalek Guenaizia, serait remplacé par le général-major Mohamed Lamari, qui commande actuellement les unités spéciales engagées dans la lutte contre les groupes extrémistes musulmans.

Selon différentes sources, il semble que le général Nezzar, gravement malade depuis de longs mois, aurait lui-même souhaité ces changements. Souvent considéré comme le véritable « numéro un » du pays, il est l'un des cinq membres du Haut Comité d'Etat (présidence collégiale).

Mort du professeur Pierre Debray-Ritzen

Le professeur Pierre Debray-Ritzen est mort, mercredi 7 juillet. Il était âgé de soixante et onze ans.

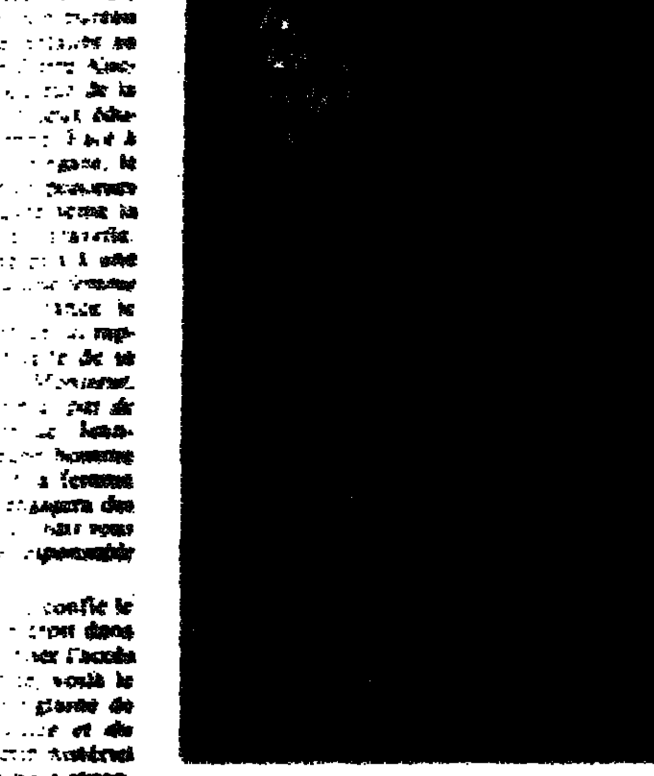
Provocant, péremptoire, éclectique et le nœud papillon immuable, Pierre Debray-Ritzen était homme de polémique. Il avait fait un parcours hospitalier parisien classique, choisissant dans un premier temps la pédiatrie puis se spécialisant en psychiatrie avant d'exercer la psychiatrie infantile à l'hôpital des Enfants-Malades. Il s'était en particulier beaucoup intéressé aux problèmes de la dyslexie.

Ce spécialiste occupait une place tout à fait particulière dans le paysage psychiatrique français. Violemment opposé aux freudiens, il était l'un des représentants les plus marqués de la psychiatrie purement organiciste et ne cachait guère ses liens avec l'extrême droite. Dans un essai très controversé, *Lettre ouverte aux parents des petits écoliers* (1978), il avait notamment développé sa conviction que *« l'intelligence est déterminée à 80 % par le patrimoine génétique »* des enfants. A ses yeux, les inégalités *« naturelles »*, auxquelles l'école ne peut remédier qu'à la marge, expliquent *« les différences intellectuelles qui structurent à peu près les couches de la hiérarchie sociale »*.

Ses conceptions « biologisantes » apparaissent à beaucoup excessivement réductrices et schématiques même si elles peuvent dans certaines pathologies (comme la dyslexie ou l'autisme) ne pas être dénuées d'intérêt.

[Né le 27 février 1922 à Paris, docteur en médecine, Pierre Debray-Ritzen a été interne (1946), puis médecin (1962) des hôpitaux de Paris. Médecin de l'hôpital des Enfants-Malades, service de psychopédiatrie (1971), il avait été, à partir de 1974, professeur à la faculté de médecine de Paris. Ecrivain, il est l'auteur de plusieurs romans : *l'Odeur du temps* (1963), *le Défi aux étoiles* (1964), *les Nervures de l'être* (1967), *Un final vénitien* (1971), ainsi que de nombreux essais sur *Simenon* (1961), *la Scolastique freudienne* (1972), *Koestler* (1975), *la Psychologie de l'enfant de A à Z* (1976), *Psychologie de la littérature* (1977), *Psychologie de la création* (1979), *l'Usure de l'âme* (1980) et surtout de la *Lettre ouverte aux parents des petits écoliers* (1978) qui déclencha une vive controverse sur l'éducation des enfants.]

□ **Bourgogne : Jean-François Bazin (RPR) conforte une majorité relative.** – L'adoption, vendredi 9 juillet, par vingt-sept voix (vingt-trois RPR et UDF, deux Bourgogne-Nature et Tradition, et deux France unie) contre vingt-cinq (onze PS, huit FN, deux PC, trois Verts et un GE), trois abstentions (un MRG, un GE et un Vert) et deux non-participations au vote, sur les cinquante-sept élus que compte l'assemblée régionale, d'un plan régional pour l'emploi, semble esquisser une majorité autour de Jean-François Bazin, RPR, président du conseil régional de Bourgogne. Les élus RPR et UDF ont été rejoints, dans ce scrutin, pour la première fois, par deux élus du Mouvement des réformateurs de Jean-Pierre Soisson. Le vote de ce plan s'est toutefois déroulé dans une atmosphère houleuse ; un premier vote qui avait donné des résultats identiques avait été contesté et annulé. – *(Corresp.)*



HEURES LOCALES

LA JUSTICE DES BANLIEUES

Les antennes créées en novembre 1990 pour restaurer le droit dans les zones déshéritées permettent de répondre de manière adaptée à la petite délinquance urbaine, notamment à Paris, Lyon et Marseille

QUARTIER du Luth à Gennevilliers (Hauts-de-Seine). Dans son bureau de l'antenne de justice installée au pied de logements HLM, Jean-Pierre Alacchi, premier substitut du procureur de la République de Nanterre, reçoit deux éducateurs de Villeneuve-la-Garenne. Face à eux, Karim, vingt-quatre ans, élégant, le visage encore adolescent. Depuis plusieurs mois, ce jeune garçon désœuvré sème la terreur dans le quartier de la Caravelle. Récemment, il s'en est même pris à une femme enceinte. *« S'attaquer à une femme enceinte, c'est inqualifiable »*, tance le représentant du parquet avant de lui rappeler la promesse qu'il avait faite de se calmer, deux mois plus tôt. *« Monsieur, tous les matins, j'y pense : je n'ai pas de travail ! »* A l'issue de l'entrevue, Jean-Pierre Alacchi annonce au jeune homme qu'il a l'intention de recevoir la femme enceinte avant de décider s'il engagera des poursuites. Et de conclure : *« Je vais vous obtenir un rendez-vous avec le responsable de l'ANPE locale. »*

« Ici, je fais du sur-mesure », confie le premier substitut. Restaurer le droit dans les quartiers déshérités et favoriser l'accès de tous les citoyens à la justice, voilà le double objectif assigné à la vingtaine de maisons et antennes *« de justice et du droit »*, nées du séminaire interministériel du 24 novembre 1990. Créées pour répondre à la petite délinquance, la plupart ont élu domicile dans les banlieues parisienne, lyonnaise et marseillaise.



Pour faire face aux mille petits délits qui empoisonnent la vie des cités (vols à l'étalage ou à la roulotte, coups entre voisins, non-paiement de pension alimentaire...), *« les procédures traditionnelles sont souvent inefficaces. Soit les dossiers sont classés sans suite. Soit, lorsque poursuites il y a, l'audience n'intervient qu'un an plus tard et ne fixe que des peines symboliques qui, si le coupable ne peut pas payer, ne seront pas exécutées »*, explique Isabelle Toulemonde, chargée du dossier au ministère de la justice. *« Ici on a le temps d'écouter les doléances des justiciables »*, plaide le premier substitut de Nanterre, qui, un après-midi par semaine (ils sont cinq magistrats à se relayer à Gennevilliers), déploie des trésors de patience pour réconcilier l'inconciliable.

Principal moyen d'action : la médiation pénale (confrontation entre la victime et l'auteur du préjudice, organisée sous l'autorité du représentant du parquet) permet de régler à l'amiable des différends, en évitant la longueur des procédures judiciaires. Si le préjudice est réparé dans le délai fixé, l'affaire est classée. Dans le cas contraire, *« j'exerce les poursuites pénales et m'assure de la fixation de l'audience afin que l'affaire vienne rapidement devant le tribunal »*, note Jean-Pierre Alacchi.

Une application compréhensive

Dix-huit mois après l'ouverture de l'antenne de Gennevilliers, le bilan est plus qu'honorable : en 1992, sur soixante médiations pénales, cinq seulement ont échoué. Pas question cependant de faire de la conciliation à tout prix : en cas d'infraction grave, l'auteur est immédiatement déféré au palais de justice.

Pierre Lyon-Caen, procureur de la République de Nanterre, ne tarit pas d'éloges sur les maisons de justice : *« Elles donnent une visibilité plus nette de l'action judiciaire dans les banlieues; elles nous font prendre conscience des dysfonctionnements de l'administration de la justice; et surtout elles nous permettent de prendre la décision la mieux adaptée à chaque cas individuel. »* A tel point que le procureur a ouvert il y a trois mois la seconde antenne des Hauts-de-Seine, à Bagneux, dans le quartier des Blagis.

Clé de voûte du système, le magistrat est épaulé par un travailleur social chargé du suivi des dossiers (vérifier que les engagements sont bien tenus...) et une secrétaire. En renfort, plusieurs intervenants assurent des permanences hebdomadaires : un *« conciliateur civil »*, bénévole qui *« arbitre »* les conflits de voisinage, un avocat, un éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse, un agent du comité de probation chargé de suivre les condamnés en milieu ouvert et un responsable de l'Association départementale d'aide aux victimes d'infractions pénales (ADAVIP), qui informe les victimes sur les démarches à entreprendre.

Enfin, depuis un an, la RATP (et la SNCF plus récemment) délègue, chaque mois, un représentant à l'antenne de Gennevilliers, pour *« régulariser »* la situation des jeunes qui voyagent sans billet.

La mise en place d'un tel dispositif suppose un étroit partenariat entre l'Etat et les collectivités locales. Si l'Etat octroie une dotation de 200 000 francs à toute maison de justice en gestation, la contribution des municipalités n'est pas négligeable. La mairie de Gennevilliers prend en charge le loyer et les frais de fonctionnement de l'antenne.

Afin de préserver l'indépendance de la justice, le procureur de Nanterre veille à ne pas recourir à des agents de la fonction publique territoriale : le travailleur social et la secrétaire sont donc rémunérés par l'ADAVIP, grâce aux subventions que l'association reçoit de l'Etat.

Quand on demande si les maisons de justice ne constituent pas l'acte de naissance d'une justice à deux vitesses, Pierre Lyon-Caen balaie l'objection : *« Il n'y a pas d'égalité entre une personne qui habite Neuilly et celle qui vit dans une tour d'un quartier défavorisé. Dans ces conditions, compenser ces handicaps sociaux par une application plus compréhensive des règles en cas d'infraction modeste me paraît être une application juste du principe d'égalité. »*

Philippe Baverel

Déséquilibre

JADIS célèbre et judicieuse, la formule *« Paris et le désert français »* n'a plus guère, aujourd'hui, de fondement. Lyon, Toulouse, la métropole du Nord, Strasbourg, les agglomérations nantaise ou rennaise, pour ne citer que quelques pôles urbains, constituent des contrepoids et des viviers de développement. Mais, contrairement à ce que veulent faire croire les incantations de beaucoup à la recherche d'un consensus à tout prix, le clivage et les déséquilibres entre la région capitale et la province restent une réalité et une donnée permanentes des choix d'aménagement du territoire.

Un déséquilibre coûteux, à la fois en termes économiques, fiscaux, culturels, universitaires, qui se manifeste d'ailleurs à deux niveaux : entre l'Ile-de-France et les régions éloignées de l'ouest ou du centre et entre le cœur francilien et les zones les plus périphériques du Grand Bassin parisien. C'est la raison pour laquelle il faut saluer la décision des huit régions qui forment ce bassin d'explorer ensemble les voies de leur développement à long terme. Ce faisant, les présidents des conseils régionaux concernés ne font que valider une bonne initiative – raisonner en termes de grands ensembles géographiques – qui revient à la DATAR et à l'ancien ministre de l'aménagement du territoire, Jacques Chérèque.

Le gouvernement, au sein duquel siègent les « patrons » de l'Ile-de-France et des Hauts-de-Seine, Michel Giraud et Charles Pasqua, aura l'occasion, le 12 juillet à Mende, de définir ses priorités et de fixer, en baisse, les objectifs de croissance de la région capitale. Ce ne sera pas le seul dossier traité (primes aux artisans en zones rurales, plan pour les PME, routes, transferts d'emplois publics, contrats de Plan) mais sûrement l'un des plus significatifs.

François Grosrichard

FORMATION

LES EMPLOYÉS DU BAS-VERDON EN STAGE

Pour que les fonctionnaires des communes rurales puissent profiter de leurs droits, des maires jouent la proximité

EN formation, les employés communaux ne s'ennuient pas ! Il faut dire que le sujet du jour les concerne particulièrement, il s'agit du *« milieu municipal »*. Douze personnes – agents d'entretien, femmes de service, garde champêtre, – venues d'une cinquantaine de kilomètres alentour, sont réunies dans l'ancienne salle de cinéma de la mairie de Valensole, petite commune du sud des Alpes-de-Haute-Provence.

C'est la première fois que ces employés bénéficient de la formation continue. Bien qu'ils travaillent depuis des années dans une mairie, personne ne leur a jamais expliqué en quoi consiste le statut de la fonction publique territoriale. *« Je ne savais pas, par exemple, que le centre de gestion tente de nous reclasser, si le maire ne veut plus de nous »*, remarque Claude, trente-huit ans, garde champêtre à Moustiers. La plupart de ses collègues sont, comme lui, manifestement contents de préciser des connaissances très floues.

Paul, agent d'entretien moustachu et rouspéteur, semble venu de La-Palud-sur-Verdon par obligation plus que par intérêt. Pour l'inciter à participer au stage, le maire et le secrétaire de mairie l'ont accompagné. Ils assistent même à la séance. *« Dans nos petites communes, il est difficile d'avoir un rapport d'employeur à employé. Il est bon qu'une personne extérieure rappelle aux agents ce que c'est que le service public »*, explique le maire, Michèle Bizot-Gastaldi (PC). Sa présence n'intimide guère Paul, gentil chahuteur, qui ne cesse de faire des remarques, et de perturber certains exposés.

Les formateurs, Jean-Yves Arnaud, directeur du centre de gestion, et Michel Jodts, responsable départemental du Centre national de la fonction publique (CNFPT), présentent les droits des employés communaux. Mais, à la demande des maires, ils insistent longuement sur leurs devoirs, *« nettement moins bien connus »*. Ainsi l'obligation de réserve est-elle fort malmenée dans ces petits villages provençaux où l'heure du pastis est aussi, souvent, celle des confidences avec les administrés. *« C'est au maire de divulguer ses projets, pas à vous. Dans les réunions de famille ou d'amis, faites attention à ce que vous dites ! »*, prévient Jean-Yves Arnaud.

Au chapitre des contraintes figure l'interdiction de cumuler activités publique et privée. Or, sur le plateau du Bas-Verdon, il n'est pas rare que les employés communaux entretiennent aussi une exploitation de lavandin ou d'arbres fruitiers. *« Il peut y avoir une tolérance lorsque l'agent travaille à mi-temps. Mais le maire doit vérifier qu'il n'y a pas de risque d'ingérence. »*

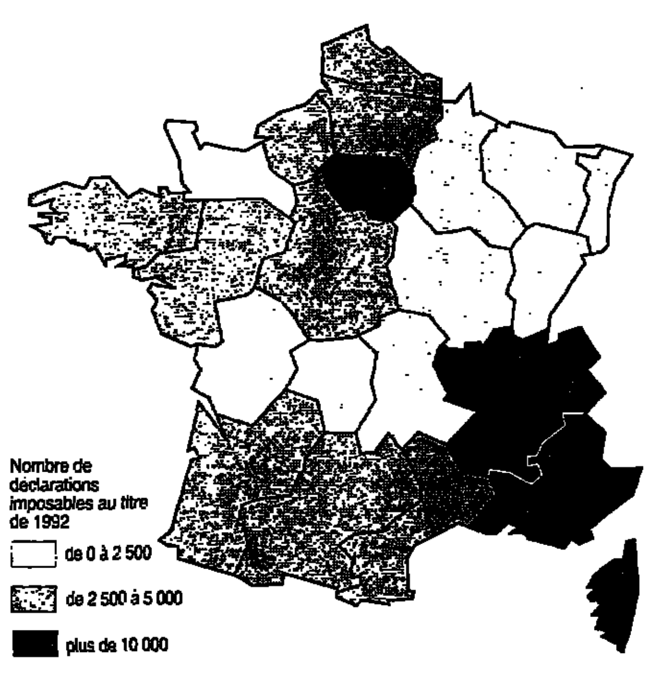
Rafaële Rivais

Lire la suite page 18

REPÈRES

STATISTIQUES

Les régions de la fortune



Les Franciliens sont de loin les contribuables les plus sollicités. En 1992, ils sont 83 682 à payer l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Loin devant les habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur (15 172), ceux de Rhône-Alpes (10 227) ou du Nord-Pas-de-Calais (4 828). Sur l'ensemble du territoire, 157 666 déclarations faisaient ressortir en 1992 un patrimoine net privé supérieur à un seuil fixé à 4,39 millions de francs. Depuis la création de cet impôt, en 1989, sa répartition est relativement stable. Non seulement les Franciliens ont rempli presque la moitié des déclarations déposées, mais ils acquittent près des deux tiers de l'ISF.
(Sources : Direction générale des impôts.)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

HUIT RÉGIONS SOLIDAIRES

Le scénario élaboré par les présidents du Grand Bassin parisien se veut une réponse à l'hégémonie de l'Ile-de-France

RÉÉQUILIBRER le bassin parisien pour que le développement de l'Ile-de-France ne nuise plus aux régions voisines. C'est l'objectif ambitieux que se sont fixé, il y a trois ans, les présidents des huit régions qui constituent le Grand Bassin parisien (1). Réunis au sein d'une conférence permanente, ils ont élaboré un scénario présenté mardi 6 juillet.

Ce document répond au Livre blanc de la DATAR, publié en 1992. Le « *scénario des huit* » présente pourtant de nombreuses similitudes avec la troisième hypothèse de la DATAR. On y retrouve la volonté de maintenir un pôle européen de développement, compétitif et cohérent. Les huit présidents estiment également qu'une *« croissance équilibrée et solidaire du Bassin parisien profitera à chacune des régions qui le composent, permettant d'améliorer l'attractivité de cet espace et la qualité de vie. »*

Le *« scénario des huit »* propose des domaines d'actions prioritaires ainsi que des projets précis en matière d'infrastructures, de logement, de préservation de l'environnement, d'équilibre habitat-emploi, ou encore d'enseignement supérieur et de recherche.

Les régions concernées souhaitent d'abord préserver leurs espaces naturels *« menacés par l'expansion en tâche d'huile de l'agglomération parisienne »*. Pour maîtriser le développement économique et démographique de ces zones, elles revendiquent la possibilité d'émettre des prescriptions ou des directives territoriales d'aménagement sur ces espaces et d'y avoir la maîtrise foncière.

Une *« trame urbaine hiérarchisée »* selon trois niveaux devrait s'intégrer dans cette *« trame verte »*. Il s'agit d'abord d'*« espaces métropolitains »* constitués par l'association de plusieurs grosses agglomérations moyennes recouvrant un bassin d'emploi de 500 000 habitants (c'est-à-dire Rouen-Le Havre-Caen, Le Mans-Alençon-Laval ou l'ensemble des villes nouvelles d'Ile-de-France). Pour lutter contre l'attraction de la région parisienne, ils devraient être reliés entre eux par un véritable réseau de communications interrégionales, et disposer d'universités de haut niveau.

Les *« espaces de projets »*, regroupant 100 000 à 500 000 habitants comme Beauvais-Creil-Compiègne, Cherbourg ou Auxerre-Sens-Troyes, devraient également avoir *« un poids universitaire significatif »* pour pouvoir accueillir des entreprises de haute technologie dans un cadre préservé. Les régions demandent à l'Etat de conduire dans ces espaces une *« politique volontariste »* et des *« stratégies d'agglomération. »*

Enfin, pour permettre aux petites villes de se développer, le *« scénario des huit »* envisage de constituer des *« espaces de développement local »*. Ils nécessiteront des actions de désenclavement et la dynamisation de fonctions administratives et commerciales. L'intercommunalité devrait y être développée pour permettre un *« redéploiement urbain en milieu rural. »*

Nouveaux réseaux de communication

Cette organisation exige la réalisation de réseaux de communications que les huit présidents jugent *« prioritaires »*. Ceux-ci pourraient être réalisés grâce à des contrats avec l'Etat. Le scénario cite la *« route du blé »* entre Orléans, Rouen, Reims et Troyes, la *« rocade des métropoles »* entre Tours, Caen, Rouen, Amiens, Saint-Quentin, Reims, Troyes, Auxerre et Orléans.

Les grandes villes du bassin parisien souhaitent également être reliées aux gares d'interconnexion du TGV d'Ile-de-France. Les huit régions veulent développer leur coopération dans le domaine de la recherche. Elles demandent à l'Etat de programmer rapidement la réalisation de plusieurs autoroutes qui les relieraient entre elles. Elles réclament également des améliorations des réseaux ferrés, la réalisation immédiate de la liaison fluviale Seine-Nord, des études sur l'implantation d'un troisième aéroport international dans le bassin parisien. Elles revendiquent enfin la mise en place par l'Etat d'un grand programme de décentralisation.

Le *« scénario des huit »* prétend préparer *« l'ouverture d'une ère nouvelle pour l'aménagement du territoire et l'action régionale »*. Ce document doit beaucoup à la bonne volonté de la région la plus concernée par cette démarche : l'Ile-de-France. Michel Giraud (RPR), son président, a fait connaître sa *« solidarité »* le 6 juillet : *« L'Ile-de-France a fait elle aussi sa révolution culturelle. Première région française, elle choisit aujourd'hui d'être la première par les devoirs qu'elle a vis-à-vis de la nation tout entière. »* Une solidarité qui se traduirait par l'apport, pendant les cinq prochaines années, de plusieurs centaines de millions de francs à des projets d'intérêt commun dans le Grand Bassin parisien.

C. de C.

(1) Ile-de-France, Picardie, Haute-Normandie, Centre, Basse-Normandie, Pays de la Loire, Champagne-Ardenne, Bourgogne.

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Techniciens territoriaux.** – L'Association des techniciens territoriaux de France (ATTF) organise son prochain congrès à Toulouse, du mercredi 22 au vendredi 24 septembre. L'ATTF, présidée par Didier Delaunay, de Caen, revendique 3 800 adhérents, fonctionnaires territoriaux de catégorie B, travaillant surtout dans les communes. Le congrès de l'ATTF portera cette année sur la technique en milieu sportif. En même temps, une centaine d'entreprises spécialisées dans l'équipement des collectivités locales présenteront leurs produits au Parc des expositions.
▶ **Renseignements au (16) 31-30-41-00.**

■ **Informatique et collectivités.** – Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) prépare les assises de l'informatique à Ajaccio (Corse-du-Sud), prévues du mardi 28 au jeudi 30 septembre. Cette manifestation s'adresse non seulement aux informaticiens, mais aussi aux cadres supérieurs des collectivités territoriales qui souhaitent améliorer le fonctionnement de leurs services (finances, ressources humaines, patrimoine...)
▶ **Renseignements au (16-1) 40-60-48-00.**

■ **Présidents de centres de gestion.** – L'Association nationale des présidents de centre de gestion, que préside Patrice Vieljeux (proche du RPR), tiendra son prochain congrès à Chartres (Eure-et-Loir), jeudi 7 et vendredi 8 octobre. Ces élus doivent faire le bilan de l'action des centres de gestion, ainsi que des problèmes de la fonction publique territoriale.
▶ **Renseignements au (16) 39-50-79-71.**

■ **Enseignement supérieur.** – La Fédération des maires des villes moyennes, que préside le maire Jean Auroux (PS), organise un colloque sur les villes moyennes et l'enseignement supérieur à Cholet (Maine-et-Loire), jeudi 7 et vendredi 8 octobre. Les élus feront le bilan des efforts accomplis depuis plusieurs années en matière de construction de logements ou de restaurants universitaires. Ils étudieront l'impact social, économique et culturel de la démocratisation de l'enseignement supérieur.
▶ **Renseignements au (16-1) 45-44-99-61.**

NOMINATIONS

■ **Nouveau président à l'Union des transports publics.** – Michel Cornil, directeur général de VIA Transport, a été élu, mardi 29 juin, président de l'Union des transports publics, syndicat professionnel des entreprises de transports de voyageurs en zone urbaine et interurbaine. Il remplace Philippe Segretain qui a occupé ce poste depuis 1991.

[Michel Cornil est né le 28 janvier 1944 à Roubaix. Docteur-ingénieur il est entré à la société Transexel en 1971. Dix ans plus tard, après le rachat de cette société par VIA GTI, il est nommé directeur général de la division transports interurbains. En 1991 il devient directeur général de VIA Transport. Il préside aussi la SLTC, société exploitant le réseau de la communauté urbaine de Lille.]

■ **Nouveau président pour les géomètres-experts.** – Roland Bergès vient d'être élu président de la Fédération nationale des géomètres experts. Cette fédération regroupe 1 700 géomètres experts, sur les 2 200 qui sont inscrits au tableau de l'ordre. Elle défend les intérêts de la profession et s'efforce de la promouvoir.

[Roland Bergès est né le 27 août 1945 à Montluçon (Allier). Après des études scientifiques à l'Ecole nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg, il obtient un diplôme d'ingénieur géomètre-topographe. En 1973, il ouvre un cabinet à Montluçon. Il devient président de la chambre syndicale départementale de l'Allier en 1983, puis secrétaire de la Fédération nationale en 1989. Depuis dix ans, il est membre de la Compagnie nationale des commissaires enquêteurs. Il est, en outre, depuis 1975, expert près la cour d'appel de Riom (Puy-de-Dôme).]

PUBLICATIONS

■ **Réaliser un équipement public.** – Pour réaliser un équipement public, certaines collectivités transfèrent leur responsabilité de maître d'ouvrage à une personne privée. Elles ont alors recours à des montages juridiques particuliers tels que le marché d'entreprise de travaux publics, la concession, le crédit-bail immobilier, le bail emphytéotique, le bail à construction... Ces formules complexes sont décrites par un avocat, Mᵉ André Robert, dans un ouvrage intitulé *Réaliser un équipement public, montages juridiques et financiers*. L'auteur analyse les circonstances qui justifient leur utilisation. Il présente leurs avantages et inconvénients respectifs.
▶ **143 p., 150 F. Nouvelles éditions fiduciaires, 2 *bis*, rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret.**

■ **L'hospitalisation des malades mentaux.** – L'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF) vient de réaliser une enquête sur l'hospitalisation d'urgence des malades mentaux. Les maires exercent avec beaucoup de prudence cette compétence que leur confère une loi de 1838. Avant de prendre un arrêté d'hospitalisation d'office, ils sollicitent presque toujours l'avis d'un médecin, qui juge si les troubles manifestés présentent un *« danger imminent »*. Les mesures d'hospitalisation d'urgence n'ont presque jamais fait l'objet d'une infirmation par le préfet.
▶ ***L'Hospitalisation d'urgence des malades mentaux dans les grandes villes*, 17 p. Disponible à l'AMGVF, 42, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris. Tél. : (16-1) 44-39-34-56.**

PRÉCISIONS

■ L'espace d'information de l'Etablissement public d'aménagement de la Défense a bien ouvert à Nanterre, préfecture des Hauts-de-Seine (*le Monde* daté 4-5 juillet), à l'adresse suivante : 23, rue Anatole-France. RER Nanterre Université. Tél : 47-25-68-68. Ouverture 12 à 19 heures du lundi au samedi ; dimanche de 10 à 18 heures.

■ Des lecteurs se sont étonnés de la fin de l'article « Lascaux II fête ses dix ans », consacré à la célèbre grotte de Dordogne (*le Monde* daté 4-5 juillet), où était évoqué *« la voie rapide entre Périgueux et Sarlat »*. Il s'agissait en réalité de la route qui doit relier Bergerac à Sarlat, puisque la préfecture du département n'est pas sur les bords de la Dordogne.

FORMATION

LES EMPLOYÉS DU BAS-VERDON EN STAGE

Suite de la page 17

Patricia, agent d'entretien à Quinson, se sent concernée. Après le décès de son époux, la mairie l'a embauchée à la cantine municipale. Le matin, elle fait le marché et prépare les repas d'une trentaine d'enfants. L'après-midi, elle vend de la viande dans une boucherie. *« Ce cumul ne pose pas de problème car il n'y a qu'une boucherie à Quinson*, indique le maire, Jacques Espitalier (PS). *L'employée de mairie ne risque pas de privilégier le commerce dans lequel elle travaille. »*

« Si on parlait des obligations du citoyen vis-à-vis des agents ? demande Paul. *Les gens, ils salissent tout ce qu'on fait, et après ils disent qu'on est des fainéants ! »* Le directeur des services techniques de Digne, venu porter renfort aux formateurs, lui répond que *« le service public, c'est comme ça. Il faut refaire chaque jour son travail. Persévérez, vous recevrez ensuite »*. Dépité, son interlocuteur énumère une série de revendications concernant ses conditions de travail, avant de conclure : *« Tant qu'on n'a pas tout ça, la formation, ça ne sert à rien. »* Il n'arrive pas, heureusement, à convaincre ses collègues des autres communes, qui se disent prêts à revenir pour le stage d'*« embellissement et de fleurissement des villages »*.

Plan intercommunal

A la fin de cette journée, Jean-Yves Arnaud et Michel Jodts sont épuisés. Ce sont eux qui, depuis des mois, préparent l'opération, à la demande de leur patron commun, Claude Domeizel (PS), maire de Volx, vice-président du CNFPT (organisme formateur), et président du Centre de gestion des Alpes-de-Haute-Provence (chargé du suivi des carrières).

« Les communes paient, pour la formation, une cotisation égale à 1 % de leur masse salariale. Or, en milieu rural, elles en profitent rarement, constate M. Domeizel. *Les stages ont lieu à la préfecture du département, et, dans nos zones montagneuses, les employés n'aiment pas se déplacer loin. Quant au maire, il ne peut pas se permettre de vider sa mairie pendant quatre jours pour que le personnel aille se recycler. Enfin, le catalogue du CNFPT répond mieux aux attentes des grandes villes qu'à celles des communes rurales. C'est pourquoi nous avons proposé aux maires de mettre sur pied un plan de formation intercommunal. »*

L'expérience a été circonscrite à dix-neuf communes et syndicats du Bas-Verdon comptant cent cinquante agent. Son coût (250 000 francs pour deux ans) est pris en charge par le CNFPT et par le centre de gestion, qui, pour la première fois, grâce à la double casquette de M. Domeizel, ont uni leurs efforts.

Les stages sont organisés à quelques kilomètres de chaque mairie, si bien que les employés peuvent faire l'aller-retour dans la journée.

Droits et obligations

Pour mettre au point le plan de formation, Jean-Yves Arnaud et Michel Jodts ont rendu visite à chacun des maires et des secrétaires généraux du Bas-Verdon. Enthousiastes, ceux-ci ont demandé des stages sur les finances, l'urbanisme ou l'environnement... Mais la formation sur les droits et obligations du personnel a été réclamée par les seuls élus, à destination des agents de catégorie C, qui représentent 90 % de leurs effectifs.

« Nous faisons beaucoup d'embauches sociales pour maintenir la population dans le Bas-Verdon. Or, les employés en prennent à leur aise », s'indigne Pierre Vial (divers droite), maire de Gréoux-les-Bains. *« Dans les petites communes, le maire peut difficilement imposer son autorité »*, ajoute Jacques Espitalier. En cas de litige, le conseil municipal prend souvent la défense des agents. *« Cette année, le nouveau système des primes m'a permis de réagir. J'espère que la formation va m'aider à renforcer le sens civique des agents. »*

de notre envoyée spéciale à Valensole
Rafaële Rivais

DÉCALAGE HORAIRE

Les ambassades d'« Atlantic City »

Organisatrice des Jeux olympiques d'été en 1996, la ville américaine d'Atlanta mériterait-elle déjà la médaille d'or de l'activisme ? Se servant des olympiades comme d'un tremplin international, elle ne se contente pas d'en attendre les retombées mais en profite pour se *« positionner de façon agressive auprès des entreprises actives sur le marché mondial »*. Ainsi Maynard Jackson, maire de la capitale de l'Etat de Georgie, a-t-il justifié, mercredi 30 juin, l'ouverture à La Haye d'une « ambassade » : le Bureau européen de l'AEDC (Atlanta Economic Development Corporation).

Ville natale de *« la boisson planétaire »* – Coca-Cola – et de la chaîne de télévision *« qui a inventé la communication globale »* – CNN, – Atlanta est dépositaire d'une tradition pionnière : *« C'est la première ville des Etats-Unis, et peut-être même du monde, à ouvrir des représentations à l'étranger »*, explique Philippe Brink, directeur du nouveau bureau dont l'inauguration suit de trois mois celle d'une première vitrine « atlantienne » à Taipeh (Taïwan) et précède celle, prévue en 1994, d'une troisième représentation à Hongkong.

Le « berceau du rêve américain »

Le choix de La Haye comme base européenne s'explique, outre les liens existant entre les deux cités et certains de leurs représentants, par le fait que les Néerlandais sont, selon M. Jackson, les plus importants investisseurs à Atlanta et dans ses environs, devant les Japonais, les Britanniques et les Français. Mais d'autres entreprises, de ces pays et d'ailleurs, sont les bienvenues dans *« le berceau du rêve américain »* – référence, notamment, au célèbre *« I have a dream »* lancé depuis Atlanta par Martin Luther King.

Car la perspective des Jeux de 1996 *« est riche de promesses pour des entreprises européennes désireuses de s'installer ou d'investir »* dans une ville que sa situation géographique et son aéroport mettent à trois heures d'avion de la plupart des grandes villes américaines. Les projets de chantiers ne manquent pas, notamment dans l'infrastructure de transports. Le plus impressionnant concerne un *« terminal de transports multi-modulaire »* incluant une gare routière, un héliport et une station de chemins de fer, avec, espère le maire, un arrêt de trains à grande vitesse.

Bien sûr, le temps paraît presser. Mais, loin de voir les Jeux comme une simple date-butoir, Maynard Jackson et l'AEDC en font une rampe de lancement. *« Nous voulons avoir un héritage olympique : des infrastructures, des boulevards, des habitations. »* Le legs a déjà un nom, né, selon le maire d'Atlanta, de la confusion entre la ville et son destin olympique dans l'esprit de voyageurs connaissant mieux l'actualité que l'histoire : Atlantic City.

de notre correspondant à Amsterdam
Christian Chartier

ALSACE

STRASBOURG MONTE SES PRIX

La situation de capitale européenne fait le bonheur des propriétaires immobiliers malgré un volume de transactions en baisse

ALORS que les prix de l'immobilier sont en baisse dans la plupart des villes françaises, ils se maintiennent, voire progressent à Strasbourg. Et pourtant, selon les professionnels, les transactions sont en diminution de 20 % à 40 % par rapport à l'année dernière.

Comment expliquer cette situation singulière ? Outre l'attente de la reprise, il existe des spécificités strasbourgeoises. L'élargissement du Conseil de l'Europe, le maintien de l'Ecole nationale d'administration (ENA), les sessions du Parlement européen, – même si cela n'entraîne pas la création du moindre poste de fonctionnaire européen – l'éventuelle installation d'Europol (il n'existe actuellement qu'une cellule provisoire), qui n'a toutefois pas l'agrément de Charles Pasqua, la création de l'Observatoire européen de l'audiovisuel, sont autant d'arguments pour justifier des « prix parisiens ». Sans compter que la capitale alsacienne est candidate au siège de l'Office européen des marques et à celui de la future Banque centrale européenne.

Ce climat savamment entretenu de ville internationale fait l'affaire des propriétaires. Comme celui qui affirme qu'on lui a dit que la création d'Europol va faire grimper les prix. Comme cet autre qui a mis en vente sa maison, proche du consulat des Etats-Unis, à 8 millions de francs, depuis trois ans, et qui a, dit-on dans les milieux initiés, les moyens d'attendre la bonne affaire. Il faut dire qu'il est encouragé par les récentes acquisitions de bâtisses par la Bulgarie et la Roumanie à des prix élevés pour l'installation de leur ambassade auprès du Conseil de l'Europe. Le cas de la Russie est encore plus exemplaire : Moscou occupe en location-vente un bâtiment estimé à 37 millions de francs pour loger sa représentation diplomatique.

Cependant quelques opérations ponctuelles et spectaculaires ne suffisent pas à caractériser un marché. En outre, la confiance et la reprise ne sont pas venues aussi rapidement que l'espéraient les marchands de biens et les agents immobiliers strasbourgeois après la constitution du gouvernement Balladur. Néanmoins, tous affirment d'une seule voix qu'il n'est pas question de *« brader les produits »*, et on ajoute du côté des banques : *« Ils ont les reins suffisamment solides pour attendre. »*

Le dossier du « Bon Pasteur »

Il suffit de constater la belle sérénité de ce marchand de biens qui affirme tranquillement qu'*« il y a toujours 5 % de Strasbourgeois pour acheter les beaux appartements dans les beaux quartiers et qu'il suffit d'attendre »*. Dans les endroits « chics » de Strasbourg (Tivoli, Orangerie, Quartier des Quinze et des Musiciens), les prix de l'ancien avoisinent les 20 000 francs le mètre carré et celui du neuf dépasse le plus souvent ce montant.

Pour tenter de faire baisser la tension sur un marché « verrouillé », la municipalité, conduite par Catherine Trautmann (PS), veut mener une nouvelle politique du patrimoine de la ville – représentant quelque 400 immeubles – en effectuant des ventes ciblées et en confiant à une société spécialisée la gestion des locations.

L'opposition RPR-UDF a immédiatement réagi pour stigmatiser *« la gestion socialiste, qui vise à démanteler et à dilapider le patrimoine municipal »*. Harry Lapp (UDF), le nouveau député de Strasbourg-centre, qui rêve de l'hôtel de ville, n'hésite pas à parler de *« hold-up au coin du bois »*. Jean Waline (RPR), qui lui aussi, malgré son échec aux dernières législatives, ne désespère pas de gagner la mairie, dit pour sa part que *« le patrimoine immobilier brûle les doigts de la municipalité »*.

Mais la grande affaire à Strasbourg est le dossier du « Bon Pasteur ». Depuis l'achat en 1988 d'un terrain de 6 hectares, situé dans le quartier des Quinze et appartenant à une congrégation, par un nouveau venu sur la place, l'opération ne cesse d'alimenter la chronique strasbourgeoise. La municipalité, UDF-RPR à l'époque, n'avait guère apprécié qu'une société privée lui souffle l'affaire. La ville offrait un prix inférieur à la valeur établie par l'administration des domaines (54 millions de francs), alors que l'acquéreur avait accepté de payer 70 millions.

Après les élections de mars 1989, la nouvelle municipalité entrait en négociation avec le propriétaire pour aboutir finalement à un compromis : la ville rachetait la moitié du terrain pour permettre la création d'une Zone d'aménagement concerté (ZAC). « *Ainsi*, explique-t-on à l'hôtel de ville, *nous pouvons garder la maîtrise urbanistique sur l'ensemble du terrain.* »

Aujourd'hui, seule une maison de retraite est en construction. Pour le reste, il existe une belle maquette représentant des constructions (hôtel et logements) de faible densité. Une association de riverains, conduite par M. Waline, mène bataille pour stopper là le projet, l'idée étant d'étendre le parc de l'Orangerie sur le terrain du « Bon Pasteur ». Dans cette hypothèse, les prix ont toutes les chances de grimper encore dans cette partie de la ville. Et il n'est pas certain que la municipalité actuelle parvienne à achever complètement le dossier avant les élections de 1995.

de notre correspondant à Strasbourg
Marcel Scotto

BASSE-NORMANDIE

DÉCENTRALISATION RÉUSSIE A CAEN

Le grand accélérateur national d'ions lourds fête ses dix ans

« ON ne crée pas un laboratoire comme une succursale de garage », se plaignait Marc Lefort, son premier directeur, *« au milieu de champs de betteraves »*, renchérissait Jules Horowitz, alors délégué à la mission recherche fondamentale du Commissariat à l'énergie atomique (CEA). Dans les années 70, le choix de Caen pour implanter le grand accélérateur national d'ions lourds (GANIL) était loin de faire l'unanimité.

Dix ans après le lancement de sa première expérience, ce laboratoire conjoint du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et du CEA a fait ses preuves. Plus de six cents physiciens étrangers – européens, mais aussi américains, japonais, brésiliens et indiens – y ont séjourné. Une preuve de la *« prépondérance mondiale »* du GANIL dans son domaine, selon François Kourilsky, directeur général du CNRS. *« A une époque où il convient d'être sélectif pour le choix des grands instruments, le GANIL peut nourrir de grands espoirs »* pour son développement futur, a souligné Philippe Rouvillois, administrateur général du CEA, mardi 22 juin, à l'occasion du dixième anniversaire de ce laboratoire de physique nucléaire du CNRS et du CEA.

Perfectionnements constants

M. Rouvillois évoquait ainsi « GANIL Plus », un nouvel équipement qui permettrait à l'accélérateur caennais de produire des faisceaux d'ions (1) radioactifs très énergétiques (3 à 20 mégaélectrons-volts par nucléon). Ce projet de 120 millions de francs, pour lequel aucune décision n'a encore été prise, pourrait être financé en partie sur des fonds européens. Il renforcerait la compétitivité du GANIL pour l'étude de la matière dans des conditions extrêmes qui, dans la nature, correspondent à ce qui se passe lors des implosions de supernovae, conduisant à la formation d'étoiles à neutrons et, éventuellement, de trous noirs. Tel qu'il est, le GANIL est déjà à l'origine de quelques découvertes dans ce domaine. On a pu, notamment, y observer certains « noyaux chauds » atteignant des énergies d'excitation (ou « températures maximales ») très supérieures à celles prévues par les théoriciens. Ces beaux succès ne sont pas le fait du hasard.

L'équipement de base, qui fit l'objet d'un investissement de 850 millions de francs (francs courants) entre 1975 et 1982, dont 10 % fournis par la région, a bénéficié de perfectionnements technologiques constants. C'est ainsi qu'à partir de 1989 son énergie fut notablement augmentée, et la gamme des ions accélérables élargie (15 millions d'investissement). INDRA, un détecteur très performant pour l'étude des « noyaux chauds », fut inauguré en février dernier (18 millions, dont près de 30 % fournis par la région). Enfin, SISSI, un équipement accroissant l'intensité des faisceaux secondaires, est en cours d'installation (10 millions).

Seule ombre au tableau : les potentialités du GANIL en recherche appliquée ne sont peut-être pas exploitées autant qu'elles le devraient. Certes, plusieurs industriels utilisent déjà les faisceaux de l'accélérateur caennais : Matra pour la simulation du bombardement des satellites par le rayonnement cosmique ; le Centre national des télécommunications pour l'implantation d'ions en vue de la fabrication de composants électroniques ; une PMI pour la fabrication de membranes microporeuses, etc. Mais ces collaborations *« ne sont pas aussi développées que nous le souhaiterions*, regrette Samuel Harrar, directeur du GANIL. *La recherche industrielle ne représente que 2 % de notre budget. »*

Mais, malgré cette intégration encore insuffisante dans le tissu industriel régional, le GANIL reste *« le meilleur investissement jamais réalisé par des collectivités locales pour promouvoir l'image d'une ville »*, se félicite René Garrec, président du conseil régional de Basse-Normandie, l'un des « pères » du projet.

de notre envoyé spécial
Jean-Paul Dufour

(1) Un ion est un atome « épluché » de tout ou partie des électrons qui gravitent autour de son noyau.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

CARCASSONNE PREMIER ETHNOPÔLE ?

Le domicile de l'écrivain Joë Bousquet va être transformé en « Maison des mémoires »

LA maison de Joë Bousquet va revivre. Dès l'an prochain, le public pourra voir la chambre mythique qui fut, pendant un quart de siècle, l'univers de l'écrivain carcassonnais. La maison va devenir un centre dédié à l'ethnologie, domaine où la ville est particulièrement active... très largement grâce à Joë Bousquet.

La vie tragique et légendaire de cet écrivain, paralysé des membres inférieurs par une blessure de guerre en 1918 se confinera principalement dans cette chambre du 53, rue de Verdun dont il fera un extraordinaire foyer intellectuel. Mais le rayonnement de Joë Bousquet profita aussi à la ville de Carcassonne. Dans le mouvement qui se créa autour de lui, se distinguèrent l'aîné François-Paul Alibert et les jeunes Pierre Estève, René Nelli, Ferdinand Alquié ; et c'est ce dont témoignera la maison de Joë Bousquet, transformée en « Maison des mémoires ».

La revue « Folklore »

Qu'on imagine ce que furent ces années décisives dans le chef-lieu de l'Aude, que rien ne distinguait d'un autre. La ville est alors plutôt assoupie entre les toits pointus de sa célèbre Cité et le plat canal du Midi. Une petite élite de vignerons, fonctionnaires et commerçants, échange des poèmes d'un classicisme éprouvé ; on vénère Paul Valéry, qui incarne si bien le génie méditerranéen. Là vit Joë Bousquet, fils de médecin et prodigieusement doué pour l'écriture, la parole et la méditation. Tout ce que la ville compte de littérateurs prend le chemin de sa chambre. Mais des liens se nouent aussi avec le reste du monde. Joë Bousquet se passionne pour le surréalisme : André Breton, Paul Eluard, Max Ernst seront ses fidèles visiteurs, comme le seront André Gide ou Paul Valéry. Les revues de l'époque, pour lesquelles il écrit avec acharnement, l'attachent à la vie artistique de son temps. Deux d'entre elles vont, sans doute, compter pour lui plus que les autres : l'éphémère *Chantiers*, qu'il réalisera avec ses amis audois, et les *Cahiers du Sud*, édités à Marseille mais qui comprendront autour de Joë, et grâce à lui, un important « Groupe de Carcassonne ».

Alors que d'autres territoires choisissent de fixer leur identité dans des musées – la Cité suffit à ce bonheur-là –, Carcassonne le fait dans une revue, *Folklore*. On est en 1937. *Folklore*, dont l'âme sera René Nelli, participe alors à la naissance de l'ethnographie française.

Joë Bousquet suivra l'aventure avec attention. *Folklore* ne pliera bagages qu'en 1988, vingt-huit ans après la mort de Joë Bousquet, six ans après celle de René Nelli.

Le Groupe audois de recherche et d'animation ethnographique (GARAE) avait, à sa manière, repris le flambeau en 1982. Créé sous forme associative quelques mois plus tôt par des fils spirituels de René Nelli, sa première grande manifestation sera, quelques semaines après la disparition de celui-ci, une exposition consacrée à *Folklore*.

L'idée d'un musée est abandonnée, et le GARAE consacre son énergie à la création d'un centre national de documentation sur les revues.

Depuis, l'activité du GARAE, soutenue à la fois par l'Etat, le département et la ville (et un peu la région), est débordante. Son centre de documentation, centré sur l'ethnologie dans les revues européennes, possède aujourd'hui 7 000 ouvrages et 1 000 titres de périodiques en sciences humaines et sociales, et mène des recherches sur l'histoire et le rôle des revues en Europe. Son grand travail en cours : une enquête européenne sur *« les revues d'ethnologie et l'ethnologie dans les revues »*. Parallèlement, le GARAE multiplie colloques et expositions (dont une sur *les Cahiers du Sud*). Et il s'est fermement engagé dans l'édition, par le biais des éditions GARAE/Hésiode. C'est enfin le GARAE qui encourage le conseil général de l'Aude à acquérir en 1989 la maison de Joë Bousquet et à la transformer en « Maison des mémoires ».

Ceux qui s'attendent à voir ici le temps complètement arrêté seront déçus : à l'exception de la chambre, rien ne subsistera du décor ancien après les travaux confiés à des architectes locaux. L'étage de la chambre sera consacré à une exposition permanente sur « Joë Bousquet et son temps ».

Le GARAE va s'installer au second. Il souhaite puiser en ce lieu rayonnant les spécificités méditerranéennes, dans le domaine des écritures et du patrimoine littéraire comme dans celui des cultures populaires. Le GARAE espère que l'ensemble des collectivités locales suivront l'exemple du conseil général, qui a consacré 10 millions de francs à l'achat et à la transformation de la maison, et prendront leur part aux nouveaux développements. Ce qui pourrait le justifier ? Christian Jacquelin, l'ethnologue de la direction régionale des affaires culturelles, a peut-être trouvé le bon argument : *« Carcassonne*, explique-t-il, *est le premier ethnopôle.. »*

de notre envoyé spécial à Carcassonne
Philippe Pujas

► Le GARAE fait appel à donation de revues d'anthropologie et de littérature, ainsi que de documents concernant Joë Bousquet. GARAE, 91, rue Jules-Sauzade 11000 Carcassonne. Tél. (16) 68-71-29-69.

MAISONS DE LA NATURE

Développer « l'éco-civisme »

Les participants aux premières assises nationales des Maisons de la nature et de l'environnement (MNE), qui ont eu lieu à Grenoble les 18 et 19 juin, ont manifesté leur volonté de *« véhiculer une culture de l'environnement pour que naisse l'éco-civisme »* notamment dans les grandes villes. Les MNE se sont fixé une double mission : sensibiliser et éduquer les habitants des villes mais aussi jouer un rôle d'initiateur chaque fois qu'elles se trouvent confrontées à une terre encore en friche sur le plan de l'environnement.

Une vingtaine de « maisons de la nature » ont été créés, à partir de 1978, à Lille, Montpellier, Toulouse, Grenoble, à l'initiative des communes, qui souhaitaient ainsi accompagner, à leur manière, le développement des mouvements écologistes. *« En installant des MNE, beaucoup de villes ont cru pouvoir fixer des gens un peu turbulents et par la même occasion flatter les protecteurs de l'environnement »*, explique le fondateur de la Maison de Lille, Pierre Radanne.

Les MNE, qui réunissent sous le même toit un grand nombre d'associations, sont très largement financées par les communes, les départements ou les régions.

AQUITAINE

Un musée gallo-romain à Périgueux

Ils étaient une centaine d'architectes en lice et finalement Jean Nouvel a été choisi pour construire le musée gallo-romain de Périgueux. Cet équipement devrait être réalisé d'ici deux ans et son coût avoisinera les 38 millions de francs. Implanté en pleine ville, le bâtiment sera recouvert d'un grand parapluie en acier poli, rappelant le cuivre. Des vitrages suspendus feront office de murs pour donner une impression de transparence et de légèreté. Le musée se situera à proximité des vestiges antiques de la cité.

Fondé par les Romains, Périgueux s'appelait jadis Vésunna, et comportait de multiples édifices : forum, basilique, temple et thermes. Il reste de cette époque la tour de Vésone, l'un des monuments les plus vastes et les mieux conservés de France, et le jardin des arènes où existait autrefois un amphithéâtre susceptible d'accueillir près de 20 000 personnes.

BRETAGNE

Concarneau construit pour le Centre des Glénan

A Concarneau, le Centre nautique des Glénan (CNG) vient d'emménager dans ses nouveaux locaux. Construits par la ville et loués pour quatre-vingt-dix-neuf ans au CNG, ils ont coûté 7 millions de francs et pourront héberger une soixantaine de personnes. Les responsables ont l'intention d'y développer des stages techniques et de demi-saison avec sorties en mer dans les îles environnantes, notamment aux Glénan, où l'association possède des installations. Si celles-ci sont largement suffisantes l'été, certaines se révèlent un peu spartiates l'hiver, et il n'est pas toujours aisé de se rendre dans les îles durant la mauvaise saison.

Le Centre, créé en 1947, voit croître régulièrement le nombre de ses stagiaires puisqu'il a dépassé les 5 000 l'an dernier sur le seul site de Concarneau-les Glénan. En faisant valoir l'intérêt économique de l'opération, le CNG est parvenu à décider les élus, car d'autres communes proches semblaient prêtes à le recevoir. La mairie de Concarneau a décidé de donner à la place située devant le Centre le nom de son fondateur, Philippe Viannay.

HAUTE-NORMANDIE

Nouvelle identité visuelle pour la région

Le conseil régional de la Haute-Normandie dispose d'un nouveau logotype. Réalisé par l'agence Publicis-Qualigraphie de Rouen, l'emblème a été choisi après un concours auquel onze agences ont participé.

L'assemblée régionale a donné son accord, seul le groupe des élus du Front national a voté contre. Le précédent dessin des contours géograhiques de la Haute-Normandie, barrée par la Seine, datait des origines de l'institution.

Rectangulaire avec à sa base la mention « région Haute-Normandie », l'image est divisée en trois parties. En haut à doite, un léopard sur fond rouge, qui veut évoquer *« les racines, l'ancrage et la conquête de la région en termes de références historiques, de patrimoine et d'ambition »*.

En bas à droite, *« les vagues bleues pénétrantes, qui doivent incarner le caractère maritime de la Haute-Normandie »*. Ces vagues se prolongent vers la gauche, entièrement verte, qui doit évoquer *« l'importance de l'environnement (...), une région agricole. Son caractère vertical symbolise l'étendue des terres, la campagne... »*.

HAUTS-DE-SEINE

Une fosse de plongée pour tous

Le complexe Aqua 92, à Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine), possède la plus profonde fosse de plongée de France. Véritable centre subaquatique en milieu péri-urbain, il a été réalisé par l'architecte Henri Chauvet qui, plus qu'un centre de plongée classique, a voulu en faire *« un réel espace de loisirs et de travail »*. Ce centre, situé en bordure du parc des Chanteraines, à Villeneuve-la-Garenne, est doté de quatre bassins (de 4, 5, 10 et 20 mètres de profondeur) reliés entre eux pour s'adapter à tous les niveaux de pratique, du débutant jusqu'au plongeur chevronné. Ce centre, financé par l'assemblée départementale, sera animé et géré par l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA). Avec quatre moniteurs en permanence, il pourra accueillir, par groupes de trente personnes, les clubs de plongée de la France entière et d'Europe, les écoles, mais aussi les professionnels tels que pompiers ou policiers, et surtout les jeunes des quartiers défavorisés, le département souhaitant *« privilégier l'harmonisation sociale par le sport »*.

CIRCULATION

Elargissement de l'A 12

Le doublement de l'autoroute A 12 s'accompagne de travaux de couverture, sur une longueur de 370 mètres, à proximité des habitations riveraines de Saint-Cyr-l'Ecole et de Fontenay-le-Fleury. Pendant la durée du chantier, la circulation est maintenue sur des files réduites en largeur. *« Pour les automobilistes, ces travaux entraînent effectivement une réduction de la vitesse mais pas de la capacité de circulation »*, précise la direction départementale de l'équipement.

Ces travaux d'élargissement de l'autoroute A 12 entre les échangeurs de Rocquencourt et de Bois-d'Arcy, entrepris au début de cette année, se poursuivront jusqu'à la fin de 1995. Sur une longueur de 5 kilomètres, l'autoroute passera de deux fois deux voies à deux fois quatre voies. Dans le sens province-Paris cependant, seules trois voies seront ouvertes à la circulation en attendant l'élargissement de l'autoroute A 13 et la connexion des deux axes à Rocquencourt.

FEU D'ARTIFICE

Lumière sur les Invalides

Six fanfares militaires, vingt tours pour les effets de son et lumière, mille projecteurs, douze œuvres symphoniques, la voix d'une demi-douzaine de comédiens célèbres et une centaine de fusées ont été mobilisés pour offrir aux Parisiens un spectacle pyrotechnique au soir du mercredi 14 juillet. Mais cette année le site habituel du Palais de Chaillot est remplacé par l'hôtel et l'esplanade des Invalides, qui n'avaient pas été utilisés pour semblable manifestation depuis le défilé de la victoire du 11 novembre 1919.

Le spectacle, baptisé « Symphonies héroïques », doit faire alterner, à partir de 22 h 30, des illuminations du dôme et de la façade de l'édifice avec des images fixes ou mouvantes de tableaux de Delacroix, David et Manet. Les spectateurs – 120 000 personnes sont attendues – sont invités à accéder à l'esplanade par la rive droite et à emprunter le pont Alexandre-III. Le devis de l'opération, montée par Jean de Préaumont, président de l'Office municipal des fêtes, sera de 4 millions de francs. Le grand bal public, organisé par la mairie de Paris, aura lieu la veille au soir sur la place de la Bastille, tradition et symbole obligent.

LOISIRS

EURO DISNEY PREND DU RETARD

Des résultats financiers négatifs – un million de francs de pertes pour la première saison d'hiver – obligent la société à différer la suite de ses investissements

PRÉVUE dans un premier temps pour le 13 juillet, la signature de l'accord sur la création d'un deuxième parc Euro Disney à Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne) devrait intervenir au plus tard le 10 septembre, soit trois mois après le dépôt des lettres d'intention. Les négociations entre l'Etat, la région Ile-de-France, le département de Seine-et-Marne et la société Euro Disney étaient sur le point d'aboutir au moment ou la société a annoncé, jeudi 8 juillet, *« le réexamen de sa stratégie. [...] l'adaptation de son programme de développement au contexte économique actuel »*.

Le montant global des investissements pour cette deuxième phase est d'environ 9 milliards de francs, soit le tiers des sommes engagées depuis 1987. Mais le parc imaginé par les « enfants » de Walt Disney a enregistré un milliard de francs de pertes pour sa première saison d'hiver et s'attend à un résultat négatif de 500 millions de francs pour la période du 1er avril au 30 juin 1993. Les responsables expliquent ces mauvais résultats par plusieurs facteurs : *« Le niveau de dépenses par visiteur dans les boutiques et les restaurants a été nettement inférieur aux prévisions. Le taux d'occupation des hôtels s'est avéré également plus faible que prévu. De plus ces pertes ont été alourdies par le niveau toujours élevé des charges financières (intérêts et loyers de crédit-bail) et des charges d'amortissement liées à l'ampleur de l'investissement initial. »*

Devant ces difficultés, la société Euro Disney a entrepris avec son principal actionnaire, la société mère américaine, the Walt Disney Company, une restructuration financière qui ne devrait aboutir qu'au printemps 1994.

« Environnement économique »

La deuxième phase avait été annoncée par les pouvoirs publics dès les négociations, qui avaient abouti à la convention du 24 mars 1987. Il paraissait alors vraisemblable qu'un nouveau parc serait construit dans un délai de dix ans. Les dirigeants d'Euro Disney, qui avaient envisagé, un moment, une ouverture en 1995, pensent aujourd'hui qu'elle sera possible en avril 1996, mais ils demandent que des assouplissements soient apportés à la convention initiale.

Philippe Bourguignon, président-directeur général, justifie ainsi cette demande : *« Je regrette que l'environnement économique actuel ne permette pas de signer dés à présent le programme détaillé [de la deuxième phase] et ce d'autant plus que ce programme a été développé de manière exemplaire avec les pouvoirs publics. Il nous est ainsi apparu raisonnable [...] d'être prudents sur le court terme. »*

Il est vrai que si l'objectif annuel de onze millions de visiteurs avait été atteint dès le mois d'avril, la fréquentation du premier parc à thème avait donné quelques soucis aux dirigeants d'Euro Disney dans les mois qui ont suivi son ouverture. Critiques et mises en garde alarmistes avaient considérablement freiné l'affluence au cours des premières semaines. Et surtout, les hôtels ont connu une occupation insuffisante pour assurer leur rentabilité. En ouvrant un deuxième parc, les responsables font le pari que les visiteurs non franciliens passeront une nuit sur place. La construction d'un centre de congrès répond à la même nécessité de fournir des clients aux hôtels, d'autant que la demande actuelle pour des séminaires sur le site dépasse déjà les mille places disponibles dans les salles de l'Hôtel New-York.

Le deuxième parc doit être conçu sur le thème du septième art, autour de studios de cinéma et de télévision qui devraient accueillir leurs premières équipes de tournage vers la fin de l'année 1995. Des bureaux sont prévus pour permettre le regroupement des états-majors de la société Disney, actuellement installés en Grande-Bretagne et en Allemagne. Le centre de congrès de 15 000 mètres carrés pourrait ouvrir en 1996, avant d'être probablement doublé quelques années plus tard. Environ 1 200 logements doivent être construits de 1995 à 1998. Ils devraient accueillir essentiellement des employés de société d'Euro Disney.

Cinq mille emplois prévus

Euro Disney a pratiquement respecté tous les engagements de la convention de 1987. Trente mille mètres carrés de bureaux ont été réalisés et occupés par la société Disney elle-même. Quatre cent cinquante des mille deux cents logements inscrits dans la première phase seront finalement édifiés au cours de la deuxième, grâce à un avenant accepté par les pouvoirs publics.

Les activités actuelles ont créé 12 596 emplois permanents (dont 5 200 sont occupés par des personnes qui étaient demandeurs d'emploi).

Comme pour la première phase, le conseil général de Seine-et-Marne a obtenu que soient fixées des garanties de recettes fiscales en échange de sa participation financière à la réalisation de nouvelles infrastructures routières. Elles devraient être assurées à parité par l'Etat et Euro Disney. D'un coût de 360 millions de francs, les travaux de voierie représentent l'essentiel des 500 millions d'investissements consentis par les pouvoirs publics.

A Serris, une des communes limitrophes du parc, la création de la zone d'activités annoncée est reportée, mais la nouvelle gare du RER sera ouverte fin 1997 comme prévu, et le deuxième pôle de l'université de Marne-la-Vallée y sera installé. Une récente enquête du bureau d'études SETEC, commandée par l'établissement public de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée sur les retombées économiques, indique que le parc a permis de créer, ou de ne pas supprimer, près de 10 000 emplois dans la région. Près de 5 000 emplois nouveaux devraient être créés avec la deuxième phase, ce qui suffit à expliquer l'importance des rebondissements dans la négociation actuelle.

C. de C.

Nouvelles attractions

Les observateurs s'accordent à dire que l'engouement pour les attractions du parc Euro Disney constitue une sorte de handicap. Bien que les portes du parc soient fermées dès que l'affluence maximum est atteinte, la durée des files d'attente rend la visite quelquefois éprouvante, en particulier pour les familles accompagnées de jeunes enfants.

Pour résoudre ce problème, les gestionnaires du parc n'ont qu'une solution : multiplier les attractions. En deux ans, leur nombre aura été augmentée de 20 %. Ainsi en 1993, près de 600 millions de travaux devraient être réalisés. Et cinq nouvelles attractions sont d'ores et déjà ouvertes. Il s'agit d'une promenade à travers les Légendes de l'Ouest sauvage, d'une grande roue intitulée les Pirouettes du vieux moulin, d'une galerie dans le château de la Belle au bois dormant, et de l'Astroport, un ensemble de jeux vidéo sophistiqués.

Enfin, un quatrième train à vapeur circule sur la voie qui fait le tour du parc, et une nouvelle gare a été ouverte à Discoveryland. Avant la fin de l'été, Indiana Jones devrait accueillir ses premiers aventuriers dans le Temple du péril.

ÉCONOMIE

« WELCOME IN PARIS »

Activité économique majeure de la capitale, l'accueil des visiteurs est orchestré par un office du tourisme au budget impressionnant

ON ne le croirait pas à voir les cohortes de touristes arpentant les trottoirs de la capitale, mais la saison 1993 s'annonce mal. Hôteliers, autocaristes, restaurateurs, capitaines de bateaux-mouches, hôtesses d'accueil et gardiens de musée enregistrent des baisses de fréquentation allant de 10 % à 30 %. Ils n'avaient pas vu cela depuis vingt ans, paraît-il. Les dévaluations en chaîne qui ont laminé le pouvoir d'achat des pays européens sont incriminées, ainsi que la récession mondiale.

Mais, au fond d'eux-mêmes, les professionnels parisiens restent confiants. Ils sont persuadés que le dépaysement est devenu un besoin aussi universel qu'irrépressible et que la capitale dispose d'atouts incomparables pour le satisfaire.

Il est vrai que jamais Paris n'a présenté un paysage aussi séduisant. L'Elysée et l'Hôtel de Ville rivalisent pour l'embellir. Les présidents, par leurs chantiers pharaoniques, Jacques Chirac, par d'incessants et multiples aménagements de détail. Le moindre recoin, le plus modeste morceau de voie publique est tôt ou tard agrémenté d'un banc et d'un peu de verdure. Les services de la propreté traquent, à grand frais, papiers gras et crottes de chien.

Un nouveau préfet de police prend-il ses fonctions, comme Philippe Massoni, il s'engage aussitôt à *« nettoyer »* les Champs-Elysées, que les employés municipaux sont en train de réhabiliter. Et le maire de l'en remercier publiquement au nom de l'*« image de la ville »*. Si, à la demande des Parisiens, les cars sont enfin tenus en lisière, c'est, dit-on, pour qu'ils n'enlaidissent pas les abords des monuments. D'ailleurs, on leur aménage, sous l'esplanade du Carrousel du Louvre, un parking souterrain et la Ville va obliger tout nouvel hôtel à financer des emplacements spéciaux de stationnement.

Chacun des grands gestes architecturaux de l'Etat est devenu une étape pour les tours-opérateurs : le Centre Pompidou, la Pyramide du Louvre, l'ex-gare d'Orsay transformée en musée, l'Arche de la Défense, le parc et la cité de La Villette, demain les tours de la Bibliothèque de France. Ces sites culturels viennent en renfort des trente musées de classe internationale que compte la capitale. S'y ajoute la Seine, émouvante promenade liquide, serpentin de lumière structurant la ville, reconnue par l'UNESCO comme patrimoine mondial. Débarrassés de leurs équipements utilitaires, ses quais sont l'objet de toutes les sollicitudes. Qui oserait aujourd'hui y tracer comme jadis des couloirs à voitures ?

Ce Paris en majesté n'exclut aucun des autres attraits de la capitale : celui des terrasses de café, des cabarets, des courses dans les grands magasins et même des « villages » que les urbanistes s'efforcent à présent de préserver. Montmartre, bien sûr, en passe d'être sauvé des excès du tourisme, la montagne Sainte-Geneviève, mais aussi la Butte-aux-Cailles, La Goutte-d'Or, demain Belleville et dix autres hameaux plus secrets. Comme si tout cela ne suffisait pas, les parcs d'attraction cabotent au large dans le sillage de leur vaisseau amiral, Euro Disney.

Force de frappe hôtelière

En choisissant l'Ile-de-France pour planter leur parc européen, les Américains ne se sont pas trompés. Ils ont parfaitement apprécié les commodités d'accès et de déplacements locaux qu'offre la région capitale. Ils y ont trouvé la première plate-forme aéroportuaire d'Europe continentale, un carrefour autoroutier, le centre de la toile d'araignée des TGV et un réseau de transports en commun sans égal. Négociateurs retors, ils ont obtenu que le parc soit directement raccordé à chacun des éléments de ce complexe de communications. Ce faisant, ils ont à la fois profité de la position stratégique de Paris et ils l'ont encore renforcée.

La même observation vaut pour l'hôtellerie. Avec ses 1 500 hôtels et leur capacité d'accueil de 140 000 clients (auxquels s'ajoutent à la périphérie 800 établissements totalisant 40 000 chambres), la région parisienne possède l'une des plus puissantes forces de frappe hôtelières du monde. Du luxueux hôtel Scribe au modeste « une étoile », la panoplie est complète. Sans oublier le camping du bois de Boulogne, les résidences touristiques, les foyers de jeunes et les sous-locations estivales. Le taux de remplissage des établissements de la capitale dépasse 70 %, alors que partout ailleurs en France il oscille entre 45 % et 65 %.

Côté restauration, même profusion : 8 000 enseignes permettent de faire un tour du monde gastronomique avec un ticket de métro. Et l'on peut se désaltérer dans n'importe quel coin de la capitale en franchissant le seuil de l'un des 10 000 cafés qui en jalonnent les artères.

Mais comment s'y reconnaître, choisir, organiser son séjour, réserver une chambre ou une excursion ? Tout cela est possible grâce à l'office du tourisme de Paris situé en haut des Champs-Elysées. Cet organisme, qui vient de doubler la surface de ses locaux et de les rénover entièrement, a des moyens qui feraient rêver tous les syndicats d'initiative de France. Un budget qui avoisine 40 millions de francs, quarante employés en pleine saison (tous parlant au moins trois langues), une directrice chevronnée, Elisabeth Simon, qui est une vraie professionnelle, l'édition de dix-huit documents différents et multilingues dont le tirage total annuel atteint 4,4 millions d'exemplaires.

La maison ne se borne pas à répondre aux besoins des visiteurs : 44 000 lettres et appels téléphoniques, 50 000 réservations dans les hôtels et 500 000 personnes reçues au comptoir. Elle les sollicite par des campagnes de promotion à l'étranger et va au-devant d'eux grâce à ses antennes extérieures situées sur les autoroutes, dans les gares et au pied de la tour Eiffel. Elle donne même des informations sur les régions françaises et les grandes villes européennes. Ce dynamisme lui a valu l'an passé deux distinctions : *« le bravo de l'accueil »* décerné par le ministère français du tourisme et le trophée de la revue allemande *Holiday Reisen*.

Les loisirs ne sont que l'une des mannes du tourisme parisien. Les affaires en sont une autre, et entre les deux la synergie fait merveille. Dans ce domaine, les capacités de la capitale sont impressionnantes. On y trouve 550 000 m² de halls d'exposition, soit 3,5 fois plus qu'à Londres ou cinq fois plus qu'à Munich, Barcelone ou Madrid. Mais aussi 300 salles de congrès offrant 110 000 sièges.

Plaisir et travail

Ces équipements sont intensément utilisés, puisque Paris détient deux rubans bleus : celui du nombre de visiteurs de salons (9,2 millions en 1991) et celui des congrès internationaux (407 en 1992).

Que ce soit pour le plaisir, pour le travail, où même pour faire pèlerinage (la châsse de sainte Catherine Labouré, exposée rue du Bac, attire annuellement plus d'un million de personnes pieuses), parfois pour les trois motifs à la fois, les foules convergent vers Paris à longueur d'année. Aucune comptabilité n'est tenue de ces visites, mais on estime à plus de 20 millions le nombre de personnes passant dans les hôtels de la région.

Le tourisme au sens large est aujourd'hui l'une des activités économiques les plus prospères de la capitale. En tout cas, celle qui a le plus progressé ces dernières années. Elle procure un emploi à environ 200 000 salariés et génère un chiffre d'affaires dépassant 80 milliards de francs. Dans ce domaine aussi, qu'on le déplore ou qu'on s'en félicite, Paris maintient et renforce son rôle de capitale.

Marc Ambroise-Rendu

Les sites les plus courus

(en millions de visiteurs.)

Notre-Dame	13,5	Sacré-Cœur	4,5
Centre Pompidou	7,6	Seine	4
Tour Eiffel	5,7	Musée d'Orsay	2,5
La Villette	5,7	Versailles	4,9
Louvre	4,6		



SEINE-SAINT-DENIS

LA CAMPAGNE EN BANLIEUE

Coubron veut faire redécouvrir la vie rurale et la nature aux enfants

NICHÉE au cœur d'un site naturel épargné par le béton, ceinturée de champs et de forêts, Coubron, la plus petite des quarante communes de Seine-Saint-Denis (4 801 âmes) souhaite recréer sur une centaine d'hectares un *« vrai coin de campagne »*.

Depuis plus de douze ans, Raymond Coenne, ancien adjoint chargé des affaires culturelles et maire (divers droite) de la petite ville depuis 1990, travaille sur le dossier. Coubronnais de souche et ardent défenseur de l'environnement, il a réussi à faire partager à toute son équipe et à ses administrés son implication pour sa réussite. Aujourd'hui, l'avant-projet est bouclé et les grandes lignes arrêtées.

Toutes étiquettes politiques

Présenté au public début juin sous forme de maquette, le projet prévoit d'aménager autour du village un *« grand centre d'initiation au monde rural et à la nature »* permettant de développer sur place des activités créatrices d'emplois tournées vers l'environnement, les loisirs et l'éducation. Un grand pôle vert qui pourrait être un *« lieu de détente pour les anciens »*, un *« lieu de découverte »* pour les enfants des écoles, un lieu d'activités où tout serait prévu pour accueillir les personnes handicapées.

Autour de son bois de Bernouille, pour la sauvegarde duquel la ville se bat depuis plusieurs années contre les carriers, et pour laquelle elle réclame un arrêté de protection des milieux naturels, elle compte réunir les quatre structures majeures : une ferme modèle avec basse-cour qui *«servirait d'exemple pour la jeunesse du département »*; un écomusée, *« lieu de rencontre des défenseurs de l'environnement »*; un théâtre de verdure et un centre d'information aux métiers de la nature.

Sur les pâturages existants, la municipalité souhaite développer un élevage de bovidés, à proximité duquel pourrait s'implanter un centre hippique. Afin de renouer avec la tradition, elle compte également replanter des pieds de vigne.

Du rêve à la réalité, le chemin n'est pas si long, quoi qu'en pense le premier magistrat de la ville, qui compte solliciter les concours des administrations et collectivités locales (conseil régional d'Ile-de-France, conseil général de Seine-Saint-Denis, l'Agence régionale des espaces verts, ministère de l'éducation nationale, de l'environnement, du travail et de l'emploi...) pour concrétiser un projet qui lui tient à cœur. Déjà, le conseil régional d'Ile-de-France a mandaté l'Agence régionale des espaces verts pour acquérir une partie des terrains situés au nord de la commune.

En Seine-Saint-Denis, la mobilisation s'organise, toutes étiquettes politiques confondues. Les maires des communes environnantes, parmi lesquelles Albert Le Bris (divers droite), maire du Bourget, et Gérard Probert (non inscrit), maire de Clichy-sous-Bois, ont décidé d'appuyer cette *« excellente initiative »* qu'ils qualifient d'*« aventure formidable »*.

Enthousiaste, le maire de Montfermeil, Pierre Bernard (divers droite), conseiller général du canton, compte peser de tout son poids à l'assemblée départementale pour faire avancer ce dossier qui, reconnaît l'un de ses vice-présidents, André Boursier (PCF), présente un intérêt pour le département.

De son côté, le député RPR de la circonscription, Eric Raoult, vice-président de l'Assemblée nationale, est intervenu auprès de l'Etat pour que soit pris rapidement un arrêté de protection des milieux naturels qui protégera définitivement les 40 hectares du bois de Bernouille.

Martine Boulay-Meric

YVELINES

BASSIN POUR L'EMPLOI

Pour lutter contre le chômage, Poissy et Saint-Germain-en-Laye se sont associées

CRÉÉ en décembre 1988 à Poissy, le bureau municipal de l'emploi étend son champ d'action à la ville voisine de Saint-Germain-en-Laye. Une convention, signée vendredi 18 juin, entre les deux municipalités leur permet d'agir conjointement pour tenter de réduire le chômage en formant une sorte de bassin local d'emploi.

Depuis sa création, il y a plus de quatre ans, le bureau municipal de l'emploi a reçu 2 800 demandeurs d'emploi et parvient à un taux de placement de 47 %. Entièrement gratuit, ce service se caractérise par un contact personnalisé avec chaque personne en quête d'emploi et des relations privilégiées avec les entreprises de la région.

Un taux de 7,2 %

« Ce service a largement contribué à la maîtrise du taux de chômage sur la commune », se félicite Gilles Forray, premier adjoint de Poissy, ville où le taux de chômage est de 7,2 %, largement inférieur à la moyenne départementale, qui atteind 10,7 %.

Jusqu'à présent épargnée par le chômage, la ville de Saint-Germain-en-Laye recense de plus en plus de demandeurs d'emploi. Parallèlement, beaucoup de chefs d'entreprise se plaignent de leurs difficultés à recruter les personnels dont ils ont besoin. Mais les structures associatives et municipales existantes étaient inadaptées à un tel rapprochement de l'offre et de la demande.

« Plutôt que de créer un bureau municipal sur le modèle de celui de Poissy, il nous a paru plus judicieux de nous appuyer sur celui-ci, en étendant ses compétences territoriales et en renforçant ses moyens... En matière de lutte contre le chômage, l'union fait la force », explique Michel Péricard (RPR), maire de Saint-Germain-en-Laye, une ville qui compte 18 812 emplois (entreprises, commerces, professions libérales), soit autant que sa population active. Depuis un an, le bureau municipal de l'emploi de Poissy est installé au cœur d'une nouvelle zone industrielle, le Technoparc. Une situation privilégiée pour une structure qui revendique, par comparaison avec l'ANPE, souplesse et personnalisation dans la gestion de l'offre et de la demande.

Pascale Sauvage

VIE ACTIVE

LA RETRAITE TARDIVE DES PARISIENS

Les Franciliens, notamment les cadres de la capitale travaillent plus longtemps que les provinciaux

LES données statistiques du recensement de 1990 n'ont pas fini de livrer d'intéressantes indications sur le comportement des Français. Yvan Chauviré, chercheur au CNRS, a eu la curiosité de comparer le taux d'activité des Franciliens et celui de l'ensemble des Français (1). Incontestablement, les habitants de l'Ile-de-France sont ceux qui sont les plus actifs, au sens INSEE du terme, c'est-à-dire qui exercent une profession rémunérée. La moitié d'entre eux sont dans ce cas alors que la moyenne nationale n'est que de 44,2 %. Ce sont les femmes qui font la différence. Les Franciliennes sont nombreuses à avoir un métier alors que les provinciales préfèrent souvent se consacrer à leur foyer.

Cette différence dans le mode de vie ne disparaît pas avec l'âge, bien au contraire. Lorsque arrive le temps de la retraite, les habitants de la région parisienne ont une propension plus forte que les autres Français à repousser cette échéance. Parmi les plus de soixante ans, on compte en moyenne, sur l'ensemble du territoire, six actifs sur cent personnes. Ils sont plus de dix en Ile-de-France. Et ce sont les Parisiens qui rechignent le plus à chausser les pantoufles. Dans la population des plus de soixante ans, on trouve encore au travail plus de treize individus sur cent (19 % chez les hommes, 10,3 % chez les femmes) .

Les beaux quartiers

Le chercheur du CNRS a même pu cartographier le phénomène. Les zones où l'on a le plus de chance de rencontrer des actifs au-delà de soixante ans sont les arrondissements du centre (notamment les huitième, sixième et septième) et de l'ouest de Paris, ainsi que les communes résidentielles comme Neuilly, Ville-d'Avray, Bièvres ou Gif-sur-Yvette. En vérité, on ne détèle pas volontiers dans les beaux quartiers.

A l'inverse, les arrondissements ou l'on s'empresse de prendre la retraite à soixante ans sont ceux de l'Est parisien : onzième, douzième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième. Ceux précisément où se maintiennent des familles d'employés et d'ouvriers qui commencent leur vie professionnelle plus tôt que les diplômés des classes moyennes.

Le phénomène n'est pas nouveau. Il y a quinze ans déjà, on avait constaté que plus du quart des gens de la région parisienne continuaient leur activité après soixante ans contre un peu plus de 15 % seulement sur l'ensemble de l'Hexagone. L'instauration de la retraite à soixante ans a fait chuter partout ces proportions mais, au demeurant, la différence Paris-province est restée la même. Les Parisiens qui refusent de lâcher leur travail lorsque vient l'époque de la retraite sont aux deux tiers des hommes. On les trouve évidemment dans les catégories socio-professionnelles où l'on a la liberté de choisir l'âge du départ.

Ces travaille-tard sont des commerçants, des artisans, des petits patrons, des cadres du privé, des hauts fonctionnaires et des membres des professions libérales. Toutes catégories fortement représentées à Paris.

Ces « superactifs » semblent courir longtemps sur leur lancée. Ainsi, parmi les Parisiens de soixante à soixante-cinq ans, près de la moitié des hommes (47,1 % exactement) continuent à aller au bureau ou au magasin. Ils sont encore 17 % entre soixante-cinq et soixante-dix ans, soit trois fois plus nombreux que dans l'ensemble de la France. Ultime performance : sur cent septuagénaires parisiens, on en trouve encore plus de cinq en pleine activité. La capitale serait-elle un élixir de longue vie professionnelle ou les Parisiens sont-ils des drogués du travail ?

M. A.-R.

(1) « L'Activité tardive, une spécialité francilienne », d'Yvan Chauviré. *Regards sur l'Ile-de-France*, nº 19, mars 1993.

DOSSIER

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Libéralité pour les cafés

Le préfet du département de l'Hérault vient de prendre deux arrêtés destinés à assouplir les horaires de fermeture de certains débits de boissons. Les discothèques seront autorisées à ouvrir jusqu'à 6 heures du matin, au lieu de 5, à condition de signer une charte par laquelle elles s'engagent à ne plus servir d'alcool une heure et demie avant la fermeture. Elles devront également former leur personnel pour aider les clients à se dégriser avant de reprendre la route. Un bilan sera fait à la fin de l'année.

Les cafés du centre de Montpellier pourront, quant à eux, ouvrir cet été jusqu'à 2 heures du matin. Mais la municipalité a averti : des agents contrôleurs de bruits, sonomètre en main, sillonneront les rues pour vérifier que, dès 22 heures, tout décibel intempestif a cessé. En cas d'infraction, les terrasses des cafés leur seront temporairement supprimées.

PICARDIE

Des bornes interactives pour les jeunes

C'est un pupitre en bois de 1 mètre de haut, équipé d'un écran tactile avec lequel on dialogue. A l'intérieur un ordinateur est prêt à livrer 3 500 pages d'informations. Cette borne interactive, aisée à transporter et qu'il suffit de brancher sur le courant, a été mise au point, grâce à une subvention de 1 million de francs du ministère de la jeunesse et des sports, par le Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) et une société privée. Appelé Heures locales/E Borne interactive information jeunesse, cet appareil coûte 39 000 francs à l'achat, 2 740 francs par mois en location.

Son but : mettre à la disposition des jeunes dans les lieux qu'ils fréquentent (lycées, foyers, centres de loisirs) des informations sur les métiers, le logement, la santé, les sports, les vacances.

Le conseil régional de Picardie a acheté, pour les tester, neuf bornes qu'il a installées dans des établissements scolaires. Après six mois de mise à l'épreuve le succès semble complet, pas de vandalisme et une consultation importante. L'entretien et la mise à jour sont assurés pour un forfait de 830 francs par mois. Les promoteurs espèrent installer une cinquantaine de bornes en Ile-de-France avant la fin de l'année, puis, avec l'aide des centres régionaux d'information jeunesse, l'ensemble de l'Hexagone.

POITOU-CHARENTES

Le TGV jusqu'à l'Atlantique

«*Enfin, il est là !*», en levant les bras au ciel, le maire de La Rochelle, Michel Crépeau (MRG), a salué, mardi 29 juin, l'arrivée du TGV dans sa ville. Sur les quais de la gare, une foule d'habitants a applaudi les invités de ce train inaugural, dont le président du Sénat et élu de la région, René Monory, et le président de la SNCF Jacques Fournier. Depuis le samedi 3 juillet le TGV conduit quotidiennement les estivants, en trois heures, au bord de la mer. Ainsi ce train devient-il véritablement atlantique.

Dans toutes les villes étapes situées entre Poitiers et La Rochelle, comme Saint-Maixent, ville de garnison, Niort ou Surgères, le TGV a reçu un accueil populaire. Mais les élus de ces villes et des départements n'oublient pas les efforts financiers qu'ils ont dû consentir pour obtenir de la société nationale l'ouverture de cette nouvelle liaison rapide.

VÉLOS EN VILLE

Pour utiliser la bicyclette comme moyen de déplacement, il est indispensable de « modérer la circulation automobile »

A Paris, un archéologue *attentif* pourrait retrouver des indices d'une époque révolue. Ils datent de la fin des années 70 quand la Mairie lançait une initiative en faveur de la bicyclette. A moitié effacées, ces bandes vertes et ces silhouettes de vélos témoignent de « *couloirs de courtoisie* » bien vite abandonnés.

Car notre archéologue aurait beaucoup de mal à y observer un cycliste. Rares sont aujourd'hui les Parisiens qui osent s'aventurer à vélo sur ce qui reste de ces couloirs coincés entre les bus et le flot des automobiles. Depuis dix ans au contraire, la circulation motorisée a imposé son impérialisme dans la capitale. Axes rouges, stationnement réglementé, tunnels, parkings, tout est fait pour la sacro-sainte automobile. Les cyclistes parisiens ont dû renoncer devant une circulation qui leur paraît de plus en plus dangereuse.

Avec moins de 1 % des déplacements par ce mode de transport, Paris, quadrillée il est vrai par les transports en commun, est la lanterne rouge des villes de France pour l'usage du vélo. Mais les autres villes françaises, avec en général moins de 5 % des trajets effectués à bicyclette, ne sont guère mieux loties. Seule la communauté urbaine de Strasbourg atteint 15 % des déplacements mécanisés à vélo. Un chiffre bien éloigné cependant de la moitié des trajets domicile-travail effectués à bicyclette à Groningen, une ville du nord-est des Pays-Bas, qui se classe troisième au monde après deux villes chinoises.

Sans la menace des risques courus, la plupart des citadins se déclarent prêts à effectuer leur trajet domicile-travail avec ce moyen de transport

C'est à Strasbourg, justement, que se sont réunies, en octobre 1992, une soixantaine de villes françaises et d'associations à l'occasion du 4e congrès du Club des villes cyclables. Créé en 1989, à l'initiative du maire de Bordeaux, par sept villes signataires d'une charte, ce club veut impulser une dynamique entre les villes françaises et européennes pour « *faciliter, sécuriser, et développer la circulation des cyclistes, notamment en milieu urbain* ».

Ces villes refusent la politique des années 60, qui voulait adapter le tissu urbain à la voiture. Elles estiment au contraire que la voiture doit s'adapter à la ville. Mais la volonté de rééquilibrer les différents modes de transports urbains se heurte à de nombreux obstacles. A Paris, depuis quelques années, les techniciens de la voierie considèrent les cyclistes comme des gêneurs. Plutôt que de gérer la présence des vélos dans la circulation, il paraît manifestement plus simple à ces responsables de nier complètement leur existence. C'est le cas depuis longtemps pour les voies sur berges, *où ils sont tout simplement* interdits.

Le Club des villes cyclables s'est donc fixé un objectif : « *Modérer la circulation automobile.* » Pour l'atteindre, il travaille dans trois directions. En favorisant les échanges d'informations et d'expériences sur les politiques cyclables en France et en Europe, il réalise des fiches et des guides techniques présentant les aménagements nécessaires à une politique cyclable. Il participe aussi à la formation des techniciens des collectivités territoriales chargés de ces dossiers. Ce club veut également être l'interprète des collectivités locales auprès de l'Etat pour demander la mise en œuvre d'une politique nationale en faveur des cyclistes. Enfin, il a ouvert le dialogue avec l'Etat, l'industrie du cycle et les associations d'usagers pour faire modifier la réglementation, pour essayer d'améliorer les produits et pour mieux informer le public.

Le risque encouru par un cycliste est beaucoup moins



élevé que celui pris par les usagers de deux-roues à moteur. Le danger reste cependant le principal frein à la pratique du vélo en ville. Sans cette menace, la plupart des citadins, qui effectuent rarement plus de 5 kilomètres pour se rendre de leur domicile à leur travail, se déclarent prêts à effectuer ce trajet à bicyclette. Trois obstacles demeurent cependant pour qu'ils décident d'abandonner leur voiture.

Le premier est, bien sûr, l'absence d'aménagements qui permettraient aux cyclistes de se sentir en sécurité. Contrairement à une idée répandue il y a quelques années encore, la piste cyclable, c'est-à-dire la voie en site propre réservée au seul usage des cyclistes, n'est pas la plus sûre. L'expérience montre en effet sa dangerosité, à la fois en raison de l'impression de sécurité qu'elle donne à ses usagers, mais aussi à cause des intersections avec les autres voies de circulation.

C'est pourquoi l'Allemagne, qui mène depuis plusieurs années une politique exemplaire pour offrir une alternative à l'usage de l'automobile en agglomération, n'utilise les pistes cyclables que parallèlement aux voies à grande circulation. Dans de nombreuses villes allemandes, la tendance est au contraire d'intégrer les trafics plutôt que de les séparer de manière fort coûteuse en espace et en investissements. L'« *Umweltverbund* », alliance naturelle entre tous les modes de transports écologiques, vise à créer un climat favorable à l'usage du vélo en ville. Elle passe par une modération en volume et en vitesse de la circulation motorisée.

Comme d'autres grandes villes allemandes, Cologne applique ce programme depuis une dizaine d'années. Dans cette cité d'un million d'habitants, les transports en commun ont été développés, un véritable réseau cyclable a été tracé dans toute la ville, avec des pistes, des bandes sur les chaussées et la possibilité d'emprunter toutes les voies piétonnes. Puis le stationnement a été rétabli sur les chaussées pour réduire la vitesse des automobiles. Des voies de circulation ont même été supprimées sur les axes à fort trafic, sur lesquels des arbres sont plantés pour améliorer le confort des riverains.

La restriction à l'usage de l'automobile peut aller plus loin. Le centre de Lübeck est interdit aux voitures le week-end, avant de l'être bientôt toute la semaine. Le stationnement de longue durée n'est plus autorisé dans le centre d'Aix-la-Chapelle. En Suisse, des villes diminuent le nombre de voies réservées à l'automobile et instaurent une « *onde rouge* » à l'entrée pour dissuader les conducteurs d'y pénétrer.

A Rennes, Lorient, Chambéry, Grenoble et Bordeaux, l'usage de la bicyclette a été d'autant plus favorisé que la circulation motorisée y est maîtrisée. Ce sont les mesures de limitation de vitesse des automobiles, par la multiplication des «zones 30», accompagnées de campagnes de sensibilisation, qui donnent avant tout aux cyclistes un sentiment de sécurité. La simple création de réseaux cyclables conduit souvent à des résultats plus contrastés. C'est à Strasbourg que le vélo a pu prendre le plus de place, grâce avant tout aux restrictions apportées au passage des automobiles dans le centre-ville.

Une fois la circulation maîtrisée restent à résoudre deux problèmes importants pour rétablir d'indispensables conditions de sécurité : le vol et le stationnement. Avec la fin de l'obligation des plaques d'identité sur les cadres de bicyclette a disparu toute possibilité de contrôle. Certains pays, comme les Pays-Bas, ont mis au point une politique antivol en demandant aux fabricants et aux cyclistes de graver des numéros d'identification sur leurs engins. Les marchands et la police tiennent à jour des registres des numéros de vélos volés.

L'organisation du stationnement constitue souvent le point faible d'une politique d'incitation à l'usage de la bicyclette. Il faut consacrer des investissements importants et des efforts d'imagination pour décider du matériel et des emplacements qui doivent être le plus près possible de l'immeuble, de la gare ou du commerce générant un trafic de deux-roues important.

La France est, avec près de 3 millions de vélos vendus en 1992, le deuxième marché européen après l'Allemagne. Le succès du VTT montre qu'il s'agit avant tout d'un loisir. Et il est très difficile de trouver les accessoires indispensables (cape antipluie, éclairage, porte-bagages...) pour rendre l'utilisation de la bicyclette confortable en ville. Le chemin risque donc d'être long avant que les nombreux avantages de la bicyclette (nuisances quasi nulles, faible coût, encombrement réduit, effets bénéfiques sur la santé...) profitent aux citadins.

Christophe de Chenay

▶ Club des villes cyclables : mairie de Bordeaux, 33077 Bordeaux-Cedex ;
– Fubicy (Fédération des usagers de la bicyclette) : 4, rue Brûlée, 67000 Strasbourg ;
– CETUR (Centre d'études et de transports urbains) : 8, avenue Aristide-Briand, 92220 Bagneux ;
– Mouvement de défense de la bicyclette : 32, rue Raymond-Losserand, 75014 Paris.

Paris by night

A petits coups de pédale le peloton remonte le boulevard Arago qui, à cette heure de la nuit, prend les allures d'une allée forestière. Voici les sombres murailles de la Santé puis à quelques tours de roue, le charme provincial d'une cité d'artistes blottie dans la pénombre d'une impasse. Changement de pignon pour grimper sur la Butte-aux-Cailles gentiment illuminée par des reverbères Belle Epoque.

Dans les ruelles désertes, les cyclistes d'un soir sont les rois de la chaussée. Naviguant en père peinard, ils mettent sans cesse pied à terre pour écouter les explications de Noël, le guide de ce «Paris by night» d'un nouveau style. Un Paris village interdit aux cars mastodontes mais livré aux voltigeurs montés sur des city-bikes.

Itinéraire de charme

La promenade insolite qui chaque mercredi dure de 20 h 30 à 23 h 30 est le dernier produit du tourisme parisien. Il a été imaginé par un tandem qui, lui non plus, n'est pas banal. Olivier Cathala exerce depuis près de vingt ans, à Paris, le métier de loueur de vélos. Son repaire : une ancienne écurie planquée dans le fond d'une courette pavée non loin de l'ancien marché aux chevaux du cinquième arrondissement. Son parc a compté jusqu'à cinq cents machines. Cette année, face à la crise, il cherchait une idée nouvelle.

Elle lui a été apportée par Michel Noé, un Belge flamboyant, fan de la petite reine, tombé amoureux d'une Parisienne puis de Paris. Pourquoi ne pas proposer, avec la bécane, un itinéraire de charme et un mentor-mécano pour le déguster ?

Paris-vélo – c'est le nom de la boutique (1) – suggère donc à ses clients plusieurs circuits diurnes et un Paris by-night qui risque d'être demain le comble du dernier cri.

Les deux compères savent bien qu'on n'attrape pas les touristes avec de la sueur. Leurs city-bikes sont de belles machines roulantes avec roues de grand diamètre, 18 vitesses, changement de pignon sans complication, garde-boue, dynamo d'éclairages, porte-bagages et béquille.

Chaque «bike» est réglé à la taille du client et le début de la promenade est consacré à l'apprentissage des réflexes deux-roues : changer de vitesse avant la rampe, indiquer largement tout virage. «*Le danger du vélo dans Paris, dit Michel Noé, est plus imaginaire que réel. Il y a une multitude de rues où la circulation est aussi calme qu'en province. Il suffit de savoir les prendre. Je suis là pour ça et pour commenter le paysage.*»

Pas question d'attaquer de front les rues en pente. L'escalade de la montagne Saint-Geneviève, de Belleville ou des hauteurs d'Italie se fait par des itinéraires en lacets. Vélo flânerie dans un Paris intime. Les clients n'en reviennent pas de découvrir les coulisses d'une capitale cool.

Seule difficulté de l'exploration : la météo, pas toujours clémente. Olivier Cathala va donc ajouter un anorak au nécessaire du touriste en city-bike. Et en cas de gros temps, les bistrots sympas sont autant d'abris providentiels.

M. A.-R.

▶ Paris-vélo : 2, rue du Fer-à-Moulin, 75005 Paris. tel. : 43-37-59-22.

La petite reine de Pamina

Les amateurs de vélo d'Alsace et de Rhénanie-Palatinat (Allemagne) disposent désormais d'un parcours cyclable original : il relie Lauterbourg à Wissembourg, deux communes du Bas-Rhin, de part et d'autre de la Lauter, la petite rivière qui matérialise la frontière entre les deux pays.

Cette large boucle de quarante-huit kilomètres de long emprunte, au nord, des petites routes forestières existantes allemandes, au sud, en territoire français, une piste cyclable en site propre, avec une signalisation spécifique. Quatre «bretelles» passent d'un pays à l'autre, par exemple à travers le double village de Scheibenhard, en France, et Scheibenhardt, coupé en deux en 1815 par le Congrès de Vienne.

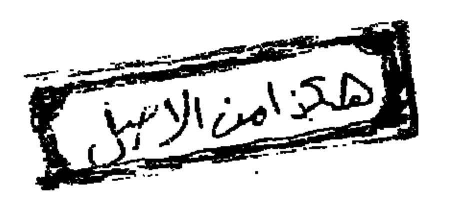
Ce parcours cyclable était l'un des projets de coopération trans-frontalière du programme Pamina (Palatinat, Mittlerer-Oberrhein, nord-Alsace), du nom du personnage de *la Flûte enchantée* de Mozart. La facture de 7,5 millions de francs, partagée entre le département du Bas-Rhin et les deux *landkreise* (arrondissements) allemands concernés, a été allégée par une subvention de 40 % du Fonds européen de développement régional (FEDER). Seul reste à terminer un petit tronçon, au sud de Wissembourg, actuellement bloqué par un problème d'acquisition foncière.

Un écomusée rhénan

Pamina regroupe la région Alsace, le département du Bas-Rhin, et les Lander du Bade-Wurtemberg et de Rhénanie-Palatinat. Une instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières a déjà été installée dans l'ancien bureau de douane de Lauterbourg où travaillent quatre personnes (deux Allemands et deux Français). De nombreux autres projets de coopération sont en chantier, par exemple un écomusée de l'espace rhénan ou un réseau technologique entre les villes allemandes de Landau et Karlsruhe et la ville alsacienne de Haguenau.

Il n'est pas étonnant que cet itinéraire cyclable ait été l'un des premiers projets achevés : le conseil général du Bas-Rhin, sans doute stimulé par ses voisins allemands, très en pointe dans ce domaine, a augmenté son budget «deux roues» de trois millions de francs en moyenne avant 1990, à près de vingt millions en 1993. Il a terminé l'année dernière la piste cyclable, sur la berge du canal de la Marne au Rhin, entre Strasbourg et la Moselle et contribué, avec la communauté urbaine de Strasbourg, à boucler l'itinéraire cyclable européen Molsheim-Strasbourg-Kehl-Offenbourg sur une cinquantaine de kilomètres de part et d'autre du Rhin.

de notre correspondant à Strasbourg
Jacques Fortier



NE SUCCESSION
E 1000 MILLIARDS

POUR UN NOUVEAU PARTENARI

LIVRES

UNE SUCCESSION DE 1 000 MILLIARDS

LE FABULEUX DESTIN DE L'ENFANT DE CHÂTEAU-THIERRY : JEAN THIERY,
de Jeanine Titeux-Thiery.
Editions des beaux arts,
127, av. Frédéric-Mistral, 34160 Boisseron. 240 p., 100 F.

PRESQUE un demi-siècle avant la naissance du fabuliste Jean de La Fontaine, en 1579, la ville de Château-Thierry a enfanté l'un de ses plus illustres et à la fois inconnus citoyens : le nommé Jean Thiery. La folle aventure de ce roturier, héritier sans partage d'un armateur grec de Venise, aurait pu inspirer l'amuseur de la cour du roi Louis XIV, tant sa morale demeure dogmatique. Elle donne lieu depuis plus de trois cents ans à une fantastique bataille juridico-politique entre ses héritiers de Champagne, de Lorraine et de Bâle, les administrations française et italienne qui se déchirent afin de toucher une fabuleuse succession estimée à près de 1 000 milliards de francs actuels.

Dans un testament scellé du sceau de la République de Venise, Jean Thiery a légué, à sa mort, en 1676, la bagatelle de trois maisons près du palais des Doges, de quatre autres sur le canal Montpardon, de deux encore sur l'île de Corfou, d'un sac de 5 pieds de large et autant de long plein d'or massif et de lingots, de 50 000 louis d'or de 20 000 ducats d'argent, de six barils de poudre d'or, de six carrosses et cabriolets, de deux sacs de pierres précieuses, de trois bateaux bâtiments marchands, de 800 000 écus vénitiens, sans compter les caisses de vaisselle, les meubles et les tableaux...

Ce trésor de guerre, revendiqué par presque tous les Thiery de France, a intrigué l'écrivain Jeanine Titeux-Thiery, une Ardennaise qui a reconstitué dans son livre le fabuleux destin de son présumé et précieux ancêtre parti chercher fortune sur les chemins de traverse. Historienne de la mémoire, pointilliste du détail, l'auteur nous entraîne en reconstituant et en romançant l'itinéraire tourmenté de ce matelot dans la Venise des doges et des découvertes d'espaces du dix-septième siècle.

Coloré et plein de rythmes, l'ouvrage se lit comme une peinture et devrait faire rêver tous ceux qui pourraient se reconnaître comme légitimes descendants de ce Jean Thiery. Toute ressemblance avec une personne ayant existé n'est pas ici que pure coïncidence ou imagination.

Jean-Jacques Rollat

ARCHITECTURE ET DÉCORATION DU XVI[e] AU XIX[e] SIÈCLE
de Jean-Luc Massot.
Edisud, Aix-en-Provence.
340 p., 350 F.

Itinéraire serein, celui que propose ce volumineux album. Il ne s'agit pas de ruines mais de patrimoine vivant. Architecte spécialiste de la restauration, Jean-Luc Massot remonte le temps depuis la Renaissance jusqu'à *« l'haussmannisme »*, en passant par le classicisme du dix-septième siècle, la rocaille, le retour à l'antique – ici présent par tant de vestiges, – les plantureuses et élégantes *« bastides »* propres à la Provence et témoignages d'un *« fait de société »*.

Démarche « anticlichés »

A la rencontre de ces époques, l'auteur parcourt le pays d'ouest en est et du nord au sud. On s'arrête longuement, bien sûr, à Arles, Avignon, Aix, mais plus avant que leurs richesses *« incontournables »*. On pénètre dans l'intimité des hôtels particuliers : escaliers, mobilier, peintures, sculptures. D'un château à l'autre, on va du plus visité au plus reculé : Lourmarin, Villelaure, La Tour d'Aigues, Salon, Les Baux, Allemagne, etc.

Mais voilà aussi des *« maisons de village »* à côté d'ensembles urbains tracés par des architectes audacieux. Là, Marseille, méconnue, réserve des surprises. Edifices publics monumentaux ou petites *« folies »*, puissants atlantes de Puget à Toulon ou mignardises de salon, le regard est large en même temps qu'aigu sur le détail. Plus de quatre cents plans, dessins, photos illustrent la miniature comme l'architecture. Au fil des pages descend aux oubliettes le cliché envahissant d'une Provence livrée au *« cabanon »*, aux *« pieds dans l'eau »*, au béton. Au vrai, dans cette démarche *« anticlichés »*, Edisud n'en est pas à son coup d'essai.

Installé aux abords d'Aix, cet éditeur fête son vingtième anniversaire. Depuis sa création, cette maison d'édition a consacré plus de trois cent cinquante titres à la connaissance de la Provence sous tous ses aspects. L'une de ses collections les plus répandues est sans doute celle des albums successivement intitulés *la Provence de Cézanne, de Van Gogh, Giono, Bosco, Mistral, Pagnol*, etc., mais des dizaines d'autres fouillent – grands ou petits formats, succincts ou exhaustifs – villes et villages, pays et paysages, gens et choses, métiers et mœurs, passé et présent.

Sans doute, d'autres régions suscitent un semblable effort éditorial et d'autres éditeurs s'attachent à cette province, quelque peu mythique, mais une telle volonté manifestée vingt années durant « produit » une bibliothèque rare.

Et il continue. Parmi de récents ouvrages, il faut citer : *l'Art de la faïence à Moutiers, l'Architecture rurale des Alpes-Maritimes, Marseille vue du ciel, le Livre des belles enseignes, Châteaux et ouvrages défensifs...*

Jean Rambaud

L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE
de Gérard Granier.
Édigraphie pour le SIVOM
322, rue de l'Avalasse, 76000 Rouen.
120 p. et 50 fiches, 80 F.

Moyen d'information, mais aussi outil de réflexion et d'aide à la décision, le Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de l'agglomération de Rouen, présidé par Laurent Fabius (PS), a édité un dossier documentaire sur l'ensemble que constituent les trente-trois communes qui le composent. Gérard Granier, professeur en classes préparatoires au lycée Jeanne d'Arc de Rouen, et Edigraphie, société d'édition cartographique, ont réalisé cette étude comprenant un livret et cinquante fiches documentaires sur la démographie et l'emploi, les activités économiques, l'environnement, l'urbanisme et le fonctionnement du SIVOM.

Véritable mine de renseignements, ce dossier documentaire ne se contente pas de rassembler des données sur un espace qui compte 385 032 habitants et se classe au douzième rang des agglomérations françaises dans le classement établi par l'INSEE. Par une démarche d'analyse et de représentation graphique, il offre une meilleure connaissance de cette métropole urbaine, divisée par la Seine et fortement morcellée. Ces documents sont distribués gratuitement aux enseignants d'histoire-géographie et aux centres de documentation des établissements scolaires de l'agglomération.

PORTRAIT

Patrice Béghain : généraliste de la culture

Après des années de campement dans des locaux provisoires, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Rhône-Alpes est dans ses meubles. Elle vient de s'installer en bord de Saône, dans un imposant bâtiment restauré pour la circonstance, le Grenier d'abondance, où étaient stockées jadis les réserves de céréales. Pour le directeur régional, Patrice Béghain, en poste à Lyon depuis 1991, le nom du lieu est un symbole prometteur au moment où s'accomplit la déconcentration des crédits nationaux dans les régions. Même si l'heure n'est pas à la prodigalité en matière de dépenses culturelles, beaucoup d'argent transite par les DRAC, et les responsabilités de leurs patrons sont étendues.

M. Béghain n'a pas accédé à cette mission par les voies classiques. Professeur agrégé de lettres, il fait partie du groupe restreint des directeurs régionaux issus de l'enseignement, et c'est le hasard d'une rencontre avec Jean Gattegno, alors directeur du livre au ministère de la culture, en 1981, qui l'a fait changer de voie.

Né à Lille en 1944, il avait choisi tout naturellement une filière littéraire par passion pour les livres. Une passion non exclusive puisqu'il aimait à flâner devant les primitifs flamands du Musée de Lille, ne manquait pas les rencontres des Jeunesses musicales de France et rêvait secrètement des planches.

Il passe bientôt l'agrégation et part pour le Mali, où il passe ses deux ans de service comme enseignant à l'école normale de Bamako. Une unique aventure hors des frontières, d'où il revient *« plus hexagonal »* que jamais, bien décidé à s'établir non seulement en métropole mais surtout en province.

Sa nomination à Dijon, en 1967, le comble. Le dimanche, il visite les églises romanes de Bourgogne et se sent *« comme en vacances »*, même si les jours de semaine sont occupés par les cours et l'activité syndicale. Patrice Béghain est devenu professeur dans un contexte d'interrogations sur le devenir de l'école. Il adhère au Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN) parce qu'il souhaite contribuer à libérer de ses pesanteurs la machine éducative.

Recherche du consensus

A leur création, en 1977, les représentations de l'Etat dans les régions que sont les DRAC étaient le plus souvent confiées à des hommes « du patrimoine ». Six ans plus tard, quand Patrice Béghain est nommé à la DRAC de Besançon, un nouveau profil se dessine pour ces *« généralistes de la culture »*. Ils sont les intermédiaires entre l'administration centrale et les forces vives du territoire, et les interlocuteurs privilégiés des responsables de collectivité à qui ils prodiguent expertises et partenariat. Un directeur régional ne se contente pas de protéger les vieilles pierres et d'assurer le suivi des chantiers financés par l'Etat. Il doit aussi détecter le talent d'une jeune équipe théâtrale, l'aider à s'implanter et favoriser la mise en réseau des écoles d'art.

M. Béghain a manifesté la *« plasticité de l'attention »* requise dans trois capitales régionales, à Besançon, Toulouse et Lyon. En Franche-Comté, il a découvert l'importance du partenariat artistique avec les créateurs, quand ils ont le talent de l'écrivain-metteur en scène Jean-Luc Lagarce. En Midi-Pyrénées, il a pris les chemins buissonniers pour soutenir toutes sortes d'initiatives rurales, de la création d'un atelier de facture d'orgue à l'équipement d'un foyer rural en matériel de télécommunication. Et son goût de l'art contemporain s'est affirmé, entre une commande à Joseph Kossuth et la découverte d'un plasticien-poète comme Driss Sans Arcidet.

En Rhône-Alpes, sollicité pour une multiplicité d'entreprises, il a dû faire face aux problèmes d'équipements spécifiques des banlieues et des campagnes oubliées, se passionnant tout autant pour les travaux de restauration du palais Saint-Pierre, à Lyon, que pour une commande de santons « design » à des artisans de la Drôme.

La déconcentration des crédits de l'Etat affectés à la culture ne donne pas d'états d'âme au directeur. L'administration centrale va conserver ses fonctions d'orientation et d'évaluation, mais dans un dialogue plus égalitaire avec les services déconcentrés. M. Béghain conçoit sa DRAC non comme un Etat dans l'Etat – il travaille d'ailleurs sous l'autorité du préfet de région, et préfère le consensus à l'affrontement dans ses relations avec les élus – mais comme *« une maison commune où faire travailler les gens ensemble, pour éviter le gâchis des moyens matériels et humains »*.

Bernadette Bost

DÉBAT

POUR UN NOUVEAU PARTENARIAT

par Yvon Bourges

ALORS que la plus grande incertitude a pesé pendant plusieurs mois sur l'achèvement du dixième contrat de plan, les régions se sont engagées avec conviction dans une large réflexion sur leurs projets à cinq ans. Elles ont aussi préparé leur plan régional, conçu comme un document de référence et par conséquent d'aide à la décision pour les futurs choix budgétaires. Les premières mesures prises par le gouvernement d'Edouard Balladur ont été perçues, en province, comme des signaux très positifs qui sont venus donner un souffle supplémentaire à ces travaux. Nous avons apprécié qu'il n'y ait pas *« d'année blanche »*. Les élus régionaux ont aussi apprécié que les prochains contrats de plan entrent en vigueur dès l'exercice 1994.

Dans quelques jours un comité interministériel d'aménagement du territoire (CIAT), réuni, pour une fois loin de Paris, à Mende en Lozère, va fixer le cadre de négociations de ces futurs contrats. A la tête du ministère de l'intérieur, de l'aménagement du territoire et des collectivités locales, Charles Pasqua et Daniel Hoeffel ont déjà montré leur capacité à entendre la demande de nos régions. La préparation des prochains contrats de plan sera l'occasion d'une première concrétisation de la réaffirmation du rôle de l'Etat comme garant de la solidarité nationale.

Cela signifie d'abord que les engagements financiers ne sauraient être inférieurs à ce qu'ils ont été au cours de la période précédente. Cela signifie également que devront jouer pleinement les mécanismes de compensation entre les régions les plus favorisées et les régions en difficulté, ainsi que l'a annoncé le premier ministre.

Un nouveau partenariat doit se mettre en place. Les régions ont fait la preuve de leur efficacité dans les domaines qui sont les leurs, que ce soit l'aménagement du territoire régional, le développement économique ou encore la formation. Pour l'avenir il est nécessaire de tenir compte des évolutions intervenues et des exigences nouvelles de la situation présente. Aussi les nouveaux contrats de l'Etat et des collectivités territoriales ne doivent pas reprendre toutes les interventions des contrats précédents, dont certaines, d'ailleurs fort ponctuelles, seraient sans effet bénéfique aujourd'hui.

Pour faire des contrats de plan de véritables outils d'aménagement du territoire, pour que le souci d'une cohérence nationale n'étouffe pas les choix régionaux, arrêtés par des élus soucieux de remplir pleinement le rôle que la loi leur confie, il faudra que les préfets puissent engager les discussions avec les présidents de région dans un cadre global qui laisse place à la souplesse dans la sélection des priorités. La confiance mutuelle, qui doit caractériser les relations du pouvoir central et des collectivités, saura permettre, dans les limites financières qui s'imposent nécessairement à tous les partenaires, de reconnaître alors les voies et moyens les plus appropriés aux réalités et aux exigences de chaque région.

► Yvon Bourges (RPR) est président du conseil régional de Bretagne.

CHAMONIX

La porte d'un royaume trop fréquenté

LES premiers visiteurs du Mont-Blanc, les Anglais Richard Pocock et William Windham, qui atteignirent le modeste village de Chamonix le 21 juin 1741, avaient cru découvrir le «paradis terrestre». Leur caravane, solidement encadrée par des hommes en armes, entreprit sans beaucoup de peine une excursion jusqu'au Montenvers. Elle put admirer le glacier des Bois, que l'on dénommera plus tard la mer de Glace. Mais leur ardeur s'arrêta à la très modeste altitude de 1 900 mètres. Les hautes cimes de Chamonix étaient alors des royaumes «maudits» que les évêques de Genève venaient régulièrement exorciser.

Deux siècles et demi après cette visite, la vallée de Chamonix connaît d'autres phénomènes exceptionnels. Chaque jour, pendant les mois d'été, une avalanche de pèlerins traverse ses rues. D'autres, aux pas plus lents, empruntent les sentiers qui s'enfoncent dans le célèbre massif.

Les trois portes d'entrée du royaume du Mont-Blanc laissent pénétrer quotidiennement de quatre-vingt mille à cent mille visiteurs. A l'est, une route sinueuse permet à quelques milliers de touristes de s'échapper du territoire helvétique et de gagner Chamonix. A l'ouest, une autoroute, encombrée par une nuée de camions, déverse son flot d'amateurs de clichés. Ceux-là n'ont d'yeux que pour le «toit de l'Europe». Ils tenteront de s'en approcher en escaladant mécaniquement les pentes qui entourent ce mont, pour eux inaccessible. Au sud débouchent les 12 kilomètres de tunnel qui ramènent d'Italie des voyageurs pressés d'apercevoir les neiges éternelles.

L'étroite vallée de Chamonix est devenue un carrefour qui débouche sur l'une des grandes scènes naturelles du monde. Ses acteurs sont hôteliers, commerçants, exploitants de remontées mécaniques, guides l'été ou moniteurs de ski l'hiver. Leur rôle est de mettre en musique une partition commerciale dont les seules notes discordantes sont jouées par la météorologie.

En été comme en hiver, Chamonix vit, à plus de quatre-vingt-quinze pour cent, de ses activités touristiques. Deux modestes entreprises ont survécu à cette mono-activité : Waterman, dont les trente salariés produisent des cartouches de stylo, et l'atelier de fabrication de clochettes en acier de Gérard Devouassoux. Quant aux activités agricoles, qui prédominèrent jusqu'au début du vingtième siècle, elles sont aujourd'hui délaissées. René Ravanel est le seul à maintenir une exploitation, dont les douze laitières animent les alpages de Balme. Ultime défenseur, à Chamonix, d'une des plus anciennes traditions alpines, les combats de vaches, l'éleveur confronte ses «guerrières» à celles de ses collègues des autres vallées.

Depuis trente ans les maires successifs de Chamonix ont encouragé les aménagements touristiques. Ils ont défendu l'installation de nouveaux câbles de remontées mécaniques sur les pentes du Mont-Blanc et laissé s'étendre l'urbanisation dans le fond de la vallée. Les membres de l'Association pour la sauvegarde de la haute vallée de l'Arve, qui réunit une majorité de propriétaires de résidences secondaires, estiment que ce site a été largement *«dévoyé»* par les Chamoniards eux-mêmes.

La montagne est devenue un immense Luna-Park. La ruée des touristes ne prend fin qu'à l'automne. Elle recommencera avec les premiers flocons

Les rues de Chamonix sont submergées, pendant les mois d'été, par les automobiles. Quant à la montagne, elle se transforme, grâce à ses téléphériques, ses télécabines et ses télésièges, en un immense Luna-Park. Un demi-million de visiteurs foulent, chaque année, le sommet de l'aiguille du Midi (3 842 mètres). Ils sont aussi nombreux à s'installer dans le petit train du Montenvers qui les hisse jusqu'au belvédère qui domine la mer de Glace. Des dizaines de milliers d'autres prennent de l'altitude grâce aux cabines du Brévent, de la Flégère ou des Grands-Montets. La ruée vers ces sommets ne prend fin qu'à l'automne. Elle recommence avec les premiers flocons.

La ville voudrait endiguer ce flot, mieux maîtriser son succès, favoriser la qualité de vie de ceux qui ont décidé de s'installer quelques jours ou plusieurs semaines au pied du Mont-Blanc. Mais ses élus sont aussi hôteliers, commerçants, guides ou moniteurs. Chamonix vit ainsi au quotidien ses contradictions.

Alors que toutes les stations touristiques des Alpes font la chasse aux automobiles, elle cultive encore le goût pour les vapeurs d'oxyde de carbone. L'été dernier, elle a fermé une seule des rues qui traversent le centre-ville. Mais la rue Paccard reste libre jusqu'à 14 heures, pour ne pas trop déplaire aux boutiquiers. L'expérience a été renouvelée pendant l'hiver, malgré leurs protestations. Michel Charlet (div. d.), maire de Chamonix, affirme qu'il tiendra bon et qu'il fera appliquer le plan de circulation qu'il a élaboré… en 1989.

Il s'est engagé à le mettre en place au cours des cinq prochaines années, pour chasser définitivement les voitures de ce lieu de la marche à pied… A la faveur de l'effondrement du marché immobilier dans les Alpes, l'élu chamoniard tente de racheter les terrains encore détenus par des promoteurs. 50 000 mètres carrés ont été acquis cette année sous le glacier des Bossons. La ville souhaite que la vue reste totalement dégagée sous la plus grande cascade de glace d'Europe, qui fait partie du patrimoine chamoniard. Dans le centre de la cité, elle négocie le rachat de propriétés pour réaliser un parc. *«La loi sur le littoral permet aux communes de préserver des espaces et de faire échec à des projets immobiliers aux bords des lacs ou de la mer. Il n'y a pas une loi équivalente pour la montagne. C'est pour nous un handicap»*, regrette l'élu. Il s'apprête à débourser 40 millions de francs pour reconquérir ces lieux.



L'hiver, Chamonix est une commune à hauts risques. Ses cent dix couloirs d'avalanche menacent une partie de la vallée. Mais, l'été, les vastes cônes de déjections qui s'étendent à leur pied sont une aubaine. Sans les dangers qui pèsent sur eux, ces espaces seraient depuis longtemps urbanisés. Tout au fond de la vallée de Chamonix, adossé à la frontière suisse, le village de La Tour est resté miraculeusement préservé. Certes, des risques d'avalanches ont, là aussi, gelé de nombreux terrains. Mais ce sont surtout les rivalités ancestrales entre deux familles de montagnards, les Ducroz et les Meugnier, propriétaires des dernières parcelles constructibles, qui assurent la préservation de ce lieu. *«Ces deux clans se neutralisent depuis des années pour le bénéfice de notre cadre de vie. Jamais l'une de ces familles n'accordera à l'autre un droit de passage pour désenclaver sa propriété ou échanger des terrains»*, explique un habitant de La Tour, dont le chalet trône au milieu de champs qui ne lui appartiennent pas.

Il y a trois ans, les Chamoniards, pour une fois unanimes, sont entrés en conflit avec la Société du tunnel sous le Mont-Blanc (STMB). La mise en service, en 1965, de l'ouvrage franco-italien fut le point de départ de l'essor de la station, qui ne s'est ralenti qu'à partir de 1990. Mais, en contrepartie, les habitants du pays du Mont-Blanc voient converger vers leur cité, chaque année, plus de deux millions de véhicules, dont près de huit cent mille poids lourds qui s'engouffrent dans le «tube» ou en ressortent. La chaîne du Mont-Blanc, *«jardin féerique»* selon le guide-écrivain Gaston Rebuffat, disparaît alors derrière des fumées noirâtres. *«Si l'on nous avait dit il y a trente ans que notre vallée deviendrait un axe international pour le transport des marchandises, nous aurions dit non au tunnel»*, explique Bernard Prud'Homme, ancien président de la Compagnie des guides, devenu directeur de l'office du tourisme.

Lorsque la STMB envisagea, il y a trois ans, de doubler son tunnel, en prévision d'un trafic encore plus élevé, toute la vallée se mobilisa. Le concessionnaire comprit alors qu'il ne parviendrait plus à convaincre les Chamoniards du bien-fondé de ses nouvelles prétentions. Ses dirigeants imaginèrent un ouvrage plus long, formé d'une galerie d'une trentaine de kilomètres qui aurait traversé la vallée et la chaîne du Mont-Blanc, à grande profondeur, réservé aux seuls camions. Mais le projet a été enterré par le gouvernement, qui lui préfère, pour l'an 2000 ou 2005, la ligne TGV Lyon-Turin sur laquelle circuleront, en convois, des poids lourds.

Le tunnel franco-italien va être modernisé pour absorber encore plus de voitures

En attendant, le tunnel du Mont-Blanc sera modernisé pour absorber plus de véhicules. Ils viendront aggraver les problèmes de circulation et de pollution dans l'étroite vallée de Chamonix. *«Ce dossier, qui est notre principal sujet d'inquiétude, va devenir très vite explosif»*, prévient un hôtelier. Comme beaucoup de ses collègues, il estime que la coexistence entre le tunnel et le Mont-Blanc est devenue *«contre nature»*. *«Bernard Bosson est à la fois ministre des transports et du tourisme, et élu de notre département. S'il ne comprend pas nos craintes, c'est à désespérer»*, lance le maire.

Après avoir cultivé, pendant longtemps, une image de cité uniquement sportive, Chamonix s'efforce de diversifier ses pôles d'intérêt. La ville s'est plongée dans son histoire. Elle a redécouvert que l'un des objectifs des premiers ascensionnistes était scientifique et que les montagnes furent, depuis deux siècles, de remarquables observatoires pour la science. Aujourd'hui encore, des pharmaciens et des médecins étudient le mal des montagnes à 4 807 mètres, des glaciologues traquent, dans le massif du Mont-Blanc, les signes d'un réchauffement de la Terre, d'autres confrontent au froid et à l'altitude des matériaux destinés aux missions spatiales. Depuis trois ans, la capitale de l'alpinisme accueille un *«Festival des sciences de la Terre et des hommes»*, qui a reçu au mois de juin des savants, dont le Prix Nobel de physique Georges Charpak.

«Chamonix souffre d'un trop-plein d'images de montagne – les glaciers, les avalanches, les accidents d'alpinisme, le ski extrême, – qui font peur à tous ceux qui voudraient nous rendre visite. Nous cherchons à adoucir cette vision de notre site et montrer qu'il n'est pas si effrayant», souligne Claude Marin, guide de haute montagne, chargé de mission auprès du maire pour l'animation et la communication.

Quant aux dix mille Chamoniards, ils souffrent toujours d'un déficit culturel. En dehors de ses trois salles de cinéma, leur cité ne dispose d'aucun lieu capable de recevoir, dans de bonnes conditions, une troupe de théâtre. *«Le maire a mis le holà à tous les projets de ce type. Il est plus facile de louer un car pour descendre à Annecy ou à Chambéry, ou encore dans les cités voisines suisses, que de monter chez nous un spectacle»*, remarquent plusieurs responsables d'associations.

Par la route, quarante minutes séparent Chamonix de Martigny en Suisse, elle aussi entourée d'un écrin de montagnes. Comme sa voisine, elle reçoit chaque année des milliers de visiteurs qui franchissent le seuil de la Fondation Gianadda. Depuis son ouverture, il y a quinze ans, celle-ci a reçu deux millions et demi de personnes, dont 350 000 pour l'exposition Modigliani en 1990. A la fin du mois de juin, la fondation a décroché les œuvres du peintre Dubuffet pour les remplacer par des pastels de Degas.

de notre envoyé spécial
Claude Francillon

Prochain article :
TROUVILLE

Protéger l'espace Mont-Blanc

Chamonix a, depuis quinze ans, connu de rudes batailles pour la protection de son environnement. Une partie de son territoire (18 000 hectares), situé au-dessus de 2 000 mètres d'altitude, a été classé à partir de 1951, et un réseau de quatre réserves naturelles s'est constitué progressivement. Les communes des Contamines, de Sixt, de Passy, des Houches et, naturellement, de Chamonix, ont gelé près de 30 000 hectares. Les conflits d'intérêts entre les aménageurs de l'espace alpin et ses protecteurs ont parfois conduit les premiers à grignoter certains sites pour y construire des remonte-pentes, comme ce fut le cas aux Grands-Montets. Le massif de Carlaveyron, menacé par un «projet bulldozer», a lui été sauvé. Jusqu'alors sans défense, les 598 hectares de ce belvédère, face au mont Blanc, ont été classés depuis deux ans.

Le conseil général de Haute-Savoie et l'Etat ont proposé, en 1989, de remplacer les différents systèmes de protection par un parc national. Le projet prévoyait d'associer les Suisses et les Italiens, propriétaires des autres versants du Mont-Blanc. Leurs ministres de l'environnement se sont réunis à plusieurs reprises afin de dessiner les limites d'un futur parc. Face aux réticences d'élus, dont le maire de Chamonix, Brice Lalonde, alors ministre de l'environnement, confiait aux communes du «pays du Mont-Blanc» le soin de définir un plan de gestion de leur patrimoine naturel.

«Le sort du toit de l'Europe est désormais placé entre nos mains», ont cru un peu vite certains. L'Etat français n'entend pas se dessaisir de ses compétences dans le domaine de l'environnement. Il attend donc les conclusions que devrait lui livrer prochainement la conférence transfrontalière du Mont-Blanc. Composée en majorité d'élus, elle a été chargée par les ministres de mener une étude de faisabilité de l'«espace Mont-Blanc». Les élus ont d'emblée écarté le principe d'une procédure de «parc», selon eux, *«trop passive et sans projet social»*.

Coopération transfrontalière

Les communes françaises estiment que les sites d'altitude sont aujourd'hui suffisamment surveillés et qu'*«ils ne courent aucun risque»*. *«Ce qu'il faut éviter ce sont les développements en moyenne montagne et en fond de vallée»*, explique Jean-Marc Bonino, directeur du service aménagement et montagne de Chamonix. Comme ses interlocuteurs étrangers, il considère que le massif du Mont-Blanc est un espace exceptionnel qui doit faire l'objet d'une *«vigilante attention pour sa valorisation»*.

Ce projet de coopération transfrontalière a reçu le soutien financier de la Communauté économique européenne. Les trois pays tentent de surmonter leurs différences juridiques, institutionnelles, politiques et culturelles, pour promouvoir cet espace. Une commission doit proposer aux ministres la mise en place de «projets pilotes». L'un d'eux concerne la revitalisation des pâturages et l'appui à l'agriculture de montagne en voie d'extinction. La conférence doit aussi développer une stratégie pour les transports internationaux, en privilégiant le trafic combiné rail-route.

«Un espace nouveau est en train d'être inventé, dans lequel des collectivités locales, fédérées autour d'un même enjeu, garantiront un niveau élevé de protection de l'environnement sans remettre en question leur développement. Nous jetons les bases d'une Europe des régions qui sait faire vivre ses différences, ses atouts et ses complémentarités», affirme le maire de Chamonix. Prudentes, les associations de protection de la nature continuent d'exprimer leurs *«réserves»* sur les bonnes intentions des communes du Mont-Blanc.

C. F.

Chiffres

■ **Ville du département de la Haute-Savoie, Chamonix** compte 9 701 habitants.

■ **La vallée de Chamonix**, 8 kilomètres de long, réunit quatre communes : Chamonix, Vallorcine (331 habitants), Les Houches (1 955 habitants) et Servoz (624 habitants).

■ **Résultats des élections municipales du 12 mars 1989 :**

I., 6 159 ; V., 3 968 ; A., 35,58 % ; E., 3 846.

Union droite (Charlet, div. d., m.), 1 666 voix (43,31 %), 20 élus.

Union droite (Couvert, div. d.), 1 695 (44,07 %), 5 élus.

Union gauche (Dablanc, PC), 485 (12,6 %), 1 élu.

■ **Résultats du référendum sur l'Union européenne du 20 septembre 1992 :**

I., 6 999 ; V., 4 563 ; A., 34,81 % ; E., 4 456.

Oui	2 507 (56,26 %)
Non	1 949 (43,73 %)

• *Dans la série «Cités»*, le Monde *a déjà publié : Arras* (15-16 novembre 1992) ; *Saint-Malo* (22-23 novembre) ; *Mâcon* (29-30 novembre) ; *Perpignan* (6-7 décembre) ; *La Rochelle* (13-14 décembre) ; *Rodez* (20-21 décembre) ; *Lisieux* (27-28 décembre) ; *Valenciennes* (3-4 janvier 1993) ; *Aurillac* (10-11 janvier) ; *Troyes* (17-18 janvier) ; *Tulle* (24-25 janvier) ; *Blois* (31 janvier-1er février) ; *Albertville* (7-8 février) ; *Angers* (14-15 février) ; *Périgueux* (21-22 février) ; *Vesoul* (28 février-1er mars) ; *Bastia* (7-8 mars) ; *Thionville* (14-15 mars) ; *Arles* (21-22 mars) ; *Colmar* (28-29 mars), *Le Havre* (4-5 avril), *Saint-Quentin* (11-12 avril), *Auxerre* (18-19 avril), *Carcassonne* (25-26 avril), *Versailles* (9-10 mai), *Calais* (16-17 mai), *Annecy* (23-24 mai), *Bayonne* (30-31 mai), *Dole* (6-7 juin), *Bègles* (13-14 juin), *Roanne* (20-21 juin), *Saint-Brieuc* (27-28 juin) *et Chartres* (4-5 juillet).

